



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS (DELIBERATIONS)

Séance du 28 mars 2011

N° D 11/02



Séance du 28 mars 2011

S O M M A I R E

	Pages
- Feuille de présence .	2
- Ordre du jour de la Séance	3 à 14
- Délibérations	15 à 436

DU CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 22 mars 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni le 28 mars 2011

sous la Présidence de Madame Martine AUBRY, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 61

Etaient présents : Mmes AUBRY, BACLE, BAERT, M. BODIOT, Mmes BOUCHART, BRESSON, BULKE, M. CACHEUX, Mme CATTELIN, M. CHARLES, Mmes CULLEN, DALEUX, M. DECOCQ, Mmes DELACROIX, DEMESSINE, M. DENDIEVEL, Mmes DENDOUGA, DJEDOUI, MM. de SAINTIGNON, DURAND, Mmes FABER, FILLEUL, MM. FREMAUX, HANNA, HANOH, Mme HERLEM, MM. IFRI, KANNER, Mme KECHEMIR, MM. LABBEE, LAMBIN, Mmes LANOY, LEBLANC, LEDEZ, LEMAHIEU, LINKENHELD, MAHIEU, MM. MALY, MARCHAND, MASSART, Mme MAUROY, MM. OURAL, PARGNEAUX, PAUCHET, PLANCKE, PRADAL, QUIQUET, Mme RENGOT, M. RICHIR, Mme ROUGERIE-GIRARDIN, M. SANTRÉ, Mmes STANIEC, TCHOFFO, MM. THIOT, THORÉ, TOSTAIN, VANDAMME, VICOT.

Etaient excusés : M. MUTEZ, Mme SAIFI (pouvoir), Mme TILLIE-LEBLOND.

O R D R E D U J O U R

<u>N°s Délibérations</u>	<u>TITRES</u>	<u>N°s Pages</u>
Dossier rapporté par Madame le Maire		
		15
	Compte rendu au Conseil Municipal des arrêtés pris en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.	15
11/166 –	Conseils de quartier – Désignation de Conseillers de quartier.	43
11/167 –	Parc de la Citadelle - Mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification du Champ de Mars - Avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes Ville de Lille / LMCU.	54
11/168 –	Caisse de Crédit Municipal de Lille – Conseil d'Orientation et de Surveillance – Election des membres du Conseil Municipal siégeant au COS.	56
<u>COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES</u>		
11/169 –	Commune associée d'Hellemmes – Structure d'accueil Petite Enfance – Parc de la Filature – Règlement Intérieur.	57
11/170 –	Commune associée d'Hellemmes – Versement d'une subvention complémentaire à l'Amicale Laïque du Centre – Section Volley Ball.	81
11/171 –	Commune associée d'Hellemmes – Ravalement de façades – Attribution de primes.	82
11/172 –	Commune associée d'Hellemmes – Subvention à l'OCCE du Nord.	84
<u>COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME</u>		
11/298 –	Commune associée de Lomme – P.E.G - Activités en direction des parents – Demandes de subventions.	85
11/299 –	Commune associée de Lomme – Subventions 2011.	87
11/300 –	Commune associée de Lomme – Subvention exceptionnelle au collège Guy Mollet.	89
11/301 –	Commune associée de Lomme – Subvention exceptionnelle au collège Jean Zay.	90
11/302 –	Commune associée de Lomme – Subvention exceptionnelle à l'école Curie Pasteur.	91
11/303 –	Commune associée de Lomme – Prix du Marais - Accueil des écrivains et de leurs représentants.	92

11/304 –	Commune associée de Lomme – Subventions pour ravalement de façades.	93
11/305 –	Commune associée de Lomme – « L’Odyssée » médiathèque de Lomme - Régulation des collections et vente de documents.	95
11/306 –	Commune associée de Lomme – Participation de la commune au dispositif régional « Fonds de Participation des Habitants » pour l’année 2011.	98
11/307 –	Commune associée de Lomme – Projet d’un emprunt du CCAS de Lomme - Avis du Conseil Municipal.	99
11/308 –	Commune associée de Lomme – Multiaccueil collectif La Farandole - Réaménagement des locaux.	100
11/310 –	Commune associée de Lomme – Marché complémentaire au lot n° 1 « gros-œuvre - V.R.D » pour la construction de la Maison de la Petite Enfance.	102
11/311 –	Commune associée de Lomme – Désignation du maître d’oeuvre pour la réalisation d’un office de restauration sur le site du groupe scolaire Defrenne – Minet.	105
11/312 –	Commune associée de Lomme – Convention relative à l’entretien de l’aménagement paysager de la protection phonique de la rocade Nord Ouest.	107
11/313 –	Commune associée de Lomme – Commune associée de Lomme – Site MULTILOM – Concertation préalable et révision simplifiée du P.L.U (Plan Local d’Urbanisme).	108

ECONOMIE

11/173 –	La 2ème Edition de NutrEvent - Subvention au GIE Eurasanté.	111
----------	---	-----

FINANCES

11/174 –	Exercice 2011 - Section de fonctionnement - Autorisations d’engagement et crédits de paiement - Décision Modificative n° 1.	113
11/175 –	Exercice 2011 - Programmes d'équipement de la section d'investissement – Autorisations de programme et crédits de paiement - Décision Modificative n° 1.	116
11/176 –	Exercice 2011 - Ajustements - Virements de crédits - Autorisations de programme et crédits de paiement - Décision Modificative n° 1.	120
11/177 –	Régie pour la commande et la réalisation d’oeuvres d’art dans les espaces publics lillois - Approbation du compte de gestion du Trésorier Principal – Exercice 2010.	138

11/178 –	Régie pour la commande et la réalisation d'oeuvres d'art dans les espaces publics lillois - Approbation du compte administratif de l'exercice 2010.	140
11/179 –	Régie pour la commande et la réalisation d'oeuvres d'art dans les espaces publics lillois - Adoption du budget primitif 2011.	142
11/180 –	Régie pour la commande et la réalisation d'oeuvres d'art dans les espaces publics lillois - Affectation des résultats.	144
11/181 –	Régie pour la commande et la réalisation d'oeuvres d'art dans les espaces publics lillois - Budget primitif 2011 - Programme d'équipement de la section d'investissement - Autorisation de programme et crédits de paiement.	145
11/182 –	Gare Saint-Sauveur – Occupation du domaine – Fixation de la redevance pour l'occupation du bar restaurant.	148

DEVELOPPEMENT DURABLE - AGENDA 21 -

11/183 –	Attribution d'une subvention à l'association des Jardins et des Hommes pour les projets Jardins familiaux et Ecole du dehors.	149
----------	---	-----

ESPACES VERTS

11/184 –	Mise en place du programme "Mon quartier est un écosystème" - Subvention à l'association Entrelaines.	152
11/185 –	Aménagement de jardins de poche - Recherche de financements auprès des partenaires institutionnels.	154

POLITIQUE DE LA VILLE

11/186 –	Politique de la Ville - Dispositif Adultes Relais - Subventions aux associations employeuses (annule et remplace la délibération n° 10/544 du 28 juin 2010).	155
----------	--	-----

COORDINATION DES QUARTIERS

11/187 –	Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.	159
----------	---	-----

SPORT

11/188 –	Adhésion de la Ville à l'Association Nationale des Elus en Charge du Sport (ANDES).	166
11/189 –	Clubs sportifs de haut niveau - Attribution de subventions - Année sportive 2010/2011 - Premier acompte.	168

11/190 –	Complexe tennistique Marcel Bernard - Travaux de réhabilitation et d'extension – Recherche de financements.	170
11/191 –	Associations sportives - Attribution de subventions exceptionnelles	172
11/192 –	Associations sportives des collèges lillois - Attribution de subventions de fonctionnement.	174
11/193 –	Aides aux associations - Subventions de fonctionnement - Solde - Année sportive 2010/2011.	176
11/194 –	Politique sportive : Plans de développement des activités athlétisme, basket-ball, sports de glisse et volley-ball.	184

ACTION FONCIERE

11/195 –	GPU - ZAC Arras Europe - Vente par la Ville à la SORELI d'une parcelle de terrain sise à Lille, rues de l'Escaut et de la Seine.	194
11/196 –	GPU - ZAC Arras Europe - Vente par la Ville à la SORELI d'une parcelle de terrain sise à Lille, rue de l'Escaut.	195
11/197 –	Centre Eurorégional des Cultures Urbaines - Transfert du domaine public communautaire au domaine public communal d'une partie de la parcelle OW 165, sise à l'angle des rues d'Arras et de Fontenoy - Modification d'emprise.	196
11/198 –	Site de l'îlot "Pépinière" - Acquisition par la Ville auprès de la SCI de la place Blanche de l'ensemble immobilier sis à Lille, 99 rue du Faubourg de Roubaix.	197
11/199 –	Locaux du Tribunal Administratif - Aménagement de l'ancienne Bourse du Travail – Bail emphytéotique.	199

SENIORS

11/200 –	Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Agées.	201
11/201 –	Projet "Lill'Escale" - Avenant à la convention cadre de partenariat.	205

SOLIDARITE

11/202 –	Projet "Lille, Ville de la Solidarité" - Reconduction des "Cellules Solidarité" en Service Civique.	206
----------	---	-----

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS - RSA

11/203 –	Subventions destinées aux associations en matière de lutte contre les exclusions.	209
----------	---	-----

PROPRETE – HYGIENE PUBLIQUE

11/204 –	Sanitaires publics à entretien automatique - Protocole transactionnel avec la société SEMUP.	217
----------	--	-----

SOLIDARITE INTERNATIONALE ET COOPERATION DECENTRALISEE

11/205 –	Coopérations citoyennes (Lille/Oujda) - Subventions à l'association ARS/CHRS Catry et au Centre social Lazare Garreau.	219
11/206 –	Subvention au Centre Régional de Documentation et d'Information pour le Développement et la Solidarité Internationale (CRDTM).	221
11/207 –	Subvention à l'association Ch'ti Teranga.	222
11/208 –	Partenariat Ville de Lille - Association France Volontaires : envoi d'un correspondant technique à Saint-Louis du Sénégal – Subvention – Convention de partenariat.	224
11/209 –	Prise en charge des frais d'hébergement d'étudiants palestiniens.	227
11/210 –	Cotisation au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP).	228
11/211 –	Subvention à l'association Help Doctors.	229

TOURISME

11/212 –	Organisation de congrès – Attribution de subventions.	230
----------	---	-----

RELATIONS INTERNATIONALES – AFFAIRES EUROPENNES

11/213 –	Soutien à l'opération "Polska Wazemmes" dans le cadre de l'événement Wazemmes l'Accordéon - Subvention à l'association Culture et Flonflons Flandres.	232
11/214 –	Subvention à l'association No Man's Langues.	233

ACHATS TRANSVERSAUX

11/215 –	Autorisation de signer les marchés engagés selon une procédure formalisée ainsi que les avenants.	235
11/216 –	Avenants de transfert de marchés suite à la dissolution et l'absorption de la société PINGAT INGENIERIE par la SNC LAVALIN SAS.	238
11/217 –	Services d'agence de voyages d'affaires pour la fourniture de titres de transports aériens, ferroviaires et prestations annexes pour la Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme - Lancement d'un appel d'offres et autorisation de signature.	239

11/218 –	Marché de transport de personnes et d'enfants pour la Ville de Lille et ses communes associées ainsi que les CCAS de ces Villes - Lancement d'un appel d'offres et autorisation de signature.	241
11/219 –	Fourniture de papiers presse offset et numérique, papier reprographie et papier recyclé, papier pour tirages de plans et enveloppes pour la Ville de Lille, ses communes associées et le CCAS de Lille.	243

COMMUNICATION ET INFORMATION MUNICIPALES

11/220 –	Marché relatif à l'affichage électronique d'information municipale - Transaction avec la société LUMIPLAN.	245
11/221 –	Marché relatif à la conception, à l'impression du Lille Mag et journaux de quartier – Transaction avec la société Scoop Communication, Société d'Impression du Boulonnais et L'Artésienne.	246

PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN

11/222 –	Octroi d'une subvention à la société coopérative d'intérêt collectif Lilas Autopartage.	248
----------	---	-----

CULTURE

11/223 –	Subventions aux associations culturelles.	250
11/224 –	Transphotographiques 2011 - Convention.	264
11/225 –	Théâtre du Grand Bleu - Convention d'objectifs partenariale 2011/2013.	266
11/226 –	Théâtre du Prato - Travaux de réparation des désordres affectant le plancher de scène et l'étanchéité de la grande salle - Ouverture d'une ligne budgétaire.	268
11/227 –	Adhésion de la Ville au FRAME, à l'ARREP et à l'ADMICAL.	270
11/228 –	Grand Projet Urbain – Construction d'un équipement polyvalent Secteur Arras Europe – Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre – Correction d'une erreur matérielle (Annule et remplace la délibération n° 10/933 du 22 octobre 2010).	272
11/229 –	Elaboration et mise en oeuvre de l'exposition « Wicar ».	275
11/230 –	Marché de nettoyage des espaces du Palais des Beaux-Arts.	277
11/231 –	Palais des Beaux-Arts – Acquisition du Buste de Sainte du Maître du Couronnement de Kirchheim (1500).	278
11/232 –	Palais des Beaux-Arts - Marché relatif à l'exposition « Boilly ».	280
11/233 –	Palais des Beaux-Arts - Approbation d'une convention de mécénat avec la société Vauban Humanis.	282

11/234 –	Musée d'Histoire Naturelle – Conservation préventive des collections ethnographiques et industrielles – Sollicitation de subvention auprès de la DRAC.	283
11/235 –	Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie - Poursuite des inventaires des collections de géologie – Demande de subvention auprès de l'Etat (DRAC).	285
11/236 –	Musée de l'Hospice Comtesse - Renouvellement de convention Cité de la Musique.	286

BIBLIOTHEQUES ET LECTURE PUBLIQUE

11/237 –	Bibliothèque municipale – Renouvellement de l'adhésion de la Ville et de la Bibliothèque municipale à Question Point pour l'année 2011.	287
11/238 –	Bibliothèque municipale – Adhésion de la Bibliothèque municipale à l'Association des Bibliothécaires de France et à Images en Bibliothèque.	288

POLITIQUE DU LOGEMENT

11/239 –	Aides financières pour la production et la résidentialisation de logements locatifs sociaux et la production de logements en accession aidée à vocation sociale.	290
----------	--	-----

MAISONS DE QUARTIER ET CENTRES SOCIAUX

11/240 –	Centres sociaux et Maisons de quartier - Avenants aux contrats d'objectifs pris en application de la convention cadre du 15 janvier 2003 - Subvention d'animation globale et autres subventions.	292
----------	--	-----

EMPLOI - INSERTION

11/241 –	Réhabilitation de l'ancien commissariat central pour y implanter la Maison de l'Emploi - Autorisation de signature du marché d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination de chantier et du marché de travaux.	293
----------	--	-----

POLICE MUNICIPALE

11/242 –	Fourrière municipale - Enlèvement de véhicules automobiles - Remboursement des frais.	295
----------	---	-----

C.L.S.P.D.

11/243 –	Plan d'Actions de Prévention - Subventions à diverses associations - Programme 2011 – 2ème répartition - Adoption.	296
----------	--	-----

RESSOURCES HUMAINES

11/244 – Régime indemnitaire - Indemnité de protocole pour l'année 2011 et ajustements. 303

11/245 – Avancement au grade - Ajustement des ratios de promotion. 318

PERSONNES HANDICAPEES - ACCESSIBILITE

11/246 – Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Handicapées. 321

EDUCATION ET ENSEIGNEMENT ARTISTIQUES

11/247 – Conservatoire à Rayonnement Régional – Programme Européen Erasmus – Admission en recette de bourses sous la forme d'une subvention. 324

11/248 – Conservatoire à Rayonnement Régional – Approbation d'une convention de partenariat avec le Collège Carnot. 326

MAISON DE LA MEDIATION

11/249 – Accès au droit - Maison de la Médiation et du Citoyen - Mise en place d'un partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse - Convention. 328

11/250 – Accès au droit - Maison de la Médiation et du Citoyen - Mise en place d'un partenariat avec l'Association Française des Usagers des Banques – Convention. 330

DROITS DE L'HOMME, EGALITE DES DROITS, INTEGRATION – LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

11/251 – Journée internationale contre l'homophobie - Subventions à diverses associations. 332

11/252 – Lutte contre les Discriminations – Programmation 2011 – Subventions à diverses associations. 338

COMMERCE

11/253 – Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Subvention à l'Union Commerciale des rues Jules Guesde, des Sarrazins et de la place Nouvelle Aventure. 344

11/254 – Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2007/2010 - Délibération modificatrice suite à un trop-perçu – Les Boutiques du Faubourg. 346

VIE ASSOCIATIVE

11/255 –	Vie associative - Subvention à l'association France Bénévolat Centre de Lille.	348
11/256 –	Vie associative - Subvention à une association - Aide au démarrage.	349

ECOLES

11/257 –	Classes d'environnement - Personnel enseignant - Indemnités - Application des nouveaux taux.	350
11/258 –	Versement de subventions à l'OCCE du Nord - Avenant à la convention.	351
11/259 –	Fournitures scolaires et matériels pédagogiques pour les écoles publiques et structures municipales accueillant des enfants et des jeunes - Lancement de l'appel d'offres et signature des marchés.	355
11/260 –	Carte scolaire 2011 - Fusion des écoles maternelle Nadaud et élémentaires Briand et Buisson.	356
11/261 –	Grand Projet Urbain - Restructuration du groupe scolaire Briand Buisson Nadaud – Autorisation de signature des marchés de travaux.	357

POLITIQUE PERISCOLAIRE

11/262 –	Politique périscolaire - Attribution d'une subvention au Centre social Godeleine Petit pour son accueil de loisirs maternels les "Ptits Loups".	359
----------	---	-----

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

11/263 –	Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PDESS) – Subvention à l'association COLLINE ACEPP Nord/Pas-de-Calais - Création d'un groupement d'achats responsables.	360
----------	--	-----

COMMERCE EQUITABLE

11/264 –	Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) – Actions de sensibilisation et d'éducation au commerce équitable - Subvention à l'association Artisans du Monde Lille.	362
----------	---	-----

PATRIMOINE

11/265 –	Patrimoine – Cotisations – Renouvellement d'adhésions.	365
11/266 –	Patrimoine - Attribution de subventions au titre de l'année 2011 - 1er trimestre.	366
11/267 –	Patrimoine - Tourisme - Attribution de subventions au titre du congrès d'archéologie monumentale de la France.	368

11/268 –	Musée de l'Hospice Comtesse – Restauration des toitures – Lancement de la consultation de travaux et autorisation de signature des marchés.	370
----------	---	-----

ECONOMIES D'ENERGIE, ENERGIES ET FLUIDES

11/269 –	Reconduction des aides solaires - Aide à l'installation de chauffe-eau solaires et d'installations photovoltaïques à destination des Lillois, Hellemois et Lommois.	372
11/270 –	Participation de la Ville à l'appel à projets européen Interreg IVc - Campagne IMAGINE.	375

GESTION TECHNIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX

11/271 –	Travaux de maintenance dans les écoles de la Ville de Lille et de sa commune associée d'Hellemmes en 2011.	377
11/272 –	Prestations d'études techniques de maintenance du patrimoine bâti de la Ville – Autorisation de signature du marché portant sur les prestations relatives à la maintenance de bâtiments courants suite à une nouvelle consultation.	380
11/273 –	Accord cadre de maîtrise d'oeuvre portant sur la réhabilitation et l'aménagement de l'Hôtel de Ville - Attribution et autorisation de signature du quatrième marché subséquent à l'accord cadre - Mission de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de l'accueil et de l'amphithéâtre et l'accessibilité de l'entrée côté place Roger Salengro.	282
11/274 –	Fourniture de matériels divers et outillages pour les services municipaux de la Ville de Lille et de ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme - Appel d'offres ouvert.	385
11/275 –	Fourniture de pièces détachées, prestations automobiles et maintenance des véhicules municipaux pour la Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme - Appel d'offres ouvert.	387

INFORMATIQUE - NTIC

11/276 –	Réseau téléphonique de la Ville de Lille - Maintenance et remplacement de matériels.	389
11/277 –	Refonte des sites Internet et Intranet de la Ville de Lille.	390
11/278 –	Fourniture d'un ensemble de moyens de radiocommunications selon la norme "TETRA" sur le territoire de la Ville de Lille et de ses communes associées.	392
11/279 –	Centre d'Innovation des Technologies sans Contact-EuraRFID (CITC) – Adhésion de la Ville - Cotisation 2011.	394

11/280 –	Logiciel de gestion du système d'information financière et comptable pour la Ville de Lille et ses communes associées - Marché n° 07S0022 - Avenant n° 1 – Décomposition en phases d'une tranche conditionnelle.	396
----------	--	-----

LILLE GRAND PALAIS

11/281 –	SAEM Lille Grand Palais - Approbation des comptes rendus technique et financier 2009/2010 et du budget prévisionnel 2010/2011.	397
11/282 –	SAEM Lille Grand Palais – Cession et acquisition de participations liées à la gestion du Zénith d'Amiens.	399

RESTAURATION SCOLAIRE

11/283 –	Réhabilitation des offices de restauration scolaire - Lot 2 : Restaurants scolaires Desrousseaux, Béthune et Quinet Rollin - Avenants n° 2 aux marchés de travaux sur les restaurants scolaires Desrousseaux et Quinet Rollin.	401
----------	--	-----

SANTE

11/284 –	Agenda 21 Lillois - Projet "de la graine à l'assiette" - Subvention à l'association Léo Lagrange Consommation Nord.	405
----------	---	-----

REDUCTION DES NUISANCES ET DES RISQUES URBAINS

11/285 –	Risques de déstabilisation des carrières souterraines sur Lille, Hellemmes et Lomme - Marché d'inspection, de surveillance et d'intervention en cas de sinistre et de prospection de cavités.	407
----------	---	-----

RAVALEMENT DE FACADES

11/286 –	Primes à l'habitat durable – Ravalement de façades.	409
----------	---	-----

SUIVI DES PROJETS URBAINS

11/287 –	Lancement d'une étude de programmation pour le renouvellement et l'insertion du Port de Lille dans le tissu urbain lillois - Groupement de commande avec Ports de Lille / CCI Grand Lille. (Retrait de la délibération n° 10/1100 du 26 novembre 2010).	413
----------	---	-----

ECONOMIES D'EAU

11/288 –	Lancement d'un marché négocié à bons de commande pour la mise en place d'une télélève des compteurs d'eau sur les bâtiments communaux de la Ville de Lille, de ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme et du CCAS de Lille.	415
----------	--	-----

11/289 –	Primes Habitat Durable - Attribution de l'aide à l'installation de systèmes de récupération d'eau pluviale à destination d'une Lilloise.	417
----------	--	-----

ACTIVITES SPORTIVES

11/290 –	Semaine de Pleine Nature, Trail des Remparts Lillois et Lill'Raid Nature – Attribution de subventions.	420
----------	--	-----

PLAN VELO

11/291 –	Subventions à l'association Droit au Vélo pour sa contribution à la promotion du vélo - Convention.	423
----------	---	-----

11/292 –	Contrat de cession de droit d'auteur portant sur un modèle d'abri à vélo.	424
----------	---	-----

JEUNESSE

11/293 –	Projets Jeunesse - Subventions au soutien à l'initiative de Projets de Jeunes au titre de l'année 2011.	426
----------	---	-----

11/294 –	Projets Jeunesse - Subventions 2011 aux associations de jeunesse et équipements de proximité - 2ème acompte.	428
----------	--	-----

ACCES AUX VACANCES ET AUX LOISIRS POUR TOUS

11/295 –	Convention 2011 entre la Ville et la SNCF dans le cadre de l'action "Tous en Vacances".	433
----------	---	-----

11/296 –	Convention 2011 entre la Ville et Air France dans le cadre de l'action « Tous en Vacances ».	434
----------	--	-----

11/297 –	Adhésion au dispositif "Bourse Solidarité Vacances" - Convention 2011 entre la Ville et l'ANCV dans le cadre de l'action "Tous en Vacances".	435
----------	--	-----

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

OBJET

Compte rendu au Conseil Municipal
des arrêtés pris en vertu des articles
L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général
des Collectivités Territoriales.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 08/242 et n° 08/243 du 31 mars 2008, le Conseil Municipal a accordé, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour les objets limités énumérés ci-dessous :

1. arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2. fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
3. procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au *a* de l'article L.2221-5-1 sous réserve des dispositions du *c* de ce même article (dérogation à l'obligation de dépôt des fonds disponibles au Trésor), et de passer à cet effet les actes nécessaires.
4. prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
5. décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
6. passer les contrats d'assurance ;
7. créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
8. prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
9. accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
10. décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

11. fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
12. fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
13. décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
14. fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
15. exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
16. intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal ;
17. régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal.
18. réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé préalablement par le Conseil Municipal

Aux termes de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils Municipaux sur les mêmes objets.

De plus, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation. En conséquence, un tableau récapitulatif de ces décisions est annexé à la présente délibération.

Délégation de compétences au Maire conformément aux dispositions des articles L 2122-22 et
 L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et
 des délibérations du Conseil Municipal n° 08/242 et n° 08/243 du 31 mars 2008

tableau mis à jour le 18-mars-11

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture
N° 11/10	26-janv-11	Action Foncière	Un avenant au bail conclu avec M. Bernard Willot, propriétaire de l'appartement situé 36/332 rue Inkermann à Lille, est signé afin que la Ville s'acquitte, à compter du 1er janvier 2011, des loyers et charges dus pour la location du logement de fonction de Mme GABRIELS, Directrice Générale Adjointe.		26-janv-11
N° 11/11	02-févr-11	Action Foncière	Des baux de mise à disposition précaires et révocables de l'immeuble sis à Lille, 24 rue Simons, sont passés avec Mesdames Jeanne OUNDOU et Simone HNAWIA, pour une durée de 3 mois à partir respectivement du 17 décembre 2010 (appartement n° 5) et du 20 décembre 2010 (appartement n° 4), renouvelables une fois pour la même période.	Appartement n° 5 Loyer : 160 € + charges : 40 € Appartement n° 4 Loyer : 360 € + charges : 30 €	02-févr-11
N° 11/12	07-févr-11	Culture	Un contrat de louage du rez-de-chaussée-accueil bar du bâtiment Le Tri Postal, sis à Lille avenue Willy Brandt, est passé avec la Société Ecofolio lui accordant la sous-location le 10 février 2011, pour l'organisation des Rencontres Régionales Ecofolio.	Location : 990 €	08-févr-11
N° 11/13	07-févr-11	Education	Le logement de fonction du groupe scolaire Samain-Trulin-Aicard, sis à Lille 21 avenue Verhaeren, est réaffecté temporairement, en tant que logement de fonction pour le directeur des écoles Béranger-Hachette.	Loyer mensuel : 232 €	08-févr-11
N° 11/14	18-févr-11	Musée d'Histoire Naturelle	Les musées d'Histoire Naturelle, de l'Hospice Comtesse, les maisons folies de Moulins et Wazemmes accordent un tarif préférentiel aux bénéficiaires du dispositif Crédit-loisirs.		18-févr-11

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture
N° 11/15	18-févr-11	Action Foncière	La Ville met à disposition de l'association "Restos du Cœur" des locaux (200 m ²), sis à Lille Halle A de l'ancienne Gare St Sauveur, boulevard JB Lebas, pour la période courant du 1er octobre 2010 au 14 juillet 2011.	Mise à disposition à titre gratuit	18-févr-11
N° 11/16	28-févr-11	Action Foncière	La Ville sous-loue à la société Taxi Union le local n° 359 situé au niveau 1 du Centre Commercial Euralille d'une surface de 224 m ² , exclusivement dédié à l'exploitation d'un standard radio et activité accessoire ainsi qu'une école de formation pour les chauffeurs de taxis pour la période du 1er janvier 2011 au 30 septembre 2014.	loyer annuel : 10.162,92 €	01-mars-11
N° 11/17	01-mars-11	Musée de l'Hospice Comtesse	Afin de toucher les publics les plus variés, familiers ou non des musées, le Musée participe à la journée de la Femme le mercredi 9 mars 2011 en ouvrant gratuitement aux femmes de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h.		02-mars-11
N° 11/18	01-mars-11	Action Foncière	La Ville accorde à l'Atelier Populaire d'Urbanisme de Wazemmes la mise à disposition de locaux, pour une durée d'un an à compter du 23/12/2010, (lot n° 40 de la copropriété) faisant partie de l'immeuble sis à Lille 3 rue de l'Abbé Aerts, pour une superficie de 101 m ² , ainsi que la mise à disposition du parking 3 de la résidence "le Jardin" (lot n° 24), situé à Lille rue de l'Abbé Aerts.	Mise à disposition à titre gratuit	02-mars-11
N° 11/19	01-mars-11	Finances	Un emprunt PRU de 8 407 564 € est réalisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue du financement des travaux de revalorisation urbaine, sociale et économique des quartiers en difficultés dans le cadre de l'ANRU.	Taux annuel : taux du livret A à la date d'effet du contrat + 0,60 % durée : 15 ans	02-mars-11

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture
N° 11/20	03-mars-11	Action Foncière	La Ville accepte la mise à disposition temporaire du bâtiment dénommé "Tri Postal" propriété de RFF, sis à Lille avenue Willy Brandt, du 26 juin 2010 au 25 juin 2013.	Redevance annuelle : 100.942 € H.T. + 15.746 € pour impôts et taxes	03-mars-11
N° 11/21	04-mars-11	Finances	Une ouverture de crédit, d'un montant maximum de 36.000.000 €, est constituée auprès de la Société Générale pour une durée de 12 mois à compter de la signature du contrat.		10-mars-11
N° 11/22	08-mars-11	Culture	Un contrat de louage du rez-de-chaussée-accueil bar du bâtiment Le Tri Postal, sis à Lille avenue Willy Brandt, est passé avec l'association MAP VIDEO lui accordant la sous-location du 14 au 22 mars 2011, pour l'organisation des soirées de la Fête de l'Animation.	Mise à disposition à titre gratuit	09-mars-11
N° 11/25	11-mars-11	Palais des Beaux-Arts	L'accès aux collections permanentes et à l'exposition temporaire du musée est gratuit pour les personnes titulaires d'un "pass weekend musées Télérama", dans la limite de 4 billets gratuits délivrés sur présentation d'un pass, les 19 et 20 mars 2011.		12-mars-11
N° 11/26	15-mars-11	Finances	Il est mis fin à la régie nommée F créée par arrêté n° 06/95 du 11 décembre 2006 au Service Réglementation - Halles et Marchés		16-mars-11
N° 11/27	17-mars-11	Education	La Ville loue, pour une période d'un an à compter du 1er mai 2011, à M. BEGARD, demeurant 8 rue de la Piétrie à Mons-en-Pévèle, une prairie fermée située au "Leu Pendu", afin de permettre aux équidés de l'Ecole de la forêt de Phalempin de rester à l'extérieur.	loyer annuel : 350 €	18-mars-11



Le Maire de la Ville de Lille,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Décision du Maire

N° 11/10

Vu la délibération n° 08/242 du 31 mars 2008 conférant délégation de compétences au Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 96/665 du 21 octobre 1996 fixant la liste des emplois dont les titulaires bénéficient d'un logement de fonction, complétée par la délibération n° 01/34 du 16 février 2001 ;

Vu l'arrêté n° 1850 du 18 novembre 2008 conférant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Dominique Plancke, Conseiller Municipal Délégué ;

Vu l'arrêté n° 59350/2031 du 12 novembre 2010 qui attribue à Madame Floriane Gabriels un logement pour nécessité absolue de service à compter du 29 avril 2010 de par sa nomination à un emploi de Directeur général Adjoint des Services, Madame Gabriels bénéficie de la gratuité des loyers et des charges liés à son logement ;

Considérant qu'il y a lieu de rédiger un avenant au bail portant sur l'appartement situé, 36/332, rue Inkermann à Lille afin de modifier le paragraphe « Charges » à compter du 1^{er} janvier 2011. En effet, à partir de cette date, la Ville s'acquittera directement auprès de l'agence des loyers et charges relatives à celui-ci. Pour la période du 29 avril 2010 au 31 décembre 2011, la Ville remboursera à l'intéressée les charges qu'elle aura réglées ;

DECIDE

Article 1 – L'avenant au bail, conclu entre la Ville de Lille et Monsieur Bernard Willot, propriétaire des lieux loués élisant son domicile chez son mandataire SERGIC, prévoit que la Ville s'acquittera à compter du 1^{er} janvier 2011 des loyers et des charges dus pour la location du logement de fonction de Madame Floriane Gabriels sis 36/332 rue Inkermann à Lille.

Article 2 – Il n'est en rien changé aux autres clauses du contrat.

Article 3 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Article 4 – La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Hôtel de Ville, le

26 JAN. 2011

Réception en Préfecture le

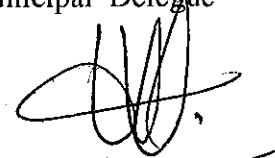
Affiché en Mairie le **26 JAN. 2011**

Le Conseiller Municipal Délégué

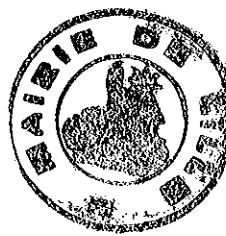


Dominique PLANCKE

Le Conseiller Municipal Délégué



Dominique PLANCKE





Le Maire de la Ville de Lille,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

DECISION DU MAIRE

N° 11/11

Vu la délibération n° 08/242 du 31 mars 2008 conférant délégation de compétences au Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans et l'arrêté n° 1850 du 19 novembre 2008 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Dominique PLANCKE, Conseiller Municipal ;

Considérant que la Ville de Lille est propriétaire de l'immeuble sis à Lille 24 rue Simons, repris au cadastre en section IP sous le numéro 126, et que suite au départ de plusieurs locataires, des appartements sont libres d'occupation et permettent ainsi le relogement à titre temporaire de deux familles ;

DECIDE

Article 1 – Des baux de mises à disposition précaires et révocables sont passés entre la Ville de Lille et Mesdames Jeanne OUNDOU et Simone HNAWIA pour une durée de trois mois à partir respectivement du 17 décembre (appartement n° 5) et 20 décembre 2010 (appartement n° 4). Ils pourront être renouvelés une fois pour la même période.

Article 2 – Les présents baux sont consentis et acceptés moyennant un loyer de 160,00 euros et 40 euros de charges pour Madame Oundou, soit un total mensuel de 200 euros, et pour Madame Hnawia 360,00 euros de loyer et 30 euros de charges, soit un total mensuel de 390 euros, payables mensuellement et d'avance à la Caisse de Monsieur le Trésorier Principal de Lille Municipale.

Article 3 – Les preneurs acquitteront les taxes et charges locatives auxquelles les locataires sont ordinairement tenus.

Article 4 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Article 5 – La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 6 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Réception en Préfecture le
Affiché en Mairie le

2 FEV. 2011

Par délégation du Maire
Le Conseiller Municipal délégué,

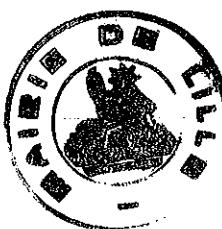
Dominique PLANCKE

Hôtel de Lille, le

2 FEV. 2011

Par délégation du Maire
Le Conseiller Municipal délégué,

Dominique PLANCKE





DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération n° 08/242 du 31 mars 2008 conférant délégation de compétences au Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

N° 11/12

Vu l'arrêté n°227 du 3 avril 2008 conférant la délégation de fonction et signature à Madame Catherine Cullen, Adjointe au Maire, notamment la signature des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

Vu la délibération n° 05/635 du 26 septembre 2006 faisant de la Ville de Lille le locataire du Tri Postal sis à Lille avenue Willy Brandt ;

Vu la délibération n°09/965 du 16 novembre 2009 fixant des tarifs pour la location des espaces du Tri Postal ;

DECIDE

Article 1 - Un contrat de louage du rez de chaussée-accueil bar du bâtiment Le Tri Postal, sis à Lille, avenue Willy Brandt, est passé avec la Société Ecofolio, lui accordant cette sous-location le 10 février 2011 pour l'organisation des Rencontres Régionales Ecofolio.

Article 2 - Une tarification de 990 € sera facturée à la Société Ecofolio.

Article 3 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 - La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 5 - Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Lille est chargé de l'exécution de la présente décision.

Réception en Préfecture le

- 8 FEV. 2011

Hôtel de Ville, le

Affiché en Mairie le

7 FEV. 2011

Pour le Maire de Lille
et par délégation,

Pour le Maire de Lille
et par délégation,

Catherine CULLEN
Adjointe au Maire



Catherine CULLEN
Adjointe au Maire



DÉCISION DU MAIRE

N° 11/13

Le Maire de la Ville de Lille,

Vu l'article 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 08/242 du 31 mars 2008 portant délégation de compétence du conseil municipal au maire,

Vu la délibération n° 06/536 du 3 juillet 2006 désaffectant le logement de fonction du groupe scolaire, sis à Lille, 21 avenue Verharen,

Considérant que ce logement de fonction, bien que désaffecté, n'ait pas été déclassé,

Considérant que la Ville souhaite attribuer un nouveau logement de fonction à un enseignant en situation d'urgence,

DECIDE:

Article 1 : Le logement de fonction du groupe scolaire Samain-Trulin-Aicard, situé au 21 avenue Verhaeren à Lille, est réaffecté, temporairement, en tant que logement de fonction pour un enseignant.

Article 2 : Le logement de fonction est attribué à Monsieur BOULAY David, directeur des écoles Béranger-Hachette, et sa famille.

Article 3 : Monsieur BOULAY sera redevable d'un loyer mensuel à hauteur du loyer payé actuellement pour son logement de fonction, 7 rue Viala à Lille, soit 232 euros réactualisable chaque année. Les charges du logement seront à sa charge, comme actuellement.

Article 4 : Le bail s'arrêtera dès lors que Monsieur BOULAY quittera ses fonctions d'enseignant au sein des écoles de la Ville de Lille.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Lille et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7 : Le présent arrêté sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Hôtel de Ville, le,

7 FEV. 2011

Réception en Préfecture le 8 FEV. 2011

Affiché en Mairie le 8 FEV. 2011

Pour le Maire et par délégation
Le conseiller délégué aux écoles

Maurice THORE



DECISION DU MAIRE

N° 88/14

Le Maire de la Ville de Lille

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 08/242 du Conseil Municipal du 31 mars 2008 conférant délégation au Maire de, notamment, fixer dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs de droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu la délibération n° 10/1158 du 17 décembre 2010 autorisant le Musée d'Histoire Naturelle, le Musée de l'Hospice Comtesse, la Maison Folie de Moulins, la Maison Folie de Wazemmes à accorder un tarif préférentiel, aux bénéficiaires du dispositif Crédit-loisirs.

D E C I D E

Article 1 : Conformément aux limites déterminées par le Conseil Municipal du 17 décembre 2010, dans sa délibération n° 10/1158, Le Musée d'Histoire Naturelle, le Musée de l'Hospice Comtesse, la Maison Folie de Moulins, la Maison Folie de Wazemmes mettent, à la disposition de la Mission Locale de Lille, les prestations ci-après désignées et accordent un tarif préférentiel aux bénéficiaires du dispositif Crédit-Loisirs :

Article 2 : Les personnes se présentant dans les lieux culturels précisés ci-dessous munies de chèques Crédit-Loisirs auront accès aux prestations et tarifications suivantes :

Offres	(sans modification et à titre purement indicatif)		
	Tarifs Réduits Euros TTC	Tarifs Pleins Euros TTC	Tarifs Crédits Loisirs
Musée d'Histoire Naturelle			
Programmations ouvertes du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2011			
Type A droit d'entrée exposition permanente	1,6€	2,7€	1,6€
Type B : visite guidée groupe adulte	58€	58€	42 €
Type C : visite guidée groupe enfant	42€	42 €	42 €
Type D : droit d'entrée exposition « Briques, Bière et Cie»	Gratuit		
Type E : tarif atelier enfant	3€	3€	3€
Type F : tarif atelier adulte	10 €	10 €	5 €
.../...			

		Sans modification et à titre Purement indicatif		
Offre		Tarifs réduits Euros TTC	Tarifs pleins Euros TTC	Tarifs Crédits Loisirs
Musée de l'Hospice Comtesse				
Programmations ouvertes Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2011				
Type A : droit d'entrée sur les collections permanentes		2,50 €	3,50 €	0 €
Type B : Visites guidées publiques pour individuels (collections permanentes)		3,50 €	5 €	2 €
Type C : Parcours jeune public pour individuels (collections permanentes)		3,50 €	3,50 €	2 €
Type D : 1 visite guidée 1h00 pour groupes de 25 personnes maxi (collections permanentes)		31 €	71 €	31 €
Type E : 2 visites guidées 1h00 pour groupes de 25 personnes maxi (collections permanentes)		51 €	142 €	51 €
Maison Folie de Moulinne				
Programmations ouvertes du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2011				
- Expositions et vernissages				
- Concerts « show cases » et de sortie d'album-Répétitions publiques				
- Journées « Tous Voisins » : journées mensuelles, pluridisciplinaires familiales				
- Débats, rencontres				
- Certains ateliers de pratique artistique				
- Certaines projections				
- Les P'tits Mercredis : spectacles jeune public mensuels le mercredi après-midi		3€	5€	2€
- Ateliers et projections à notoriété importante ou à format économique conséquent)		3€	3€	2€
- Spectacles et concerts artistes « découvertes»		3€	5€	2€
- Spectacles et concerts artistes « découverte » repérés ou de moyenne notoriété		6€	8€	5€
- Spectacles et concerts artistes de notoriété importante		10€	12€	9€
- Spectacles et concerts artistes de très forte notoriété		12€	15€	11€
- Ateliers de découverte/Stages de Sensibilisation/Initiation : actions spécifiques pour les écoles, collèges lycées, les groupes tels que les centres sociaux, les maisons de quartier, les espaces éducatifs dans le cadre d'un projet de développement culturel particulier				Tarif plein, réduit, Crédits Loisirs : Gratuit
- Ateliers de découverte/Stages de sensibilisation/Initiation pour les particuliers adultes		3 € / séance	5 € / séance	2€ / séance
- Ateliers de découverte/Stages de sensibilisation/Initiation pour les enfants de moins de 12 ans		gratuit	gratuit	gratuit
- Stages de perfectionnement / Master Class animé par un artiste de renommée internationale pour les partenaires associatifs		5€ / séance	7€ / séance	4€ / séance
- Stages de perfectionnement / Master Class animé par un artiste de renommée internationale pour les professionnels		10 € / séance	12 € / séance	9€ / séance
- Stages de perfectionnement / Master Class animé par un artiste de renommée internationale pour les particuliers adultes		13 € / séance	15 € / séance	12€ / séance

Offre	Tarifs Réduits Euros TTC	Tarifs Pleins Euros TTC	Tarifs Crédits Loisirs
Maison Folie de Wazemmes			
Programmations ouvertes du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2011			
- Expositions et vernissages			
- Performances déambulatoires classiques dans le bâtiment d'exposition			
- Concerts « show cases » et de sortie d'album			
- Répétitions publiques			
- Journées pluridisciplinaires familiales ou événements exceptionnels type anniversaire des MF ou certaines actions de communication			
- spectacles jeune public en direction de publics spécifiques (prioritaires)			
- Débats, rencontres			
- Restitutions travaux d'ateliers de pratique artistique type « Workshop ».			
- Projections			
- Spectacles jeune public petits formats	2€	3€	Néant
- Spectacles jeune public formats moyens	3€	5€	2 €
- Spectacles jeune public grands formats	5€	7€	4 €
- Certaines projections (notoriété importante ou format économique conséquent)	2€	3€	
Bals concerts spécifiques	4 €	5 €	3 €
- Spectacles et concerts artistes « découverte » ou performances type « labos » (expérimentations – projets non finalisés) --- Performances déambulatoires particulières dans le bâtiment d'exposition	3€	5€	2 €
- Spectacles et concerts artistes « découverte » de moyenne notoriété (petits formats) ou série de « labos » (soirées composées) et cabarets auberge	6€	8€	5 €
- Spectacles et concerts artistes « découverte » de moyenne notoriété (formats moyens) et certaines co-productions maison Folie	8€	10€	7 €
- Spectacles et concerts artistes de notoriété importante (petits ou moyens formats)	10€	13€	9€
- Spectacles et concerts artistes de très forte notoriété (petits ou moyens formats)	12€	15€	11 €
- Spectacles et concerts artistes de très forte notoriété (grands formats)	15€	18€	14 €
- Ateliers de découverte/Stages de Sensibilisation/Initiation : Actions spécifiques pour les écoles, collèges lycées, les groupes tels que les Centres sociaux, les maisons de quartier, les espaces éducatifs dans le cadre d'un projet de développement culturel particulier			Tarif plein, réduit, Crédits Loisirs : Gratuit
Ateliers de découverte/Stages de sensibilisation/Initiation : Actions non spécifiques pour les groupes (les écoles, collèges lycées, les Centres sociaux, les maisons de quartier, les espaces éducatifs)	2€ / séance		
- Ateliers de découverte/Stages de sensibilisation/Initiation pour les particuliers	3 € / séance	5 € / séance	2 € / séance
- Stages de perfectionnement / Master Class animé par un artiste de renommée internationale pour les partenaires associatifs	5€ / séance	7€ / séance	4 € / séance
- Stages de perfectionnement / Master Class animé par un artiste de renommée internationale	10 € / séance		9 € / séance
- Stages de perfectionnement / Master Class animé par un artiste de renommée internationale pour les particuliers	13 € / séance	15 € / séance	12 €/ séance

Article 3 Ces chèques seront mensuellement retournés accompagnés d'une facture auprès de la Mission Locale pour mise en paiement

Article 4 : Une convention est établie entre la Ville de Lille et la Mission Locale de Lille.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 7: Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Réception en Préfecture le

18 FEV. 2011

Affiché en Mairie le

18 FEV. 2011

Le Maire de Lille

Martine AUBRY

Hôtel de Ville, le

18 FEV. 2011

Le Maire de Lille

Martine AUBRY





Le Maire de la Ville,

Arrêté

Décision du Maire

N° 11/15

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 08/242 du 31 mars 2008 conférant délégation de compétences au Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu l'arrêté n° 1850 du 18 novembre 2008 conférant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Dominique Plancke, Conseiller Municipal Délégué ;

Considérant qu'il convient pour la Ville de Lille de mettre à disposition de l'Association « Restos du Cœur » des locaux afin de lui permettre d'assurer la distribution de repas aux personnes démunies ;

DECIDE

Article 1 – La Ville de Lille met à disposition de l'Association « Restos du Cœur » des locaux (220 m²), situés dans la Halle A de l'ancienne gare Saint Sauveur, Boulevard Jean-Baptiste Lebas à Lille, pour la période courant du 1^{er} octobre 2010 au 14 juillet 2011.

Article 2 – La valeur locative annuelle du local s'élève à 6600 €. Cependant la disposition est consentie à titre gratuit eu égard à l'intérêt général des actions poursuivies par l'Association « Restos du Cœur ». Cette affectation des locaux sera valorisée par l'Association dans ses comptes.

Article 3 – La Ville prend également en charge l'ensemble des frais liés à l'occupation, principalement l'électricité dont le montant est évalué à 2000 €/ an, les autres dépenses étant accessoires.

Article 4 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Article 5 – La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 6 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Hôtel de Ville, le

18 FEV. 2011

Réception en Préfecture le **18 FEV. 2011**

Affiché en Mairie le **18 FEV. 2011**

Le Conseiller Municipal délégué

Dominique PLANCKE

Le Conseiller Municipal Délégué



Dominique PLANCKE



Le Maire de la Ville de Lille,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Arrêté
Décision du Maire
N° 11/16

Vu la délibération n° 08/242 du 31 mars 2008 conférant délégation de compétences au Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans et l'arrêté n°1850 du 19 novembre 2008 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Dominique PLANCKE, Conseiller Municipal ;

Vu le bail du 22 décembre 1999 et son annexe par lesquels la société du Centre Commercial du Triangle des Gares loue à la Ville de Lille un local situé dans le Centre de Commerces, de Services et de loisirs « Euralille » et l'acceptation par cette société de la sous-location du local par la Ville à la société Taxi Union ;

Considérant que l'ensemble des obligations reprises dans les documents précités s'appliquent à la société Taxi Union et qu'il y a lieu de régulariser la situation par un bail de sous-location entre la Ville de Lille et Taxi Union ;

DECIDE

Article 1 – La Ville de Lille sous-loue à la société Taxi Union le local situé dans le Centre Commercial Euralille. Le local a le numéro 359, il se situe au niveau + 1, et la surface contractuelle est de 224 m² environ. Cette occupation est consentie exclusivement aux chauffeurs de taxis pour leur activité principale qui est l'exploitation d'un standard radio et leur activité accessoire qui est l'école de formation pour les chauffeurs de taxis.

Article 2 – La mise à disposition est consentie à compter du 1^{er} janvier 2011 jusqu'au 30 septembre 2014.

Article 3 – Elle est consentie pour un loyer annuel de 10 162.92 euros. La société Taxi Union s'est engagée en outre à payer une indemnité d'occupation au titre de l'année 2010 à hauteur de 10 162.92 euros. A partir de 2011, le loyer sera payable trimestriellement et à terme échu à la Caisse de Monsieur le Trésorier Principal de Lille-Municipale. Il sera révisé chaque année en fonction de la variation de l'indice national du coût de la construction publié trimestriellement par l'INSEE, l'indice de référence étant l'indice 1517.00 du 2^{ème} trimestre 2010.

Article 4 – La société Taxi Union devra acquitter directement toutes ses consommations personnelles d'eau, de gaz, d'électricité, de chauffage...selon les indications de ses compteurs et relevés. Elle devra rembourser à la première demande de la Ville la taxe foncière. De même toute autre imposition que la loi met à la charge des occupants sera redevable par la société.

Article 5 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Article 6 – La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 7 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Lille Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

28 FEV. 2011

Hôtel de Ville, le

Réception en Préfecture le **- 1 MARS 2011**
Affiché en Mairie le **28 FEV. 2011**
Le Conseiller Municipal délégué,

Dominique PLANCKE

Le Conseiller Municipal délégué,

Dominique PLANCKE



Le Maire de la Ville de Lille

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Arrêté

Décision du Maire

N° 11/17

Vu la délibération n° 08/242 du Conseil Municipal du 31 mars 2008 conférant délégation au Maire de, notamment, fixer dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs de droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Considérant, la participation du Musée de l'Hospice Comtesse à la Journée de la Femme

D E C I D E

Article 1 : Afin de toucher les publics les plus variés, familiers ou non des musées, il est proposé, de participer à la journée de la Femme le mercredi 9 Mars 2011 s'appuyant sur la présentation de l'exposition temporaire des Archives départementales du Nord « De femmes en femmes, un autre regard sur les femmes dans le nord de l'antiquité à nos jours » et les collections permanentes du Musée mettant à l'honneur les femmes emblématiques de l'histoire locale.

Article 2 : Le Musée de l'Hospice Comtesse souhaite y participer et propose une ouverture exceptionnellement gratuite le mercredi 9 Mars 2011 de 10H à 12H30 et de 14H à 18H pour toutes les femmes qui se présenteront.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

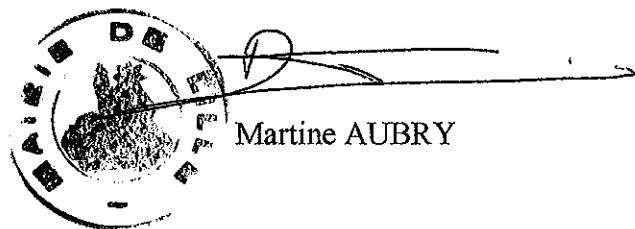
Article 4 : La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Hôtel de Ville, le **- 1 MARS 2011**

Réception en Préfecture le **- 2 MARS 2011** Le Maire de Lille

Affiché en Mairie le **- 1 MARS 2011**



Martine AUBRY



Le Maire de la Ville de Lille,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Arrêté

Décision du Maire

N° 11/18

Vu la délibération n° 08/242 du 31 mars 2008 conférant délégation de compétences au Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans et l'arrêté n°1850 du 19 novembre 2008 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Dominique PLANCKE, Conseiller Municipal ;

Considérant que les lots appartenant à la Ville de l'ensemble immobilier sis à Lille rue de l'Abbé Aerts, dénommé « le square » et « le jardin », repris au cadastre en section SV conviennent parfaitement à l'APU de Wazemmes pour y exercer les missions définies par ses statuts ;

DECIDE

Article 1 – La Ville de Lille accorde à l'Atelier Populaire d'Urbanisme de Wazemmes la mise à disposition de locaux (lot n° 40 de la copropriété) faisant partie de l'immeuble sis à Lille 3 rue de l'Abbé Aerts (angle rue de l'Abbé Aerts et rue Guillaume Apollinaire), pour une superficie de 101 m², ainsi que la mise à disposition du parking 3 de la résidence « le Jardin » (lot n° 24) situé rue de l'Abbé Aerts (angle rue du Marché).

Article 2 – La mise à disposition est consentie, à titre gratuit, pour une durée de une année à compter du 23 décembre 2010. Elle sera renouvelable chaque année tacitement sans pouvoir excéder le 23 décembre 2022.

Article 3 – La Ville de Lille prend en charge les frais d'électricité (frais réels dans la limite de 1700 euros par an) et d'eau (dans la limite de 150 euros par an). L'APU de Wazemmes acquittera la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Article 4 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Article 5 – La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 6 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Lille-Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Hôtel de Ville, le – 1 MARS 2011

Réception en Préfecture le – 2 MARS 2011
Affiché en Mairie le – 1 MARS 2011

Le Conseiller Municipal délégué,

Dominique PLANCKE



Le Conseiller Municipal délégué,

Dominique PLANCKE



DECISION DU MAIRE

N° 11/119

Le Maire de la Ville de Lille,

Vu les articles L 2122-22 (3^e et 20^e) et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 10/1108 du 17 décembre 2010 conférant délégation de compétences au Maire en matière de recours aux opérations de financement (emprunts, instruments de couverture) pour l'exercice 2011,

Vu l'arrêté n° 3895 en date du 6 octobre 2009 donnant délégation de fonction et de signature à M. Pierre de SAINTIGNON, Premier Adjoint au Maire,

Vu le budget de l'exercice 2011 de la Ville de Lille, ayant force exécutoire, qui prévoit notamment le recours à l'emprunt pour assurer le financement de ses programmes d'investissement,

Vu la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations,

DECIDE :

Article 1er – la réalisation d'un emprunt PRU de 8 407 564 euros (huit millions quatre cent sept mille cinq cent soixante quatre euros) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dont le siège social est à Lille, 11 Parvis de Rotterdam 170 Tour Lilleurope. Ce prêt est destiné au financement des travaux de revalorisation urbaine, sociale et économique des quartiers en difficultés dans le cadre de l'ANRU et est consenti aux conditions suivantes :

- Durée : 15 ans
- Echéances annuelles
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat majoré de 0,60 %
- Taux annuel de progressivité des échéances : 0 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %
- Commission d'intervention : 1 680 €.

Article 2 - L'emprunt est inscrit lors de son encaissement en recette à l'article 1641 du budget ; les frais relatifs à la commission d'intervention seront imputés sur les crédits inscrits Chapitre 66 Article 668 Fonction 01.

Article 3 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 - La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 5 - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lille et Monsieur le Trésorier Principal Municipal de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Réception en Préfecture le **2 MARS 2011**

Affiché en Mairie le **1 MARS 2011**

Hôtel de Ville, le **1 MARS 2011**

Pour le Maire de Lille et par délégation,
Le Premier Adjoint au Maire

du Sén

Pierre de SAINTIGNON





Arrêté
Décision du Maire

N° 11/20

Le Maire de la Ville de Lille,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 08/242 du 31 mars 2008 conférant délégation de compétences au Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans et l'arrêté n°227 du 3 avril 2008 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Catherine CULLEN, Adjointe au Maire déléguée à la Culture ;

Considérant que la Ville de Lille occupe depuis le 26 juin 2005, au titre d'une convention d'occupation temporaire le bâtiment dénommé « Tri Postal », situé le long de la gare Lille Flandres et l'avenue Willy Brandt et appartenant à RFF;

Considérant qu'il convient de renouveler la convention d'occupation temporaire arrivée à échéance ;

DECIDE

Article 1 – La Ville de Lille accepte la mise à disposition temporaire du bâtiment dénommé « Tri Postal », propriété de RFF, sis avenue Willy Brandt à Lille, repris au cadastre sous le numéro 13 de la section TX .

Article 2 – La convention d'occupation prend effet à compter du 26 juin 2010 pour s'arrêter le 25 juin 2013.

Article 3 – La redevance annuelle due par la Ville au titre de cette occupation a été fixée à un montant annuel de 100 942 euros H. T. à laquelle s'ajoute un forfait annuel global fixé à 15 746 euros H.T. dû à RFF au titre du remboursement des impôts et taxes. La redevance et le forfait sont indexés sur l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE.

Article 4 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Article 5 – La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 6 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Lille-Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Hôtel de Ville, le 3 mars 2011

Réception en Préfecture le - 3 MARS 2011
Affiché en Mairie le - 3 MARS 2011

L'Adjointe au Maire déléguée,

Catherine CULLEN



L'Adjointe au Maire déléguée,

Catherine CULLEN



Arrêté

DECISION DU MAIRE

Le Maire de la Ville de Lille,

N° 11/21

Vu les articles L 2122-22 (20^e) et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 08/243 du 31 mars 2008 conférant délégation de compétences au Maire en matière d'emprunts, de trésorerie et d'instruments financiers et de placements,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 10/1133 du 17 décembre 2010 autorisant une ouverture de crédit d'un montant maximum de 36 millions d'euros pour l'exercice 2011,

Vu l'arrêté n° 3895 en date du 6 octobre 2009 donnant délégation de fonctions et de signature à M. Pierre de SAINTIGNON, Premier Adjoint au Maire,

Vu la proposition de la Société Générale,

DECIDE :

Article 1er - la constitution, auprès de la Société Générale dont le siège social est situé à Paris La Défense 7 au 17, cours Valmy, d'une ouverture de crédit d'un montant maximum de 36.000.000 euros (trente six millions d'euros) pour une durée de 12 mois à compter de la date de signature du contrat aux conditions suivantes :

Index des tirages : EONIA ou Euribor 1 semaine ou Euribor 1 mois,

Marges sur index : EONIA + 1,15 % ou Euribor 1 semaine + 0,35% ou Euribor 1 mois + 0,35%,

Montant minimum des tirages : 100 000 euros,

Facturation des intérêts (base exacte/360 j) : payables au plus tard 15 jours après la date d'envoi du décompte si tirage sur EONIA ou payables au plus tard à la date d'échéance du tirage si tirage sur Euribor,

Mise à disposition et remboursement des fonds le jour même pour une demande avant 10 heures,

Durée minimale du tirage : celle de l'index choisi,

Durée maximale du tirage : échéance du contrat,

Remboursement anticipé : possible, sans pénalité, partiel ou total dès lors que la durée minimale du tirage est respectée,

Commission de confirmation : 0,05%, soit 18 000 € payables en 4 fois.

Article 2 - Les demandes de tirages et de remboursements seront effectuées sans autre délibération ou Décision du Maire dans les conditions prévues au contrat. Le paiement des frais financiers sera inscrit sur le compte 6615 et le règlement de la commission de confirmation sera effectué sur le compte 668.

Article 3 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 - La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 5 - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et Monsieur le Trésorier Principal de Lille-Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Réception en Préfecture le **10 MARS 2011**

Hôtel de Ville, le 4 mars 2011

Affiché en Mairie le

9 MARS 2011

Pour le Maire de Lille et par délégation
Le Premier Adjoint au Maire,



Pierre de SAINTIGNON



Le Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération n° 08/242 du 31 mars 2008 conférant délégation de compétences au Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Arrêté
Décision du Maire

N° 11/22

Vu l'arrêté n°227 du 3 avril 2008 conférant la délégation de fonction et signature à Madame Catherine Cullen, Adjointe au Maire, notamment la signature des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

Vu la délibération n° 05/635 du 26 septembre 2006 faisant de la Ville de Lille le locataire du Tri Postal sis à Lille avenue Willy Brandt ;

Vu la délibération n°09/965 du 16 novembre 2009 fixant des tarifs pour la location des espaces du Tri Postal ;

DECIDE

Article 1 - Un contrat de louage du rez de chaussée-accueil bar du bâtiment Le Tri Postal, sis à Lille, avenue Willy Brandt, est passé avec l'association MAP VIDEO, lui accordant cette sous-location du 14 au 22 mars 2011 pour l'organisation des soirées de la Fête de l'Animation.

Article 2 - Le projet étant soutenu financièrement par la Ville de Lille, cette mise à disposition sera effectuée à titre gratuit.

Article 3 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 - La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 5 - Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Lille est chargé de l'exécution de la présente décision.

Réception en Préfecture le

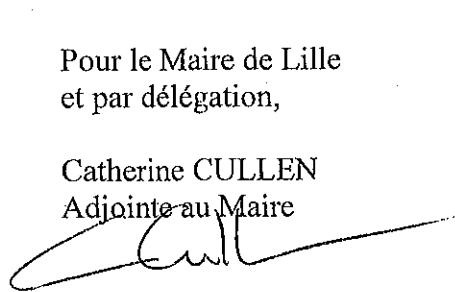
Hôtel de Ville, le **- 8 MARS 2011**

Affiché en Mairie le **- 8 MARS 2011**

Pour le Maire de Lille
et par délégation,

Pour le Maire de Lille
et par délégation,

Catherine CULLEN
Adjointe au Maire



Catherine CULLEN
Adjointe au Maire





Arrêté Décision du Maire

N° 11/25

Le Maire de la Ville de Lille,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 02/242 du 31 Novembre 2008 conférant délégation au Maire de fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs de droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 10/521 du 28 Juin 2010 fixant les tarifs d'accès au Palais des Beaux-Arts,

Considérant l'opération « week-end musées Télérama » 2011 organisée dans 248 musées en France,

Considérant le principe d'un accès gratuit aux collections permanentes et à l'exposition temporaire du musée les samedi 19 et dimanche 20 mars 2011 dans le cadre du « week-end musées Télérama »,

ARRETE :

ARTICLE 1 : L'accès aux collections permanentes et à l'exposition temporaire du musée est gratuit aux personnes titulaires d'un « pass week-end musées Télérama », dans la limite de 4 billets gratuits délivrés sur présentation d'un pass.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie sera adressée à Monsieur le Préfet.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Lille-Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Hôtel de Ville, le

11 MARS 2011

Réception en Préfecture le

Le Maire de Lille,

Affiché en mairie le **11 MARS 2011**

Le Maire de Lille,

Martine AUBRY

Martine AUBRY





DECISION DU MAIRE

N° 11/26

Le Maire de la Ville de Lille,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R 1617-1 à R1617-18 ;

Vu le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 05 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu la délibération n°01/835 du 12 novembre 2001 fixant, en euros, le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs de recettes des communes ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents, et ce à compter du 1^{er} janvier 2002 ;

Vu l'instruction codificatrice n°06/031A-B-M du 21 avril 2006 ;

Vu la délibération n° 08/242 du Conseil Municipal du 31 mars 2008 conférant délégation au Maire de, notamment, créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,

Vu l'arrêté municipal n°06/95 du 11 décembre 2006 instituant cinq régies de recettes nommées A, B, C, D, E et d'une régie de recettes nommée F auprès du service Réglementation – Halles et Marchés de la Ville de Lille

Vu l'arrêté n° 10/14 du 1^{er} février 2010 ayant suspendu la régie nommée F pour une durée d'un an ;

Considérant l'absence de nomination d'un régisseur titulaire sur la régie nommée F ;

Vu l'avis favorable de M. le Trésorier Principal ;

D E C I D E

Article 1 : Il est mis fin à la régie nommée F créée par l'arrêté n°06/95 du 11 décembre 2006.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Lille et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille, et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Avis de Monsieur le Trésorier Principal



01/02/2011

Hôtel de Ville, le

15 MARS 2011

Le Maire de Lille,

Réception en Préfecture le

16 MARS 2011



Affiché en Mairie le

15 MARS 2011

Martine AUBRY



Arrêté Décision du Maire

N° 11/27

Le Maire de la Ville de LILLE,

Vu la loi n° 70-1297 du 31 décembre 1970 sur la gestion et les libertés communales ;

Vu les articles L.2122 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 08/242 du 31 mars 2008 modifiée conférant délégation de compétences au Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant qu'il convient de louer une prairie afin de permettre aux équidés de l'Ecole de la Forêt de Phalempin de rester à l'extérieur ;

DECIDE

ARTICLE 1 - Monsieur BEGARD, demeurant 8 rue de la Piétrie à Mons en Pévèle, accepte de louer à la Ville de Lille, pour l'Ecole de la Forêt de Phalempin, Hameau du Plouich, une prairie fermée située au "Leu Pendu" pour une période d'un an, à compter du 1^{er} mai 2011.

ARTICLE 2 - En contrepartie de cette mise à disposition, la Ville de Lille créditera le compte de M. BEGARD de la somme de trois cent cinquante euros (350 €).

ARTICLE 3 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 - La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

ARTICLE 5 - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier-Principal de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Hôtel de Ville, le 17 MARS 2011

Réception en Préfecture le

Le Maire de Lille,

Affiché en Mairie le

17 MARS 2011

Martine AUBRY

Le Maire de Lille,

Martine AUBRY

Séance du **28 mars 2011**N° **11/166**

OBJET

**Conseils de quartier - Désignation
de Conseillers de quartier**Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 08/419 du 23 juin 2008, le Conseil Municipal s'est prononcé sur le nouveau règlement intérieur des Conseils de quartier.

Chaque Conseil de quartier, outre le (la) président(e), élu municipal, est composé de trois collèges égaux :

- collège « politique » : un tiers des sièges proposé par les groupes siégeant au Conseil Municipal (répartis à la proportionnelle) ;
- collège « forces vives » : un tiers des sièges choisi parmi les « forces vives » du quartier, sur proposition du Président de Conseil de quartier faite au Maire, en fonction de leur qualité ou de leur représentativité et leur implication dans la vie du quartier ;
- collège « habitants tirés au sort » : un tiers d'habitants tiré au sort sur les listes électorales.

Ainsi, le nombre de membres de chacun des Conseils de quartier est fixé comme suit :

- Bois-Blancs : **24**
- Centre : **39**
- Faubourg de Béthune : **24**
- Fives : **30**
- Lille-Sud : **30**
- Moulins : **30**
- Saint-Maurice Pellevoisin : **27**
- Vauban-Esquermes : **30**
- Vieux-Lille : **27**
- Wazemmes : **39**

Par délibération n° 08/420 du 23 juin 2008, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la liste nominative des Conseillers de quartier, qu'il convient de compléter aujourd'hui, suite à de nouvelles intégrations et à la démission de Conseillers de quartier.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 16 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **COMPLÉTER**, comme indiqué en annexe, la liste nominative des Conseillers de quartier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉAffiché en Mairie le **29 mars 2011**

Le Maire de Lille,

Réception en Préfecture le **6 AVR. 2011**

Martine AUBRY

Conseil de Quartier des BOIS-BLANCS

- 24 membres -

BECEL	Jeanine
BOCQUET	Maryse
BODIN	Michel
BOUATROUS	Nadia
CAUDRON	Pierre
CHANALET	Anne
COLICHE	Françoise
DE BETTIGNIES	Bertin
DEL CROIX	Stéphane
EISENBEIS	Michèle
FIXON	Sandrine
FONTANET	Guy
GUERENDEL	Virginie
LECOURT	Jacqueline
MILLAIRE	François
PIETRI	Rosine
PILATE	Dominique (M.)
POUILLY	Daniel
SAMBA	Caroline
TJOLLIN	Didier
TOLLLOT	Christophe
VASSEUR	Jean-Yves
VASSEUR	Patrick
WINDELS	Yolande

Conseil de Quartier de LILLE-CENTRE

- 39 membres -

BALY	Stéphane
BAZIN	Aurélien
BLONDIAU	Françoise
BOUKABOUS	Zohra
BOURLARD	Benjamin
BOUVY	Daniel
CADORET	Tiphaine
CATHELINÉAU	Valérie
CEZARD	Christine
D'ALESSANDRO	Ugo
DELACROIX	Audrey
DUBRULLE	Catherine
DEUEZ	Philippe
DURTESTE	Pierre
ELOY	Norbert
FREYMONT	David
HASSON	Benjamin
HUART	Jean-Jacques
HUIART	Claude-Robert
JUGIE	Môn
LACQUEMANT	Mélanie
LAJUGIE	Dominique (M.)
LAURENT	Mariette
LELEU	René
MARNOT-PLESSIS	Cécile
MINET	Hubert
PERRIN	Christophe
POSMYK	Pierre
PRINCE	Christine
QUENTIN	Nicolas
RAUF	Amir
ROELANDT	Jean-Luc
ROTSAERT	Michèle
SCHIRMEYER	Claire
ULYETT	Philip
VERHASSELT	Isabelle
VILAIN	Daniel
VILLETTÉ	Bénédicte
WILLIATTE	Bertrand

Conseil de Quartier du FAUBOURG-DE-BÉTHUNE

- 24 membres -

ABDELHADI	Farida
BERTRAND	Pierre
CIBIEL	Nicolas
CUVELIER	Amandine
DE GOUY	Michel
DESPRÉ	Robert
DUPONCHEL	Olivier
GUILLAUME	Christelle
JOSIAS	Justin
LEJEUNE	Danièle
MAGHROUDI	Mohamed
MERLEN	Olivia
MHIDRIA	Hanane
MIFAK	Fatiha
ULKEBIR	Madani
PANTE	Bernadette
REBAÏ	Martine
RIGAUT	Aurélie
ROBART	Laure
RYCKEBOER	Anne
SIMON	Christine
THERY	Alain
WOSTYN	Jean
A POURVOIR	

Conseil de Quartier de FIVES

- 30 membres -

BAUDEL	Stéphanie
BONAMOUR	Charlotte
BOUDRY	Alain
BRAHIMI	Malika
DELAVAL	Paulette
DEMAN	Virginie
DEMEULENAERE	Roger
DUHEM	Sébastien
FAURIE	Jean-Paul
FERRANDI	Florence
GOVART	Liliane
HANICOTTE	Caroline
HANICOTTE	Jacqueline
JAMMES	Jacqueline
JOSSE	Francis
LUCAS	Eric
MARY	Michèle
MIQUEL	Philippe
MULLIÉ	Pascal
POTTIER	Maurice
RICHARD	Michèle
SANDT	Joël
SCRIBOT	Nicolas
SOHET	Claude (M.)
TABAKA	Stanislas
TAINÉ	Christel
TOUAHRI	Myriam
VALDELIEVRE	Vincent
VAN GHELUWE	Jean-Luc
A POURVOIR	

Conseil de Quartier de LILLE-SUD

- 30 membres -

ADLER	Jérôme
AFIF	Feiza
ALLANDRIEU	Claude (M.)
ATTIA	Salwa (Mme)
BITOUMBOUT	Philomène
BONNEL	Nicole
BOSSART	Micheline
CALIEZ	Bernard
CARLIER	Marie-Andrée
DASSONVILLE	Roland
DEHORTER	Valérie
DESBOTTES	François
DIABY	Moussitapha
EL HASSANE	Saidi
HAIMAK	Nora
KOUVAHEY	Paule
LABIB	Nabil
LAMBRECHTS	Jean-Marie
LEBECQ	Martine
LOMBART-BENCHOUKROUN	Claire
LOUCHART	Frédéric
MAOUEDJ	Rime
MARMIN	Gérard
MASSON	Patrick
MBATONGA	Martine
MBATONGA	Nazaire Désiré
MEKHOUEDJ	Saïd
POHIER	Michèle
TAGHANE	Véronique
A POURVOIR	

Conseil de Quartier de MOULINS

- 30 membres -

BOSSUT	Yveline
BOUKLATA	Rita
BROUTIN	Jean-Louis
CAUCHIE	Hervé
CHAGAH	Malek
CHERFAOUI	Mélika
COUTELAS	Nicole
CREPEL	Jérémie
CREPIEUX	Laurent
DAHMANI	Mahdi
DEBOSSCHER	Eve
DEHILLOTTE	Stéphanie
DELPORTE	Philippe
DEMEULEMEESTER	Joseph
DENIS DU PEAGE	Thibaut
DUTHILLEUL	Michel
FREZIN	Gisèle
GOSSEAU	Olivier
KINGET	François
LAOUFI	Samira
LEPETIT	Stéphane
LIDOVE	Anne
MASTOURI	Lamia
MOUNIB	Dalila
OHAYON	Leslie
OUDINA	Zina
RENARD	Guy
TALMOUTI	Makki
WAMBRE	Sébastien
A POURVOIR	

Conseil de Quartier de SAINT-MAURICE-PELLEVOISIN

- 27 membres -

ACHER	Michel
ANDRIANARIVELO	Jean-Richard
BLOCH	Colette
BOEHLER	Andrée
BONNEL	Didier
BUISINE	Delphine
CHATELAIN	Emmanuel
COULON	Ghislaine
DE CLERCQ	Bertille
DEPREZ	Peggy
DIMEY	Antoine
EVRARD	Lawrence
LAFON	Claudie (Mme)
LAGE-SIWILLO	Monica
LEBOUCQ	Olivier
LECHNER	Alexandra
LEROY	Dominique (Mme)
LESKOW	Hervé
LEURENT	Anne
MANNIEZ	Annie
OUTTERYCK	Régine
PIERSON	Philippe-Henry
SOUNAC	Janine
SPRIET	Geneviève
THÉRY	François-Xavier
THOMAS	Frédéric
TISSOT	Guillaume

Conseil de Quartier de VAUBAN-ESQUERMES

- 30 membres -

BAILLEUL	Christiane
BLANC	Martine
BONNET	Alexis
BONNET	Xavier
BOULAND	René
BRANQUART	Geneviève
CACHERA	Luce
CARDINAS	Raymond
CUCHEVAL	Laurence
DE CROOCK	Danièle
DE VRIEZE	Françoise
DELOBEL	Dominique (Mme)
DELRUE	Olivier
DEMARES	Claire
DEMARET	Bertrand
DEREUX	Michaël
FAIDHERBE	Catherine
FLIPO	Benoit
GUYOT	Laurent
HENGBART	Jean-Pierre
LAURENT	Adrien
LECLERCQ	Marie-France
LIAIGRE	Louisa
LOFBERG	Axel
SAMARcq	Mathieu
SEETHARAMDOO	Divitha
TESSIER	Benjamin
TIBERGHien	Odile
WARNIER	Martine
A POURVOIR	

Conseil de Quartier du VIEUX-LILLE

- 27 membres -

BEAUGRAND-N'DIAYE	Aby
BRONGNIART	Florence
COLLET	Gérard
DEBEER	Michel
DEBERGUES	Ghyslaine
DRON	Pascaline
EL ABIDI	Olivier
FREMERY	Emilie
HADDOU	Abdelaziz
JOSEPH-FRANCOIS	Didier
LECLERCQ	Philippe
LOUCHART	René
MAC QUAT	David
MEURILLON	Ali
MONFOURNY	Stéphane
MORICE	Marie-Noëlle
NAZET	Rémy
PIOTROWSKI	Adelina
RITZ	Audrey
SURY	Claude (Mme)
TETAERT	Pierre
TIBERGHIEN	Noël
VAN BELLEGHEM	Anny-France
WOSAK	Marie Andrée
A POURVOIR	
A POURVOIR	
A POURVOIR	

Conseil de Quartier de WAZEMMES

- 39 membres -

AZAOUM	Mohamed
BEGHAIN	Alexandre
BENKEMOUN	Patrice
BIGUET	Suzanne
BITOUMBOU	Bonaventure
BOCHNER	Anne
BOUZEKRI	Adel
CAMBIER	Brigitte
CATRYSSE	Henriette
CHOQUET	Hervé
CORBIN	Christelle
CREPY	Patrice
DALIA	Jocelyne
DEHAENE	Laurence
DEPOORTERE	Danielle
DHELIN	Marie-Thérèse
GARSMEUR	Huguette
GODOT	Cyril
LABBAS	Latifa
LAVENNE	Yannick
LEFEBVRE	Laurent
LEMAIRE	Jean-Loup
LEONARD	Christiane
LIENARD	Christopher
MAHIEU	Stéphanie
MALAVIELLE	Pierre
MIKOLAJCZAK	Anne
MORELLE	Hervé-Marie
MORTREUX	Pierre
PETITPREZ	Patrick
QUENNELLE	Françoise
ROBERT	Isabelle
ROBIN	Agnès
RUBIN	Jean-Baptiste
SALPERWYCK	Christelle
SAMADI	Nathalie
SELLESLAGH	Sabine
ZAMOUSSI	Saïd
A POURVOIR	

Séance du **28 mars 2011**N° **11/167**

OBJET :

Parc de la Citadelle - Mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification du Champ de Mars - Avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes Ville de Lille / LMCU.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 09/512 du 29 juin 2009, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre unique pour la requalification du Champ de Mars, dont la mission consistera à une maîtrise d'œuvre complète pour les deux maîtres d'ouvrage.

Le projet allant intégrer des aménagements de la compétence des deux collectivités, il a été convenu qu'un seul prestataire intervienne pour les deux maîtres d'ouvrage et qu'il soit désigné dans le cadre d'un groupement de commande constitué entre la Ville de Lille et Lille Métropole Communauté Urbaine, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics. La convention constitutive de ce groupement a été signée le 4 juin 2010 sur la base des éléments ci-après :

Le coût prévisionnel total du projet a été estimé à 20.903.010 € HT, réparti de la manière suivante :

- 16.095.317 € HT, soit 19.250.000 € TTC sur compétences LMCU, en charge LMCU, soit 77 % du montant total,
- 4.807.693 € HT, soit 5.750.000 € TTC sur compétences Ville, en charge Ville, soit 23 % du montant total.

Lille Métropole est le coordonnateur du groupement de commandes.

Le coût prévisionnel de la mission était estimé à 827.760 € HT, soit 990.000 € TTC, avec une répartition entre les deux membres du groupement de commandes identique à la répartition des travaux (77 % LMCU et 23 % Ville de Lille) ce qui correspondait :

- pour la Ville de Lille : à 190.385 € HT soit 227.700 TTC.
- pour LMCU : à 637.375 € HT, soit 762.300 TTC ;

S'agissant d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à des ouvrages d'infrastructures et conformément aux dispositions de l'article 74 du Code des Marchés Publics, il a été décidé que la mission serait dévolue par voie d'appel d'offres restreint pour lequel un jury sera composé dans les conditions définies au I de l'article 24 du Code des Marchés Publics.

A l'issue de la première sélection, les cinq candidats retenus ont remis leurs offres le 15 octobre 2010, qui ont été ouvertes le 19 octobre 2010 et il a été constaté qu'elles étaient toutes supérieures à l'estimation.

.../...

En s'appuyant sur l'article 35 I 1° du Code des Marchés Publics, le jury dédié à cette opération a été réuni le 1^{er} février 2011 pour rendre la consultation infructueuse et autoriser la relance d'une procédure de négociation, sans publicité avec les 5 candidats initialement retenus.

Suite à la négociation, le jury dédié à cette opération s'est de nouveau réuni le 21 mars 2011 et a proposé de retenir le groupement dont le mandataire est l'Atelier CORAJOUD-SALLIOT-TABORDA, pour un montant global d'honoraires de 1.180.788,35 € HT.

Dans ces conditions, un avenant à la convention de groupement de commandes doit être réalisé en intégrant le nouveau coût de la mission qui deviendrait 1.180.788,35€ HT, soit 1.412.222,87 € TTC dont :

- 24,6 % pour la Ville : 290.392,07 € HT soit 347.308,91 € TTC.
- 75,4 % pour LMCU : 890.396,28 € HT, soit 1.064.913,95 € TTC,

La prise en charge par chaque membre du groupement du règlement des primes dues aux candidats interviendra selon la même répartition soit, pour chaque candidat :

- 6.519 € HT, soit 7.796,72 € TTC pour la Ville de Lille,
- 19.981 € HT, soit 23.897,28 € TTC pour LMCU.

Néanmoins, le coût prévisionnel total du projet de 20.903.010 € HT, soit 25.000.000 € TTC reste inchangé, dont la part de la Ville de Lille est 4.807.693 € HT, soit 5.750.000 € TTC.

C'est pourquoi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes actant la nouvelle enveloppe de la mission de maîtrise d'œuvre ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer le marché à intervenir après décision de la Commission d'Appel d'Offres spécifique au groupement ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 23, article 2312, fonction 820 – Opération n° 1580 – QCMAR - Champ de Mars – Autorisation de programme : QPARCJARPG.

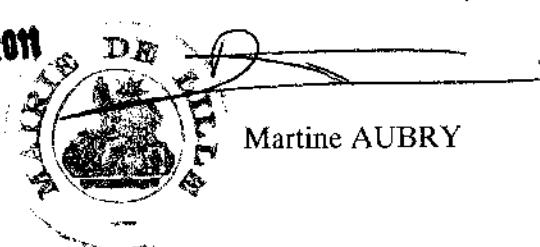
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Le Maire de Lille,

Réception en Préfecture le

- 6 AVR. 2011



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 mars 2011**N° **11/168**

OBJET

Caisse de Crédit Municipal de Lille -
Conseil d'Orientation et de Surveillance -
Election des membres du Conseil
Municipal siégeant au COS.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS) de la Caisse de Crédit Municipal de Lille comprend, conformément aux articles L. 514-2 et R. 514-23 du Code Monétaire et Financier et à la décision du Maire de Lille :

- le Maire de Lille, président de droit,
- sept membres élus en son sein par le Conseil Municipal de Lille,
- sept membres nommés par le Maire de Lille en raison de leurs compétences dans le domaine financier ou dans le domaine bancaire.

Aux termes de l'article R. 514-25 du Code Monétaire et Financier, le mandat des membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance est de trois ans et ce mandat est renouvelable.

Par délibération n° 08/254 du 31 mars 2008, modifiée par délibération n° 09/664 du 29 juin 2009, le Conseil Municipal a désigné ses sept représentants au sein du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Lille, à savoir M. Patrick KANNER, M. Frédéric MARCHAND, M. Roger VICOT, Mme Latifa KECHEMIR, M. Roger MALY, Mme Christiane BOUCHART et Mme Isabelle MAHIEU.

Conformément à l'article R. 514-25 du Code Monétaire et Financier, il y a lieu de procéder au renouvellement des membres du Conseil Municipal de Lille siégeant au COS de la Caisse de Crédit Municipal de Lille, dont le mandat vient à terme, pour une durée de trois ans.

Aux termes de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal siégeant au COS de la Caisse de Crédit Municipal de Lille sont élus en son sein par le Conseil Municipal au scrutin majoritaire.

Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. A égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **PROCEDER** à la désignation des sept membres du Conseil Municipal de Lille au COS de la Caisse de Crédit Municipal de Lille pour une période de trois ans.

Ont été désignés à ces fonctions : MM. KANNER, MARCHAND, VICOT, Mme KECHEMIR, M. MALY, Mmes BOUCHART et MAHIEU.

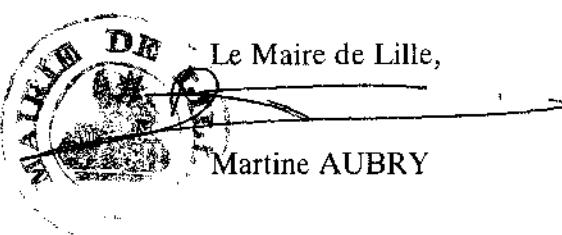
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **- 6 AVR. 2011**

Le Maire de Lille,

Martine AUBRY



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 mars 2011**N° **11/169**

OBJET

Commune associée d'Hellemmes –
Structure d'accueil Petite Enfance –
Parc de la Filature – Règlement Intérieur.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La délibération n° 06/91 du 14 décembre 2006 a approuvé la proposition de projet de la création d'un multi - accueil au parc de la filature.

La délibération n° 10/103 du 18 novembre 2010 présentant le Contrat Enfance – Jeunesse Lille – Hellemmes –Lomme a notamment approuvé les projets hellemmois présentés dans le schéma de développement en actions nouvelles, dont la construction d'une structure multi -accueil de 60 places dans le quartier du Parc de la Filature.

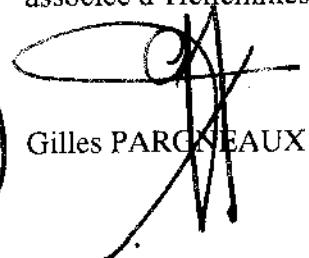
Afin d'autoriser l'agrément de la Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.) du Département du Nord autorisant l'ouverture de la structure et en accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 16 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** le Règlement Intérieur, ci-annexé.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**Réception en Préfecture le **– 6 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes,



Gilles PARCNEAUX



REGLEMENT INTERIEUR DE LA
STRUCTURE MULTI-ACCUEIL
PARC DE LA FILATURE

**ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF
DE LA PETITE ENFANCE**

SOMMAIRE

→ Préambule	page 3
→ L'inscription	page 4
→ L'admission de l'enfant	pages 4, 5 et 6
→ L'admission d'enfants en urgence	page 6
→ L'âge des enfants accueillis	page 6
→ Les conditions d'accueil	pages 7
→ La situation parentale	pages 8
→ Le projet d'établissement et le projet pédagogique	page 9
→ La vie quotidienne	pages 9 et 10
→ L'hygiène et la Santé de l'enfant	pages 10 et 11
→ L'éviction	page 11
→ L'alimentation	pages 11 et 12
→ L'habillement	page 12
→ Les dispositions en cas d'urgence	page 12
→ L'assurance	pages 12 et 13
→ Les personnels des établissements	pages 13 et 14
→ Les règles de confidentialité	page 15
→ La formation	page 15
→ L'information et la participation des parents au fonctionnement de l'établissement	page 15 et 16
→ Le départ de l'enfant	page 16
→ Les dispositions financières	pages 17, 18 et 19
→ Les fermetures	page 19
→ Quelques conseils	page 20
→ Annexes	page 21, 22

PREAMBULE

La structure multi-accueil petite enfance située au Parc de la Filature de la Commune d'Hellemmes a pour mission d'accueillir de façon régulière ou occasionnelle durant la journée, de jeunes enfants, dans des conditions optimales, ceci afin de permettre à leurs parents de concilier leurs vies professionnelle, familiale et sociale.

Cet établissement est régi conformément aux dispositions du décret n°2010-613 du 7 juin 2010. Il veille à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui lui sont confiés ainsi qu'à leur développement et concourt à l'intégration sociale des enfants en situation de handicap, de maladie chronique ou en difficulté avérée.

Il est géré par la Direction de la Solidarité et du C.C.A.S. de la Commune d'Hellemmes.

La Commune s'est associée à la Caisse d'Allocations Familiales pour la signature d'un Contrat Enfance qui définit des objectifs favorisant le développement de l'accueil du Jeune Enfant ainsi que des règles de cofinancement. Ce Contrat Enfance est commun à la Ville de Lille et ses communes associées : Hellemmes et Lomme

Un travail en partenariat avec la crèche l'Amicloserie (structure communale d'accueil permanent), la halte garderie (structure d'accueil occasionnel à gestion associative) et le Relais d'Assistantes Maternelles Indépendantes (à gestion associative) permettra de répondre le plus largement possible et avec le maximum de souplesse aux besoins des familles hellemmoises.

Au-delà de ces règles de cofinancement et du versement des participations familiales, la Commune prend en charge le surcoût de fonctionnement.

La structure est agréée par le Président du Conseil Général.

Cet agrément valide :

- Les prestations proposées
- Les capacités d'accueil
- L'adéquation des locaux
- Les conditions de fonctionnement de l'établissement
- Les effectifs et la qualification des personnels

L'INSCRIPTION

Les fichiers d'inscription et d'admission en crèche sont informatisés. Conformément à la loi « Informatique et libertés », les parents bénéficient alors d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant, en contactant la Directrice de l'établissement.

L'inscription s'effectue lors des permanences d'accueil réservées à cet effet dans un lieu unique, commun aux deux structures hellemmoises.

La personne qui inscrit l'enfant doit exercer l'autorité parentale.

Toute inscription ne sera prise en compte que sur présentation d'une attestation de grossesse remplie par le médecin ou d'un acte de naissance si l'enfant est déjà né. Elle sera ensuite confirmée auprès de la Directrice tous les deux mois, par téléphone, par courrier, ou à l'occasion des permanences.

L'annonce de la naissance et l'envoi de l'acte de naissance sont impératifs pour confirmer l'inscription.

L'INSCRIPTION NE VAUT PAS ADMISSION

L'ADMISSION DE L'ENFANT

La structure accueille les enfants dont les parents ont ou non une activité. Une priorité est donnée aux familles dont les deux parents travaillent (ou sont en formation).

En l'absence de convention particulière, une priorité est donnée aux familles domiciliées à Hellemmes, Lille ou Lomme.

En cas de déménagement hors de ces communes, une majoration de 20 % sera appliquée au tarif à compter du 1^{er} janvier de l'année suivante.

Les admissions des enfants en établissement d'accueil s'effectuent dans la transparence et le respect des principes clairs et définis collégialement par les membres de la Commission d'Admission. Cet établissement est un lieu de mixité sociale, de mixité d'âge, d'intégration culturelle, d'accueil et de prévention y compris pour les enfants en situation de handicap, de maladie chronique ou de difficulté avérée.

L'accueil de l'enfant porteur de handicap se prépare avec la famille, le médecin qui suit l'enfant ou l'équipe soignante, le médecin ainsi que les professionnels de la structure d'accueil.

Afin de favoriser sa prise en charge, des professionnels médicaux ou paramédicaux peuvent intervenir auprès de l'enfant dans des conditions clairement définies avec le service gestionnaire, le (la) directeur (rice), le médecin de la structure d'accueil et la famille.

L'attribution de la place

Les admissions sont réalisées sur la base de la liste d'attente. Les critères d'attribution sont les suivants : activité professionnelle (ou formation) des deux parents, numéro d'ordre d'inscription, date d'entrée souhaitée, organisation des services de la structure et contrat demandé.

Seuls seront pris en compte les dossiers complets pour lesquels la demande aura été confirmée régulièrement et l'acte de naissance transmis.

Ces dossiers seront présentés à la Commission d'Admission de la Commune, qui siège deux fois par an, pour attribution des places disponibles dans les deux structures communales.

Cette Commission est composée de :

- l'adjointe à la Solidarité,
- La Conseillère Communale chargée de la Petite Enfance,
- La Directrice de la Solidarité et du C.C.A.S.
- Les Directrices des structures

La proposition de place est faite auprès des parents soit par téléphone, soit par courrier. Un délai de réflexion de 48 heures leur est accordé. Sans nouvelles de leur part au-delà de ce délai, un courrier leur sera envoyé pour les informer de la radiation.

Les exceptionnelles demandes de dérogation sont instruites lors de la Commission d'Admission.

Les dérogations concernent les situations suivantes :

- interventions spécifiques des services sociaux et/ou de la PMI et /ou d'associations de réinsertion
- rapprochement de fratrie : les deux enfants devront être présents en même temps dans la structure pendant au moins six mois.
- situation d'urgence ou de gravité sociale (longue maladie des parents, handicap, parents mineurs...)
- situation de retour à l'emploi

Les conditions d'admission

L'admission de l'enfant n'est définitive qu'après l'avis favorable du médecin de la structure chargé d'examiner l'enfant en présence d'un ou des parents au cours de la visite médicale d'admission.

Les enfants admis en établissement d'accueil sont soumis aux obligations vaccinales prévues par les textes. Certaines vaccinations complémentaires sont fortement conseillées.

La constitution du dossier

Le dossier d'admission, constitué avec le(la) directeur (trice) de l'établissement d'accueil, comprend les éléments suivants :

- situation de la famille (livret de famille, profession, lieu d'habitation, régime de Sécurité Sociale, régime d'allocataire, n° d'allocataire...)
- situation financière (dernier avis d'imposition, 3 dernières fiches de paie, bourses et pensions diverses, revenus fonciers, justificatifs des allocations Assedic...)
- attestation d'assurance civile et d'assurance individuelle accident
- dossier médical de l'enfant (état de santé de l'enfant, vaccinations, coordonnées du médecin traitant, certificat de contre indication, allergies...)
- personnes susceptibles de reprendre l'enfant en dehors des parents (identité, coordonnées, autorisation parentale...)
- aucun enfant ne sera confié à un mineur de moins de 16 ans. Toute personne devra pouvoir justifier de son identité et de son âge.

L'admission n'est définitive que lorsque le dossier d'inscription et de tarification est complet, le règlement intérieur et l'engagement d'accueil personnalisé signés.

L'ADMISSION D'ENFANTS EN URGENCE

Une place sera réservée dans la structure pour répondre aux parents dont la situation nécessitera un accueil en urgence de leur enfant.

Ce type d'accueil devra faire l'objet d'un partenariat tripartite entre la famille, l'établissement d'accueil et le service demandeur ; des bilans intermédiaires devront être prévus.

Ces demandes seront soumises à l'appréciation de la Commission d'Admission.

L'AGE DES ENFANTS ACCUEILLIS

Les enfants sont accueillis dès la fin du congé de maternité ou d'adoption jusqu'à leur entrée à l'école maternelle (âge limité au 3^{ème} anniversaire de l'enfant).

LES CONDITIONS D'ACCUEIL

Au regard des demandes formulées par les familles hellemmoises, les demandes d'accueil à temps plein et à 4/5^{ème} pour un temps de garde réparti sur 4 jours à 5 jours par semaine sont prioritaires sur la majorité des places.

Le temps de garde figure dans un acte d'engagement d'accueil mensuel personnalisé exprimé en heures qui engage les parents et la Commune d'Hellemmes, gestionnaire de cet établissement. Il est actualisé en fin d'année scolaire avec une prise d'effet à la rentrée suivante. Il précise notamment les journées d'accueil en cas de placement à temps partiel, les heures d'arrivée et de départ, les noms, adresses, coordonnées téléphoniques des parents et des personnes habilitées à venir chercher l'enfant. Il comporte les autorisations parentales nécessaires, particulièrement celles mentionnées à l'article Admission.

En cas de contrat à 80 %, le mercredi sera prioritairement accordé aux familles dont un enfant est déjà scolarisé.

Une demande d'accueil en deçà de 4 jours hebdomadaires peut être acceptée sous réserve d'une occupation des plages horaires laissées vacantes par d'autres enfants, de manière à garantir un taux d'occupation satisfaisant.

En tout état de cause, l'accueil à temps partiel est toujours soumis aux possibilités de l'établissement.

Le contrat d'accueil est établi par plages horaires de 5 heures ou de 2 fois 5 heures.

Dans le respect des rythmes de vie de l'enfant en collectivité, les enfants ne seront plus accueillis après 9 heures 30 dans le cadre d'un accueil régulier.

Les familles peuvent demander à modifier le contrat d'accueil de leur enfant. Cette demande ne pourra être satisfaite que si l'organisation de l'établissement d'accueil le permet. Dans l'hypothèse d'une réponse favorable, celle-ci sera prise en compte au début du mois suivant.

L'accueil occasionnel qui répond à un accueil de durée limitée et ne se renouvelant pas à un rythme prévisible d'avance ne fait pas l'objet d'une contractualisation.

Toutefois un document fixant le tarif horaire est établi et doit être signé avant l'entrée de l'enfant en crèche.

LA SITUATION PARENTALE

La situation parentale s'apprécie par rapport à l'exercice de l'autorité parentale. Elle est déterminante pour la/le responsable d'établissement car elle lui permet de savoir à qui doit être remis l'enfant. En cas de changement dans l'exercice de l'autorité parentale, le détenteur de celle-ci doit immédiatement le signaler par écrit avec justificatifs.

- Si l'autorité parentale est exercée conjointement par les deux parents, la/le responsable d'établissement remet l'enfant à l'un ou l'autre parent indifféremment.
- Si l'autorité parentale n'est exercée que par un seul parent, la/le responsable d'établissement ne peut remettre l'enfant qu'à ce parent investi de l'autorité parentale, sauf autorisation écrite qu'il donnerait au bénéfice de l'autre, lors de l'admission. Cette autorisation est révocable à tout moment.
- En cas de résidence alternée, ordonnée à titre définitif ou provisoire par le juge, une copie de la décision du juge est adressée à la/le responsable d'établissement qui remet l'enfant au parent désigné selon le rythme fixé par le juge.
- En cas de tutelle confiée à un tiers, l'enfant est remis à son tuteur légal. La décision du juge des tutelles doit être remise à la/au responsable d'établissement.

- Au départ de l'enfant, si l'adulte habilité à venir le chercher est dans un état ne lui permettant pas d'assurer la sécurité de base de l'enfant, la/le responsable d'établissement, son adjointe ou le personnel pourra le refuser. Dans ce cas, il/elle alertera immédiatement les services compétents de la protection de l'enfance et si nécessaire la police nationale.

Des tiers âgés de 16 ans au moins, peuvent venir chercher l'enfant, sur autorisation expresse et écrite de la ou des personnes exerçant l'autorité parentale. Ils doivent être munis d'une pièce d'identité.

LE PROJET D'ETABLISSEMENT ET LE PROJET PEDAGOGIQUE

Le projet d'établissement comprend un projet éducatif et un projet social.

Le projet pédagogique est un projet d'équipe visant à développer un thème, défini à partir des besoins repérés. D'une durée limitée, il fixe des orientations pédagogiques.

Le projet social de l'établissement prend en compte les spécificités du contexte local et les besoins particuliers des familles. Il définit notamment les activités qui peuvent être menées avec d'autres structures ou en coordination avec elles, les relations avec les organismes extérieurs et intègre les objectifs d'accompagnement de la fonction parentale.

LA VIE QUOTIDIENNE

LA PERIODE D'ADAPTATION

Pour faciliter la première expérience de séparation de l'enfant, il est souhaitable de faire une adaptation progressive. Cette période se déroulera sur plusieurs jours, avec la participation des parents. Ce moment privilégié permet à la famille et à l'équipe de l'établissement d'accueil de se découvrir et d'échanger des informations ou des habitudes, et à l'enfant d'acquérir des repères dans un climat sécurisant.

Cette période d'adaptation sera facturée sur la base de 10 heures de présence de l'enfant, soit l'équivalent d'une journée à temps complet.

L'ACCUEIL COLLECTIF

L'établissement multi - accueil est ouvert de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi. Il est souhaitable pour l'enfant que son temps de présence n'excède pas 10 heures par jour tout comme il est souhaitable que l'enfant bénéficie d'une période de congés avec ses parents ;

Il est demandé aux familles d'informer avant 9 heures 30 de l'absence de leur enfant.

Le personnel accueille le jeune enfant dans le respect de ses rythmes de vie. La journée s'organise autour des besoins spécifiques du jeune enfant en tenant compte de la nécessité d'alterner des temps d'activités, des temps calmes, des temps de repos...

Progressivement, l'enfant accompagné des professionnels de la structure découvrira les repères et les règles nécessaires à la vie en collectivité.

Les horaires d'arrivée et de départ de l'enfant seront précisés au responsable d'établissement en fonction du rythme des familles. Toutefois, les temps d'accueil du matin et de retrouvailles le soir, sont des temps importants pour la qualité des relations. Pour cette raison, et afin de ne pas perturber les rythmes de vie en collectivité, il est demandé aux familles de respecter cette organisation. Ainsi, une arrivée un quart d'heure au préalable favoriserait les transmissions par le personnel à la famille.

Les personnes autorisées à reprendre l'enfant ont accès aux locaux de vie des enfants, sous réserve du respect des règles d'hygiène et de sécurité ou des périodes de repos ou d'activité. Certains locaux techniques restent cependant inaccessibles.

Les parents doivent respecter les horaires de l'établissement. Si les personnes habilitées à reprendre l'enfant, malgré les tentatives d'appels téléphoniques, ne se sont pas présentées à la fermeture de l'établissement, l'enfant est confié à un établissement de l'aide sociale à l'enfance, par l'intermédiaire du commissariat de police le plus proche.

L'HYGIENE ET LA SANTE DE L'ENFANT

Les parents réaliseront au domicile les soins du matin : toilette, premier repas et si nécessaire administreront les médicaments prescrits par le médecin.

Lorsque l'enfant amené le matin présente des symptômes inhabituels, le(la) directeur (trice) ou un membre du personnel dispose d'un pouvoir d'appréciation pour l'accueillir ou le laisser à la garde de ses parents.

Toutefois, si dans la journée l'état de santé de l'enfant se dégrade, le (la)directeur(trice), ou un membre de l'équipe informera les parents pour qu'ils prennent contact avec leur médecin traitant et éventuellement viennent rechercher leur enfant.

Aucun médicament ou régime ne sera administré à l'enfant sans ordonnance précisant les noms des médicaments, leur posologie et leur mode d'administration, exceptés ceux prévus par les protocoles du médecin de l'établissement d'accueil. Si le pharmacien délivre un médicament générique en remplacement, il devra impérativement le préciser sur l'ordonnance.

L'administration des médicaments par les professionnels de l'établissement d'accueil étant réglementée par un décret ministériel, il est souhaitable que le médecin de l'enfant prescrive chaque fois que cela est possible, un traitement à prendre à la maison en deux prises.

Dans l'intérêt de l'enfant, la règle d'or reste la bonne communication entre les parents et l'équipe éducative.

Il est nécessaire de signaler toute contre indication médicamenteuse, allergie, etc.

Afin de contacter rapidement les parents, ceux-ci veilleront à communiquer les numéros de téléphone où il sera possible de les joindre rapidement. Ne pas oublier de les mettre à jour en cas de modifications.

Tout problème de santé, vaccinations récentes, traitements en cours, chutes...doit être signalé au personnel de l'établissement d'accueil à l'arrivée de l'enfant.

L'EVICTION

Certaines maladies contagieuses nécessitent une éviction de l'établissement d'accueil. Dans ce cas, le médecin de l'établissement d'accueil décide des mesures à prendre.

La liste des maladies concernées est établie par le médecin de crèche et sera régulièrement mise à jour en fonction de la réglementation.

L'ALIMENTATION

Lors de l'admission, la famille devra signaler toute particularité (régime, allergie...). Afin de respecter les besoins alimentaires du nourrisson, l'alimentation lactée est à la charge des parents.

Les mamans qui le souhaitent peuvent allaiter à la crèche collective. Le lait maternel peut être amené dans des conditions d'hygiène à définir avec la Directrice.

La diversification alimentaire est mise en place en accord avec les familles.

Les menus sont établis sur la base des règles de diététique infantile par le (la) directeur(trice) et les menus de la semaine sont affichés dans la structure d'accueil. Le repas du soir de l'enfant pourra ainsi être composé en fonction des repas pris à la crèche.

L'HABILLEMENT

Les parents doivent prévoir pour leur enfant une tenue de rechange pratique et confortable adaptée à la taille et à la saison.

Tous les effets personnels de l'enfant doivent être marqués à son nom.

Pour des raisons de sécurité, les bijoux et autres petits objets dangereux sont interdits. Le personnel ne peut être rendu responsable des risques encourus et a pour consigne d'enlever les bijoux en cas de contrevenance à la règle

LES DISPOSITIONS EN CAS D'URGENCE

En cas d'accident ou état d'un enfant nécessitant des soins d'urgence, le personnel de l'établissement d'accueil prendra toute mesure de soins ou d'hospitalisation d'urgence et en informera immédiatement la famille.

L'ASSURANCE

La Commune d'Hellemmes a souscrit un contrat d'assurance couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que la collectivité peut

encourir à l'égard des enfants qui lui sont confiés pendant toute la durée de leur accueil pour les dommages corporels et matériels subis par eux.

Lorsqu'un accident survient à un ou plusieurs enfants dans l'établissement ou lors d'une sortie, le(la) responsable transmet un rapport à la Directrice de la Solidarité et du C.C.A.S., précisant les circonstances de l'accident. Ce rapport est adressé au Service Juridique pour déclaration de l'accident auprès de l'assureur.

Ne sont pas assurés : la destruction ou le vol des objets portés par l'enfant et de tout objet personnel déposé à l'intérieur de l'établissement d'accueil (landau, poussette, couffin...) y compris lorsque ces objets sont déposés dans le local mis à disposition des familles pour faciliter leur déplacement dans la journée.

La responsabilité des professionnels de l'établissement d'accueil est engagée dès le départ des parents (ou de toute personne habilitée) et cesse dès leur retour dans la structure.

Il est demandé aux familles de souscrire une assurance, tant pour couvrir les dommages dont leur enfant serait l'auteur (responsabilité civile) que pour ceux qu'il pourrait subir (assurance individuelle accident).

Il est interdit d'apporter des jeux et jouets non conformes aux normes européennes destinées aux enfants de moins de 36 mois (vérifier les poches...), de porter des bijoux, des barrettes, ainsi que des bretelles. L'enfant ne portera pas de vêtements susceptibles d'occasionner des accidents dans l'établissement d'accueil (exemple : blousons munis de cordons de capuche).

Dans l'hypothèse où un enfant serait porteur d'un objet de ce type, il lui sera enlevé par le personnel de l'établissement.

LE PERSONNEL DE L'ETABLISSEMENT

Le personnel affecté à cet établissement d'accueil est recruté selon les normes réglementaires des établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans et statutaires applicables à la Fonction Publique Territoriale. L'élaboration de l'organigramme est mis en place dans le souci de la qualité d'accueil des familles et de leurs enfants.

- *Un(e)directeur(trice) puériculteur(trice) diplômé (e) d'Etat*
Garant(e) du projet d'accueil, sa mission est d'organiser les tâches du personnel. Il (elle) participe à la vie de l'établissement, il (elle) représente l'administration auprès des parents et assure la gestion administrative et financière de

l'établissement. Impulsant le dynamisme de l'équipe et en concertation avec celle-ci, il (elle) élabore le projet pédagogique de l'établissement.

Pendant ses absences, le (la) directeur (rice) adjoint(e), assurera la gestion des urgences.

- Les éducateurs (trices) de jeunes enfants

Collaborateurs (trices) du (de la) directeur (trice), ils (elles) ont comme mission l'accueil du jeune enfant et de sa famille.

De par leurs connaissances psychopédagogiques et leurs compétences spécifiques dans le domaine de la petite enfance, ils (elles) sont les garants (es) de l'organisation pédagogique de la structure.

En continuité avec les parents et en collaboration avec l'équipe et des partenaires extérieurs, ils (elles) accompagnent l'enfant dans son développement moteur, affectif et intellectuel.

- les auxiliaires de puériculture

En lien avec les parents, elles coordonnent leurs activités à la recherche du bien-être des enfants. Elles participent à l'accompagnement quotidien de ces jeunes enfants et en assurent les soins.

- les agents techniques

Pour le bien-être et le confort de tous, ils veillent à la propreté des locaux et du linge de l'établissement d'accueil.

Une personne est affectée à l'élaboration des repas dans le respect des normes de la restauration collective.

AUTRE PERSONNEL INTERVENANT DANS L'ETABLISSEMENT

- le médecin :

Il effectue les visites d'admission ainsi que le suivi préventif des enfants accueillis. Il veille à leur bon développement et à leur adaptation dans la structure. Il apporte ses conseils pour la qualité d'accueil du jeune enfant et le respect des règles d'hygiène. Il établit des protocoles thérapeutiques et préconise les conduites à tenir en cas d'urgence. Il prend les mesures nécessaires en cas de maladie contagieuse.

Il contribue à la protection de l'enfance en danger en lien avec les professionnels de l'établissement et les services compétents du Conseil Général.

Le médecin de l'établissement ne se substitue pas aux médecins traitants des enfants.

Il participe également à la formation du personnel en lien avec la Directrice.

Le médecin et le(la) responsable d'établissement en tant qu'infirmière puéricultrice, sont tenus au secret médical.

- *les stagiaires*

Régulièrement l'établissement accueille des stagiaires candidats aux différents métiers représentés dans la structure. Les professionnels de l'établissement leur transmettent leur savoir faire.

LES REGLES DE CONFIDENTIALITE

Les professionnels de la Petite Enfance sont tenus au respect du devoir de réserve lié à l'exercice de leurs fonctions.

LA FORMATION

L'accompagnement des jeunes enfants nécessite une démarche de réflexion permanente de la part des professionnels.

Chaque membre du personnel bénéficie de formations continues. L'ensemble du personnel se regroupe au sein de la structure pour trois journées pédagogiques par an. L'établissement d'accueil est fermé ces jours là. Les familles sont prévenues dans un délai leur permettant de prendre leurs dispositions.

Exceptionnellement des réunions d'équipe peuvent également être organisées en soirée. Dans ce cas, il sera demandé aux parents de venir rechercher leur enfant plus tôt.

L'INFORMATION ET LA PARTICIPATION DES PARENTS AU FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

Au sein de chaque structure, l'enfant est accueilli dans le respect des valeurs éducatives de sa famille. Les professionnels sont vigilants pour accueillir la parole des parents et mettre en place les moyens de définir cet espace de rencontre (réunions, portes ouvertes, moments festifs...)

Un panneau d'affichage accessible facilement aux familles est prévu afin de permettre la communication de toutes les informations essentielles sur le fonctionnement de l'établissement.

Seules des informations individuelles concernant leur enfant, son comportement et les conditions de son séjour dans l'établissement sont susceptibles d'être communiquées aux parents par les personnels de l'établissement. Elles sont données oralement, chaque jour, à la personne venant chercher l'enfant.

Les parents peuvent à tout moment demander un rendez-vous auprès du (de la) responsable d'établissement. Il en est de même avec le médecin.

Conformément au décret du 1^{er} août 2000, sera mis en place un « conseil de crèche ». Cette instance est un lieu d'échange et d'écoute sur la vie de l'établissement. Composé de parents volontaires (deux représentants par unité composant l'établissement), de personnels de l'équipe, du (de la) directeur (trice) de l'établissement, du référent petite enfance, et de l'élu (e) thématique, le « conseil de crèche » se réunira, en fin de journée, deux fois par an. Une réunion plénière annuelle sera proposée à l'ensemble des représentants des parents. Le procès-verbal sera affiché dans le service.

LE DÉPART DE L'ENFANT

Le départ de l'enfant de l'établissement d'accueil correspond à une nouvelle étape pour celui-ci.

S'il s'agit du départ pour l'école, ce moment est déterminé idéalement par les parents et le personnel au vu des acquisitions et de la capacité d'autonomie de l'enfant.

Un préavis écrit de 2 mois sera respecté entre l'annonce et le départ effectif de l'enfant quelques soient les raisons du départ.

Par contre, pour les départs à l'école du mois de septembre, l'information sera fournie à la/le responsable au plus tard le 1^{er} juin, afin de permettre l'organisation de la rentrée dans de bonnes conditions.

Pour les accueils réguliers, toute absence d'un enfant prolongée et non signalée d'une durée de un mois entraînera sa radiation d'office au terme du contrat.

En dehors du départ de l'enfant à la date prévue en accord avec le (la) responsable d'établissement, les motifs de la radiation sont :

- le non respect du règlement intérieur de l'établissement ou de l'engagement d'accueil
- tout comportement perturbateur d'un parent ayant pour conséquence de troubler gravement le fonctionnement de l'établissement.

LES DISPOSITIONS FINANCIERES

La participation des familles :

La participation demandée à la famille est forfaitaire et couvre la prise en charge de l'enfant pendant son temps de présence dans l'établissement, y compris les repas principaux et les soins d'hygiène.

Le barème :

Le barème national de la C.N.A.F. est basé sur un taux d'effort horaire, appliqué au revenu mensuel, variable selon la composition de la famille. Ce taux de participation sera adapté au temps d'accueil réservé par contrat.

Famille de	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Taux horaire	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %

Si un enfant porteur de handicap réside au foyer, le taux d'effort de la tranche inférieure sera appliqué même si cet enfant n'est pas accueilli dans l'établissement.

La base de calcul et le calcul :

→ La base de calcul :

- *Lors de l'admission*

Le forfait mensuel sera calculé par la Directrice sur la base des documents fournis par les parents (voir chapitre admission de l'enfant) et par ailleurs, par les renseignements figurant dans CAF PRO.

- *En cas de changement de situation en cours d'année*

Une révision sera effectuée tous les trois mois avec un effet rétroactif sur le tarif.

- *Réactualisation*

Ces ressources sont à réactualiser systématiquement tous les ans au 1^{er} janvier sur la base du nouvel avis d'imposition.

A défaut de produire les documents dans les délais précisés lors de la demande, la participation financière sera calculée sur la base du prix plafond CAF jusqu'à réception des documents, sans effet rétroactif.

→ Règle de calcul

- Pas de changement de situation professionnelle :

Le revenu mensuel correspond au douzième des ressources imposables avant abattements et déductions diverses

- Un changement de situation professionnelle et/ou familiale est intervenu :

Le revenu mensuel sera calculé sur la base des trois dernières fiches de paie et autres ressources retenues.

En cas d'absence de ressources, le tarif sera basé sur une valeur plancher correspondant au RSA annuel garanti à une personne isolée avec un enfant, déduction faite du forfait logement.

Le tarif mensuel est plafonné au coût de revient mensuel d'un enfant en établissement d'accueil, déduction faite de la Prestation de service CAF.

Le paiement

Chaque début de mois la participation des familles devra être acquittée pour le mois précédent sur la base de la facture qui sera remise par le (la) directeur (trice).

Les déductions :

- 37 jours de congés au prorata du temps de présence
- les journées pédagogiques
- les jours fériés
- l'hospitalisation de l'enfant
- l'éviction prononcée par le médecin de l'établissement d'accueil ou par le (la) responsable
- la maladie de l'enfant supérieure à trois jours ouvrables et consécutifs avec certificat médical transmis dans les 48 heures. Ce délai de carence comprend le 1^{er} jour d'absence et les deux jours calendaires qui suivent

L'ensemble de ces déductions s'effectuera au fur et à mesure qu'elles se produiront.

Toute heure supplémentaire entamée est due.

Le suivi de la présence

Le temps de présence quotidien de l'enfant à partir de ses heures d'arrivée et de départ est enregistré quotidiennement dans chaque service.

Il sera attribué aux parents une carte magnétique au moment de l'admission. En cas de perte, cette carte sera facturée.

Chaque jour, les parents devront enregistrer l'arrivée et le départ de l'enfant en présentant cette carte devant la badgeuse.

LES FERMETURES

L'établissement d'accueil sera fermé :

- lors des jours fériés et chômés
- lors des trois journées pédagogiques par an
- entre Noël et Nouvel An
- lors d'une période de 4 semaines consécutives pendant les vacances d'été en alternance avec la crèche Communale « l'Amicloserie ».

Les dates de fermeture sont communiquées en début d'année.

Pour les parents qui ne peuvent pas prendre les congés pendant la période d'été de fermeture de l'établissement d'accueil, l'enfant pourra être accueilli temporairement à la crèche l'amicloserie ou dans un établissement lillois ouvert, dans la limite des possibilités.

En ce cas, les parents doivent en faire la demande le plus rapidement possible auprès du (de la) directeur (trice) de l'établissement (date limite au 31 mars).

A chaque période de vacances scolaires, le (la) responsable d'établissement interroge les parents sur l'absence éventuelle de l'enfant.

QUELQUES CONSEILS

POUR LE BIEN ETRE DE VOTRE ENFANT AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

1. Transmettre tout changement de coordonnées.
2. Prendre le temps d'une bonne communication entre vous et les personnes accueillant votre enfant (vie à la maison, vie dans l'établissement d'accueil collectif ou chez l'assistante maternelle : sommeil, alimentation, jeux, fièvre, chute, allergie, prise de médicaments...)
3. Prendre le temps d'accompagner son enfant et de le retrouver
4. Respecter les moments forts de la journée : les repas, les activités dirigées, le repos...
5. Ne pas oublier les doudous, les objets transitionnels.
6. Etre attentif au confort des vêtements.
7. Limiter le temps de présence à 10 heures par jour.
8. Prendre des temps de vacances avec votre enfant.

ANNEXE 1

RAPPEL DES DISPOSITIONS LEGALES RELATIVES A L'EXERCICE DE L'AUTORITE PARENTALE

La situation parentale s'apprécie par rapport à l'exercice de l'autorité parentale. Elle est déterminante pour le(la) responsable de l'établissement d'accueil car elle lui permet de savoir à qui doit être remis l'enfant. En cas de changement dans l'exercice de l'autorité parentale, le détenteur de l'autorité parentale doit immédiatement le signaler par écrit avec justificatifs.

- **Couples mariés** : l'autorité parentale est exercée en commun (article 372 du Code Civil). La copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant et/ou le livret de famille en font foi.
- **Couples divorcés ou séparation de corps** : l'autorité parentale est exercée en commun, sauf si une décision judiciaire la confie à un seul parent. La décision du Juge aux Affaires Familiales, fixant l'autorité parentale et les conditions de son exercice, en fait foi.
- **Parents non mariés** : l'autorité parentale est exercée en commun s'ils ont reconnu leur enfant, ensemble ou séparément, dans la première année de sa naissance. La copie intégrale de l'acte de naissance en fait foi. L'exercice partagé de l'autorité parentale peut aussi résulter d'une décision du Juge aux Affaires Familiales ou de la déclaration conjointe des père et mère devant le greffier en chef du Tribunal de Grande Instance. Dans ce cas, la copie de la décision du Juge aux Affaires Familiales ou de la déclaration conjointe devant le Tribunal de Grande Instance en fait foi.
- **Filiation de l'enfant établie à l'égard d'un seul parent** : celui-ci exerce l'autorité parentale.
- **Décès de l'un des parents** : le parent survivant exerce l'autorité parentale. Il sera demandé pour un couple marié, la copie du livret de famille et pour un couple non marié, une copie de l'acte de naissance intégrale et de l'acte de décès du défunt.

ANNEXE 2

CALCULEZ VOTRE PARTICIPATION FINANCIERE

- Prenez la totalité de vos ressources annuelles déclarées à l'Administration Fiscale (exemple : au 1^{er} janvier 2011 ressources figurant sur l'avis d'imposition 2009 et au 1^{er} septembre 2011 ressources figurant sur l'avis d'imposition 2010) avant tout abattement (les frais réels ainsi que les frais de garde sont assimilés à des abattements, ils ne sont donc pas déductibles). Seules sont déductibles les pensions alimentaires versées.
- Divisez ces ressources annuelles par 12 pour obtenir vos ressources mensuelles.
- Appliquez ensuite le taux d'effort horaire correspondant à votre situation :

Famille de	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Taux horaire	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %

- Ceci vous donne votre taux horaire
- Votre tarif sera calculé comme suit : Nombre de jours annuels x 10 heures divisé par le nombre de factures que l'on multiplie par le taux horaire.

Exemple :

Pour une famille avec 1 enfant à charge ayant des revenus mensuels de 1500 €, le taux horaire est de 0,90 € (1500 € x 0,06 %)

Tarif :

$$\frac{\text{Nombre de jours annuels} \times 10 \text{ heures}}{\text{Nombre de factures}} \times \text{taux horaire}$$

Exemple pour un temps plein sur 2011 :

$$\frac{260 \text{ jours} \times 10 \text{ heures}}{12 \text{ factures}} \times 0,90 \text{ €} = 195 \text{ €/mois}$$

Les congés et les journées pédagogiques seront déduits au fur et à mesure

ANNEXE 3

L'application du barème individuel des participations familiales dans le cadre de la Prestation de Service Unique requiert l'utilisation d'un plancher et d'un plafond :

Le plancher de ressources au 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2011 :

➤ 588,41 € par mois, soit un tarif horaire minimum de 0,35 €

Le plafond pour 2011 est de 4579,20 € par mois soit un tarif horaire de 2,75 €.

Séance du **28 mars 2011**
N° **11/170**

OBJET

Commune associée d'Hellemmes –
Versement d'une subvention complémentaire
à l'Amicale Laïque du Centre – Section Volley
Ball.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La section Volley de l'Amicale Laïque du Centre affiche des résultats qui permettent d'envisager une montée en Régionale une pour l'équipe masculine et en Régionale trois pour l'équipe féminine.

En cohérence avec sa politique sportive et associative, la Commune souhaite apporter son soutien financier au club pour un montant de 1.500 € afin qu'il puisse poursuivre son évolution et atteindre les objectifs fixés pour les deux équipes.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 16 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention complémentaire de 1.500 € à l'Amicale Laïque du Centre – Section Volley ;
- ◆ **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'élu délégué de l'avenant à la convention établie entre la Ville et l'Amicale Laïque du Centre – Section Volley, ci-annexé ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 40 – Opération HSOAS 950 – Code service FAG.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **- 6 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes,



Séance du 28 mars 2011

N° 11/171

OBJET

Commune associée d'Hellemmes –
Ravalement de façades – Attribution
de primes.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 97/65 du 24 mars 1997, 00/751 du 9 octobre 2000 et 09/57 du 12 mai 2009, il a été décidé l'institution d'une aide à la restauration de façades sur l'ensemble du territoire de la Commune d'Hellemmes suivant critères repris ci-après :

<u>Nature des travaux</u>	<u>Subventions au m²</u>
Nettoyage simple (haute pression, sablage chimique etc...)	4,57 €
Nettoyage + rejointoiement normal	9,15 €
Nettoyage + rejointoiement : joint de remplissage ou joints retirés de couleur	13,72 €
Peinture monochrome	2,29 €
Peinture polychrome	3,05 €
Recréation des enduits anciens :	
- partielle	9,15 €
- en totalité	13,72 €

Bonification de prime

Recréation d'un élément (modénatures en briques, en pierres ou briques vernissées)	de 79,22 € à 304,90 € par élément et selon l'élément
Rétablissement des percements dans le respect de l'architecture	
Maison d'angle	152,45 €

La subvention est limitée à 914,69 € pour les travaux de ravalement, à 457,35 € pour les prestations de peinture seule.

La subvention est plafonnée à 25 % du montant des travaux T.T.C.

Les demandes formulées par Monsieur Bertrand GADENNE domicilié 187 rue Faidherbe à Hellemmes et Monsieur Francis METEE domicilié 48 rue Jeanne d'Arc à Hellemmes entrent dans le cadre de ces dispositions.

.../...

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 16 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

♦ ACCORDER à :

➔ Monsieur Bertrand GADENNE une prime municipale d'un montant de 914,69 €

- nettoyage + rejoingement joints retirés de couleur :
Mur pignon : $65 \text{ m}^2 \times 13,72 \text{ €} = 891,80 \text{ €}$
- Mur garage : $16 \text{ m}^2 \times 13,72 \text{ €} = 219,52 \text{ €}$
- Bonification maison d'angle 152,45 €

Subvention plafonnée à 914,69 €

➔ Monsieur Francis METEE une prime municipale d'un montant de 247,01 €

- nettoyage + rejoingement joints retirés de couleur :
 $8 \text{ m}^2 \times 13,72 \text{ €} = 109,76 \text{ €}$
- peinture polychrome :
 $45 \text{ m}^2 \times 3,05 \text{ €} = 137,25 \text{ €}$

♦ IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 204, fonction 824, article 2042 - Opération n°1520 - HSUBV.

Les primes seront versées au vu des factures acquittées par les impétrants et de la constatation des travaux correspondant aux demandes, par les services communaux.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 29 mars 2011

Réception en Préfecture le - 6 AVR. 2011

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes,



Séance du 28 mars 2011

N° 11/172

OBJET

Commune associée d'Hellemmes –
Subvention à l'OCCE du Nord.

Rapport de Madame le Maire,
 Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal a autorisé, par délibération n° 03/1117 du 15 décembre 2003, la passation d'une convention avec l'association "Office Central de Coopération de l'Ecole du Nord" (OCCE Nord) qui détermine les relations financières entre la Ville de Lille, la Commune associée d'Hellemmes et l'OCCE Nord.

L'aide de la Commune aux coopératives des écoles maternelles et primaires est établie par dotation au prorata des effectifs scolarisés. Cette aide permet aux écoles de mettre en œuvre des projets complémentaires aux activités fondamentales d'enseignement, de participer aux sorties pédagogiques prévues par les équipes enseignantes et de favoriser la participation des élèves à diverses manifestations culturelles.

En complément de cette aide annuelle, la Commune accompagne spécifiquement certains projets exceptionnels émergeant dans les écoles.

C'est dans cette perspective qu'il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'OCCE du Nord dans le cadre de l'accompagnement des projets du conseil d'enfants de l'école Berthelot Sévigné (instance favorisant l'échange entre élèves et enseignants et la réalisation de projets internes à l'école)

Conformément à la loi du 2000-321 du 12 avril 2000, cette aide financière sera intégrée par avenant à la convention existante entre la Ville et l'OCCE du Nord par le biais d'une délibération présentée lors de cette même séance par le service pilote.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 16 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 200 € à l'OCCE du Nord ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 255 – Opération SUBV1469.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 29 mars 2011

- 6 AVR. 2011

Réception en Préfecture le

Par délégation du Maire,
 le Maire délégué de la Commune
 associée d'Hellemmes,



Séance du 28 mars 2011

N° 11/298

OBJET

Commune associée de Lomme -
P.E.G. - Activités en direction des parents -
Demandes de subventions

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Projet Educatif Global, enjeu n°2 « Parentalité », et du développement de son dispositif Parentalité, la Ville de Lomme met en place des activités en direction des parents, dont les objectifs sont :

- l'accompagnement des parents dans leur rôle éducatif
- le renforcement du lien parents/enfants
- le développement de la réflexion collective sur les préoccupations éducatives

Pour répondre à ces objectifs, des activités sont proposées :

- **Les Cafés de Parents**, lieux de parole, d'échange et de solidarité entre les parents, où sont respectés l'anonymat et la confidentialité, et qui sont animés en partenariat avec l'association ARPEJ - Cèdre Bleu. Ces Cafés de Parents sont actuellement au nombre de trois, sur les quartiers du Marais, de la Mitterie et de Délivrance. Chaque Café de Parents se réunit une fois par mois ;
- **Les Ateliers parents /enfants** sont au nombre de cinq : un atelier Arts plastiques et décoratifs, qui se tient une fois par mois à la Maison du Citoyen, et une fois par mois à la Maison Folie Beaulieu ; un atelier Cirque, qui a lieu tous les quinze jours les samedis matin à la salle de sport du collège Jean Zay, sur le quartier de la Mitterie ; un atelier Eveil sonore, qui s'adresse aux tous petits (6 mois à 3 ans) et leurs parents, qui a lieu une fois par mois dans les locaux de la Crèche familiale; le Club Ferme, qui se déroule une fois par mois à la Ferme éducative ; un atelier Couture créative, qui se tient une fois par mois à l'Ecole de Coupe et Couture. Les ateliers Parents/enfants sont des lieux où les parents et les enfants ont une activité commune, une pratique « ensemble en famille », avec l'objectif de conforter le lien parents/enfants autour d'une production commune ;
- **Les Rencontres Parents-Thèmes** : cette action propose aux familles des rencontres sur des thèmes qui ont été choisis avec des parents, sur la base de leurs principales préoccupations éducatives ; leurs objectifs sont l'appropriation par les familles de ces préoccupations éducatives, et le développement de la réflexion collective. Elles ont lieu une fois par trimestre ;
- Dans le cadre des **Rencontres de l'Education Partagée** du PEG, le Forum Parentalité, qui a eu lieu les 4 et 5 février 2011, et les Journées de la Petite Enfance, qui se tiendront les 20, 21 et 22 mai 2011, proposent aux familles et aux enfants des temps d'échanges, de réflexion, de débat et d'activités parents/enfants, et permettent à la commune de répondre au plus juste aux besoins des parents ;

.../...

- **Le projet Parents/ados** : il s'agit de l'organisation d'un projet de loisirs réservé aux parents et à leurs ados ; les parents et les ados conçoivent, préparent et réalisent ensemble, avec le Service Jeunesse et l'Espace parents, un projet de journée de loisirs : une sortie avec pique-nique et activité de loisirs, et une soirée avec un repas et une animation. L'objectif de ce projet est la réalisation commune d'un moment privilégié parents/ados ; en effet, il a été constaté que les ados n'adhèrent pas aux activités de type ateliers parents/enfants, et qu'ils sont en demande de moments qui leur soient réservés avec leurs parents.
- **Le Lien parents/école** : suite au constat partagé par la Ville, l'Education Nationale et les Parents, ainsi que par de nombreux partenaires, qui démontre que le lien entre les parents et l'école est vécu comme insatisfaisant, un processus permettant l'expression de l'ensemble des acteurs (parents, enseignants, professionnels d'accueil et d'accompagnement des enfants et des familles autour de l'école ...) et la mobilisation de tous pour trouver des solutions simples et réalisables, a été enclenché fin 2010 ; le projet 2011 se réalisera à titre expérimental sur les écoles Jean Minet et Victor Hugo ; il comportera une rencontre avec les enseignants de chacune des écoles, une rencontre avec les parents de chacune des écoles (couplée à un accueil avec animation ludo éducative pour les enfants), une rencontre de synthèse avec les parents et les enseignants qui déterminera les pistes d'actions à mettre en place en septembre 2011. Parallèlement, il sera réalisé un recensement de toutes les initiatives favorisant le lien parents/école et existant déjà dans les écoles lommoises.

Le budget global de ces actions s'élève à 52 872 €.

L'ensemble de ces actions est en adéquation avec le cahier des charges du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (R.E.A.A.P) et les critères d'attribution des subventions du R.E.A.A.P et de la Caisse d'Allocations de Lille. La subvention totale sollicitée s'élève à 24.700 € au titre de l'année 2011.

En accord avec le Conseil Communal de Lomme, réuni le 24 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** la mise en œuvre de ces actions ;
- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à solliciter auprès du R.E.A.A.P et de la C.A.F de Lille les subventions les plus élevées possibles, au titre de l'année 2011 ;
- ♦ **INSCRIRE** les recettes correspondantes au chapitre 74 - article 7478 - fonction 60 - Opération n° 1118 : Parentalité - Code service : NEH.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

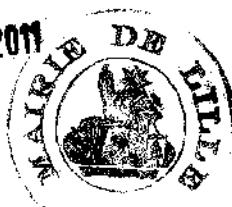
Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le

- 1 AVR. 2011

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée
de Lomme,

Yves DURAND



Séance du **28 mars 2011**
N° **11/299**

OBJET

Commune associée de Lomme -
Subventions 2011

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

En accord avec le Conseil Communal de Lomme, réuni le 24 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ ATTRIBUER les subventions suivantes au titre de l'année 2011 :

	MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET BATIMENTS	AVANTAGES EN NATURE (notamment imprimerie, transport... à la charge de la commune associée de Lomme)	SUBVENTIONS 2010	SUBVENTIONS 2011	N° SIRET
Chapitre 65 - article 6574 - fonction 20 - opération 1070 : Soutien aux associations scolaires - code service : NEN <i>Coopératives Scolaires</i>	NON	NON	589,00 €	631,00 €	21590355000139
Chapitre 65 - article 6574 - fonction 33 - opération 1079 : Soutien aux associations culturelles - code service : NEN <i>Amicale « Lomme Amis des Jardins »</i>	NON	NON	179,00 €	179,00 €	78371967700016
Chapitre 65 - article 6574 - fonction 510 - opération 1110 : Soutien aux associations de santé - code service : NEN <i>Handilom</i>	OUI	OUI	2525,00 €	2615,00 €	50933046000015

.../...

	MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET BATIMENTS	AVANTAGES EN NATURE (notamment imprimerie, transport... à la charge de la commune associée de Lomme)	SUBVENTIONS 2010	SUBVENTIONS 2011	N° SIRET
Chapitre 65 - article 6574 - fonction 524 - opération 1111 : Soutien aux associations patriotiques - code service : NEN					
Les Amis de la Mitterie Association Départementale des conjoints survivants	NON OUI	NON NON	500,00 € 404,00 €	500,00 € 404,00 €	52313634900017 78371242500025

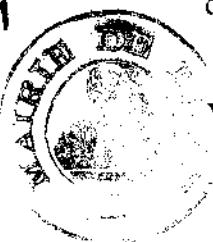
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **- 1 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée
de Lomme,

Yves DURAND



Séance du 28 mars 2011

N° 11/300

OBJET

Commune associée de Lomme -
Subvention exceptionnelle au
collège Guy Mollet.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Collège Guy Mollet organisera en mai 2011 un voyage en Angleterre en direction des élèves de 6^{ème}.

Articulé autour d'activités écologiques et sportives dans le centre sportif de Pestalozzi à Hastings, ce séjour permettra aux 32 élèves concernés d'être en immersion quasi-totale grâce à un encadrement par des moniteurs anglais.

Le coût global de ce séjour s'élève à 20.000 € et correspond à un coût unitaire de 410 € par enfant.

En accord avec le Conseil Communal de Lomme, réuni le 24 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 960 € au collège Guy Mollet (participation à hauteur de 30 € par élève) ;
- ♦ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 67 - article 6745 - fonction 20 - Opération n°1070 : soutien aux associations scolaires - code service : NEN.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 29 mars 2011

Réception en Préfecture le

1 AVR. 2011

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée
de Lomme,

Yves DURAND



Séance du 28 mars 2011

N° 11/301

OBJET

Commune associée de Lomme -
Subvention exceptionnelle
au collège Jean Zay.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du développement de la citoyenneté européenne, le collège Jean Zay organise un voyage de trois jours en Allemagne du 13 au 15 avril 2011.

24 élèves sont concernés par ce voyage. Ils seront logés en familles d'accueil afin de découvrir la vie quotidienne allemande et visiteront des lieux illustrant le thème du voyage du « secteur primaire au secteur tertiaire ».

Le budget total de ce déplacement s'élève globalement à la somme de 4.442 €.

Dans le cadre du Projet Educatif Global et du soutien municipal aux projets éducatifs des établissements scolaires, il est proposé de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de 720 € (participation de la Ville à hauteur de 30 €/élève pour un coût de 170,85 €/séjour).

En accord avec le Conseil Communal de Lomme, réuni le 24 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le versement d'une subvention exceptionnelle de 720 € au collège Jean Zay ;
- ♦ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 67 - article 6745 - fonction 20 - Opération n° 1070 : Soutien aux associations scolaires code service : NEN.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 29 mars 2011

Réception en Préfecture le - 1 AVR. 2011

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée
de Lomme,

Yves DURAND



Séance du **28 mars 2011**N° **11/302**

OBJET

Commune associée de Lomme -
Subvention exceptionnelle à
l'école Curie Pasteur

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Les 38 élèves des deux classes de CE2 de l'école Curie - Pasteur partiront en classe de découverte du lundi 27 au jeudi 30 juin 2011 à Hergnies.

Les objectifs de ce séjour sont d'étudier la faune et la flore dans et autour de l'étang d'Amaury, l'adaptation des êtres vivants à leur milieu, l'impact de l'homme sur son environnement, mais aussi de comprendre, accepter et respecter les règles de vie en collectivité, s'impliquer dans un projet collectif et accéder à une certaine autonomie en vue du départ en classes de neige.

Le budget global de ce séjour hors transport s'élève à 6.384 €.

La coopérative scolaire devrait participer à hauteur de 2.884 €. Afin de diminuer la participation de l'école, il est proposé de participer pour un montant de 320 €.

En accord avec le Conseil Communal de Lomme, réuni le 24 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention exceptionnelle de 320 € à l'école Curie - Pasteur ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 67 - article 6745 - fonction 20 - opération n°1070 : Soutien aux associations scolaires - Code service : NEN.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**Réception en Préfecture le **1 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée
de Lomme,


Yves DURAND

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/303

OBJET

Commune associée de Lomme -
Prix du Marais - Accueil des écrivains
et de leurs représentants

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

« Le Prix du Marais » est un prix littéraire qui s'inscrit dans les activités d'un comité de lecture mis en place par l'Odyssée, médiathèque de Lomme et la compagnie du Théâtre Octobre. L'objectif est de dépasser ce seul cercle et d'encourager tous les lecteurs à découvrir huit textes d'auteurs contemporains.

Les usagers de la médiathèque de Lomme et de la bibliothèque municipale de Lille sont invités à partager leurs expériences de lecture et à se prononcer sur les livres sélectionnés.

Ce prix vise à faciliter les échanges entre tous les acteurs de la chaîne du livre.

Après réunion du jury, le lauréat sera annoncé lors de la cérémonie qui se déroulera à l'Odyssée, médiathèque de Lomme le samedi 15 octobre 2011. Les auteurs et leurs représentants (éditeurs, traducteurs, interprètes), les partenaires (libraires et bibliothécaires) y seront conviés.

En accord avec le Conseil Communal de Lomme, réuni le 24 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **ATTRIBUER** un prix d'un montant de 800 € au lauréat du Prix du Marais 2011. En cas d'absence du lauréat, la somme sera remise à l'auteur présent qui remporte le plus de suffrages ;
- ♦ **AUTORISER** la prise en charge des frais inhérents à la participation des huit écrivains sélectionnés et de leurs représentants, des traducteurs, des interprètes, du président, le cas échéant du président d'honneur et d'un représentant du cercle de lecteurs de la vallée d'Aspe. Ces frais concernent les indemnités, les frais de transport (transport aérien, ferroviaire, routier, métro, taxi), de restauration et d'hébergement dans un hôtel 2 étoiles. Une avance équivalente aux frais de transport et en prévision des frais de restauration pourra être accordée à chacun des participants début juin ;
- ♦ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 67 - article 6714 - fonction 321 pour le prix attribué et au chapitre 011 - article 6228 - fonction 321 pour les autres charges - Opération n°1073 : Prix du Marais - Code service : NEK.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 29 mars 2011

Réception en Préfecture le

- 1 AVR. 2011

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée
de Lomme,

Yves DURAND

Séance du 28 mars 2011

N° 11/304

OBJET

Commune associée de Lomme -
Subventions pour ravalement
de façades

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations du Conseil Communal de Lomme en date des 6 mai 2003 et 23 janvier 2006 et du Conseil Municipal de Lille des 12 mai 2003 et 6 février 2006, la Commune de Lomme a fixé les conditions d'attribution de subvention pour travaux de ravalement de façades afin d'améliorer le cadre de vie de tous les Lommois en terme de qualité du paysage urbain.

Ces travaux concernent l'aspect général des façades avant, arrière ou pignon c'est-à-dire :

➤ le nettoyage des façades en maçonnerie de briques peintes ou non, enduits ciment ou à la chaux, crépis, pierres, béton ; la remise en état des joints et des éléments de maçonnerie dégradés, la réfection des enduits.

Selon la nature du support, il peut être effectué :

- par « sablage » hydropneumatique avec emploi de sable siliceux ou de fines de verrerie ;
- par projection d'eau froide ou chaude complétée par nettoyage mécanique (brossage-ponçage-raclage) ; dans ce cas une attention particulière sera portée aux moulurations en pierres et aux éléments décoratifs type briques vernissées ;
- par procédé chimique : solutions alcalines, addition de tensioactifs et de solvants.
- le brossage à sec des façades, plus communément appelé « dépoussiérage » ne saurait être admis au titre de la mise en état de propreté ; le nettoyage par jet de sable sec est interdit ;
- est également proscrit l'écroûtage d'enduits qui met à jour de la brique de mauvaise qualité grossièrement appareillée, se dégradant facilement et provoquant des désordres dans la construction.

➤ la mise en peinture de façades en briques ou enduit

➤ la pose de briquettes ou de plaquettes en terre cuite sur les façades en béton ou cimentée ; elles sont déconseillées sur les façades en briques pour lesquelles le sablage - rejoignement sera préconisé.

Il a été décidé :

- le versement d'une subvention de 9,15 € par m² de surface traitée limitée à 20 % du montant H. T. des travaux.
- d'accorder une aide supplémentaire aux ravalements groupés d'au moins deux immeubles contigus et qui appartiennent à des propriétaires différents, portant ainsi l'aide à 11,43 € par m² de surface traitée, limitée à 25 % du montant H.T.
- de plafonner le montant de la subvention à 760 €.
- d'exonérer ces travaux des droits de voirie.

.../...

Pour obtenir le versement de cette subvention, le pétitionnaire devra déposer un dossier de demande de subvention au Service Urbanisme, accompagné de la demande de déclaration préalable pour ravalement. Le versement interviendra après la réalisation des travaux conformes à l'autorisation délivrée.

En accord avec le Conseil Communal de Lomme, réuni le 24 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

♦ **AUTORISER** le versement de la subvention pour les demandes ci-dessous :

Mademoiselle BRISVILLE Sylvie	
Pour des travaux : 97, rue Henri Ghesquière	
Montant hors taxe des travaux réalisés :	3 791,47 €
Montant de la subvention 9,15 € x 26 m ² =	237,90 €

Madame HORBANT Dominique	
Pour des travaux : 20, rue du XXème Siècle	
Montant hors taxe des travaux réalisés :	3 577,49 €
Montant de la subvention 9,15 € x 26,5 m ² =	242,48 €

♦ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits sur la section Investissement - chapitre 204 - article 2042 - fonction 824 - Opération n° 1374 : ravalement de façades investissement - code service : NDC.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée
de Lomme,

Réception en Préfecture le **1 AVR. 2011**



Yves DURAND

Séance du 28 mars 2011

N° 11/305

OBJET

Commune associée de Lomme -
« L'Odyssée » médiathèque de Lomme -
Régulation des collections et vente de
documents.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'Odyssée, médiathèque de Lomme, est régulièrement amenée, dans le cadre de l'actualisation et du suivi de ses collections, à procéder au tri des documents appartenant à la Ville. Cette opération, appelée « désherbage », est indispensable à la bonne gestion des fonds. Les ouvrages au contenu périmé, très abîmés et sales, contenant des informations inexactes, pour lesquels il ne peut être envisagé ni dons à des associations, ni vente aux particuliers, sont détruits.

Les documents exclus des collections mais encore en bon état peuvent être l'objet d'une vente au public.

Ces documents n'ont plus de valeur marchande, car leur usage en bibliothèque a modifié leur aspect (couverture plastifiée, tampons, cotation...). Leur mise en vente ne constitue donc pas une concurrence avec le marché du neuf ni même celui de l'occasion. Par ailleurs, ils seront marqués d'un tampon complémentaire : « exclu des collections de la médiathèque ».

Ce type d'action s'intègre tout à fait dans une politique de lecture publique et attire un public nombreux qui saisit là une occasion de pouvoir posséder des livres à petit prix.

Cela donne aussi une deuxième vie aux documents en évitant leur destruction. Seuls les ouvrages et CD Audio soigneusement sélectionnés seront proposés à la vente et uniquement aux particuliers. C'est aussi l'occasion de donner au public une meilleure perception des opérations de désherbage et de pilon.

Les ouvrages constituant par leur intérêt historique, littéraire ou artistique, des éléments du Fonds moralement inaliénable de la Bibliothèque sont bien entendu exclus de ce processus.

L'Odyssée, Médiathèque de Lomme propose d'organiser une vente publique annuelle. Une liste des documents à la vente sera consultable à la médiathèque.

Les tarifs retenus sont les suivants :

- CD Audio : 1 €
- Format poche, albums de petits format : 1 €
- Romans, livres de format moyen : BD et albums : 2 €
- Beaux livres : 3 €

.../...

En accord avec le Conseil Communal de Lomme, réuni le 24 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** la vente à des particuliers des ouvrages désaffectés dans les conditions indiquées dans le règlement de la vente, ci-annexé.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

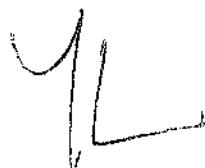
Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée
de Lomme,

Réception en Préfecture le

- 1 AVR. 2011

Yves DURAND



Règlement

L'Odyssée, Médiathèque de Lomme organise une vente annuelle de documents retirés de ses collections.

Cette vente concerne les documents qui ne sont plus utiles dans les collections de la médiathèque, à savoir :

- des documents défraîchis (mais dont l'intégralité est contrôlée),
- des documents remplacés par des éditions réactualisées,
- des ouvrages dont le nombre d'exemplaires est devenu trop important par rapport aux besoins,
- des documents ne correspondant plus à la demande du public.

Les documents proposés à la vente sont de tous les genres : documentaires ou fictions, bandes dessinées, romans et romans policiers pour adultes, ouvrages pour enfants, et CD Audio. Il est ainsi proposé des ouvrages pour tous les âges, tous les goûts.

Les tarifs retenus sont :

- Format poche, albums de petit format, CD audio : 1 €
- Romans, livres de format moyen : BD et albums : 2 €
- Beaux livres : 3 €

La vente est réservée aux particuliers, inscrits ou non à la médiathèque, résidents lommois ou non.

Les achats sont limités à 10 documents par personne et la revente est interdite.

Seuls les paiements en espèces ou par chèque sont acceptés.

Un réapprovisionnement régulier des tables de vente sera assuré jusqu'à épuisement du stock.

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/306

OBJET

Commune associée de Lomme -

Rapport de Madame le Maire,

Participation de la commune au dispositif régional « Fonds de Participation des Habitants » pour l'année 2011.

Mesdames, Messieurs,

Initié par la Région Nord/Pas-de-Calais, le Fonds de Participation des Habitants (F.P.H) présente les objectifs suivants :

- Favoriser les prises d'initiatives d'habitants par une aide souple et rapide ;
- Promouvoir les capacités individuelles et collectives à s'organiser, monter des projets, argumenter ;
- Renforcer les échanges entre associations et habitants.

Destiné à soutenir les porteurs de projets à hauteur de 1 000 € maximum, le dispositif est basé sur la mobilisation des acteurs de terrain et des habitants.

Pour la commune de Lomme, le Fonds de Participation des Habitants a été mis en place en septembre 2007 et s'articule autour d'une participation financière de la Région à hauteur de 10.500 €, et de la ville à hauteur de 4.500 €.

Depuis cette date, 48 projets ont ainsi été validés et accompagnés par le Comité de Gestion du Fonds de Participation des Habitants, la gestion du fonds étant assurée par l'association « Planète Jeunes » depuis octobre 2009.

A ce titre, l'année 2010 a été tout à fait remarquable quant à la qualité et la diversité des 15 projets qui ont été validés par le Comité de Gestion, sur des thèmes aussi différents que la promotion du handicap par le sport, la parentalité, la citoyenneté ou la solidarité entre habitants de notre ville.

Dans ce cadre et afin de continuer à développer cette action, il est proposé de poursuivre le partenariat avec l'association Planète par l'octroi d'une subvention de la Ville de 4.500 € au titre de sa participation au F.P.H 2011.

En accord avec le Conseil Communal de Lomme, réuni le 24 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à régulariser les différents documents relatifs à la participation de la Ville au F.P.H 2011 ;
- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 4.500 € à l'association Planète Jeunes au titre du F.P.H 2011
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante au Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 520 - Opération n° 1005 : Politique de la Ville - Code service : NGD

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

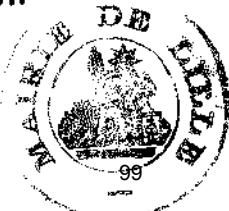
Affiché en Mairie le 29 mars 2011

Réception en Préfecture le

- 1 AVR. 2011

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée
de Lomme,

Yves DURAND



Séance du 28 mars 2011

N° 11/307

OBJET

Commune associée de Lomme -
Projet d'un emprunt du C.C.A.S de
Lomme - Avis du Conseil Municipal

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Pour financer les équipements de la nouvelle Résidence « Gilbert Forestier », le C.C.A.S de Lomme est amené à contracter un emprunt d'investissement en 2011 dont le montant sera de 420.000 €.

Cet emprunt concerne le budget annexe EHPAD dénommé Gilbert Forestier.

L'objet détaillé de cette dépense est le suivant :

Le Mobilier collectif. Un complément d'équipements destiné aux chambres supplémentaires (par rapport à l'ancienne résidence) : équipements des salles de bains, laverie, bureaux, kitchenettes, décoration, signalétique, système anti-fugue, sonorisation, etc.

Les caractéristiques de l'emprunt envisagé sont les suivantes :

Montant du capital : 420.000 €

Durée d'amortissement : 12 ans

Echéance de remboursement : annuelle

Le taux : fixe. Une consultation des banques sera engagée par le C.C.A.S pour obtenir le taux le plus favorable possible.

Conformément à l'article L 2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, la délibération d'un Centre Communal d'Action Sociale qui concerne un emprunt est exécutoire sur un avis conforme du Conseil Municipal.

En accord avec le Conseil Communal de Lomme, réuni le 24 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **DONNER** un avis favorable sur l'emprunt qui sera contracté par le C.C.A.S de Lomme.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 29 mars 2011

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée
de Lomme,

Réception en Préfecture le - 1 AVR. 2011



Yves DURAND



Séance du 28 mars 2011

N° 11/308

OBJET

Commune associée de Lomme -
Multiaccueil collectif La Farandole -
Réaménagement des locaux

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Au 31 décembre 2009, 1033 enfants lommois avaient moins de 3 ans et 1682 avaient entre 0 et 4 ans.

Au 31 décembre 2011, le nombre d'enfants de moins de 3 ans peut être estimé à 1290 enfants et à 1720 enfants de moins de 4 ans (la Commune de Lomme enregistre en moyenne 430 nouvelles naissances/an selon la PMI). Aussi, en fin d'année, la prise en charge des enfants de moins de 3 ans s'élèvera à 6,59 % contre une moyenne nationale à 11 % pour les structures collectives (hors crèche familiale) et à 4,94 % pour les enfants jusque 4 ans des enfants de moins de 4 ans. Cette hausse de la natalité est donc significative et rejoint les données nationales de la France sur le taux de fécondité.

Parmi ces structures, le multiaccueil « La Farandole » accueille des enfants de 0 à 4 ans avec un service de repas qui s'est développé régulièrement depuis sa mise en place en 2009. Il a nécessité des équipements culinaires aux normes HACCP dont un lave-vaisselle et un four de remise en température adapté pour le passage à la liaison froide en 2012 (ou au plus tard en 2014).

Afin d'optimiser les surfaces pour le service des repas et l'accueil des enfants, un programme de travaux d'aménagement a été conçu. Il intègre :

- un espace cuisine
- une salle de change plus grande
- un bureau pour la directrice.
- un chalet en bois extérieur pour le stockage de matériels pédagogiques volumineux (jeux, vélos...).

Ces travaux urgents ont démarré pendant la fermeture de l'établissement durant les congés scolaires de fin d'année 2010. Concernant l'aménagement intérieur, les achats de matériels supplémentaires interviendront début 2012.

Ces travaux ont fait l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du « plan crèche », laquelle a été reçue par la CAF de Lille le 27 décembre 2010.

Ce réaménagement permettra d'accueillir 2 enfants supplémentaires à compter de 2012. La création de ces 2 places nécessitera l'accord de la CAF de Lille pour leur intégration dans le prochain CEJ (2012/2015).

.../...

En accord avec le Conseil Communal de Lomme, réuni le 24 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** les opérations de travaux et autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à solliciter les subventions les plus élevées possibles ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses, d'un montant estimatif de 25.723,14 € sur les crédits inscrits au chapitre 23, article 2313, fonction 64 - Opération 1446, Code Service NDA.

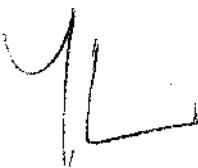
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **1 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée
de Lomme,

 Yves DURAND



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/310

OBJET

Commune associée de Lomme -
Marché complémentaire au lot n° 1
« Gros œuvre - VRD » pour la
construction de la Maison de la Petite
Enfance

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 2006/70 du Conseil Communal en date du 5 octobre 2006, n° 06/797 du Conseil Municipal du 9 octobre 2006, n° 2007/28 du Conseil Communal du 26 mars 2007 et n° 07/153 du Conseil Municipal du 2 avril 2007, le programme de construction de la Maison de la Petite Enfance (MPE) a été approuvé.

Par délibérations n° 2008/93 du Conseil Communal du 2 octobre 2008 et n° 08/892 du Conseil Municipal du 6 octobre 2008, il a été autorisé le lancement de la procédure sous la forme de marchés négociés.

A l'issue de la procédure, les lots suivants ont été attribués, par délibération n° 2009/154 du Conseil Communal de Lomme en date du 17 décembre 2009 et n° 09/1190 du Conseil Municipal de Lille du 18 décembre 2009 :

- lot 1 : Gros œuvre – VRD :	à la SAS SCARNA CONSTRUCTION pour un montant de 970 000,00 € HT
- lot 2 : Etanchéité :	à la Société SOPREMA ENTREPRISES pour un montant de 200 000,00 € HT
- lot 3 : Cloisons – Doublages :	à la SAS KARPINSKI pour un montant de 71 355,00 HT
- lot 4 : Menuiseries extérieures :	à la SAS HORIZONS pour un montant de 275 492,00 € HT
- lot 5 : Bardages :	à la Société LOISON pour un montant de 137 924,00 € HT
- lot 6 : Menuiseries intérieures :	à la SAS KARPINSKI pour un montant de 186 885,00 € HT
- lot 7 : Métallerie :	à la Société LOISON pour un montant de 84 993,00 € HT
- lot 8 : Faux plafonds :	à la SAS KARPINSKI pour un montant de 84 971,00 € HT
- lot 9 : Sols durs :	à la SARL BAUTERS pour un montant de 25 115,34 € HT
- lot 10 : Revêtement sols minces :	à la SA ATS ENTREPRISE pour un montant de 74 402,81 € HT
- lot 11 : Peinture :	à la SARL CAMELEON pour un montant de 43 498,80 € HT
- lot 12 : Chauffage ventilation :	à la SARL MAILLE pour un montant de 151 450,00 € HT
- lot 13 : Plomberie :	à la SARL MAILLE pour un montant de 80 050,00 € HT
- lot 14 : Electricité :	à la SARL DJC pour un montant de 142 778,70 € HT
- lot 15 : Espaces verts :	à la SAS MUSY EUROSTADE pour un montant de 13 189,81 € HT

Compte tenu de l'évolution du BT01 de la période d'avril 2007 à juillet 2009 (dernier indice connu à la date d'attribution des marchés), l'estimation du coût de la construction de la Maison de la Petite Enfance (non compris les aménagements extérieurs) a été réévaluée à la somme de 2.666.479,75 € HT, soit 3.189.109,78 € TTC (valeur Juillet 2009).

Après mise en concurrence, pour l'ensemble des 15 lots, le coût de la construction de la Maison de la Petite Enfance s'élève à la somme de 2.542.105,46 € HT, soit 3.040.358,13 € TTC (valeur août 2009 pour les lots 1/2/3/4/6/8/9/10/11/12/13 et septembre 2009 pour les lots 5 et 7), ce coût apparaissait inférieur au coût estimatif (valeur juillet 2009).

Les travaux étant en cours d'exécution, il y a lieu de procéder à des modifications du projet initial, comme expliqué ci-après :

Marché complémentaire au lot n° 1 « Gros-œuvre VRD » : Des travaux sont nécessaires et concernent les prestations suivantes :

Lot n° 1	HT
Travaux d'assainissement :	
Canalisations enterrées	
Pose de tuyaux PVC remblais en sable et en terre provenant du site	
Réseaux EU/EV et réseau EP	7 438,31 €
Raccordement au réseau existant	
Fourniture et mise en œuvre d'un regard avaloire y compris terrassement, tampon fonte et mise à la côte	
Fourniture et mise en œuvre de filtre	
Travaux de voirie :	
Rabotage de la chaussée existante y compris évacuation en décharge	
Fourniture et mise en œuvre de ternaire y compris compactage de la forme	54 316,80 €
Réalisation d'un enduit y compris compactage	
Total HT	61 755,11 €

En raison de circonstances imprévues, les travaux repris ci-dessus, ne peuvent être techniquement ou économiquement séparés du marché principal sans inconvénient majeur pour le pouvoir adjudicateur, il y a donc lieu de formaliser la passation d'un marché complémentaire (selon l'article 35-II-5-a du CMP), d'un montant de 61.755,11 € HT (73.859,11 € TTC), représentant 6,36 % de la valeur initiale du lot.

Les circonstances peuvent être justifiées de la manière suivante :

L'avenant n° 2 intégrait uniquement le traitement minimum des abords directs du bâtiment dans l'attente de la réalisation de la place de l'Odyssée.

Quand il a été arrêté que l'aménagement définitif de la place de l'Odyssée ne serait pas réalisé avant 2017, il a été décidé par l'avenant n° 3 d'aménager les abords de la façade Ouest, afin de garantir une bonne accessibilité principale au bâtiment jusqu'en 2017, mais de laisser en l'état la voirie de la façade Nord avec une tranchée simplement comblée, qui ne permettait pas une desserte du fait de l'écart de niveaux.

Il apparaît aujourd'hui opportun de disposer d'un accès pérenne à l'espace arrière du bâtiment situé sur la façade Nord (liaison cuisine + accès technique), doublé du fait de l'obligation de séparer les eaux des parkings des eaux de pluie (obligation communautaire). Lors de la réalisation des abords, à savoir, les trottoirs et les canalisations, les travaux de terrassement et d'assainissement ont déstabilisé la structure de la chaussée. Cet état de fait ne permet plus de nous conformer aux obligations européennes qui imposent de séparer les eaux des parkings des eaux de pluie.

Ceci nous constraint en définitive à ne pas différer le traitement de cette voirie, ce qui implique de terrasser complètement la voirie de la façade Nord pour respecter les niveaux de pentes, intégrer un dispositif de séparation des hydrocarbures, et mettre en œuvre une émulsion pour diminuer le coût de revient global de la prestation.

La durée de ce marché complémentaire est de 15 jours.

Réunie le 9 mars dernier, la Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à la rédaction de ce marché complémentaire.

En accord avec le Conseil Communal de Lomme, réuni le 24 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la passation du marché complémentaire au lot n° 1 des marchés de travaux avec la société concernée ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer ledit marché ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 23 - article 2313 - fonction 64 - Opération 1388 : NPJMPE Maison de la Petite Enfance Investissement.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **- 1 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée
de Lomme,

Yves DURAND



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Yves DURAND".

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/311

OBJET

Commune associée de Lomme -

Rapport de Madame le Maire,

Désignation du maître d'œuvre pour

Mesdames, Messieurs,

la réalisation d'un office de restauration sur
le site du groupe scolaire Defrenne-Minet

Par délibérations du Conseil Communal n° 2010/79 du 21 juin 2010 et du Conseil Municipal n° 10/498 du 28 juin 2010,

- il a été approuvé les objectifs et les sites d'implantation des nouveaux offices de restauration dans les groupes scolaires ainsi que le budget prévisionnel correspondant avec l'Autorisation de Programme de 12.4 millions d'euros TTC, le Plan ressources humaines et le calendrier prévisionnel de réalisation ;
- il a été autorisé le lancement des procédures de consultation et la signature des marchés correspondants aux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, aux missions de maîtrise d'œuvre et aux travaux de construction des différents bâtiments.

Programme de réalisation d'un office de restauration sur le site du groupe scolaire DEFRENNE MINET

Le futur office de restauration accueillera 130 élèves, dans une surface d'environ 380 m². Le préau actuel sera démolie et reconstruit sur site. Le projet de potager pédagogique sera déplacé dans l'enceinte du groupe scolaire.

Les études de conception seront menées dans le courant de l'année 2011, le bâtiment sera mis en service à la rentrée des vacances scolaires de Noël 2012.

Conformément au Code des Marchés Publics, une procédure de désignation d'un Maître d'œuvre a été mise en place, sur la base de l'article 26-II-2 du Code des Marchés Publics. Les missions confiées sont de type Loi MOP (Maîtrise d'Oeuvre Publique), et mission complémentaire OPC (ordonnancement, pilotage et coordination du chantier)

A l'issue des négociations, la Commission d'Appel d'Offres a procédé au classement des offres des cinq candidats admis à concourir.

Le lauréat désigné est l'Agence d'architectes Frédérique MOGUEZ, 18 résidence Flandre, 59170 CROIX, mandataire du groupement solidaire.

Le marché de maîtrise d'œuvre est établi comme suit :

Missions de maîtrise d'œuvre

Coût prévisionnel des travaux HT « Co » (Septembre 2010)	843 098,00 €
Taux de rémunération « t »	10,00 %
Forfait provisoire de rémunération Co x t en HT	84 310,00 €
TVA (19,6 %)	16 524,76 €
Forfait provisoire de rémunération en TTC	100 834,76 €

**Missions complémentaires : Ordonnancement, Pilotage,
Coordination (OPC)**

Montant HT	8 430,00 €
TVA (19,6 %)	1 652,28 €
Montant TTC	10 082,28 €

En accord avec le Conseil Communal de Lomme, réuni le 24 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la passation du marché de Maîtrise d'œuvre,
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer ledit marché après avis et classement de la CAO,
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 23, article 2313, fonction 251 - Opération 1395.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée
de Lomme,

Réception en Préfecture le

- 1 AVR. 2011

Yves DURAND



Séance du **28 mars 2011**
N° **11/312**

OBJET

Commune associée de Lomme -
Convention relative à l'entretien de
l'aménagement paysager de la protection
phonique de la rocade Nord Ouest.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° DVD-I /2010/1164 du 15 novembre 2010, la Commission Permanente du Conseil Général a approuvé le projet relatif à la mise en place de protections phoniques sur la route départementale dite rocade Nord Ouest (RNO) au niveau du collectif et habitations de la Clé des Champs.

En effet, une étude phonique engagée par le Département a mis en évidence un niveau sonore de plus de 65dB(A) auprès des habitations susvisées, supérieur à la limite admise. Il est donc prévu la construction d'un écran phonique longitudinal en bordure de la RNO, à l'ouest de la RD 654 (rue du Grand But), sur une longueur d'environ 200 m.

Les travaux envisagés consistent en la création d'un écran phonique, sur 200 m environ de longueur et de 2,50 m de hauteur constitué d'une longrine en béton armé sur laquelle reposeront des panneaux absorbants phoniques en béton-bois supportés par des supports métalliques verticaux fixés tous les 4 m.

La nature du matériau constituant l'écran côté route adoptera un aspect cannelé pour dissuader des pratiques d'affichage sauvage et graffitis alors que le côté riverains sera équipé d'un treillis métallique permettant l'accrochage d'une végétation grimpante recouvrant à terme ce côté du panneau.

Le mur sera végétalisé avec des plantes grimpantes de type lierres, clématites et vignes vierges qui prendront support sur un treillis métallique et recouvriront à terme le panneau côté riverain sur une surface d'environ 450 m². La surface végétalisée au sol est d'environ 40 m².

Après sa réalisation, une convention fixe les conditions d'exploitation et d'entretien de cet aménagement paysager par la Commune.

En accord avec le Conseil Communal de Lomme, réuni le 24 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** la remise à titre gratuit de l'aménagement paysager à la Commune de Lomme qui en assurera l'entretien régulier et l'exploitation ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention relative à cet entretien, ci-annexée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **1 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée
de Lomme,

Yves DURAND

Séance du **28 mars 2011**

N° **11/313**

OBJET

Commune associée de Lomme -
Site MULTILOM - Concertation préalable
et révision simplifiée du P.L.U (Plan Local
d'Urbanisme).

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le site MULTILOM situé 37 rue Jules Guesde et rue Albert Thomas est classé en zone UG (zone d'activités et de commerce) au Plan Local d'Urbanisme actuellement en vigueur.

Actuellement dédié pour partie à des activités principalement de logistique, ce site de 6 hectares situé à moins de 400 mètres de la station de métro 'Maison des Enfants' bénéficie également de la proximité de tous les équipements du centre ville et en particulier de la médiathèque. Du fait notamment de cette localisation, celui-ci constitue une opportunité intéressante de renouvellement urbain, en particulier pour la création de logements.

Par délibération du 23 janvier 2008, la Ville a sollicité Lille Métropole Communauté Urbaine afin de mener conjointement une étude de programmation et d'aménagement sur ledit site.

Par délibération du 8 février 2008, Lille Métropole Communauté Urbaine a décidé de répondre favorablement aux sollicitations de la ville de Lomme, associée à Lille, en lançant, par le biais d'un groupement de commandes, une étude conjointe sur l'avenir de ce site.

Cette étude de programmation et d'aménagement a permis de confirmer les multiples potentialités du site et de formaliser un projet intégrant les principales contraintes d'aménagement du site. Ce projet permet au travers de sa structure traversante de tisser des liens importants avec les quartiers environnants tout en limitant au strict minimum les aménagements viaires. Outre l'emprise « Multilom » qui représente la quasi-totalité du périmètre projet, l'intégration de quelques parcelles à l'ouest permettront de favoriser les liaisons douces inter-quartiers.

En cohérence avec l'aménagement spatial du site et au regard de l'analyse des besoins et des impacts générés par le projet notamment en matière d'équipements publics, une programmation générale de l'opération, a été établie.

Elle comprend en l'état :

- une offre totale de l'ordre de 550 logements diversifiés (collectifs, maisons de ville) et mixtes (locatifs, accession sociale et libre) en adéquation avec le Programme Local de l'Habitat de Lille Métropole et les délibérations cadre communautaires n° 09 C 0258 et 09 C 0259 du 26 juin 2009 sur la Ville Intense et l'habitat,
- un espace de rencontre intergénérationnel de type centre social,

.../...

- conformément aux orientations du Plan Programme Urbain Lommois, des espaces publics paysagés vastes et arborés (parc, square et traverses) en accompagnement de l'intensité urbaine ambitieuse souhaitée.

Par délibération du 25 mars 2010, la Ville a demandé à Lille Métropole Communauté Urbaine de prendre en considération le projet d'aménagement du site MULTILOM et d'approuver le périmètre défini à l'article L.111-10 du Code de l'Urbanisme permettant de se réserver à statuer sur toute demande d'occupation des sols intéressant le secteur concerné. Cette demande a été approuvée par délibération du Conseil Communautaire du 12 avril 2010.

La réalisation de ce projet d'aménagement nécessite de mettre en adéquation le Plan Local d'Urbanisme, sans pour autant remettre en cause l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durable du PLU. Il s'agit d'une opération d'aménagement d'intérêt général pour la commune et Lille Métropole Communauté Urbaine, cette mise en adéquation peut faire l'objet d'une révision simplifiée conformément à l'article L.123-13 du code de l'urbanisme.

La mise en œuvre du projet ainsi que la révision qui devra permettre sa réalisation doivent faire l'objet d'une concertation préalable. En effet, en application de l'article L 300-2 du Code de l'urbanisme, avant toute révision du PLU et avant toute opération d'aménagement, une phase de concertation préalable doit être menée, associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole.

La concertation préalable aura donc pour objectif de présenter le projet de révision simplifiée et les orientations d'aménagement, et de permettre à la population d'élaborer le projet avec les personnes publiques. Elle se déroulera selon les modalités suivantes :

- Pendant un mois, un dossier de concertation sur projet sera consultable en Mairie et à LMCU aux heures habituelles d'ouverture des bureaux avec la mise à disposition du public d'un registre destiné à recueillir les observations éventuelles. Au-delà de cette période, le dossier de concertation restera à la disposition du public à LMCU et toute personne intéressée pourra faire part de ses observations par écrit à Madame la Présidente de LMCU.
- Tenue d'une ou plusieurs réunions publiques à Lomme.
- La présente concertation sera portée à la connaissance du public par affiche en mairies de Lomme et de Lille et à LMCU ainsi que par avis dans deux journaux locaux précisant les dates et lieux de la concertation, de la réunion publique, et de la mise à disposition du dossier.

Le projet fera également l'objet d'un examen conjoint avec les personnes publiques associées.

En accord avec le Conseil Communal de Lomme, réuni le 24 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **ADOPTER** les modalités de concertation préalable définies ci-dessus,

.../...

- ◆ **VALIDER** le lancement, par Lille Métropole Communauté Urbaine, de cette procédure de révision simplifiée du P. L. U en application de l'article L.123-13 du Code de l'Urbanisme.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le

- 1 AVR. 2011

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée
de Lomme,



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/173

OBJET

La 2ème Edition de NutrEvent - Subvention au GIE Eurasanté.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Elément majeur des politiques de santé publique dans la plupart des pays de l'Union Européenne, les thématiques nutrition et aliments de santé souffraient de l'absence d'un événement fédérant tous les acteurs publics et privés qui innovent dans ce champ. C'est ainsi qu'en 2009 le GIE Eurasanté organisait la première édition du salon NutrEvent, dans le but de faciliter les liens entre les mondes de l'industrie, de la science et de la clinique et de les aider à jeter les bases de partenariats mutuellement profitables.

En effet, NutrEvent entend être le rendez-vous régulier rassemblant, d'une part, les diététiciens, nutritionnistes, médecins généralistes, endocrinologues, cardiologues..., d'autre part, les chercheurs en nutrition, en ingénierie agroalimentaire, en sciences du vivant, en médecine, en pharmacie, en santé publique et également les industriels de l'ingrédient fonctionnel, du complément alimentaire, de l'aliment santé, de la nutrition clinique et des aliments destinés à des usages adaptés.

La 1^{ère} édition de NutrEvent avait ainsi rassemblé plus de 1 000 participants des secteurs publics et privés venus de 21 pays, 116 intervenants, 90 exposants, 118 entreprises, générant plus de 500 rendez-vous d'affaire et 120 candidats (chercheurs, jeunes diplômés ou candidats expérimentés) avaient participé à la convention de recrutement. Fort de ce bilan, une deuxième édition de NutrEvent sera organisée les 15 et 16 juin 2011 à Lille Grand Palais.

Cette manifestation donne l'occasion à tous ces acteurs de comprendre les évolutions réglementaires, d'en partager les enjeux, d'en mesurer les conséquences sur les processus d'innovation et d'échanger sur les modifications à apporter à ce cadre réglementaire.

La crédibilité de Lille sur le plan scientifique et industriel dans les domaines de la nutrition et de l'alimentation santé, son positionnement géographique idéal, la reconnaissance qu'ont obtenue le territoire et ses acteurs au travers de la labellisation « Pôle de compétitivité Nutrition Santé Longévité » sont en effet de solides atouts qui fournissent à NutrEvent un terreau riche de partenaires économiques, scientifiques et institutionnels locaux habitués à travailler ensemble dans un objectif commun et ambitieux : faire de Lille et de sa Région le fer de lance en Europe de la recherche et de l'innovation en Nutrition Santé.

NutrEvent combinera ainsi une convention d'affaires et de transfert de technologie, un programme de conférences économiques, scientifiques et réglementaires, une exposition qui valorise savoir-faire et offre technologique, et une convention de recrutement. Il ambitionne de devenir l'événement européen leader dans ce domaine.

Les porteurs et maîtres d'ouvrages de NutrEvent sont le GIE Eurasanté, l'association Nutrition – Santé – Longévité (labellisé pôle de compétitivité et Lille Grand Palais). Ils intégreront dans la gouvernance de l'événement les acteurs suivants :

- les associations professionnelles, européennes et françaises de l'ingrédient, de l'agroalimentaire, du supplément alimentaire et des produits nutrition santé,
- les associations de professionnels de santé européens concernées (diététique, nutrition, endocrinologie...),
- les sociétés savantes de l'agroalimentaire, de la nutrition européennes et françaises.

NutrEvent s'appuiera, en outre, sur un conseil scientifique et stratégique composé des associations précitées et présidé par des personnalités emblématiques et de notoriété mondiale issues des trois univers ciblés par NutrEvent (clinique, scientifique et industriel).

Pour cette deuxième édition, les objectifs de NutrEvent sont de regrouper sur 8 000 m² :

- 100 exposants
- 1 500 congressistes dont 50 % provenant de pays étrangers
- 2 000 rendez-vous d'affaires
- 500 entreprises à la convention d'affaires et de transfert de technologie
- 15 conférences
- 60 intervenants dont 80 % d'internationaux
- 200 candidats pré-sélectionnés à la convention de recrutement

Bien entendu, cette manifestation aura, en outre, un impact important sur l'activité locale (hôtels, restaurants, commerces...) comme sur le rayonnement international de Lille. A noter également que le logo de la Ville de Lille sera apposé aux supports de communication du salon.

Cet événement est soutenu par le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais, Lille Métropole Communauté Urbaine, la DIRECCTE, le Conseil Général du Nord et la Communauté Urbaine d'Arras.

Le budget prévisionnel s'élève à 574.000 € (détail en annexe).

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales	14/03/11

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention avec le GIE Eurasanté, ci-annexée ;
- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 25.000 € au GIE Eurasanté (n° Siret : 40904420300027) sis Parc Eurasanté, 310 avenue Eugène Avinée à Loos, pour assurer la réalisation de cet événement ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 90 - Opération n° 706 intitulée « Salons, Congrès, Evénements ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

29 mars 2011

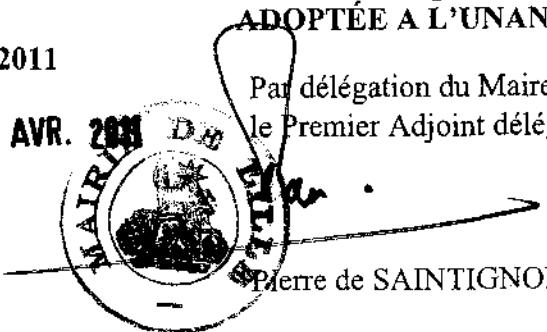
Affiché en Mairie le

15 AVR. 2011

Réception en Préfecture le

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué à l'Economie

Pierre de SAINTIGNON



Séance du **28 mars 2011**
N° **11/174**

OBJET

Exercice 2011 - Section de fonctionnement -
Autorisations d'engagement et crédits de
paiement – Décision Modificative n° 1.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Ce rapport a pour objet d'ajuster, au regard des prévisions opérationnelles, l'ensemble des autorisations de programme et l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement correspondants, en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Ces opérations concernent les projets à caractère pluriannuel et complètent donc la décision modificative n° 1 qui présente les évolutions de crédits de paiement de l'année 2011.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 14 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **ADOPTER** ces dispositions.

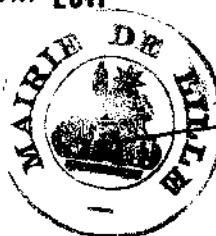
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **15 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué
aux Finances,

Pierre de SAINTIGNON



AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

DEPENSES

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou initiale de l'AP	Pour mémoriser l'AP votée y compris l'ajustement	Révision de l'exercice N et nouvelles AP	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	MONTANT DES CP			
				2010	2011	2012	2013
QFFLUIDES	47 399 000,00	47 399 000,00	9 551 832,72	9 327 000,00	9 351 167,28	9 634 000,00	9 635 000,00
QFHABANAR	546 381,71	545 381,71	93 371,88	213 525,00	133 484,83	105 000,00	105 000,00
QFMASBHDU	669 500,00	669 500,00	64 731,14	127 500,00	190 826,96	156 000,00	130 431,96
QFPLACHABI	866 745,69	866 745,69	92 350,88	283 000,00	269 784,81	128 300,00	103 300,00
QFFPROPRETE	40 962 198,18	279 740,11	40 582 458,07	7 736 535,00	7 590 561,89	8 007 665,18	8 792 557,00
QFREDNUISA	769 400,00	789 400,00	10 154,92	146 940,00	303 345,08	169 500,00	156 500,00
	91 1232 235,58	-279 740,11	90 952 495,47	17 538 976,54	-17 688 496,89	18 256 284,14	18 647 938,00
							18 820 788,90

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

RECETTES

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP				
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N et nouvelles AP	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	2010	2011	2012	2013	2014
OFFICES FLUIDES	720 500,00		720 500,00	93 149,93	150 000,00	177 350,07	150 000,00	150 000,00
OFFABANAR HABITAT ANCIEN ANRU	243 100,00		243 100,00	0,00	160 000,00	83 100,00		
OFFMAISHADU MAISON DE L'HABITAT DURABLE	695 500,00		695 500,00	0,00	25 000,00	270 500,00	215 000,00	185 000,00
OFFPROPRETE PROPRETE	340 000,00		340 000,00		85 000,00	85 000,00	85 000,00	85 000,00
Somme :	1 999 100,00		93 149,93	420 000,00	615 550,07	450 000,00	420 000,00	

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 mars 2011**
N° 11/175

OBJET

Exercice 2011 - Programmes d'équipement
de la section d'investissement - Autorisations
de programme et crédits de paiement -
Décision Modificative n° 1.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Ce rapport a pour objet d'ajuster, au regard des prévisions opérationnelles, l'ensemble des autorisations de programme et l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement correspondants, en dépenses et en recettes d'investissement.

Ces opérations concernent les projets à caractère pluriannuel et complètent donc la décision modificative n° 1 qui présente les évolutions de crédits de paiement de l'année 2011.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 14 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **ADOPTER** ces dispositions.

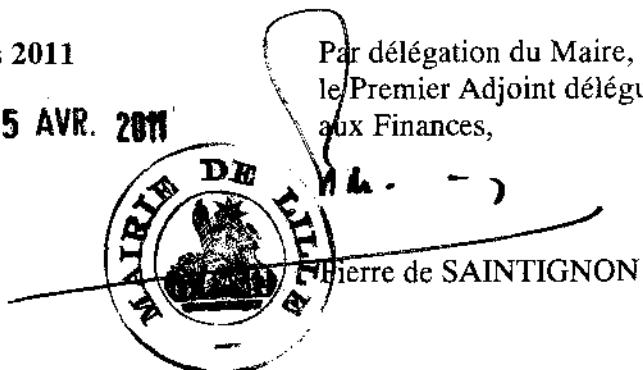
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **15 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué
aux Finances,

Pierre de SAINTIGNON



DEPENSES

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	MONTANT DES AP	Pour membre AP votée y compris l'exercice N et nouvelles AP autorisement	Révision de toutes les délibérations y compris Dahir N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris Dahir N)	MONTANT DES CP					
					2009	2010	2011	2012	2013	2014
AMENÉCOURT AMENAGEMENT EQUIPEMENTS ENFANCE	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	30 000,00	270 000,00	270 000,00	270 000,00	270 000,00	270 000,00
AMENÉCOURT AMENAGEMENT OFFICES DE RESTAURATION	9 358 870,66	1 424 505,24	9 358 870,66	2 752 053,68	754 365,42	1 627 946,42	2 000 000,00	900 000,00	900 000,00	900 000,00
ACONSCUICE CONSTRUCTION CUISINE CENTRALE	19 600 300,00	0,00	19 600 000,00	1 181 716,27	145 816,10	1 021 739,11	6 114 183,52	8 500 000,00	2 635 545,00	2 635 545,00
AENSUPAMEN ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	1 170 405,78	1 170 405,78	950 396,98	29 085,84	56 626,52	110 296,64	176 562,63	265 505,15	1 300 000,00	691 224,00
AENTAMEN CENTRES SOCIAUX ET MAISONS DE QUARTIER	11 785 991,83	50 000,00	11 735 991,83	2 959 362,25	323 363,90	176 562,63	1 300 000,00	691 224,00	5 990 000,00	5 990 000,00
AEPAQPAQ EQUIPEMENTS PERSONNES AGEES	2 538 000,00	0,00	2 538 000,00	0,00	379 483,40	850 000,00	658 518,60	600 000,00	50 000,00	50 000,00
APAEQUIPENF EQUIPEMENTS PETITE ENFANCE	12 831 172,69	0,00	12 831 172,69	2 003 022,96	534 230,50	2 084 056,90	1 139 889,33	4 500 000,00	1 020 000,00	750 000,00
APAEQUIPENF EQUIPEMENTS PETITE ENFANCE	69 278 386,31	0,00	69 278 386,31	2 189 856,20	2 240 12,53	3 240 655,00	11 463 671,19	14 900 000,00	1 564 082,39	23 740 000,00
APROJEQPO EQUIPEMENTS SPORTIFS	59 100 000,00		59 100 000,00	314 118,96	5 030 934,01	4 560 000,00	11 254 973,67	7 500 000,00	5 089 473,36	25 400 000,00
APROJEQPO EQUIPEMENTS SPORTIFS										
AMIESCOLAIRE VIE SCOLAIRE	1 105 886,91	0,00	1 105 886,91	929 010,72	7 950,97	20 791,00	148 105,20	129 540,84	70 000,00	140 000,00
AVSOLIDARITE VILLE DE LA SOLIDARITE	420 000,00		420 000,00	20 459,16	0,00	60 000,00	129 540,84	70 000,00	140 000,00	140 000,00
AZOOFERMP PARC ZOOLOGIQUE ET FERME PEDAGOGIQUE	1 250 000,00		1 250 000,00	936,22	25 863,77	350 000,00	639 36,23	22 003,78		
AZOOFERMP PARC ZOOLOGIQUE ET FERME PEDAGOGIQUE	10 000 000,00		10 000 000,00	6 867,91	15 372,00	200 000,00	1 292 132,08	0,00	0,00	7 700 000,00
CARTSVISUAL ARTS VISUELS MUSEES EXPOSITIONS INVESTISSEMENT	20 324 965,93	0,00	20 324 965,93	367 664,44	382 73,68	1 364 338,59	4 593 489,06	2 016 841,02	2 250 000,00	9 250 000,00
CCOMITTESEL COMITEE SE LIEU DE STOCKAGE	10 000 000,00		10 000 000,00	0,00	30 000,00	150 000,00	1 560 000,00	1 560 000,00	1 560 000,00	9 500 000,00
CFORMARTIP FORMATIONS ARTISTIQUE ET ACTIONS	4 575 779,10	295 353,99	4 877 133,90	259 424,34	267 12,08	170 309,11	268 873,57	1 150 000,00	935 353,90	1 800 000,00
CLITLECTU LITTERATURE ET LECTURE PUBLIQUE	4 895 068,00	0,00	4 895 000,00	305 988,32	62 769,28	345 660,53	873 292,77	355 279,10	2 868 000,00	2 868 000,00
CPATARCHEP PATRIMONIE ET ARCHEOLOGIE	84 401 943,78	0,98	84 401 943,78	2 070 201,92	1 832 43,67	5 929 437,13	7 848 862,28	3 304 362,24	3 116 648,54	60 295 000,00
CSITESAUVIE SITE SAINT SAUVEUR	3 359 375,85		3 359 375,85	3 950 306,12	3 755 039,80	47 787,37	75 046,00	81 000,58		
CSPECVIAW SPECTACLE VIVANT ET MUSIQUE	28 710 689,41	1 20 000,00	28 830 589,41	1 839 066,42	1 576 46,63	3 565 661,14	8 106 433,02	1 424 725,73	403 291,47	11 915 000,00
FINFORMAP INFORMATISATION	9 242 306,69		9 242 306,69	6 171 161,37	1 465 726,46	1 755 000,00	2 063 186,92	1 650 000,00	1 691 220,00	1 691 220,00
FPLACOMMER PLA COMMERCE	567 491,30		567 491,30	3 910,30	3 828,06	177 860,00	269 544,00	112 549,00		
FSUBIEP IEP SUBVENTION D'EQUIPEMENT	415 970,00		415 970,00		172 776,00	243 194,00				
HARTSRIEF ARTS DE LA RUE	2 100 000,00		2 100 000,00	0,00	17 361,98	300 000,00	982 635,02	800 000,00		
HCRECHE CRECHE - INVESTISSEMENT	7 575 000,00		7 575 000,00	4 040 232,06	1 794 000,00	1 740 67,94				
HDOMBROWS STRUCTURE DOMBROWSKI	350 518,23		350 518,23	88 575,75	259 550,86	0,00	2 291,62			
HFCONCDPU POLITIQUE FONCIERE	1 731 212,25		1 731 212,25	431 212,25	985 724,51	250 000,00	64 275,49	0,00	0,00	0,00
HGROSCEPIN GROUPE SCOLAIRE EPINE	4 000 000,00		4 000 000,00	17 940,00	250 000,00	250 000,00	2 081 541,77	1 650 518,23		
HMEDIA THEQUE MEDIATHEQUE	9 608 000,00		9 608 000,00	19 626,15	19 689,62	270 000,00	2 763 777,13	2 500 000,00	4 034 698,10	
HPARBOCQUE PARC BOCQUET	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
HPISCINE PISCINE	369 594,68		368 594,68	49 594,68	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	120 000,00
HSQUAINTER SQUARE DE L'INTERNATIONALE	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00				
NPAGAMANTE TRAVAUX DESAMANTAGE	517 000,00		517 000,00	244 269,85	147 000,00	125 730,15				
NPGCONQUICONVENTION QUALITE SERVICE	89 400,00		89 400,00	14 893,88	14 893,88	14 900,00	14 905,12	14 900,00	14 900,00	6,12
NPGCLAIRP ECLAIRAGE PUBLIC	3 619 866,00		3 619 866,00	654 886,98	652 251,77	730 000,00	782 748,25	400 000,00	400 000,00	0,00
NPGMARCHAU MARCHÉ DE CHAUFFAGE	465 804,00		465 804,00	194 805,83	199 112,38	60 000,00	128 055,79			
NPGMOMDE MOYENS MEDIATHEQUE OUVRAGES	365 945,45		355 945,45	55 845,45	59 533,89	60 000,00	60 468,11	60 000,00	60 000,00	0,00
NPGMOPEN MOYENS GENERAUX PETITE ENFANCE	31 000,00		31 000,00	14 622,74	13 071,08	0,00	1 078,92			
NPGNDRMAT NORMALISATION MATERIEL SPORTIF	239 273,98		239 273,98	49 542,38	16 463,22	50 000,00	83 566,78	50 000,00	49 731,60	0,00
NPGPARJPAR PARCS ET JARDINS PROGRAMME	17 055,00		17 055,00	0,00	0,00	0,00	17 055,00			
NPGPARJPAR PARCS ET JARDINS PROGRAMME	440 050,00		440 050,00	0,00	0,00	30 000,00	340 000,00	875 232,74	120 000,00	
NPGPARCROSS PARC ROSSIGNOL	330 000,00	0,00	330 000,00	25 725,96	0,00	80 304,70	223 968,34			
NPGPARCURE PARC URBAIN										
NPGPARTRIP PARCIPATION RHD ACCOMPAGNEMENT	2 000 000,00		2 000 000,00	82 000,00	1 789 000,00	129 000,00	3 827,10			
NPGPOLFO POLITIQUE FONCIERE	238 000,00		238 000,00	212 046,70	0,00	0,00	25 958,30			
NPGRAVAFAS SUBVENTIONS RAVAILLEMENT DE FAÇADES	90 000,00		90 000,00	11 131,77	8 011,15	15 000,00	25 847,06	15 000,00		
NPGSERVE RELOCALISATION DES SERREES	1 200 000,00		1 200 000,00	4 767,26	200 000,00	340 000,00	875 232,74	120 000,00		
NPGTRSPORT TRAVAUX LOURDS EQUIPEMENTS SPORTIFS	1 200 000,00		1 200 000,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
NPGTTRXFER TRAVAUX FERME EQUATIVE	4122 998,94		422 988,94	8 116,06	379 940,78	31 116,00	3 827,10			
NPJAEMNPUB AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS	2 706 500,00		2 706 500,00	534 054,71	61 868,66	420 000,00	422 551,66	462 000,00	55 000,00	0,97
NPJBEAULIE MAISON FOLIE BEAULIEU	3 622 699,48		3 622 699,48	3 051 803,58	469 168,76	30 300,00	61 727,14	0,00	0,00	
NPJPICIERI CREATION D'UNE EPICERIE SOLIDAIRE INVESTISSEMENT	240 000,00		240 000,00	0,00	0,00	240 000,00				
NPJHOTELVI MENUISERIE HOTEL DE VILLE	1 257 174,40	0,00	1 257 174,40	191 416,96	479 598,42	55 000,00	261 155,02	270 000,00	0,00	

IPJNATBEAU	JARDIN COMMUNAUTAIRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
IPJNATBEAU	MOYENS MAISON FOLIE BEAULIEU	485 662,25		485 662,25	259 921,29	38 987,20	70 000,00	116 753,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
IPJNATBEAU	KOYENS GENERAUX MAISON PETITE ENFANCE	252 000,00		252 000,00	0,00	0,00	252 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
IPJNATBEAU	MITTERNE B	639 450,00	0,00	639 450,00	15 091,13	364 548,03	110 000,00	149 810,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IPJNATBEAU	MAISON DE LA PETITE ENFANCE	3 797 300,24	0,00	3 797 300,24	125 758,78	2 035 462,70	1 630 350,00	4 728,76						
IPJNATBEAU	SALLE DE MUSCULATION	731 250,00		731 250,00	597 880,78	124 528,03	0,00	9 011,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IPJNATBEAU	OFFICE DE RESTAURATION SCOLAIRE	12 465 000,00	0,00	12 465 000,00	21 528,00	24 522 72,78	800 000,00	5 048 805,22	4 650 000,00	1 920 072,00	72,00			
IPJNATBEAU	REQUALIFICATION PASSAGER PLACE BEAULIEU	287 500,00		287 500,00	6 476,70	30 20,58	198 500,00	51 679,42				23,30		
IPJNATBEAU	PISCINE DE L'OMMIE	103 596,00	0,00	103 596,00	4 028,18	495,14	34 000,00	65 004,86	0,00	0,00	0,00	69,82		
IPJNATBEAU	PISCINE DE L'OMMIE	500 000,00		500 000,00	0,00	0,00	300 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOP	TOP	500 000,00		115 000,00		20 000,00	40 000,00	25 000,00	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IPJNATBEAU	WILVIA	115 000,00		115 000,00		20 000,00	40 000,00	25 000,00	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IPJNATBEAU	WILVIA	9 337 947,07	0,00	9 337 947,07	632 657,17	931 462,94	525 000,00	1 286 783,06	960 033,90			5 602 000,00		
IPJNATBEAU	WILVIA	49 302 428,96		49 302 428,96	9 609,96	18 684 040,95	1 545 674,70	15 483 617,43	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
IPJNATBEAU	WILVIA	158 391 337,99	0,90	158 391 337,99	3 843 327,51	18 325 737,95	20 177 761,85	36 005 744,74	37 167 418,58	28 481 402,25	14 386 006,00			
IPJNATBEAU	WILVIA	20 184 655,59		20 184 655,59	20 184 655,59	2 108 532,79	2 565 619,11	4 253 000,00	6 384 430,89	2 637 917,00	2 235 137,80			
IPJNATBEAU	WILVIA	50 311 872,55		150 000,00	50 460 672,55	1 329 339,93	2 141 747,88	13 656 184,00	13 619 157,62	6 810 860,92	4 874 272,20	15 339 250,00		
IPJNATBEAU	WILVIA	3 600 000,00		3 600 000,00	1 559 128,00	371 956,00	1 089 681,00	364 817,00	214 218,00	200 000,00				
IPJNATBEAU	WILVIA	3 174 999,82		830 903,82	495 117,65	611 024,00	415 906,35	411 024,00	411 024,00	411 024,00	0,00			
IPJNATBEAU	WILVIA	28 583 419,29		6 700 00	28 650 119,29	3 610 297,17	4 772 211,89	5 820 821,00	6 777 279,23	4 369 450,00	3 340 000,00	0,00	0,00	0,00
IPJNATBEAU	WILVIA	4 055 000,00		4 055 000,00	4 055 000,00	104 475,10	104 485,11	947 386,74	1 779 394,09	1 137 257,98				
IPJNATBEAU	WILVIA	1 387 869,63		1 367 869,63	242 869,63	65 168,92	223 000,00	384 831,08	225 000,00	225 000,00				
IPJNATBEAU	WILVIA	91 721 60		91 721 60	66 920,51	24 801,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
IPJNATBEAU	WILVIA	14 672 590,00		14 672 590,00	3 265 271,93	3 251 776,64	2 226 919,00	2 067 286,36	83 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IPJNATBEAU	WILVIA	9 995 052,93	0,00	9 995 052,93	2 365 271,93	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IPJNATBEAU	WILVIA	10 000 000,00		10 000 000,00	30 624 621,06	1 000 086,24	1 125 565,22	2 652 614,50	3 048 495,89	5 782 464,31	4 434 564,90	12 580 000,00		
IPJNATBEAU	WILVIA	45 040,72		45 040,72	45 040,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IPJNATBEAU	WILVIA	52 634 420,00		52 634 420,00	133 461,67	1 155 457,80	3 500 000,00	7 564 542,20	2 985 000,00	5 286 538,33	31 589 420,00			
IPJNATBEAU	WILVIA	17 761 093,44		17 761 093,44	349 571,61	484 568,21	545 000,00	1 123 806,34	240 062,28	0,00	15 018 105,00			
IPJNATBEAU	WILVIA	899 937,10	2,90	899 000,00	70 403,02	84 873,55	205 000,00	279 720,52	128,00	0,00	125 002,90			
IPJNATBEAU	WILVIA	3 450 000,00		3 450 000,00	0,00	100 000,00	60 000,00	770 000,00	1 770 000,00	1 340 000,00	1 130 000,00			
IPJNATBEAU	WILVIA	46 422 831,54	0,00	46 422 831,54	4 245 477,22	5 963 839,10	6 816 265,00	9 161 250,22	4 723 000,00	4 483 000,00	4 483 000,00			
IPJNATBEAU	WILVIA	18 292 718,62		18 292 718,62	314 221,40	244 146,03	1 348 000,00	736 736,78	2 671 546,95	3 771 866,10	9 804 198,46			
IPJNATBEAU	WILVIA	815 000,00		815 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	815 000,00			
IPJNATBEAU	WILVIA	3 173 903,30		3 173 903,30	138 664,30	639 065,14	862 000,00	961 934,86	343 245,60	229 060,00				
IPJNATBEAU	WILVIA	1 290 470,18		52,18	1 290 418,00	59 530,18	131 731,02	310 000,00	388 216,80	200 000,00	209 940,00			
IPJNATBEAU	WILVIA	23 408 278,40		23 408 278,40	41 282,81	22 724,00	150 000,00	227 276,00	3 000 000,00	3 268 995,59	18 700 000,00			
IPJNATBEAU	WILVIA	3 565 575,92		3 565 575,92	410 441,92	2 309 927,47	719 138,00	1 26 072,53	230 000,00	250 796,30	30 000,00	40 000,00		
IPJNATBEAU	WILVIA	20 933 098,06	0,00	20 933 098,06	561 700,67	959 238,20	1 416 000,00	5 318 426,98	3 375 976,00	2 787 923,00				
IPJNATBEAU	WILVIA	6 331 403,28		6 331 403,28	914 810,18	1 283 666,80	1 500 000,00	933 332,00	532 000,00	546 000,00	561 000,00			
IPJNATBEAU	WILVIA	5 271 411,50		5 271 411,50	21 411,50	220 013,00	500 000,00	1 173 507,00	6 13 240,00	1 513 240,00	230 000,00			
IPJNATBEAU	WILVIA	26 000 000,00		26 000 000,00	51 308,40	56 092,40	0,00	986 365,60	2 500 000,00	2 406 233,60	20 000 000,00			
IPJNATBEAU	WILVIA	1 221 077,68		1 221 077,68	361 690,31	308 591,07	230 000,00	250 796,30	30 000,00	250 796,30	30 000,00			
IPJNATBEAU	WILVIA	1 324 218,25		1 324 218,25	1 115 222,44	208 965,72	0,00	10 09						
IPJNATBEAU	WILVIA	100 000,00		100 000,00	0,00	0,00	33 500,00	43 442,49	43 442,49					
IPJNATBEAU	WILVIA	1 36 981,03		1 36 981,03	36 961,03	637,51	50 500,00	16 797,12	625 251,06	1 83 202,18				
IPJNATBEAU	WILVIA	850 000,00		850 000,00	24 748,94	16 797,12	2 012,08	20 912,21	304 661,63	2 069 435,16	2 150 000,00	467 987,92		
IPJNATBEAU	WILVIA	13 000 000,00	0,00	13 000 000,00	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00				
IPJNATBEAU	WILVIA	1 081 102 892,65		522 004,62	1 081 624 697,27	69 088 741,71	94 980 395,09	106 484 523,70	197 901 099,16	166 855 383,99	116 570 298,55	339 764 248,96		

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

RECETTES

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

N° du quintile de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N et nouvelles AP	Total cumulé toutes les délibérations y compris pour N)	MONTANT DES CP					
				2009	2010	2011	2012	2013	2014
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	-156 528,87	2 839 904,96	1 515 376,05	1 168 000,90	156 568,00	0,00			
ENTRETIEN CENTRES SOCIAUX ET MAISONS DE QUARTIER	32 350,00	32 350,00	32 350,00	32 350,00	32 350,00	563 000,00	723 000,00		
ÉQUIPEMENT PETITE ENFANCE	2 192 705,90	34 791,90	2 277 497,00	402 080,00	278 051,00	0,00	300 586,00		
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	580 000,00		580 000,00		137 861,00	200 000,00	242 339,00		
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	3 641 607,26		3 641 607,26	231 607,26	0,00	2 410 000,90	900 000,00		
ÉQUIPEMENT SCOLAIRE	162 015,46		162 013,46	162 013,46	0,00	210 034,00	225 000,00	361 966,00	225 000,00
CARTES/USAGES/EXPOSITIONS/INVESTISSEMENT	2 455 000,00	142 000,00	2 597 000,00	0,00	0,00	50 000,00	198 160,00	1 356 000,00	
CLASSEURS LITTERATURE ET LECTURE PUBLIQUE	600 109,30		600 109,30	151 919,30	0,00	200 000,00	200 000,00		
CPATARCHÉ PATRIMOINE ET ARCHÉOLOGIE	1 892 262,37		1 692 262,87	134 528,00	464 485,98	400 000,00	783 267,94	110 000,00	
CSP/CINQVAP SPECTACLE VIVANT ET MUSIQUE	5 750 000,00	25 020,00	5 779 820,00	29 820,00	1 150 000,00	1 725 000,00	2 675 000,00		
INFORMARQ INFORMATISATION	1 333 141,00	-92 721,96	1 241 019,04	136 687,39	251 829,65	234 122,00	281 000,00	248 000,00	90 000,00
PLACOMMERA/PLA COMMERCÉ	408 156,15		408 155,15	0,00	3 271,38	138 680,00	195 109,77	81 114,00	
HCRÈCHE - INVESTISSEMENT	839 080,90	246 749,00	692 331,00	0,00	3 251,00	589 080,00	0,00		
NP/MOYEN/NOUVEAUX GÉNÉRAUX PETITE ENFANCE	7 186,00		7 183,00	0,00	0,00	822,32	6 287,68		
NP/GP/ARCURE/ARC URBAIN	112 080,00	-56 000,00	56 000,00	0,00	0,00	56 000,00	0,00		
NP/GP/ONCIE POLITIQUE FONCIÈRE	3 911,94	4 107,54	8 019,48	3 911,94	4 107,54				
NP/GP/TERME TRAVAUX FERME EDUCATIVE	300 000,00	-150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00		
NP/BEAULIEU MAISON FOLIE BEAULIEU	795 111,00		795 111,00	505 214,40	227 376,06			2 500,54	
NP/IMPE MAISON DE LA PETITE ENFANCE	1 258 652,00	-504 426,00	754 426,00	0,00	0,00	754 426,00	0,00		
QACCES/SPG/ACCÉS/SITE	50 000,00	34 493,00	84 493,00	84 493,00	0,00	1 745,00			
QACQ/ONCIE ACQUISITIONS FONCIÈRES	1 745,00	0,00	1 745,00	0,00	0,00	1 745,00			
QANRHABPG/ANRU HABITAT	1 144 700,00	34 774,00	1 175 747,00	0,00	34 774,00	152 000,00	422 000,00	247 000,00	76 700,00
QANRHABPG/ANRU	29 760 789,69	260 343,46	30 021 033,17	81 351,40	2 943 626,71	8 346 555,00	11 383 541,76	4 905 551,60	1 628 638,70
QESPACPG ESPACES PUBLICS	3 573 746,00		3 573 746,00	1 573 746,00	63 745,49	1 508 000,00	2 002 000,51		
QGARAGEPG/GARAGE MUNICIPAL	280 000,00		280 000,00	0,00	60 000,00	100 000,00	60 000,00	60 000,00	
QHABITDUP/G/HABITAT DURABLE	1 009 800,00	1 009 800,00	1 009 800,00	9 800,05	0,00	240 000,00	600 000,00	160 000,00	
QNSALBURG/INSALBURG	740 843,10		740 843,10	1 900 443,10	48 154,49	110 000,00	171 645,51	110 000,00	110 000,00
QPARCJARPG/PARCS ET JARDINS	386 941,00	10 686,00	397 621,00	78 194,72	18 133,87	0,00	301 282,41		1 000 000,00
QPLANACTPG/PLAN ACTION HABITAT	6 839 112,50	36 731,36	6 975 843,88	0,00	57 225,96	2 726 487,00	3 192 130,90		
QPLANBLEU/VALORISATION DE L'EAU	3 780,00		3 780,00	0,00	3 780,00				
QTOITCTMPG/TOIT CTM	213 637,00		213 637,00	40 000,00	0,00	233 537,00			
VMHMRCPG/RESTRUCTURATION HALLE WAZEMMES	40 000,00		4 392 748,92	6 069 489,40	19 080 593,00	21 201 587,02	3 054 438,70	9 782 865,60	2 426 700,00
Somme	69 382 667,19	-535 235,46							

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/176

OBJET

Exercice 2011 – Ajustements - Virements de crédits - Autorisations de programme et crédits de paiement - Décision Modificative n° 1.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Décision Modificative n° 1 qui est proposée détaille les ajustements qu'il convient de faire figurer aux documents budgétaires et les virements de crédits indispensables au fonctionnement des services.

Ajustements

Ils se traduisent par une augmentation du budget de 981.515,00 € et se décomposent comme suit :

- Section d'Investissement : 929.435,00 €
- Section de Fonctionnement : 52.080,00 €

I – Section d'Investissement

Les inscriptions budgétaires proposées en investissement sont reprises dans le tableau suivant :

Investissement	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	150 000,00	150 000,00
Opérations réelles équilibrées	0,00	0,00
Opérations d'ordre	779 435,00	779 435,00
Totaux	929 435,00	929 435,00

1.1.- Les opérations réelles d'investissement

Les dépenses concernent principalement les illuminations de fin d'année et les travaux à la Maison de la Petite Enfance de Lomme. Ces dépenses sont financées par la recette de la taxe locale d'équipement de 150.000 €.

1.2. – Les opérations d'ordre

Il s'agit uniquement d'opérations comptables équilibrées pour l'intégration des dons en opérations patrimoniales.

II – Section de Fonctionnement

Les inscriptions budgétaires équilibrées en fonctionnement sont reprises dans le tableau suivant :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Opérations réelles nouvelles		
Opérations réelles équilibrées	52 080,00	52 080,00
Opérations d'ordre		
Totaux	52 080,00	52 080,00

2.1. - Les opérations réelles de fonctionnement

Il s'agit d'opérations équilibrées en dépense et recette :

- manifestations culturelles : 27.197,00
- fleurissement de la ville : 25.000,00

Des virements de crédits

Les différents mouvements sont retracés dans les tableaux joints en annexe.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 14 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ APPROUVER la Décision Modificative n° 1.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **15 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué
aux Finances,

Pierre de SAINTIGNON

DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2011

RECAPITULATIF		RECETTES	
DÉPENSES	INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT
	Opérations réalisées		Opérations réalisées
001	001	024	150 000,00
13	13	10	
16	16	13	
20	0,00	16	
204	80 000,00	20	
21	70 000,00	23	
23	70	21	
27	45815	45825	
Sous-total	150 000,00	Sous-total	150 000,00
	Opérations d'ordre	Opérations d'ordre	0,00
19	779 435,00	021	
041	16	040	
040	040	041	
481	041	28	
Sous-total	779 435,00	481	779 435,00
Total	929 435,00	Total	929 435,00
	FONCTIONNEMENT	FONCTIONNEMENT	
	Opérations réalisées	Opérations réalisées	
011	50 165,00	002	
012	1 915,00	013	
014	0,00	70	
65	0,00	73	
66	0,00	74	
67	0,00	75	
68	0,00	76	
Sous-total	52 080,00	Sous-total	52 080,00
	Opérations d'ordre	Opérations d'ordre	0,00
023	042	042	
Sous-total	0,00	Sous-total	0,00
Total	52 080,00	Total	52 080,00
TOTAL GENERAL	981 515,00	TOTAL GÉNÉRAL	981 515,00

DECISION MODIFICATIVE N°1-2011

INVESTISSEMENT

DEPENSES EN AP

N° AP	OPERATION	CHAP	ART	FONCT	Libellés	AP	C.P.
NPJMPÉ	1388	23	2313	64	LOMMÉ MAISON PETITE ENFANCE		70 000,00
					TOTAL		70 000,00

DEPENSES HORS AP

OPERATION	CHAP	ART	FONCT	Libellés	Montant
772	21	2158	024	ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE	52 900,00
	21	2183	020	INFORMATISATION MOYENS GENERAUX	27 100,00
1152				TOTAL	80 000,00

RECETTES Hors AP

OPERATION	CHAP	ART	FONCT	Libellés	Montant
404	10	10223	01	TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT	150 000,00
				TOTAL	150 000,00

RECETTES EN A.P.

N° AP	OPERATION	CHAP	ART	FONCT	Libellés	AP	C.P.
					TOTAL	0,00	0,00

OPERATIONS EQUILIBREES

N° AP	OPERATION	CHAP	ART	FONCT	AP	CP Dépenses	CP Recettes
					TOTAUX	0,00	0,00

OPERATIONS D'ORDRE

OPERATION	CHAP	ART	FONCT	Libellés	Dépenses	Recettes
1859	041	2161	01	INTEGRATION DES DONS ET LEGS. ŒUVRES ET OBJETS D'ART	492 910,00	
1859	041	2162	01	INTEGRATION DES DONS ET LEGS. FONDS ANCIENS DES BIBLIOTHEQUES ET MUSEES	26 180,00	
1859	041	2168	01	INTEGRATION DES DONS ET LEGS. AUTRES COLLECTIONS ET ŒUVRES D'ART	237 045,00	
1859	041	2182	01	INTEGRATION DES DONS ET LEGS. MATERIEL DE TRANSPORT	23 300,00	
1859	041	10251	01	INTEGRATION DES DONS ET LEGS. DONS ET LEGS EN CAPITAL		779 435,00
				TOTAL	779 435,00	779 435,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES				Dépenses	
OPÉRATION	CHAP	ART	FONCT	Libellés	
					TOTAL 0,00

FONCTIONNEMENT

RECETTES

OPÉRATION	CHAP	ART	FONCT	Libellés	Montant
					TOTAL 0,00

OPERATIONS EQUILIBRÉES

OPÉRATION	CHAP	ART	FONCT	Libellés	Montant	Recettes
159	011	6241	322	EXPOSITION AUTOMNE		25 000,00
159	74	74718	322	EXPOSITION AUTOMNE. PARTICIPATION		25 000,00
183	011	6288	311	CONSERVATOIRE		282,00
183	012	64131	313	CONSERVATOIRE. DEPENSES PERSONNEL		1 915,00
477	012	64131	311	CONSERVATOIRE		2 197,00
183	70	70878	311	CONSERVATOIRE		
286	011	61521	823	ENTRETIEN ET FLEURISSEMENT		24 883,00
286	74	74751	823	ENTRETIEN ET FLEURISSEMENT. PARTICIPATION		24 883,00
					TOTAL	52 080,00
						52 080,00

OPERATIONS D'ORDRE

OPÉRATION	CHAP	ART	FONCT	Libellés	Montant	Recettes
					TOTAL	0,00

ETAT DES TRANSFERTS DE CREDITS

VILLE DE LILLE

ETAT RECAPITULATIF PAR CHAPITRE

DM 1 -2011- CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2011

SECTION : FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
011	222 669,00	
014	-193 962,31	
65	-77 049,01	
67	48 342,32	
		-0,00

SECTION : INVESTISSEMENT

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
20	267 425,25	
204	22 548,68	
21	897 039,59	
23	-1 187 013,42	
45812	13 716,16	
45815	-13 716,16	
		0,00

ETAT DES TRANSFERTS DE CREDITS
 VILLE DE LILLE
 DEPENSES

SECTION : FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	FONCTION	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT VIREMENT	
011	01	6288	AUTRES	-80 000,00	
	020	60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	70 771,77	
	020	6068	AUTRES MATERIES ET FOURNITURES	100 533,40	
	020	61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	178 493,34	
	020	616	PRIMES D ASSURANCES	115 000,00	
	020	6231	ANNONCES ET INSERTIONS	1 850,00	
	020	6288	AUTRES	-7 620,00	
	024	6068	AUTRES MATERIES ET FOURNITURES	-200,00	
	20	62872	REMBOURSEMENT DE FRAIS AUX BUDGETS ANNEXES ET REGIES MUNICIP	103 000,00	
	251	60623	ALIMENTATION	6 331,91	
	322	6288	AUTRES	82,00	
	33	6135	LOCATIONS MOBILIERES	10 000,00	
	33	616	PRIMES D ASSURANCES	640,00	
	33	6288	AUTRES	30 000,00	
	520	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AUTRES QUE TERRAINS A AMEN	-19 152,00	
	813	6068	AUTRES MATERIES ET FOURNITURES	-1 246,77	
	813	61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	-278 493,34	
	824	6288	AUTRES	-9 367,00	
	90	6238	DIVERS	0,00	
	90	6257	RECEPTIONS	3 616,01	
	90	6288	AUTRES	-1 570,32	
	014	01	748729	DOTATION DE GESTION LOCALE VERSEE	-193 962,31
	65	01	654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRAABLES	-40 000,00
	020	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG	10 000,00	
	20	6521	DEFICIT DES BUDGETS ANNEXES A CARACTERE ADMINISTRATIF	-103 000,00	
	312	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG	50 000,00	
	40	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG	200,00	
	824	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG	9 367,00	

				-3 616,01
67	90	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG	
01	01	673	TITRES ANNULLES SUR EXERCICES ANTERIEURS	6 240,00
020	020	6713	CHARGES EXCEPTIONNELLES SECOURS ET DOTS	7 620,00
020	020	6718	AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION	2 080,00
020	020	6778	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	40 000,00
33	33	6745	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	-20 000,00
520	520	6713	CHARGES EXCEPTIONNELLES SECOURS ET DOTS	10 832,00
90	90	6718	AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION	1 570,32
				-0,00

SECTION : INVESTISSEMENT

CHAPITRE	FONCTION	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT VIREMENT
20	020	2031	FRAS D'ETUDES	277 957,31
	020	205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES MARQUES PR	-100 000,00
	322	2031	FRAS D'ETUDES	70 000,00
	830	2031	FRAS D'ETUDES	19 467,94
204	01	20417	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES - AUTRES ETABLISSEMENTS PUB	22 548,58
21	020	21311	CONSTRUCTIONS BATIMENTS PUBLICS HOTEL DE VILLE	-20 000,00
	020	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	100 000,00
	020	2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INF	100 000,00
	212	21312	BATIMENTS SCOLAIRES	-30 000,00
	251	21312	BATIMENTS SCOLAIRES	-100 000,00
	255	21312	BATIMENTS SCOLAIRES	20 000,00
	30	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	56 700,00
	321	2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	660,53
	321	2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	-6 700,00
	322	2135	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGTS DES CONSTRUCT	119 338,99
	324	2161	OEUVRES ET OBJETS D'ART	-41 137,12
	40	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	-22 548,58
	412	2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	-18 407,00
	422	2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	35 000,00
	61	2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	360 000,00
	64	2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	234 132,77
	64	2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	50 000,00
	824	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	60 000,00
23	020	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	-55 000,00
	213	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	-117 957,31
	251	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	50 000,00
	255	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	-90 000,00
	30	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	-163 000,00
	313	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	132 600,00
	324	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	308 528,31
	411	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	3 000,00
	412	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	-200 000,00
	413	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	34 000,00

			IMMobilisations EN COURS CONSTRUCTION	-131 593,00
				-85 000,00
				50 000,00
				284 491,62
				-938 471,50
				76 500,00
				-106 500,00
				-19 467,94
				80 856,40
				-300 000,00
				13 716,16
				-13 716,16
				0,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

ETAT RECAPITULATIF PAR CHAPITRE

DM1 -2011- CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2011

SECTION : FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
011	-6 472,31	
74		-6 472,31
Somme :	-6 472,31	-6 472,31

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
 COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES
 DEPENSES

SECTION : FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	FONCTION	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT VIEMENT
011	20	6068	AUTRES MATERES ET FOURNITURES	58,40
011	33	6288	AUTRES	-1 083,03
011	422	60623	ALIMENTATION	-793,28
011	422	6288	AUTRES	-82,00
011	522	60623	ALIMENTATION	-179,42
011	64	60623	ALIMENTATION	-4 276,18
			Somme :	-6 472,31

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES
RECETTES

SECTION : FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	FONCTION	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT VIREMENT
74	01	748721	DOTATION DE GESTION LOCALE RECUE	-6 472,31
			Somme :	-6 472,31

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

ETAT RECAPITULATIF PAR CHAPITRE

DM1 -2011- CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2011

SECTION : FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
011	-191 490,00	
65	4 000,00	
74		-187 490,00
Somme :	-187 490,00	-187 490,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
 COMMUNE ASSOCIEE DE L'OMME
 DEPENSES

SECTION : FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	FONCTION	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT VIREMENT
011	020	60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	-70 000,00
011	020	616	PRIMES D'ASSURANCES	-115 640,00
011	020	6231	ANNONCES ET INSERTIONS	-1 850,00
011	510	60623	ALIMENTATION	-4 000,00
65	510	657362	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX CCAS	4 000,00
			Somme :	-187 490,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME
RECETTES

SECTION : FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	FONCTION	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT VIREMENT
74	01	748721	DOTATION DE GESTION LOCALE RECU	-187 490,00
			Somme :	-187 490,00

ETAT DES TRANSFERTS DE CREDITS

LYCEE HOTELIER

ETAT RECAPITULATIF PAR CHAPITRE

DM 1 -2011- CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2011

SECTION : FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
70		206 000,00
74		-103 000,00
75		-103 000,00
Somme :		0,00

ETAT DES TRANSFERTS DE CREDITS
LYCEE HOTELIER
RECETTES

SECTION : FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	FONCTION	ARTICLE	MONTANT VIREMENT
70	20	70871	103 000,00
70	20	70878	103 000,00
74	20	7472	-103 000,00
75	20	7552	-103 000,00
			0,00

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/177

OBJET

Régie pour la commande et la réalisation
d'œuvres d'art dans les espaces publics lillois -
Approbation du compte de gestion du Trésorier
Principal - Exercice 2010.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le comptable de la Commune est chargé, seul et sous sa responsabilité, d'exécuter les recettes et les dépenses, de poursuivre la rentrée de tous les revenus de la régie pour la commande et la réalisation d'œuvres d'art dans les espaces publics lillois et de toutes les sommes qui lui sont dues, ainsi que d'acquitter les dépenses ordonnancées par le Maire, à concurrence des crédits régulièrement ouverts.

Le comptable établit, à l'issue de la clôture de chaque exercice, un document comptable de synthèse appelé «compte de gestion» qui rassemble tous les comptes effectués au cours de l'exercice.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Maire pour l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Délibère :

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire, arrête comme suit les résultats du budget de la régie pour la commande et la réalisation d'œuvres d'art dans les espaces publics lillois,

Résultats à la clôture de l'exercice

SECTION	RÉSULTAT DE L'EXERCICE		RÉSULTAT DE CLOTURE	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
INVESTISSEMENT		75 000,00		75 000,00
FONCTIONNEMENT		96 219,01		96 219,01
TOTAUX	0,00	171 219,01	0,00	171 219,01

3) déclare que les comptes de gestion dressés pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, par Monsieur le Trésorier Principal, n'appellent aucune observation ni réserve de sa part.

Après avis du Conseil d'Exploitation de la régie réuni le 11 mars 2011,

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales	14/03/11

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **APPROUVER** les comptes de gestion du Trésorier Principal pour l'exercice 2010.

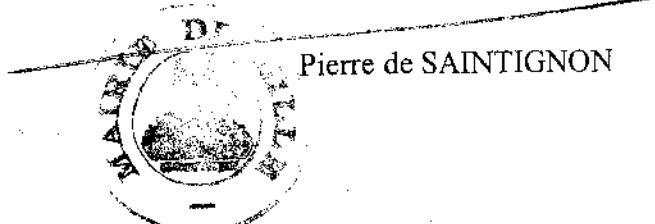
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **15 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué aux Finances et Moyens

Pierre de SAINTIGNON



Séance du 28 mars 2011

N° 11/178

OBJET

Régie pour la commande et la réalisation
d'oeuvres d'art dans les espaces publics lillois
Approbation du compte administratif de
l'exercice 2010.

Rapport de Madame le Maire,
 Mesdames, Messieurs,

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget et constate les restes à réaliser. Il compare, à cette fin, les prévisions ou autorisations de crédits aux réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats pour chaque article budgétaire.

Il fait apparaître un résultat qui fera l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, après le vote du Compte Administratif et sera repris en Budget Primitif, avec les restes à réaliser de l'exercice précédent.

LE BUDGET PRINCIPAL

I. DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE

L'exécution du budget 2010 se traduit par une réalisation d'un montant de dépenses de 10.411,49 € en fonctionnement.

La clôture de l'exercice 2010 se traduit par un excédent de fonctionnement de 96.219,01 € et un excédent d'investissement de 75.000,00 €. Le compte administratif fait apparaître un résultat global de clôture s'élevant à 171 219,01 €, déterminé comme suit :

LIBELLE	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES NETTES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00
DEPENSES NETTES DE L'EXERCICE	0,00	10 411,49	10 411,49
RESULTAT DE L'EXERCICE	0,00	- 10 411,49	-10 411,49

LIBELLE	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2009)	RESULTAT DE L'EXERCICE (2010)	RESTE A REALISER	RESULTAT DE CLOTURE 2010
INVESTISSEMENT	75 000,00	0,00	0,00	75 000,00
FONCTIONNEMENT	106 630,50	-10 411,49	0,00	96 219,01
TOTAL	181 630,50	- 10 411,49	0,00	171 219,01

II. LES OPERATIONS REELLES

1. Les dépenses réelles d'investissement

Il n'a été procédé à aucune dépense d'investissement.

2. Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement sur l'exercice 2010 s'élèvent à 0 €.

3. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 10 411,49 €.

4. Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 0 €.

Après avis du Conseil d'Exploitation réuni le 11 mars 2011,

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales	14/03/11

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **APPROUVER** le compte administratif 2010 et les résultats définitifs du budget de la régie pour la commande et la réalisation d'œuvres d'art dans les espaces publics lillois présentés ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **15 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué aux Finances et Moyens

Pierre de SAINTIGNON



Séance du 28 mars 2011

N° 11/179

OBJET

Régie pour la commande et la réalisation
d'œuvres d'art dans les espaces publics lillois -
Adoption du budget primitif 2011.

Rapport de Madame le Maire,
 Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de proposer le budget primitif 2011 de la régie pour la commande publique et la réalisation d'œuvres d'art dans les espaces publics lillois.

En section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 96.219,01 € et se répartissent comme suit :

- Les prestations intellectuelles (accompagnement à la réalisation des projets artistiques) estimées à 40.000 €
- Les frais de gardiennage liés à la commande publique évalués à 25.000 €
- Les dépenses de fonctionnement de la régie qui feront l'objet d'une refacturation par la Ville (mise à disposition de personnel, fournitures administratives, coût des fluides, frais d'affranchissement et de télécommunications, frais d'assurances et de réception, frais de mission des artistes) estimées à 31.219,01 €.

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 96.219,01 € sont constituées du résultat cumulé 2010 de la section de fonctionnement reporté.

En section d'investissement :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 240.000 €. Elles correspondent à la commande publique auprès d'artistes qui sera engagée conformément au Code des Marchés Publics, à hauteur de 200.000 €, coût estimé d'une commande et à une opération d'ordre budgétaire à hauteur de 40.000 €.

Les recettes d'investissement, d'un montant de 240.000 €, sont constituées d'une subvention de la Ville de Lille de 125.000 €, du résultat cumulé 2010 de la section d'investissement reporté de 75.000 € et d'une opération d'ordre budgétaire de 40.000 €.

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Opérations réelles équilibrées	96 219,01	96 219,01
Opérations d'ordre	0	0
Totaux	96 219,01	96 219,01

Investissement	Dépenses	Recettes
Opérations réelles équilibrées	200.000	200.000
Opérations d'ordre	40.000	40.000
Totaux	240.000	240.000

Le budget est voté par nature et au niveau du chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Après avis du conseil d'exploitation de la régie réuni le 11 mars 2011,

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales	14/03/11

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **ADOPTER** le budget primitif 2011 de la régie pour la commande et la réalisation d'œuvres d'art dans les espaces publics lillois tel qu'il vient d'être présenté, par nature et chapitre pour la section d'investissement et la section de fonctionnement ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à solliciter des subventions, mécénats et participations auprès de tous types de partenaire et à signer les conventions à intervenir ;
- ◆ **ADMETTRE** en recettes lesdites subventions, participations et mécénats ;
- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions d'équipement de la Ville à la régie sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2011 opération régie œuvre d'art espace public investissement CROAE n° 822 - Chapitre 204, article 204163, fonction 312.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **15 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
Le Premier Adjoint délégué aux Finances et Moyens

Pierre de SAINTIGNON



Séance du **28 mars 2011**N° **11/180**

OBJET

Régie pour la commande et la réalisation
d'oeuvres d'art dans les espaces publics lillois -
Affectation des résultats.

Rapport de Madame le Maire,
 Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 11/178 du 28 mars 2011, le Conseil Municipal a ratifié le compte administratif de l'exercice 2010.

Les résultats de chaque section sont les suivants :

- en fonctionnement : un excédent de 96.219,01 €
- en investissement : un excédent de 75. 000,00 €

Il est proposé d'affecter les résultats au financement des dépenses nouvelles, soit :

- Chapitre 001 : excédent d'investissement reporté 75.000,00 €
- Chapitre 002 : part du résultat de fonctionnement non affecté en investissement 96.219,01 €

Les écritures comptables correspondantes seront reprises au budget primitif 2011.

Après avis du Conseil d'Exploitation réuni le 11 mars 2011,

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales	14/03/11

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **APPROUVER** ces dispositions.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le

15 AVR. 2011

Par délégation du Maire,
 le Premier Adjoint délégué aux Finances et Moyens

Pierre de SAINTIGNON



Séance du **28 mars 2011**
N° **11/181**

OBJET

Régie pour la commande et la réalisation
d'œuvres d'art dans les espaces publics lillois -
Budget primitif 2011 - Programme d'équipement
de la section d'investissement - Autorisation de
programme et crédits de paiement.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Ce rapport a pour objet de proposer l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement correspondants, en dépenses et en recettes d'investissement, au budget primitif 2011 de la régie pour la commande et la réalisation d'œuvres d'art dans les espaces publics lillois.

Après avis du conseil d'exploitation de la régie réuni le 11 mars 2011,

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales	14/03/11

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

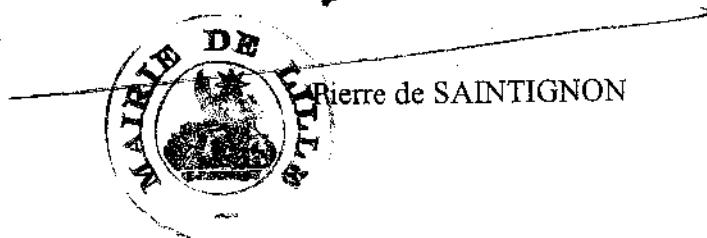
- ◆ **ADOPTER** ces dispositions.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **15 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
Le Premier Adjoint délégué aux Finances et Moyens



IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

DEPENSES

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2011 et nouvelles AP	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2011)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/11)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2011	Restes à financer de l'exercice 2012
2009 - REGIEAR T	REGIE D'OEUVRES D'ART	1 325 000,00	-625 000	700 000	0	200 000
	TOTAL GENERAL	1 325 000,00	-625 000	700 000	0	200 000
						325000
						175 000

IV - ANNEXES							IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN							
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT							B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT							B2.2

RECETTES

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP			
	Initial	Total cumulé	Révision de l'exercice 2011	CP antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/11)	CP ouverts au titre de l'exercice	CP ouverts au titre de l'exercice	Restes à financer (>2012)
2009 - REGIEART	REGIE D'OEUVRES D'ART	1 250 000,00	1 250 000,00	- 625 000	0,00	125 000,00	250 000,00
	TOTAL GENERAL	1 250 000,00	1 250 000,00	- 625 000	0,00	125 000,00	250 000,00

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/182

OBJET

Gare Saint-Sauveur – Occupation du domaine
Fixation de la redevance pour l'occupation du
bar restaurant.

Rapport de Madame le Maire,
 Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille a souhaité réhabiliter le site de la Gare Saint-Sauveur afin d'y organiser à partir du printemps 2009 de grands événements pour en faire le centre des échanges et des rencontres avec ses habitants durant cette période de profonde mutation du quartier.

Avec des animations culturelles à caractère familial, des expositions artistiques, des week-end autour d'une thématique culturelle, des salons, des rencontres/conférences, un bar-restaurant attractif et une salle de projection, la Gare Saint-Sauveur est une invitation à la détente intelligente et conviviale pour tous les Lillois, une invitation au voyage et à la découverte que plus de 600 000 personnes ont pu apprécier depuis son ouverture.

En 2010, la Ville a souhaité mettre en location l'espace bar/restaurant de la halle A pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois. Au terme d'une année de location du bar/restaurant à la SARL Lebas, la Ville a relancé une mise en concurrence pour l'occupation de cet espace, la S.A.R.L. Le Modjo a été retenue suivant la même procédure et pour la même durée.

Compte tenu des avantages de toute nature procurés par cette occupation, il est proposé de fixer le montant de la redevance pour cette seconde année d'occupation à 48.000 € par an.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales	14/03/11
Commission de la Culture	15/03/11

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ DECIDER de fixer le montant de la redevance pour l'occupation du bar restaurant de la Gare Saint Sauveur à 48.000 € par an ;
- ◆ ADMETTRE en recettes le produit de cette redevance sur l'opération CSAUV n° 1546 – Chapitre 75, article 757, fonction 33 – Code service CEA.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 29 mars 2011

Réception en Préfecture le 15 AVR. 2011

Par déléguation du Maire,
 le Premier Adjoint délégué aux Finances et Moyens

Pierre de SAINTIGNON



Séance du 28 mars 2011

N° 11/183

OBJET

Attribution d'une subvention à l'association
des Jardins et des Hommes pour les projets
Jardins familiaux et Ecole du dehors.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'association des Jardins et des Hommes a pour objet la réconciliation de l'urgence environnementale et de l'urgence sociale par l'initiation, l'accompagnement et la réalisation de projets liés au jardin et à l'aménagement de l'espace. L'association fait partie des partenaires signataires de l'Agenda 21 lillois (délibération n° 10/158 du 29 mars 2010) et, à ce titre, contribue à la valorisation de la politique de développement durable de la Ville.

Deux projets lillois ont déjà été confiés à l'association : réaménagement du Jardin de Flandres (projet financé par la Maison de quartier de Wazemmes) et un projet participatif d'amélioration du cadre de vie et de réaménagement des espaces extérieurs sur l'ensemble des 400 maisons à Lille Sud (délibération n° 09/935 du 16 novembre 2009).

Par ailleurs, la Ville a été sollicitée par l'association des Jardins et des Hommes pour soutenir la réalisation de deux nouveaux projets en 2011 :

➤ Un projet d'animation et de formation au jardinage écologique dans les jardins familiaux lillois

Les 6 jardins familiaux lillois représentent un véritable potentiel en terme de lien social (rencontres conviviales entre les habitants), de sensibilisation à l'environnement et d'amélioration du cadre de vie.

Le projet de l'association vise à concilier ces 3 aspects en proposant des temps conviviaux dans les jardins à destination des jardiniers occupant une parcelle mais également ouverts à l'ensemble du quartier ; les conseils échangés lors des ateliers étant exportables dans le domaine privé (balcons, terrasses...). Ces temps de rencontre et de formation au jardinage écologique et à l'aménagement d'un jardin se présentent sous forme d'ateliers participatifs dans lesquels chacun pourra apporter ses savoir, savoir faire, envies...

Ils sont proposés durant les 4 saisons et permettront aux habitants et jardiniers de se rencontrer (goûter et auberge espagnole), d'échanger sur leurs pratiques (transmission de savoirs) et également de faire évoluer les pratiques de jardinage et d'aménagement dans les jardins.

Au total, 9 dates d'ateliers seront proposées. Une communication vers les structures associatives des quartiers sera particulièrement mise en place, les jardins familiaux devant constituer un élément structurant et dynamisant des quartiers.

Les thématiques choisies sont les suivantes :

- Terre, terreau et Cie, que choisir ? ou l'intérêt du substrat pour les plantations,
- Naturellement au jardin ou comment jardiner avec la nature,
- La vie du sol : protection pour l'hiver,
- Créer, aménager, organiser des espaces de nature

.../...

Le budget global du projet est de 12.085 €, la part Ville (délégation Espaces Verts) est de 8.660 €.

➤ Le projet « Ecole du dehors »

Ce projet a pour objectif la coproduction de réaménagements écologiques et ludiques de cours d'écoles, visant à plus grande échelle l'amélioration du maillage écologique urbain. L'enjeu est de considérer la cour d'école à la fois comme un espace de loisir et de nature (l'idée est de recréer le lien entre l'homme et la nature) et comme un support pédagogique.

Dans le cadre du projet, l'association des Jardins et des Hommes mobilise et accompagne l'ensemble des acteurs locaux (élèves, enseignants et personnels des établissements scolaires, parents d'élèves, jardiniers municipaux) pour la conception du jardin et pour sa réalisation sous forme de chantier participatif, sur une durée d'environ 3 mois par école.

A terme, l'association fournit un plan d'entretien et de propositions d'exploitation pédagogique du jardin. Ce projet permet de répondre aux nombreuses sollicitations des écoles auprès de la direction Parcs et Jardins pour le verdissement des cours, en les conciliant avec des objectifs pédagogiques et sociaux.

Les actions proposées en 2011 concernent le réaménagement de deux cours d'écoles dont le choix sera fait en avril avec l'association, les délégations thématiques concernées (Politique Périscolaire, Espaces Verts, Développement Durable) et les Conseils de quartier concernés.

Dans chaque école, le projet se déroulera en 6 étapes :

- Réunion de mise au point sur le projet
- Réunion de présentation du projet aux participants
- Travail sur les représentations et appréhensions liées au projet
- Initiation, processus de décision et conception du plan d'aménagement
- Chantier participatif
- Evaluation du projet réalisé

Ce projet est mené à titre expérimental et aurait ensuite vocation à s'intégrer dans un projet plus global appelé « Jardins récréatifs ».

Le budget global du projet pour 2011 est de 20.372 €. La Ville a été sollicitée par l'association des Jardins et des Hommes pour soutenir ce projet à hauteur de 10.400 €. Il est proposé d'octroyer une subvention de 10.000 €, financée à parts égales par les délégations Développement Durable et Politique Périscolaire), soit 5.000 € par délégation. La contribution de la délégation Politique Périscolaire se fera par virement de crédit à la délégation Développement Durable.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 17 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 18.660 € à l'association des Jardins et des Hommes ;

....

- ♦ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits:
 - pour le projet Jardins familiaux (8.660 €) : opération n° 287 - QAPJA Animation Parcs et Jardins - chapitre 65, article 6574, fonction 823
 - pour le projet Ecole du dehors (10.000 €) : opération QASSO 794, chapitre 65, article 6574, fonction 823.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **15 AVR. 2011**

Par délégation du Maire
le Premier Adjoint délégué au
Développement Durable et à
l'Agenda 21,

Pierre de SAINTIGNON



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/184

OBJET

Mise en place du programme « Mon quartier est un écosystème » - Subvention à l'association Entrelianes.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'association Entrelianes, association de loi 1901, représentée par son Président, Monsieur Daniel TRUY dont le siège social est situé 11 bis, rue de la Garonne à Lille, sollicite le soutien financier de la Ville à hauteur de 5.000 € pour la mise en place du programme « Mon quartier est un écosystème » devant se tenir, pour la deuxième année consécutive, sur le quartier de Lille-Sud. Ce programme s'inscrit dans le prolongement du « Portrait nature » de quartier mené en 2009.

L'objectif de cette association est de cibler la biodiversité de proximité en ville et de mobiliser les habitants autour de cette thématique.

En 2010, l'association a mené différents ateliers nature participatifs, notamment au cimetière du Sud. Elle est également partie à la découverte de la nature du quartier, au travers de promenades avec différents publics, tels les élèves du collège Louise Michel, les usagers du Centre social Lazare Garreau ou ceux du cimetière du Sud.

Au total, 400 personnes ont participé à ces différentes manifestations et ont pu découvrir le patrimoine naturel de leur quartier, leur offrant ainsi la possibilité d'agir en sa faveur.

Outre ces 400 personnes, un public, non comptabilisé, a également pu être ciblé par les diverses parutions presse.

En 2011, l'association souhaite poursuivre cette action de sensibilisation et de mobilisation des habitants de Lille-Sud par l'organisation de plusieurs chantiers participatifs et de balades nature.

Pour 2011, les objectifs de l'association se déclinent de la manière suivante :

- Recherche de nouveaux publics ;
- Développement des chantiers sur de nouveaux sites du quartier, actuellement sous exploités ;
- Relais des dispositifs nature proposés par la Ville de Lille et par ses partenaires (Opération « Verdissons Nos Murs », Observatoire des papillons et des hirondelles...) ;
- Sensibilisation au patrimoine naturel du quartier par la présentation de l'exposition « Portrait nature » dans différents espaces du quartier et via les balades nature ;
- Participation au suivi faunistique et floristique de la ville par l'intermédiaire des retours d'observations dans le cadre de balades nature ;
- Veille des sites à préserver sur le quartier. Grâce à son action et son implantation au cœur du quartier, l'association pourra transmettre à la Ville de Lille une liste rouge des espaces sur lesquels il convient d'être vigilant.

.../...

Les ateliers proposés par l'association sont les suivants :

- Printemps : semis prairies au collège et plantation de grimpantes au square Bardou ;
- Eté : visite de Fléquieres au sud de Lille-Sud et repérage de sites de pose pour nichoirs à hirondelle ou martinet ;
- Automne : installation de structures en bois mort (opération « sous les jupes des arbres ») au cimetière du Sud et au square Bardou ;
- Hiver : nourrissage et pose de nichoirs au cimetière du Sud et au square Bardou.

Les balades à la découverte du patrimoine naturel du quartier proposées sont :

- Les Journées du Patrimoine (le 17 ou 18 septembre) : au cimetière du Sud ;
- L'opération « Apidays » (le 17, 18 ou 19 septembre) : ressources prairiales de Lille-Sud, balades en vélo.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 17 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 5.000 € à l'association Entrelaines (N° SIRET : 489469965) ;
- ♦ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 823 – Opération n° 287 QAPJA – Animations Parcs et Jardins.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Espaces Verts,

Réception en Préfecture le **13 1 MARS 2011**

E. Quicque

Eric QUICQUE



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 mars 2011**N° **11/185**

OBJET

Aménagement de jardins de poche –
Recherche de financements auprès des
partenaires institutionnels.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique d'amélioration de la qualité du cadre de vie, la Ville de Lille s'est lancée, en 2009, dans un vaste programme d'aménagement de « jardins de poche ».

Partant du constat que subsistent un certain nombre de petits espaces sous-exploités, la Ville a souhaité, au travers d'aménagements de qualité, permettre aux habitants de reconquérir et de se réapproprier des espaces qui font l'identité de leurs quartiers.

Afin de poursuivre cette action d'aménagement des espaces verts résiduels, au rythme d'un jardin de poche par quartier et par an, la Ville souhaite rechercher des financements auprès de divers partenaires institutionnels parmi lesquels figure le Département du Nord.

En effet, ce projet s'inscrit dans la politique soutenue par le Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord, « Volet Local », Amélioration du cadre de vie.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 400.000 € HT pour 2011.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 17 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à solliciter les subventions escomptées ;
- ♦ **ADMETTRE** en recettes, en temps opportun, les subventions sur l'opération n° 1279 - QREPJ - Requalification Parcs et Jardins - Chapitre 13, fonction 823, article en fonction du partenaire financier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**Réception en Préfecture le **31 MARS 2011**Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Espaces Verts,

Eric QUIQUET



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/186

OBJET

Politique de la Ville – Dispositif
Adultes Relais - Subventions aux
associations employeuses.
(Annule et remplace la délibération
n° 10/544 du 28 juin 2010).

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2000, la Ville de Lille accompagne des associations qui emploient des adultes relais afin de favoriser la médiation sociale entre les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et les institutions et d'améliorer le lien social par l'information de proximité.

Le dispositif créé par l'Etat permet aux associations employeuses de bénéficier d'une aide financière à hauteur de 80 % du SMIC pour la durée de la convention signée avec l'Etat pour une durée de 3 ans reconductible deux fois.

Afin de poursuivre la mise en œuvre de ce dispositif qui contribue à ses objectifs, la Politique de la Ville a mené un travail avec les associations employeuses et l'Etat permettant d'évaluer les résultats des actions et les suites de parcours professionnels des adultes relais dont les conventions sont arrivées à terme. Au regard des résultats de ce travail, elle a choisi de poursuivre son soutien à 5 associations lilloises et d'étendre le travail effectué par les adultes relais salariés du Club de Prévention Itinéraires dans les quartiers de Moulins et du Faubourg de Béthune à un groupe scolaire des quartiers de Lille-Sud, Wazemmes et Fives.

Ainsi, et sous réserve de l'accord de l'Etat, il est proposé de poursuivre le soutien financier :

- à la Mission Locale pour l'emploi d'un adulte relais dont les missions seront axées sur l'accueil des jeunes dans les Missions Locales de quartiers prioritaires et, plus particulièrement, celle située dans le quartier des Bois-Blancs pour laquelle il est nécessaire de renforcer la médiation sociale en direction des jeunes ;
- à l'Union Commerciale de Fives pour la création d'un poste d'adulte relais dont les missions assureront la continuité du travail effectué par le précédent adulte relais dont la convention est arrivée à son terme en mai 2010. Ces missions seront axées sur la prévention du décrochage scolaire par la construction d'un lien privilégié entre les collégiens scolarisés dans les établissements scolaires de Fives et les commerçants et artisans adhérents de l'Union Commerciale. En effet, l'Union Commerciale, par le biais de son adulte relais, contribue à la découverte de secteurs professionnels permettant aux jeunes ne souhaitant pas poursuivre d'études longues de découvrir le monde du travail et de s'y projeter ;
- au Centre social Lazare Garreau à Lille-Sud pour l'emploi de deux adultes relais dont les missions favorisent l'accueil et la participation des familles les plus isolées du secteur d'intervention du Centre social dans le quartier de Lille-Sud. En effet, les adultes relais, par leur connaissance des familles et du territoire, favorisent l'information de proximité et permettent de les orienter vers les services permettant de répondre à leurs difficultés. Ils contribuent également à l'information des habitants des secteurs concernés par le Grand Projet Urbain.

- au Centre social Marcel Bertrand de Moulins pour la reconduction du poste d'adulte relais chargé de l'accompagnement des familles d'origine étrangère ou primo arrivantes et la création d'un poste permettant la médiation sociale en direction des jeunes adolescents du secteur du boulevard de Strasbourg qui ne fréquentent pas les structures d'accueil collectif ;
- au Club de Prévention Itinéraires pour la poursuite du travail mené au sein du groupe scolaire Arago Victor Hugo dans le quartier de Moulins et la création d'un poste au sein des groupes scolaires Lakanal à Fives, André Ampère à Wazemmes et Wagner à Lille-Sud. Le démarrage de ces postes, prévu en septembre 2010, sera accompagné au sein de l'association par une salariée de l'association qui a assuré les missions d'adulte relais au groupe scolaire Arago de septembre 2001 à octobre 2010.

Ce soutien s'effectuera par le biais d'une subvention annuelle reconduite selon la durée de la convention signée avec l'Etat. Cette subvention correspond à la part à charge restant à l'association après versement de l'aide de l'Etat d'un montant annuel de 20.572 € et à la participation aux frais induits par les missions et la formation de chaque adulte relais. Elle sera versée par semestre. Le premier versement interviendra après réception d'une copie de la convention stipulant l'accord de l'Etat et le contrat de travail de la personne embauchée et les suivants après réception des six derniers bulletins de salaire.

Les subventions se répartissent comme suit :

Mission Locale de Lille

Reconduction d'un poste d'adulte relais pour 2 ans

Coût total annuel : 26.670 €

Apport de l'Etat : 20.572 €

Subvention Ville de Lille : 6.097 €

	Année 1 (2010)	Année 2 (2011)
Semestre 1	3.048,50 €	3.048,50 €
Semestre 2	3.048,50 €	3.048,50 €

Union Commerciale et Artisanale de Fives

Création d'un poste d'adulte relais pour 3 ans

Coût total annuel : 26.670 €

Apport de l'Etat /an : 20.572 €

Subvention annuelle Ville de Lille : 6.097 €

	Année 1 (2010)	Année 2 (2011)	Année 3 (2012)
Semestre 1	3.048,50 €	3.048,50 €	3.048,50 €
Semestre 2	3.048,50 €	3.048,50 €	3.048,50 €

Centre social Lazare Garreau

Reconduction de deux postes d'adultes relais pour 3 ans

Coût total annuel : 26.670 € x 2 = 53.340 €

Apport de l'Etat/an : 20.572 € x 2 = 41.144 €

Subvention annuelle Ville de Lille : 6.097 € x 2 = 12.194 €

	Année 1 (2010)	Année 2 (2011)	Année 3 (2012)
Semestre 1	6.097 €	6.097 €	6.097 €
Semestre 2	6.097 €	6.097 €	6.097 €

Centre social Marcel Bertrand

Reconduction d'un poste et création d'un poste pour 3 ans

Coût total annuel : 26.670 € x 2 = 53.340 €

Apport de l'Etat/an : 20.572 € x 2 = 41.144 €

Subvention annuelle Ville de Lille : 6.097 € x 2 = 12.194 €

	Année 1 (2010)	Année 2 (2011)	Année 3 (2012)
Semestre 1	6.097 €	6.097 €	6.097 €
Semestre 2	6.097 €	6.097 €	6.097 €

Association Itinéraires

Création de quatre postes pour 3 ans

Coût total annuel : 139.247.96 €

Apport de l'Etat /an : 82.288 €

Coût du poste d'accompagnement pour l'année 2010 : 10.258 €

Subvention annuelle Ville de Lille : 58.000 €

	Année 1 (2010)	Année 2 (2011)	Année 3 (2012)
Accompagnement à la mise en oeuvre	10.258 €		
Semestre 1	29.000 €	29.000 €	29.000 €
Semestre 2	29.000 €	29.000 €	29.000 €

Par ailleurs, en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, la Ville de Lille est tenue de reprendre ces subventions, par voie d'avenant, dans les contrats d'objectifs conclus avec ces associations dans la mesure où le cumul des aides qui lui sont octroyées pour 2010 dépasse le seuil des 23.000 €.

Il convient donc d'intégrer la subvention accordée à l'association Itinéraires par avenant à la convention existante.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 16 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le concours financier de la Ville pour la durée de la convention, au titre du dispositif des adultes relais :
 - 6.097 € par an à la Mission Locale pour une durée de 2 ans,
 - 6.097 € par an à l'Union Commerciale et Artisanale de Fives pour une durée de 3 ans,
 - 12.194 € par an au Centre social Lazare Garreau pour une durée de 3 ans,
 - 12.194 € par an au Centre social Marcel Bertrand pour une durée de 3 ans,
 - 68.258 € au titre de l'année 2010 (année 1) puis 58.000 € au titre des années 2 et 3 à l'association Itinéraires ;
- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les conventions adulte relais spécifiques établie pour chaque association précitée ;

.../...

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer l'avenant n° 2 à la convention financière établi entre l'association Itinéraires et la Ville de Lille ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 824 – Opération n° 210 APADR – Code service PBA.

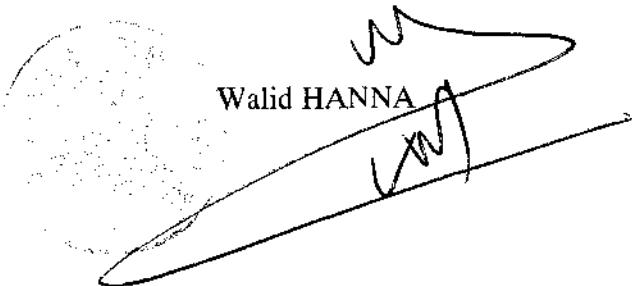
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le

- 5 AVR. 2011

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué à la Politique de
la Ville,



Walid HANNA

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/187

OBJET

Crédits décentralisés - Aides financières
en faveur d'actions dans les quartiers.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les Conseils de quartier disposent de crédits leur permettant de favoriser la vie associative de leur quartier.

Les Conseils de quartier de Moulins, Fives, Lille-Sud, Faubourg de Béthune et Wazemmes se sont réunis récemment aux fins d'attribuer des subventions aux associations. L'ensemble des actions présentées dans le récapitulatif ci-joint a fait l'objet de débats en Conseils de quartier qui ont donné un avis favorable au versement de ces subventions.

En application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, des conventions reprennent les subventions proposées aux associations Union Sportive des Antillais Lille Métropole, Culture et Flonflons Flandres et Lille Métropole Boxing Club des Flandres.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 16 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

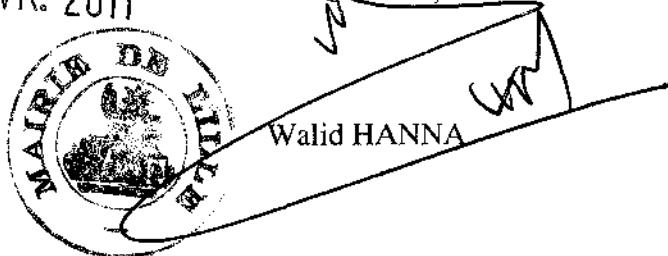
- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions aux associations reprises dans le tableau ci-annexé ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer l'avenant n° 1 à la convention liant la Ville et l'association Caulier Fives Animation, ci-annexé ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574 et au chapitre 67, article 6745 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 29 mars 2011

Réception en Préfecture le

-5 AVR. 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Coordination
des Quartiers,

AIDES FINANCIERES

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
	<u>Spectacle de danses indiennes</u> Faire découvrir au travers de danses indiennes et d'une collation typique, une autre culture, de façon vivante et festive.	2 966 €	ASSOCIATION LILLE ENSEMBLE 7 TER RUE CRESPEL TILLOY 59000 LILLE N° SIREN 514 008 275	400 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 422 Opération 92
	<u>La mer vient à vous</u> Journée d'animation et d'exposition sur la thématique de la mer et des mammifères marins, organisée au Centre social Marcel Bertrand. MOULINS	480 €	LA PATTE VERTE DES GNM UNIVERSITE LILLE 1 BAT.SUP BUREAU 113 CITE SCIENTIFIQUE 59665 VILLENEUVE D'ASCQ N° SIREN 518 460 795	180 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 422 Opération 92
	<u>Carnaval de Moulin</u> Organisation d'un atelier de fabrication de chapeaux et de déguisements le 14 mars, défilé le 26 mars 2011 pour les habitants.	5 157 €	ASSOCIATION CARNAVAL DE MOULINS 66 RUE DE LA PLAINE 59000 LILLE N° SIREN 514 008 275	1 200 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 422 Opération 92

AIDES FINANCIERES (2)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
MOULINS	<u>Voyage scolaire en Andalousie</u> Préparer, dans une approche pluridisciplinaire, le certificat d'histoire des arts qui sera exigé en vue de l'obtention du DNB 2011 (élèves de 4 ^{ème} et de 3 ^{ème}). Mis en perspective des moments fort de l'histoire de l'art, arabo-andalouse, engagement avec les élèves d'une réflexion sur la richesse et la complexité de leur propre identité. Voyage de 5 jours et 4 nuits à Cordoue, Grenade et Séville, visite de la Grande Mosquée de Cordoue du quartier juif, de la Calahorra, de l'Alhambra de Grenade du Palais de Dar al-Horra et de la cathédrale, voyage en avion - hébergement en famille (Mai 2011).	15 051 €	COLLEGE VERLAINE 1 RUE BERTHELLOT 59000 LILLE N° SIREN 195 902 713	500 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 255 Opération 92
FIVES	<u>Carnaval de Fives</u> Action visant à renforcer le lien social en partenariat avec différentes associations : les Centres sociaux Mosaïque et Roger Salengro, les écoles fivoises, Paroles d'Habitants, ATD Quart Monde, Association d'Animation du Petit Maroc, Brazil Afro Funk.	2 700 €	LYS ANIMATION 42 RUE MALSENCE 44 CITE LYS 59000 LILLE N° SIRET 522 280 874 000 10	1 000€	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 025 Opération 77

AIDES FINANCIERES (3)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
FIVES	<u>Journée flamande à Caulier</u> Le 13 février à 10 h sur la place Madeleine Caulier, durant le marché, dégustation de soupe à l'oignon et jeux traditionnels flamands.	935 €	CAULIER FIVES ANIMATION 91/21 RUE EUGENE JACQUET 59000 LILLE N° SIRET 444 232 482 000 18	150 €	Chap.65 Art. 6574 Fonct. 025 Opération 77
FIVES	<u>Bal des enfants</u> Mise en place d'ateliers de proximité avec les enfants sur la musique et la danse pour participation au Bal des enfants le 16 février 2011 afin de mobiliser un public qui ne participe pas aux « Bals à Fives ».	1 500 €	BRAZIL AFRO FUNK 38 RUE D'ANVERS 59000 LILLE N° SIRET 418 027 157 000 43	600 €	Chap.65 Art. 6574 Fonct. 025 Opération 77
LILLE SUD	<u>Exposition des œuvres des élèves du Collège Louise Michel</u> Réalisation d'une exposition par les élèves du collège Louise Michel sur une proposition, du professeur d'arts plastiques (« le choc des époques ») et présentation à la Mairie de quartier de Lille-Sud.	2 550 €	COLLEGE LOUISE MICHEL 14 RUE DE CANNES 59000 LILLE N° SIRET 195 942 883 000 16	200 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 22 Opération 94

AIDES FINANCIERES (4)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
	<u>Classe Nature en Flandres</u> Organisation d'un séjour de découverte d'un milieu nouveau en lien direct avec le projet de cycle « la protection de notre environnement ». Il permettra de renforcer certains apprentissages spécifiques mis en œuvre dans la classe au cours de la phase de préparation et de les consolider par une exploitation au retour.	6 700,50 €	ECOLE DON BOSCO 18/20 RUE DES PENSEES 59000 LILLE N° SIRET 311 932 990 000 14	600,50 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 255 Opération 94
LILLE SUD	<u>Animation hiver et vacances de Pâques</u> Faire découvrir le football aux enfants non licenciés du quartier. Permettre à ceux et celles qui sont licenciés de se perfectionner à la pratique du football.	2 150 €	UNION SPORTIVE DES ANTILLAISS LILLE METROPOLE 33 CHEMIN DES MARGUERITOIS 59000 LILLE N° SIRET 452 982 119 000 29	800 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 414 Opération 94
FAUBOURG DE BETHUNE	<u>Atelier d'écriture sur le racisme</u> Sensibiliser un groupe d'enfants de niveau CM aux thèmes du racisme et de l'antisémitisme (et toute forme de discrimination) par des jeux d'écriture et d'expression théâtrale.	2 200 €	COMPAGNIE HOME THEATRE 72-74 RUE ROYALE 59000 LILLE N° SIREN 510 434 442 000 16	1 000 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 30 Opération 95

AIDES FINANCIERES (5)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
	Festival Wazemmes l'Accordéon 2011 Ce treizième festival aura lieu du 24 mai au 5 juin 2011, avec une abondante programmation musicale sur le site de la maison Folie de Wazemmes. L'implication des habitants du quartier est envisagée à travers l'organisation d'ateliers de création musicale, objet de la démarche de financement du quartier.	385 390 €	CULTURE ET FLONFLONS FLANDRES 22 RUE DE L'ABBÉ AERTS 59000 LILLE N° SIRET 440 962 306 000 13	1 000 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 33 Opération 61
WAZEMMES	Festival Désordres – ateliers artistiques et expositions L'association a pour objectif de lutter contre les discriminations liées au sexe et au genre par le biais d'actions artistiques et culturelles. Le festival, organisé sur ce thème du 26 février au 23 avril 2011, se déroulera en grande partie à la Maison Folie de Wazemmes. Il comportera des projections, des spectacles, des débats, des expositions. Différents ateliers participatifs seront également mis en place : échanges de pratiques, « autodéfense féministe », ateliers d'écriture.	7 803,85 €	RENCONTRES FEMINISTES 175 RUE LEON GAMBETTA 59000 LILLE N°SIRET 521 551 374 000 15	750 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 33 Opération 61

AIDES FINANCIERES (6)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
WAZEMMES	<u>Gala de boxe</u> Organisation, le 5 février 2011 dans la salle Montebello, d'un combat de sportifs professionnels et de dix combats « amateurs » opposant notamment des boxeurs wazemmois.	8 200 €	LILLE METROPOLE BOXING CLUB DES FLANDRES 62 RUE D'JENA 59000 LILLE	750 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 422 Opération 61

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/188

OBJET

Adhésion de la Ville à l'Association Nationale des Elus en Charge du Sport (ANDES).

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES), association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, a été fondée en janvier 1997.

Elle est composée d'élus en charge du sport des collectivités locales et regroupe l'ensemble des Villes de France et des DOM-TOM ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Cette association a pour objectifs principaux :

- de resserrer les liens et renforcer les échanges entre les collectivités territoriales et leurs groupements par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités physiques et sportives sur le plan communal, intercommunal, départemental, régional et national ;
- d'assurer, dans le cadre de son projet, la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat, des collectivités territoriales, du mouvement sportif, notamment les fédérations, des associations d'élus ou fonctionnaires territoriaux, et de tout organisme, instance ou commission ayant compétence en matière de gestion et d'aménagement et d'application des normes des équipements sportifs, d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives ;
- d'assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice ;
- d'améliorer et rationaliser la gestion et l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales adhérentes, par le conseil, l'entraide et la mise en commun, l'échange ou le prêt, lorsqu'ils sont possibles, des moyens logistiques du service des sports et de ses membres ;
- de promouvoir et favoriser l'organisation de manifestations sportives auxquelles prendront part des collectivités territoriales, des associations sportives, des athlètes et des établissements scolaires ;
- de constituer un organe de réflexion et consultatif en matière de gestion et d'organisation des activités physiques et sportives sur le plan communal ou intercommunal mais également de concertation et négociation avec tous organismes ayant une influence sur la vie sportive territoriale.

Au regard de ces objectifs, il apparaît pertinent pour la Ville d'adhérer à l'ANDES.

.../...

Le coût de la cotisation annuelle est à ce jour de 1.540 €.

L'Adjointe au Maire déléguée au Sport représenterait la Ville de Lille au sein de cette instance.

C'est pourquoi, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 11 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** l'adhésion de la Ville à l'Association Nationale des Elus en charge des Sports ;
- ◆ **DESIGNER** Madame l'Adjointe déléguée au Sport en qualité de représentante de la Ville auprès de cette instance ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 011, article 6281, fonction 415 – Opération n° 348 « OMS ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **31 MARS 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée au Sport,


Michelle DEMESSINE



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 mars 2011**N° **11/189**

OBJET

Clubs sportifs de haut niveau –
Attribution de subventions – Année
sportive 2010/2011 – Premier acompte.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Lille souhaite soutenir la pratique sportive dite de haut niveau.

Ainsi, parmi les nombreuses associations sportives que compte la Ville de Lille, il en est quatre qui participent activement à son dynamisme et à son rayonnement.

Tant au niveau national qu'international, ces clubs brillent chaque saison sportive par leurs résultats : titres de Champions de France, participation à des compétitions européennes et mondiales...

C'est pour ces raisons que la délégation Sport a la volonté d'apporter une aide spécifique aux associations suivantes :

- Lille Métropole Hockey Club
- A.S.P.T.T Lille Métropole
- Lille Université Club
- Tennis Club Lillois Lille Métropole

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 11 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

◆ **AUTORISER**, au titre de la saison sportive 2010/2011, le versement du premier acompte de la subvention de haut niveau aux clubs suivants :

- | | |
|--|----------|
| - Lille Métropole Hockey Club
(N° SIRET: 78366185300011) | 34.300 € |
| - A.S.P.T.T Lille Métropole
(N° SIRET: 78370809200029) | 35.800 € |
| - Tennis Club Lillois Lille Métropole
(N° SIRET : 78372977500040) | 34.300 € |
| - Lille Université Club
(N° SIRET : 77562437200022) | 29.935 € |

◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes, pour un montant total de 134.335 €, sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 415 - Opération n° 355 « Sport Haut-Niveau ».

.../...

Il convient de préciser que, conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, une convention régit les relations entre la Ville et les associations reprises ci-dessus dont le montant total des subventions accordées, pour l'exercice 2011, dépasse 23.000 €.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **31 MARS 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée au Sport,

Michelle DEMESSINE



Séance du 28 mars 2011

N° 11/190

OBJET

Complexe tennistique Marcel Bernard –
Travaux de réhabilitation et d'extension -
Recherche de financements.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 06/746 du 3 juillet 2006, le Conseil Municipal a approuvé le projet de réhabilitation du Complexe tennistique Marcel Bernard, sis rue du Mal Assis dans le quartier du Faubourg de Béthune.

Cette opération, dont le coût a été actualisé à 8,5 millions d'euros toutes dépenses confondues par délibération n° 09/740 du 5 octobre 2009, a pour objectifs à terme de permettre :

- le développement de la pratique sportive par une augmentation du nombre des aires de jeux et annexes sportives,
- le développement de la convivialité,
- l'accueil de manifestations sportives d'envergure nationale voire internationale,
- l'amélioration des espaces de gestion pour le travail mené par le club avec les publics scolaires et associatifs.

Au regard de ces éléments, il apparaît que ce projet est susceptible d'être éligible aux critères fixés par le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) pour bénéficier d'une aide financière.

Ces critères sont en effet :

- l'intérêt pour l'aménagement du territoire dans le domaine sportif,
- l'intérêt pour l'organisation de compétitions et de manifestations sportives,
- l'intérêt pour le développement de la pratique sportive en club, notamment en ce qui concerne l'accès à la pratique de « publics cible » : jeunes, femmes, personnes handicapées, famille,
- l'intérêt au titre des objectifs de développement durable, de protection de l'environnement et de promotion de la santé par le sport.

De même, la proximité et la possibilité d'accueillir des collégiens dans le cadre de leurs cours d'Education Physique et Sportive dans ce futur Complexe tennistique, pourront également permettre à la Ville de percevoir une participation financière du Conseil Général du Nord à cet important investissement.

Enfin, le Conseil Régional pourrait être aussi saisi sur la base de la dimension sportive et sur les critères de Haute Qualité Environnementale du projet.

Pour ces raisons et en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 11 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ AUTORISER la sollicitation des aides financières auprès du Centre National pour le Développement du Sport, du Conseil Général du Nord et du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais ou autre organisme au titre des travaux de réhabilitation du Complexe tennistique Marcel Bernard ;

.../...

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer la ou les conventions attributives correspondantes ;
- ◆ **ADMETTRE** en recettes, en temps opportun, la ou les subventions ainsi obtenue(s).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le

31 MARS 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée au Sport,


Michelle DEMESSINE



Séance du 28 mars 2011

N° 11/191

OBJET

Associations sportives – Attribution
de subventions exceptionnelles.Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La délégation Sport développe une politique volontariste de soutien aux événements sportifs qui animent l'ensemble des quartiers lillois.

Dans le tableau ci-joint, figure la liste des associations sportives qui ont sollicité une subvention exceptionnelle. Pour chacune d'entre elles, l'action à soutenir y est détaillée.

Eu égard aux manifestations programmées et leur potentiel de rayonnement et d'animation pour la Ville de Lille, il est proposé d'émettre un avis sur les demandes de subvention correspondantes.

Ces aides, dont le montant total s'élève à 21.200 €, ainsi attribuées seront versées aux associations de la façon suivante :

- un acompte de 70 % sera versé à l'issue du Conseil Municipal,
- le solde sera mandaté après réception et évaluation des rapports d'activité et des pièces justifiant des dépenses réellement engagées.

Par ailleurs, conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, une convention régit les relations entre la Ville et le Lille Université Club et le Lille Métropole Boxing Club des Flandres dont le montant total des subventions versées par la Ville, pour l'exercice 2011, dépasse 23.000 €.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 11 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le versement des subventions proposées dans le tableau ci-joint ;
- ♦ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits :
 - au chapitre 67, article 6745, fonction 415 – Opération n° 336 « Aides exceptionnelles et d'organisation » pour le Lille Université Club, l'Aviron Union Nautique de Lille, le Comité Régional du Sport Universitaire et l'Association Sport'ys 4 All,
 - au chapitre 65, article 6574, fonction 415 – Opération n° 335 « Aides aux associations » pour le Lille Métropole Boxing Club des Flandres.

Affiché en Mairie le 29 mars 2011

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Réception en Préfecture le 31 MARS 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée au Sport,

Michelle DEMESSINE

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES - DELEGATION AU SPORT - VILLE DE LILLE
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2011

<p>Lille Université Club section Water-Polo 180, avenue Gaston Berger 62000 LILLE N° SIRET : 775624372 - 000022</p>	<p>Course de France de Water-Polo La section water-polo du Club omnisports Lille Université Club a été retenue pour organiser les 1er, 2 et 3 octobre 2010, la Coupe de France de la discipline pour les catégories masculine et féminine. Ainsi, la piscine Olympique Marx Dormoy a accueilli les 12 meilleures équipes nationales masculines et les 4 meilleures équipes féminines dont celle de Lille.</p>	<p>94 700 €</p>	<p>10 000 €</p>	<p>11%</p>	<p>2 000 €</p>	<p>2%</p>			
<p>Avion Union Nautique de Lille PRATIQUE DE L'AIRPORT ET TOUTES ACTIVITES S'Y RAPPORTANT.</p>	<p>Caténaire National d'Avion pour Personnes Handicapées Le lundi 16 mai 2011, le club d'avion illuise organisera la quatorzième édition du caténaire national d'avion pour personnes en situation de handicap. Cet événement accueillera environ une centaine de familles accompagnées de leur encadrement technique. Les sports disputeraient alors sur les bras de la Dépêche des courses (s) différentes distances (500m et 1 000 m).</p>	<p>11 873 €</p>	<p>2 000 €</p>	<p>17%</p>	<p>700 €</p>	<p>6%</p>			
<p>Comité Régional du Sport Universitaire 180, avenue Gaston Berger 59 000 LILLE N° SIRET : 314480849 - 00012</p>	<p>Championnat d'Europe des Universités de Rugby à 7 La Région Nord Pas-de-Calais a été retenue pour accueillir et organiser la 5ème édition des championnats universitaires de rugby à 7 du 29 juin au 2 juillet. C'est donc sur le territoire de la Ville de Lille qu'aura lieu cette compétition. Le Comité Régional du Sport Universitaire est en charge de l'organisation de cet événement. Près de 300 étudiants des différentes universités européennes sont attendus soit 12 équipes masculines et 8 équipes féminines. L'ambition des organisateurs est non seulement de faire de cette compétition un événement de grande ampleur mais également de faire découvrir aux participants la Ville de Lille et sa métropole. C'est sans doute que ce verra-t-vous de haut niveau sera un véritable vecteur de valorisation pour la Ville de Lille.</p>	<p>170 000 €</p>	<p>10 000 €</p>	<p>6%</p>	<p>6 000 €</p>	<p>(Délégation Sport : 3 000 € Délégation Tourisme : 3 000 €)</p>			
<p>Association Sport'y's 4 All 6 avenue d'Eylau 75116 Paris N° SIRET : 518236802 - 00013</p>	<p>favoriser et aider à la promotion, la pratique et la dissemination de tous sports ; faciliter ou faciliter tous contacts utiles et aider tous ces adhérents dans toutes les démarches et négociations susceptibles de valoriser ou de défendre la pratique de tous les sports</p>	<p>Kids Iron Tour 18 UNICEF Devéloppé par l'association Iron Man, auteur de triathlon réservée aux athlètes les plus endurants, le Kids Iron Tour est une tournée dans toute la France qui propose aux enfants, âgés de 5 à 12 ans de découvrir cette discipline. Cet événement a pour objectif de faire découvrir aux enfants les trois épreuves d'un triathlon que sont la natation, le vélo et la course à pied. La Ville de Lille accueillera une étape du Kids Iron Tour sur la place François Mitterrand le 18 juillet prochain. Cette année, le partenariat du Kids Iron Tour est l'UNICEF. Tout au long du parcours proposé aux enfants, le message de l'UNICEF sera illustré par des ateliers (Gendarmerie, Pompiers, Nutrition et Hydratation, ...). Chaque atelier représente un Droit de l'Enfant tel que le Droit à l'Air, soigné grâce à l'atelier des pompiers.</p>	<p>3 000 €</p>	<p></p>	<p></p>	<p>(Délégation Sport : 1 500 € Délégation ... : 1 500 €)</p>	<p></p>		
<p>Lille Métropole Boxing Club des Flandres 62, rue d'Enna 59 000 LILLE N° SIRET : 506544426 - 00010</p>	<p>Le développement et la promotion de la boxe anglaise et des arts de combat sous tous les aspects (joie, éducatif, assaut, amateur, professionnel et féminin)</p>	<p>Gala de boxe le 5 février 2011 Le 5 février dernier, le Lille Métropole Boxing Club des Flandres a organisé son premier gala de boxe anglaise de l'année 2011. Ainsi, plus de 20 boxeurs se sont retrouvés à la salle Montebello dans le quartier de Wazemmes. 10 combats amateurs et un combat professionnel se sont disputés pour le plus grand plaisir du public venu les applaudir.</p>	<p>8 200 €</p>	<p>2 000 €</p>	<p>1 500 €</p>	<p>18%</p>	<p>1 500 €</p>	<p>18%</p>	
<p>Lille Métropole Boxing Club des Flandres 62, rue d'Enna 59 000 LILLE N° SIRET : 508544426 - 00010</p>	<p>Le développement et la promotion de la boxe anglaise et des arts de combat sous tous les aspects (joie, éducatif, assaut, amateur, professionnel et féminin)</p>	<p>Gala de boxe le 9 avril 2011 Enfin, suite au recrutement du boxeur professionnel Karim CHAKIK, le club a organisé un second gala au Palais des Sports Saint Sauveur le 9 avril 2011. Il a signé pour cela une défaite son titre de Champion d'Union Européenne. Véritable événement à Lille, le Gala des Sports accueillera non seulement un public en nombre mais également le monde de la boxe européenne.</p>	<p>56 900 €</p>	<p>12 000 €</p>	<p>6 000 €</p>	<p>8 000 €</p>	<p>14%</p>	<p>8 000 €</p>	<p>14%</p>

Séance du 28 mars 2011

N° 11/192

OBJET

Associations sportives des collèges
lillois - Attribution de subventions
de fonctionnement.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille mène, depuis de nombreuses années, une politique d'animation sportive en direction d'un public très large.

On estime en effet à plus de 60 000 le nombre de pratiquants sportifs sur le territoire lillois (pratiques scolaires, de loisirs et associatives).

Afin d'accompagner et de soutenir l'accès aux pratiques sportives, la Ville de Lille intervient dans plusieurs domaines :

- la pratique sportive en milieu scolaire,
- la pratique sportive périscolaire,
- la pratique sportive extrascolaire et événementielle,
- la pratique sportive associative.

Par le biais de prêts gracieux d'équipements, d'aides logistiques, de l'intervention d'animateurs du service des Sports, de versements de diverses subventions (fonctionnement, événementiel, haut niveau, etc), la Ville de Lille souhaite, par le biais du sport, véhiculer une image jeune et dynamique.

Sur le plan de l'aide à la vie associative scolaire, la Ville se limitait, jusqu'à présent, à soutenir financièrement les compétitions scolaires dans le cadre de l'U.S.E.P (Union Sportive de l'Enseignement du 1^{er} degré) et des écoles primaires.

Depuis 2007, la Ville a souhaité élargir son aide aux collégiens lillois.

En dehors des cours d'Education Physique et Sportive (3 heures par semaine), les collégiens se voient également proposer une pratique sportive associative dans le cadre de l'U.N.S.S (Union Nationale du Sport Scolaire).

Ainsi, ils peuvent pratiquer une discipline sportive, à raison de 3 heures par semaine, dans un cadre loisir ou dans une dynamique de compétition départementale, régionale, académique ou encore nationale.

Après avis de la Commission Scolaire et Universitaire de l'Office Municipal des Sports, il est proposé d'attribuer des subventions aux associations sportives des collèges lillois dans le but de soutenir et de participer au développement de leurs actions.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 11 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions de fonctionnement aux associations sportives des collèges lillois repris dans le tableau ci-après :

.../...

COLLEGES PUBLICS LILLEOIS	Licenciés	Subvention	CODE SIRET
Association Collège Franklin	71	434 €	518 377 981 00015
Association Collège Henri Matisse	102	558 €	343 004 974 000 30
Association Collège Boris Vian	47	338 €	508 357 308 00016
Association Collège Louise Michel	31	274 €	518 570 221 00011
Association Collège Wazmme	122	638 €	517 707 469 000 14
Association Collège Madame De Staël	55	370 €	509 425 492 000 14
Association Collège Verlaine	80	470 €	en cours
TOTAL	508	3.082 €	

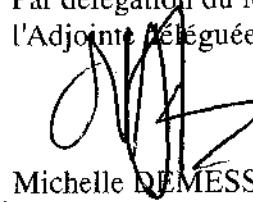
- ♦ **IMPUTER** les dépenses correspondantes, pour un montant total de 3.082 €, sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 415 – Opération n° 335 « Aides aux associations ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **31 MARS 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée au Sport,


Michelle DEMESSINE



Séance du **28 mars 2011**N° **11/193**

OBJET

Aides aux associations - Subventions de fonctionnement - Solde - Année sportive 2010/2011.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille apporte son soutien à diverses associations sportives de façon directe ou indirecte.

Le soutien indirect se traduit par la mise à disposition de créneaux dans les équipements sportifs lillois ou encore par le prêt de matériel.

Les aides directes se caractérisent par l'octroi de subventions versées aux associations affiliées à l'Office Municipal des Sports.

Ces subventions prennent en compte, pour chaque club intéressé, le bilan d'activités de la saison écoulée.

En accord avec la commission ad hoc de l'Office Municipal des Sports, ces aides ont été établies selon des critères précis tenant compte de la nature des activités, du nombre de pratiquants, du type de pratiquants, du niveau de pratique ou encore de la qualité des cadres sportifs.

Ainsi, on peut dissocier 7 catégories différentes telles que les clubs de loisirs, de haut niveau ou ayant un impact social fort sur la vie du quartier...

Après avis de l'Office Municipal des Sports, la délégation Sport propose de procéder à l'attribution du solde de la subvention de fonctionnement, d'un montant total de 505.115 €, selon le détail ci-joint.

Par ailleurs, il est à noter que, conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, une convention régit les relations entre la Ville et les organismes dont le montant total des subventions versées par la Ville, pour l'exercice 2011, dépasse 23.000 €.

Par ailleurs, une convention de partenariat régit également les relations entre la Ville de Lille et les associations en contrat d'objectifs.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 11 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions proposées dans le tableau ci-joint ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu déléguée à signer les conventions de partenariat, ci-annexées, avec les associations suivantes :
 - Canoë Club Lillois,
 - Association Jeunesse Sportive Lille Wazemmes
 - Entente Sportive Lille Louvière Pellevoisin

....

- Football Club de Lille-Sud
- Racing Club des Bois-Blancs
- Union Sportive Lille Moulin Carrel
- Association Sportive du Vieux-Lille
- Union Sportive des Antillais
- Lille Métropole Boxing Club des Flandres
- Boxing Club Lille Moulin

- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 415 – Opération n° 335 « Aide aux associations ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **31 MARS 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée au Sport,


Michelle DEMESSINE



DISCIPLINES SPORTIVES/CLUBS	SUBVENTIONS 2010	SUBVENTION 2011 1er répartition CM 17/12/10	SUBVENTIONS 2011 Solde CM 28/03/2011	SOIT SUBVENTIONS 2011	CODE SIREN
ARTS MARTIAUX					
LUC section Judo Jujitsu	6 000	3 000	1 200	4 200	775 624 372
Faubourg de Béthune Judo Club	4 000	2 000	2 000	4 000	419 293 337
ASPTT Lille Métropole section Judo	7 000	3 500	1 400	4 900	783 708 092
AS Vieux Lille Section Kung Fu		600	600	1 200	411 669 492
BASKET-BALL					
Lille Basket	2 800	1 400	2 000	3 400	510 311 350
BICROSS					
LUC section Bicross	2 500	1 250	3 090	4 340	775 624 372
BOULES PETANQUE					
Association Pétanque Lilloise	1 150	575	685	1 260	448 104 869
BOXE					
Panther's Club Lille	3 500	1 750	1 750	3 500	501 907 760
LUC section Boxe	6 000	3 000	2 830	5 830	775 624 372
Boxing Club de Lille Fives	2000	1 000	0	1 000	500 630 694
COURSE D'ORIENTATION					
ASPTT section Course d'Orientation	1 500	750	750	1 500	783 708 092
ESCRIME					
LUC section Escrime	8 010	5 000	6 670	11 670	775 624 372
Académie d'Escrime Vauban Lille	10 000	5 000	6 870	11 870	402 268 734
FOOTBALL					
F.C. Lille Futsal		1 500	5 000	6 500	524 109 576
A.S. Le Petit Terrain	1500	1 000	1 500	2 500	452 987 209
LUC section Football	10 000	5 000	4 700	9 700	775 624 372
GYMNASTIQUE					
Association Club Gymnique de Lille	12 500	6 250	0	6 250	404 232 423
Gymnastique Rythmique et Sportive Lille	4 400	2 200	4 200	6 400	404 241 333
Association La Saint Maurice Fives	8 300	4 150	5 450	9 600	783 708 175
LUC section Gymnastique	12 000	6 000	5 120	11 120	775 624 372
HALTEROPHILIE					
LUC section Haltérophilie	3 800	1 900	4 100	6 000	775 624 372
ASPTT section Haltérophilie	1 200	6 000	0	6 000	783 708 092
HOCKEY					
LUC section Hockey	13 000	6 500	6 960	13 460	775 624 372
LUTTE					
Association Omni Sports Fivois	5 000	2 500	4 000	6 500	481 789 543
NATATION					
LUC section Natation Sportive	15 000	7 500	7 300	14 800	775 624 372
LUC section Natation Synchronisée	7 500	3 750	2 580	6 330	775 624 372
ROLLER					
Roller In Lille Métropole	4 700	2 350	1 350	3 700	411 924 509
RUGBY					
Iris Club Lillois	10 000	5 000	5 000	10 000	390 633 238
TENNIS					
LUC section Tennis	9 150	4 575	6 425	11 000	775 624 372
TENNIS DE TABLE					
Association Sportive Cheminot	6 000	3 000	570	3 570	783 647 837
ASPTT Lille Métropole section Tennis de Table	17 000	8 500	8 500	17 000	783 708 092
TIR A L'ARC					
Compagnie d'Arc de Lille Jeanne Mailloie	4 000	2 000	2 190	4 190	480 220 375
TRIATHLON					
Ch' L Triatlilie	7 000	3 500	720	4 220	437 498 280
VOLLEY BALL					
ASPTT Lille Métropole section Volley-ball	9 000	4 500	4 500	9 000	783 708 092
Association Sportive Sport Joie	2 000	1 000	1 920	2 920	479 900 086
LUC section Volley-ball	7 000	3 500	3 500	7 000	775 624 372

CLUBS	SUBVENTIONS 2010	SUBVENTION 2011 1er répartition CM 17/12/10	SUBVENTIONS 2011 Solde CM 28/03/2011	SOIT SUBVENTIONS 2011	CODE SIREN
ASPTT Lille Métropole section Athlétisme	60 000	30 000	30 000	60 000	783 708 092
LUC section Badminton	25 000	12 500	15 000	27 500	775 624 372
LUC section Rugby	23 000	11 500	11 500	23 000	775 624 372
Lille Métropole Hockey Club	82 000	41 000	41 000	82 000	783 661 853
Tennis Club Lillois Métropole	43 000	21 500	21 500	43 000	783 729 775
LUC section Water Polo	26 500	13 250	13 250	26 500	775 624 372
Gant d'Argent	15 000	7 500	7 500	15 000	508 689 049
LMN	6 500	3 250	0	3 250	447 643 115
Aviron Union Nautique de Lille	17 000	8 500	8 500	17 000	353 963 705
Canoë Club Lillois	24 000	12 000	14 000	26 000	783 708 126
LUC section Basket Handisport	6 000	3 000	4 500	7 500	775 624 372

CLUBS	SUBVENTIONS 2010	SUBVENTION 2011 1er répartition CM 17/12/10	SUBVENTIONS 2011 Solde CM 28/03/2011	SOIT SUBVENTIONS 2011	CODE SIREN
Lille Métropole Roller	12 500	6 250	3 250	9 500	441 960 234

CLUBS	SUBVENTIONS 2010	SUBVENTION 2011 1er répartition CM 17/12/10	SUBVENTIONS 2011 Solde CM 28/03/2011	SOIT SUBVENTIONS 2011	CODE SIREN
Jeunesse Sportive Lille Wazemmes	24 000	12 000	12 000	24 000	420 445 736
E.S. Lille Louvière Pellevoisin	30 000	15 000	22 440	37 440	421 084 344
Football Club Lille Sud	32 000	16 000	19 300	35 300	783 708 084
Omni Sports Fivois - section Football	73 000	36 500	38 500	75 000	504 378 233
Racing Club des Bois Blancs section Football	42 700	21 350	21 450	42 800	377 697 305
Union Sportive Lille Mouline Carrel	32 000	16 000	18 100	34 100	410 392 146
Association Sportive du Vieux Lille	18 300	9 150	13 550	22 700	411 669 492
U.S. Antillais	12 500	6 250	12 850	19 100	452 982 119
Lille Football Faubourg de Béthune			15 000	15 000	529 698 193
Lille Boxing Club des Flandres	13 000	6 500	6 500	13 000	508 544 426
Boxing Club Lille Moulins	13 000	6 500	6 500	13 000	491 411 260

CLUBS	SUBVENTIONS 2010	SUBVENTION 2011 1er répartition CM 17/12/10	SUBVENTIONS 2011 Solde CM 28/03/2011	SOIT SUBVENTIONS 2011	CODE SIREN
UGS Lille Volley	15 000	7 500	0	7 500	498 224 450
Association Sportive Basket Club St Maurice Lille	4 500	2 250	2 250	4 500	399 480 441
Association Sportive de Vieux Lille Basket	3 000	1 500	500	2 000	411 669 492
LUC Athlétisme	6 000	3 000	4 000	7 000	775 624 372
Ride On Lille	2300	1 150	1 850	3 000	434 977 799
Olympique Lille Sud	4 500	2 250	2 250	4 500	411 438 419

DISCIPLINES SPORTIVES/CLUBS	SUBVENTIONS 2010	SUBVENTION 2011 1er répartition CM 17/12/10	SUBVENTIONS 2011 Solde CM 28/03/2011	SOIT SUBVENTIONS 2011	CODE SIREN
ARTS MARTIAUX					
ASPTT Lille Métropole section Karaté	1 300	650	350	1 000	783 708 092
LUC section Karaté	1 300	650	350	1 000	775 624 372
LUC section Aikido	800	400	200	600	775 624 372
Taekwondo Club Lille Saint Maurice	500	250	0	250	441 524 246
Taekwondo Club Lille	1 000	0	750	750	511 188 450
Shotokan Karaté Association Lille Métropole			750	750	520 263 294
BASKET-BALL					
Lille Métropole Basket Club Association	7 500	3 750	3 750	7 500	485 259 279
BOWLING					
LUC section Bowling	1 000	500	500	1 000	775 624 372
E.C.L.A.T.S			500	500	481 263 952
ECHECS					
Lille Université Club / Lille Echiquier du Nord	6000	3 000	3 000	6 000	775 624 372
GYMNASTIQUE					
PEGRGL	1 000	500	500	1 000	393 207 717
HANDISPORTS					
A.S.H.P Lille Alouettes			720	720	447 747 692
MUSCULATION					
Forme et Santé Lille Sud	7 500	3 750	3 750	7 500	434 854 261
Lille Body Club			750	750	500 494 059
NATATION					
Cercle Ouvrier Sportif Nageurs Lillois	3 600	1 800	1 800	3 600	509 560 009
PLEINE NATURE					
Seven Lille Sport Extrême pour tous	1 700	850	850	1 700	489 319 624
PLONGÉE					
LUC section hockey Subaquatique	750	375	625	1 000	775 624 372
LUC section plongée		325	0	325	775 624 372
Club Sous Marin du Nord	500	500	0	500	448 098 087
TENNIS					
Association Fête le Mur			750	750	517 531 521
TWIRLING					
Twirling Club Lillois	1 500	750	750	1 500	508 159 522
Twirling Club Lille Moulins	1500	750	0	750	494 524 895
AUTRES					
Escapade		0	1 000	1 000	510 467 749

DISCIPLINES SPORTIVES/CLUBS	SUBVENTIONS 2010	SUBVENTION 2011 1er répartition CM 17/12/10	SUBVENTIONS 2011 Solde CM 28/03/2011	SOIT SUBVENTIONS 2011	CODE SIREN
USEP Lille Hellemmes	2 000	1 000	1 000	2 000	595 037 399

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/194

OBJET

Politique sportive : Plans de développement des activités athlétisme, basket-ball, sports de glisse et volley-ball.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille mène depuis de nombreuses années une politique d'animation sportive en direction d'un public très large.

On estime en effet à plus de 60 000 le nombre de pratiquants sportifs sur le territoire lillois (pratiques scolaires, de loisirs et associatives).

Afin d'accompagner et de soutenir l'accès aux pratiques sportives, la Ville de Lille intervient sur 4 domaines :

La pratique sportive en milieu scolaire

L'intervention technique des éducateurs territoriaux en soutien technique auprès des enseignants en école primaire à raison d'une heure par classe et par semaine.

La pratique sportive périscolaire

Grâce aux nombreux Centres Municipaux d'Initiation Sportive (plus de 80) qui proposent la découverte de plus d'une trentaine de disciplines aux jeunes de 6 à 17 ans. Il existe également trois mercredis sportifs qui proposent des pratiques sportives en journée ou demi-journée.

Encadrés par des animateurs territoriaux, ces dispositifs ont pour objectif d'être une passerelle entre la pratique scolaire et la pratique associative.

La pratique sportive extrascolaire

Grâce aux actions sportives de proximité organisées autour d'opérations salles et terrains ouverts les soirs, week-ends et pendant les vacances.

La Ville soutient et organise également de nombreux événements sportifs ouverts au plus grand nombre tels les Fêtes du Sport, la Semaine de Pleine Nature ou encore les Courses de la Braderie.

La pratique sportive associative

Enfin, la Ville de Lille accompagne et soutient le monde associatif sportif sous diverses formes.

Tout d'abord, par la mise à disposition des installations sportives municipales ensuite par l'attribution de subventions.

La Ville soutient donc chaque association sportive, dûment affiliée à l'Office Municipal des Sports, en tenant compte de son volume d'activité et de la nature de celle-ci.

.../...

Tout en continuant de soutenir l'ensemble des activités sportives du territoire lillois, il est proposé d'adopter le principe de la poursuite du soutien particulier apporté aux clubs d'athlétisme, de basket-ball, de roller et de volley-ball et leur permettre ainsi le développement d'actions nouvelles.

Les clubs des disciplines choisies ont souhaité leur implication en étroite collaboration naturelle avec les services municipaux.

Les différentes actions ont été envisagées naturellement dans les champs d'intervention précités (périscolaire notamment).

Dans le domaine périscolaire, des Centres Municipaux d'Initiation Sportive ont été créés et animés en binômes par des animateurs de la Ville et des éducateurs associatifs des clubs concernés.

De même, des stages sportifs sont programmés pendant les vacances scolaires (Toussaint, Noël, Pâques) afin de proposer aux jeunes une initiation et un perfectionnement dans l'activité.

Sur le plan associatif, les clubs se sont engagés sur divers domaines :

- la mise en formation de leurs cadres techniques et de leurs dirigeants (secrétariat, finances),
- la création d'événementiels autour de projets d'écoles, de quartiers ou à l'échelon de la ville (tournois, fête du sport, tournois inter écoles),
- la création et le renfort d'écoles d'initiation pour les plus jeunes,
- l'amélioration de l'accueil des jeunes pratiquantes,
- Les stages vacances.

Il convient de noter que, conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, une convention régit les relations entre la Ville et les organismes dont le montant total des subventions versées par la Ville, pour l'exercice 2011, dépasse 23.000 €.

Au vu des actions menées par ces associations et dans les conventions jointes et en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 11 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **ACCEPTER** le principe de ces plans de développement en direction de la pratique de l'athlétisme, du basket-ball, des sports de glisse et du volley-ball ;
- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions aux associations reprises dans le tableau ci-dessous :

Club subventionné	Numéro SIRET	Subvention proposée
A.S.P.T.T Lille Métropole – Section athlétisme	783 708 092 00029	10 000 €
L.U.C – Section athlétisme	775 624 372 00022	500 €
Basket Club Saint-Maurice Pellevoisin	399 480 441 00019	2 000 €
L.U.C – Section Handibasket	775 624 372 00022	2 000 €
Lille Métropole Basket Clubs	485 259 279 00019	10 000 €
A.S Vieux-Lille – Section Basket-Ball	411 669 492 00018	1 000 €
Lille Basket	510 311350 00019	2 000 €
Roller In Lille Métropole	411 924 509 00010	1 000 €
Ride On Lille	434 977 799 00023	1 000 €
Lille Métropole Roller	441 960 234 00017	2 000 €
A.S.P.T.T Lille Métropole Section Volley-Ball	783 708 092 00029	2 000 €
L.U.C – Section Volley-Ball	775 624 372 00022	2 000 €

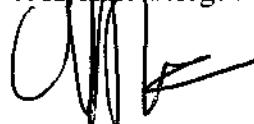
- ♦ **IMPUTER** les dépenses correspondantes, d'un montant total de 35.500 €, sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 415 – Opération n° 351 « Plans de développement » ;
- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu déléguée à signer les conventions de plans de développement avec les associations ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **31 MARS 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée au Sport,



Michelle DEMESSINE



PLAN DE DEVELOPPEMENT :

Basket

Association Subventionnée	Année 2008-2009		Année 2009-2010	
	Actions	Montant Subvention (en Euros)	Actions	Montant Subvention (en Euros)
Animation sur les terrains de proximité de Wazemmes et du Vieux Lille : du 1er août 2008 au 30 septembre 2009. 250 jeunes de plus de 13 ans.			- Participation à l'organisation du challenge des écoles de la Ville de Lille	
Challenge des écoles : pratique du basket pour les élèves de CM2 sous la forme de tournois			- Interventions dans les clubs de la Ville et dans les C.M.I.S.	
Initiation au basket pour les enfants de 6 à 12 ans pendant le mois d'août			- Intervention Basket Loisir, Intervention dans les écoles primaires	
5ème édition d'un tournoi 3 contre 3 s'adressant à des adolescents de plus de 15 ans sur les terrains de Wazemmes et du Vieux Lille		10 000 €	- Opération culturelles et sportives, wazem'street, Pâques en basket	10 000 €
Participation aux Centres Municipaux d'Initiation Sportive tous les mercredis au Palais des Sports Saint Sauveur et au Complexe Maryse Bastié			Permettre aux jeunes Lillois licenciés ou non de participer à un tournoi mixte 3 contre 3 dans le quartier de Wazemmes (22/23 août terrain de proximité rue d'austerlitz).	
			- Intervention dans le dispositif ARVEJ	

Lille Métropole Basket Clubs

PLAN DE DEVELOPPEMENT :

Basket

Association Subventionnée	Année 2008-2009		Année 2009-2010	
	Actions	Montant Subvention (en Euros)	Actions	Montant Subvention (en Euros)
ASSOCIATION SPORTIVE DU VIEUX LILLE BASKET	Finale des Espoirs Régionaux (Champions de Région 2008/2009)		- Actions transversales en direction de la famille	
	Recrutement de fin de saison	2 000 €	- Participation à des tournois amicaux	1 000 €
	Actions transversales en direction de la famille		- Actions de formation des cadres et entraîneurs en lien avec le Lille Métropole Basket	
Association Subventionnée	Année 2008-2009		Année 2009-2010	
	Actions	Montant Subvention (en Euros)	Actions	Montant Subvention (en Euros)
Basket Club Saint Mauricelle	Organisation de stages pendant les vacances scolaires : Toussaint, Noël, Février et Pâques		- Proposer un encadrement de qualité pour les 7 équipes jeunes du club	
	Actions transversales en direction de la famille		- Rencontres sportives interclubs. Rencontre avec des joueurs professionnels	
		2 000 €	- Organisation d'un stage de sensibilisation à la pratique du basket du 11 au 16 avril 2010	2 000 €
			- Participation à la Fête du Sport le 5 juin 2010	

PLAN DE DEVELOPPEMENT :

Basket

Association Subventionnée	Année 2008-2009		Année 2009-2010	
	Actions	Montant Subvention (en Euros)	Actions	Montant Subvention (en Euros)
Lille Basket	<ul style="list-style-type: none"> - Crédit d'un nouveau club. - Formation des cadres - Travail sur la parentalité. 	1 500 €	<ul style="list-style-type: none"> - Développement du baby-basket chez les enfants de 4 à 6 ans. - Développement du basket-ball féminin par l'organisation de séances d'initiation toutes les semaines et d'une journée inter-villes. - Opération "Quartier Sensible et Basket-Ball" : pendant les vacances scolaires, sensibiliser les jeunes à la pratique physique, en particulier celle du basket sur les terrains de proximité. 	2 000 €

Association Subventionnée	Année 2008-2009		Année 2009-2010	
	Actions	Montant Subvention (en Euros)	Actions	Montant Subvention (en Euros)
L.U.C. section handibasket	<ul style="list-style-type: none"> - Journée de sensibilisation au handisport dans les établissements scolaires (de l'école primaire à l'université) et auprès du grand public. - Stage de perfectionnement des cadres - Découverte du handisport à des employés entreprise valides 	2 500 €	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'activité handibasket et sensibilisation au public valide (démonstrations lors des matchs professionnels). Proposition de pratique auprès des scolaires (collèges et lycées) 	2 000 €

PLAN DE DEVELOPPEMENT :

Athlétisme

Association Subventionnée	Année 2008-2009		Année 2009-2010	
	Actions	Montant Subvention (en Euros)	Actions	Montant Subvention (en Euros)
	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de formations fédérales spécifiques 		<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de formations fédérales spécifiques 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de l'athlétisme dans les quartiers de Lille Sud, Moulins et Faubourg de Béthune 		<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la légitimité des comités d'organisation sportive ; soutien aux manifestations 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Application de la politique fédérale "Athlé-Santé" par l'initiation à la marche nordique 		<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'actions dans le domaine de la pratique loisir sport-santé, bien-être : course hors stade 	
				10 000 €
			<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'actions dans le domaine périscolaire par le biais des Centres Municipaux d'Initiation Sportive et notamment dans le quartier de Moulins 	

PLAN DE DEVELOPPEMENT :

Sports de Glisse

Association Subventionnée	Année 2008-2009		Année 2009-2010	
	Actions	Montant Subvention (en Euros)	Actions	Montant Subvention (en Euros)
Lille Métropole Roller	<ul style="list-style-type: none"> - Opérations de communication autour des matches de N1 (faire découvrir ce sport au plus grand nombre), organisation d'événements (tournois internationaux) - Partenariat avec l'association CULTURE DU CŒUR: accès au sport pour les jeunes en difficulté 	2 500 €	<ul style="list-style-type: none"> - Action Sport en Famille les 26 et 27 septembre 2009 - Partenariat avec l'association Culture du Cœur pour développer l'accès à la pratique sportive pour un public jeune et en difficulté - Initiation Roller - Organisation du Tournoi Elite Pucmania (10ème édition) les 12 et 13 juin 2010 	2 000 €
Roller Lille Métropole	<ul style="list-style-type: none"> - Opération Porte Ouvertes en septembre 2008 - Formation des cadres techniques 	500 €	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de la journée "Tous en Roller" : portes ouvertes à tous pour découvrir les pratiques du roller (courses, en famille) - Participation au Centres Municipaux d'Initiation Sportive : Initiation à la course pour les 6-12 ans 	1 000 €

PLAN DE DEVELOPPEMENT : Sports de Glisse

Association Subventionnée	Année 2008-2009		Année 2009-2010		Montant Subvention (en Euros)
	Actions	Montant Subvention (en Euros)	Actions	Montant Subvention (en Euros)	
Ride On Lille			<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de 90 randonnées roller sur l'année 	<ul style="list-style-type: none"> - Opération ROL Intégration : accueil de personnes en situation de handicap - Opération ROL et les Seniors - Opération ROL et le Développement Durable - Opération ROL et le roller en famille - Opération Insertion sociale par le Sport 	1 000 €

Ride On Little

PLAN DE DEVELOPPEMENT : Volley-Ball

Association Subventionnée	Année 2008-2009		Année 2009-2010	
	Actions	Montant Subvention (en Euros)	Actions	Montant Subvention (en Euros)
L.U.C. Volley Ball				
- école de volley			- organisation de tournois (Noël et Printemps) ouverts à tous avec sensibilisation aux handicaps et à la pauvreté (recette de fonds pour des associations)	
- tournoi de volley			- organisation d'une matinée volley pour tous afin de permettre une activité familiale.	2 000 €
- Participation des jeunes à la Fête des C.M.I.S. de Fives	2 000 €		- séances d'initiation à l'école Saint Vincent	
			- participation à l'événement Lille O Beach et organisation de tournois pendant l'année ouverts aux plus jeunes	
A.S.P.T.T. Lille Métropole Volley Ball				
- école de volley			- Participer au développement du volley-ball par l'initiation dans les écoles primaires	
- tournoi de volley			- Crésation de 2 équipes benjamines filles	
- Participation des jeunes de l'U.G.S. à la Fête des C.M.I.S. de Fives	2 000 €		- Crésation d'une équipe féminine jeune	2 000 €
			- Crésation d'une nouvelle équipe féminine senior	

Séance du 28 mars 2011

N° 11/195

OBJET

GPU – ZAC Arras Europe - Vente par la Ville à la SORELI d'une parcelle de terrain sise à Lille, rues de l'Escaut et de la Seine.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Une concession d'aménagement, entrée en vigueur le 2 janvier 2008, a été confiée par Lille Métropole Communauté Urbaine à la SORELI pour la mise en œuvre de la ZAC Arras-Europe. Dans ce cadre, la SORELI, aménageur concessionnaire, doit réaliser un nombre important d'acquisitions foncières dont certaines concernent des parcelles appartenant à la Ville de Lille.

Parmi ces parcelles, figure une parcelle non cadastrée sise à Lille rues de l'Escaut et de la Seine d'une surface de 2 603 m² (plan joint) sur laquelle seront réalisées des constructions à usage résidentiel ainsi que des ouvrages d'infrastructures (voies de desserte).

Cette parcelle, qui appartenait au domaine public communal, a été désaffectée par arrêté du 12 janvier 2011 et déclassée par délibération n° 11/54 du 17 février 2011, conformément à l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

La vente de ce terrain se réalisera au prix de 30 €/m² accepté par les parties et conforme à l'évaluation des services fiscaux en date du 3 janvier 2011, soit 78.090 €.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 17 mars 2011 et suite à l'avis favorable du Conseil de quartier de Lille-Sud, réuni le 15 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la vente au profit de la SORELI de la parcelle non cadastrée visée ci-dessus pour une surface de 2 603 m² au prix de 30 €/m², soit 78.090 € ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer l'acte à intervenir ;
- ◆ **ADMETTRE** en recettes le montant de la vente au chapitre 024, article 024, fonction 01 - Opération n° 1457 - AP : QANRUPG.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 29 mars 2011

Réception en Préfecture le

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Action Foncière,

- 5 AVR 2011



Alain CACHÉUX

Séance du **28 mars 2011**N° **11/196**

OBJET

GPU – ZAC Arras Europe - Vente par la Ville à la SORELI d'une parcelle de terrain sise à Lille, rue de l'Escaut.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Une concession d'aménagement, entrée en vigueur le 2 janvier 2008, a été confiée par Lille Métropole Communauté Urbaine à la SORELI pour la mise en œuvre de la ZAC Arras-Europe. Dans ce cadre, la SORELI, aménageur concessionnaire, doit réaliser un nombre important d'acquisitions foncières dont certaines concernent des parcelles appartenant à la Ville de Lille.

Parmi ces parcelles figure la parcelle DK n°13p, sise à Lille rue de l'Escaut, d'une surface de 253 m² destinée, après remembrement, à constituer une partie de l'assiette foncière constructible de l'îlot 13 de la ZAC sur lequel seront édifiées des constructions à usage résidentiel.

Cette parcelle, qui appartenait au domaine public communal, a été désaffectée par arrêté du 6 janvier 2011 et déclassée par délibération n° 11/55 du 17 février 2011, conformément à l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

La vente de ce terrain se réalisera au prix de 30 €/m², accepté par les parties et conforme à l'évaluation des services fiscaux, soit 7.590 €.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 17 mars 2011 et suite à l'avis favorable du Conseil de quartier de Lille-Sud, réuni le 15 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la vente au profit de la SORELI de la parcelle cadastrée DK 13p pour une surface de 253 m² au prix de 30 €/m², soit 7.590 € ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer l'acte à intervenir ;
- ◆ **ADMETTRE** en recettes le montant de la vente au chapitre 024, article 024, fonction 01 - Opération n° 1457 – AP : QANRUPG.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉAffiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Action Foncière,

Alain CACHEUX



Séance du 28 mars 2011

N° 11/197

OBJET

Centre Eurorégional des Cultures
Urbaines – Transfert du domaine public
communautaire au domaine public
communal d'une partie de la parcelle
OW 165, sise à l'angle des rues d'Arras
et de Fontenoy – Modification d'emprise.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibérations concordantes n° 10 C 0063 du 5 février 2010 et n° 10/47 du 1^{er} février 2010, le Conseil de Communauté de LMCU et le Conseil Municipal de Lille ont délibéré, l'un pour décider d'attribuer et l'autre pour accepter un fonds de concours en nature au profit de la Ville de Lille dans le cadre de la création du Centre Eurorégional des Cultures Urbaines dans le quartier de Moulins.

Dans le cadre de ce projet, la Ville de Lille a sollicité, par délibération n° 10/570 du 28 juin 2010, le transfert d'une emprise de 87 m² constituant une surlargeur de voirie sise à l'angle des rues d'Arras et de Fontenoy. Celle-ci correspondait à une partie de la parcelle cadastrée OW 165 relevant du domaine public communautaire.

S'agissant du transfert de propriété d'un bien qui a vocation à intégrer le domaine public communal, la procédure prévue par l'article L 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques pouvait être poursuivie.

Aujourd'hui, le projet ayant été légèrement modifié, l'emprise à transférer n'est plus de 87 m² mais de 81 m².

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 17 mars 2011 et suite à l'avis favorable du Conseil de quartier de Moulins du 22 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **ACCEPTER** le transfert du domaine public communautaire au domaine public communal d'une partie de la parcelle cadastrée OW 165 pour une contenance de 81 m², constituant actuellement une surlargeur de voirie sise à l'angle des rues d'Arras et de Fontenoy figurant au plan ci-annexé ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer tous les actes et documents inhérents à la procédure de transfert, y compris l'acte de cession ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante, évaluée approximativement à 4.000 € constituée des frais notariés, sur les crédits inscrits au chapitre 21, article 2138, fonction 33 - Opération n° 751 « CMDHH » –Maison du Hip Hop.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

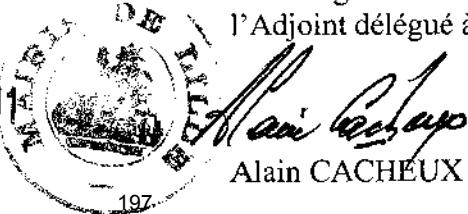
Affiché en Mairie le 29 mars 2011

Réception en Préfecture le

-5 AVR. 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Action Foncière,

Alain CACHEUX



Séance du 28 mars 2011

N° 11/198

OBJET

Site de l'îlot « Pépinière » - Acquisition par la Ville auprès de la SCI de la place Blanche de l'ensemble immobilier sis à Lille, 99 rue du Faubourg de Roubaix.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 03/178 du 24 mars 2003 et n° 08/855 du 6 octobre 2008, la Ville de Lille a acté le principe d'une intervention renforcée sur le secteur dit de la Pépinière à l'entrée du Faubourg de Roubaix. Il s'agit de compléter la maîtrise foncière engagée depuis plusieurs années par Lille Métropole Communauté Urbaine et la Ville dans cette zone qui concentre un bâti dégradé nécessitant une requalification d'ensemble.

En outre, par délibérations respectives des 28 janvier et 17 février 2011, Lille Métropole Communauté Urbaine et la Ville de Lille ont engagé des études pré-opérationnelles. Ces études permettront d'affiner les principes d'aménagement, de réaliser l'étude d'impact, de récolter les éléments de diagnostic sur la nature des sols, de définir un phasage prévisionnel et de conforter le bilan financier prévisionnel de l'opération.

Dans le cadre de ce projet, la Ville a la possibilité d'acquérir l'ensemble immobilier sis à Lille, 99 rue du Faubourg de Roubaix d'une contenance totale de 1 234 m² et représenté au cadastre sous la section AK n° 109 et 133.

Cet ensemble immobilier, qui appartient à la Société Civile Immobilière de la place Blanche, se compose de trois logements donnant sur la rue du Faubourg de Roubaix ainsi que de 36 boxes de parking.

Par une promesse unilatérale de vente, la société propriétaire s'est engagée, le 14 février 2011 à vendre cet ensemble immobilier à la Ville de Lille.

Par estimation en date du 3 mars 2011, France Domaine a estimé l'indemnité de dépossession due en cas de procédure d'expropriation de cet ensemble immobilier à 1 million d'euros au titre de l'indemnité principale à laquelle s'ajoute 101.200 € au titre de l'indemnité de remplacement, soit un total de 1.101.200 €.

Un accord a été trouvé avec la SCI de la place Blanche sur un prix de 1.170.000 € pour l'ensemble immobilier, libre d'occupation.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public réunie le 17 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ DECIDER de lever l'option de la promesse de vente permettant ainsi l'acquisition de l'ensemble immobilier sis à Lille, 99 rue du Faubourg de Roubaix, cadastré section AK n° 109 et 133 et d'une contenance totale de 1 234 m², auprès de la SCI de la Place Blanche au prix de 1.170.000 € ;

.../...

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer l'acte à intervenir ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense évaluée approximativement à 1.260.000 €, correspondant au prix d'acquisition complété des frais notariés, sur les crédits inscrits au chapitre 21, article 2138, fonction 020 – Opération n° 1654 – QACQU « Acquisitions foncières investissement ».

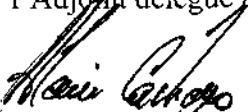
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le

- 5 AVR. 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Action Foncière,


Alain CACHOEUX



Séance du 28 mars 2011

N° 11/199

OBJET

Locaux du Tribunal Administratif -
Aménagement de l'ancienne Bourse
du Travail – Recours à un bail
emphytéotique administratif.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Tribunal Administratif de Lille est installé comme locataire depuis 1983 dans un bâtiment sis 143, rue Jacquemars Gielée à Lille, propriété de Partenord Habitat. Ce bâtiment, composé d'un rez-de-chaussée et de cinq étages, présente une surface d'environ 1 800 m² utiles. Les espaces de bureaux sont aujourd'hui occupés au maximum de leurs possibilités.

Dans le cadre d'un projet de réaffectation d'une partie de son patrimoine immobilier, la Ville de Lille a proposé de reloger le Tribunal Administratif dans un bâtiment actuellement utilisé en tant que « Bourse du Travail ». Ce bâtiment, situé 103 rue Barthélemy Delespaul, appartient à la Ville et dispose des surfaces nécessaires (3 300 m²) à l'activité actuelle et future du Tribunal Administratif, sous réserve de la réalisation d'un important programme d'aménagement et de restructuration.

En raison d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) déjà très ambitieux, la Ville de Lille a conditionné son concours à deux conditions cumulatives :

- qu'elle n'ait pas à réaliser elle-même les travaux nécessaires ;
- qu'elle n'ait pas à en porter la charge financière.

La direction des affaires immobilières du Conseil d'Etat et les services de la Ville de Lille ont mené conjointement des études préliminaires de faisabilité économique du projet sur la base des aménagements envisagés et des contraintes propres au Conseil d'Etat en matière de loyer. Ces études préliminaires concluent à la faisabilité économique de l'opération en garantissant à la fois un niveau de loyer au m² équivalent à celui acquitté aujourd'hui par le Tribunal Administratif et un retour sur investissement acceptable pour l'opérateur qui portera financièrement l'investissement.

L'opération envisagée est régie par l'article 96 de la loi n° 2011-67 du 14 mars 2011, loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (dite LOPSSI 2), qui modifie l'article L 1311-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. En vertu de ce texte, une collectivité locale peut donner à bail un bien lui appartenant pour les besoins de la justice pour une durée de 18 à 99 ans. Selon ces nouvelles dispositions, un tel projet nécessite de respecter un formalisme administratif qui sera précisé par décret. Ce bail, dit bail emphytéotique administratif (BEA), sera accompagné de conventions non détachables afin de s'assurer que la Ville, l'Etat et l'opérateur désigné pour la réhabilitation de la Bourse du Travail souscrivent des obligations réciproques. Le Conseil d'Etat, gestionnaire des tribunaux administratifs, a été informé du souhait de la Ville de recourir à un montage en ce sens.

Les études préliminaires de faisabilité économique précitées incitent à user de ces nouvelles dispositions législatives de la LOPSSI 2. En application de celles-ci et en prévision des décrets d'application subséquents, un rapport d'évaluation préalable comportant une analyse comparative des différentes options, notamment en terme de partage des risques, est en cours d'élaboration afin de pouvoir être présenté lors du prochain Conseil Municipal. Par la présente délibération, le Conseil Municipal s'engage à rechercher le montage le plus adéquat et désigne la commission ad hoc qui devra analyser les candidatures et les offres des opérateurs dans le cadre de la procédure de mise en concurrence qui sera retenue in fine.

Afin d'octroyer d'ores et déjà un minimum de publicité à cette future réhabilitation et en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 17 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** l'installation du futur Tribunal Administratif dans le bâtiment sis 103, rue Barthélemy Delespaul ;
- ◆ **ACTER** le principe du recours au bail emphytéotique administratif tel que permis par les nouvelles dispositions législatives ;
- ◆ **USER** de la commission d'appel d'offres en guise de commission ad hoc.

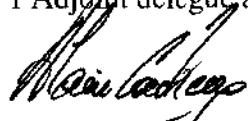
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le

- 5 AVR. 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Action Foncière,


Alain CACHÉUX



Séance du **28 mars 2011**
N° **11/200**

OBJET

**Subventions destinées aux organismes
à caractère social – Personnes Agées.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille développe une politique volontariste en direction des seniors. L'hébergement, l'information, l'accompagnement social et le maintien de l'autonomie des personnes vivant à domicile ainsi que l'animation sont les axes privilégiés de cette politique.

Dans le tableau ci-annexé sont listés 27 partenaires (association et/ou fondation) ayant présenté une demande de subvention. Pour chacun d'entre eux, l'action proposée y est détaillée.

Eu égard aux activités d'animation pour les personnes âgées mises en place par les associations et/ou fondations, il est proposé d'émettre un avis concernant les demandes de subventions correspondantes.

Ces subventions leur seront attribuées en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités annuelles de chaque partenaire et contractualisé avec la Ville si nécessaire par un contrat d'objectifs ou un avenant.

Il s'agit de la première programmation pour l'année 2011.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 15 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions proposées et détaillées dans le tableau ci-joint ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes, d'un montant total de 48.450 €, sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 61 – Opération n° 397.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Seniors,

Réception en Préfecture le – **6 AVR. 2011**


Marie-Christine STANIEC-WAVRANT



Délégation Seniors - 1ère programmation budgétaire - CM 28 mars 2011

Association	Numéro SIRET	Objet du tiers	Nom de l'action proposée	Décrif de l'action proposée	Autre(s) financement(s) à sollicité(s)	Coût total de l'action	Nombre de Lillois touchés	Montant demandé	Avis du l'élu(e)
4765066600017	Prévenir / lutter contre la maltraitance des personnes âgées.	POURSUITE DE LA PRÉVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES ET DE LA SENSIBILISATION A LA BIENTRAITANCE.	Lutte contre la maltraitance et prévention de celle-ci. □ Sensibilisation des professionnels à la promotion de la bientraitance.	Coût total de l'action : 723400€ Autre(s) financement(s) : Etat : DDCS/ARS Lille : Conseil général (200€) + ville de Lille : Délégation Personnes Handicapées (800€) □ Subvention attribuée n-1 : 500€ □	147	5000	5000	5000	
33177354900018	Elle a pour but la convivialité, réunir des gens de bonne volonté pour des actions de solidarité, permettre, par des activités civiles, de lutter contre l'isolement, de réfléchir ensemble sur des sujets de société ou culturels.	SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT SEMIERS ET JEUNES ENSEMBLE - "CREATION DE JARDINS"	Rencontres intergénérationnelles autour de la création de jardins potagers et floraux durables, en collaboration les usagers du club Gantois et les enfants du Centre social Marcel Bertrand.	Coût total de l'action : 950€ Autre(s) financement(s) : néant □ Subvention attribuée n-1 : 0€ □	62	950	900	900	
33177354900018	Elle a pour but la convivialité, réunir des gens de bonne volonté pour des actions de solidarité, permettre, par des activités civiles, de lutter contre l'isolement, de réfléchir ensemble sur des sujets de société ou culturels.	ENSEMBLE CONTRE LA SOLITUDE	Visite, goûter, foto et anniversaire des résidents en EHPAD de la Ville, Sortie d'été à la mer d'une journée à Bray Dunes.	Coût total de l'action : 1600€ Autre(s) financement(s) : néant □ Subvention attribuée n-1 : 1300€	100	1600	1300	1300	
44931942500012	Elle a pour but la convivialité, réunir les individus et entre les pays, mettre en place des projets de développement durable et local, promouvoir la culture autour des contes, musique, danse.	LOISIRS ET CULTURE POUR LES SENIORS	Animation en EHPAD et clubs de la ville, goûter anniversaire des résidents, foto et contes d'Afrique et d'ailleurs.	Coût total de l'action : 500€ Autre(s) financement(s) : néant □ Subvention attribuée n-1 : 500€	250	500	500	500	
4480215700043	Elle a pour but l'expérience culturel entre les individus et entre les pays, mettre en place des projets de développement durable et local, promouvoir la culture autour des contes, musique, danse.	ESCALE BRESIL	Proposer aux résidents des EHPAD lillois de partir à la découverte des rythmes brésiliens. Rencontre interculturelle et intergénérationnelle.	Coût total de l'action : 2890€ Autre(s) financement(s) : néant □ Ville de Lille : Politique de la ville : (320€) □ Subvention attribuée n-1 : 0€ □	300	2010	1006	1006	
45027414700013	A pour but d'animer le quartier par un carnaval annuel et autres manifestations	ANIMATION CARNAVALESQUE EN MAISON DE RETRAITE	Fabrication de chapeaux de carnaval pour chaque résident, animation musicale proposée par un accordéoniste.	Coût total de l'action : 530€ Autre(s) financement(s) : néant □ Subvention attribuée n-1 : 500€	100	500	500	500	
31620072200029	Prise en charge des aspirations et des revendications des retraités et personnes âgées, anciens salariés, et à tous niveaux.	SORTIE CULTURELLE	Sortie d'une journée à Paris, Visite de l'hôtel de Ville de Paris et balade en bateau mouche sur la seine le 7 juin 2011.	Coût total de l'action : 2700€ Autre(s) financement(s) : Conseil général (300€) □ Subvention attribuée n-1 : 350€ □	50	500	500	500	
51171695300019	Elle a pour but d'entretenir et de développer la culture générale des adhérents en restant ludique.	ATELIER SCRABBLE AU CLUB LANNIOY	Atelier de scrabble 2/semaine, organisation challenge finier, tournoi journée continue. □ Challenge pendant la semaine bleue.	Coût total de l'action : 1350€ Autre(s) financement(s) : néant □ Subvention attribuée n-1 : 400€	32	700	700	700	
40509987000017	Lutte contre l'isolement des personnes âgées résidant à domicile et en établissement.	SORTIES EN COMMUN	Deux sorties : - Visite aux florales de Gravelines Mai 2011. □ - Visite de l'Opéra de la Rose à Lessines fin Septembre.	Coût total de l'action : 3120€ Autre(s) financement(s) : néant □ Subvention attribuée n-1 : 1000€	37	3120	800	800	
44839792700014	Réunir des personnes du 3ème âge afin de faciliter tout ce qui peut contribuer à leur époussement, dans un esprit d'amitié et d'ent'aide.	REPAS DANSANT DANS LES MONTS DES FLANDRES	Transport + organisation d'un repas dansant dans un restaurant des Monts des Flandres	Coût total de l'action : 1500€ Autre(s) financement(s) : néant □ Subvention attribuée n-1 : 800€	37	1000	800	800	
35178617300010	Organiser, coordonner, promouvoir et gérer de nombreuses manifestations afin d'animer le quartier.	REPAS FAMILIAL SEMAINE BLEUE: FÊTE DE LA MUSIQUE NOËL	Divers repas et animations intergénérationnelles durant l'année	Coût total de l'action : 3450€ Autre(s) financement(s) : Ville de Lille : Mairie de quartier St Maurice-Pellevoisin (600€) □ Subvention attribuée n-1 : 600€	100	600	600	600	

Délégation Seniors - 1ère programmation budgétaire - CM 28 mars 2011

Association	Numéro STRET	Objet du tiers	Nom de l'action proposée	Description de l'action proposée	Autre(s) financement(s) sollicité(s) Subvention attribuée n-1	Montant de l'aide touchée	Montant demandé	Avis de l'élue(s)
49014858200011		Animiner le quartier en organisant des activités à caractère culturel, sportif ou de loisirs.	ATELIER DE PEINTURE	Animation d'un atelier peinture, découverte de la peinture à l'huile, acrylique et aquarelle. Trois temps forts sont prévus dans l'année.	- Coût total de l'action : 1500€ - Autre(s) financement(s) : néant - Subvention attribuée n-1 : 0€	7	1500	500
77811930500036		Assurer un service culturel et social d'intérêt général par l'organisation de bibliothèques, sonothèque, ludothèques, médiathèques et tous organismes culturels.	ANIMATION HEBDOMADAIRE EN MAISON DE RETRAITE / PORTAGE DE LIVRES À DOMICILE / LIVRES ADAPTES AUX RETRAITES	Animation en EHPAD Vauban et Wazemmes -lecture à voix haute. Portage de livres à domicile aux personnes âgées immobilisées et isolées.	- Coût total de l'action : 1400€ - Autre(s) financement(s) : néant - Subvention attribuée n-1 : 500€	35	500	500
44096230860013		Organiser annuellement un grand événement international, culturel et populaire. Faire ou promocer toute action ou manifestation artistique, culturelle et festive.	CABARET SENIORS	Représentation d'un spectacle cabaret, accompagné d'une accordéoniste. Ensuite, des ateliers de sensibilisation au répertoire du spectacle seront menés à destination des seniors.	- Coût total de l'action : 7000€ - Autre(s) financement(s) : néant - Subvention attribuée n-1 : 1500€	90	3500	1500
50198716800025		Elle a pour but de faire sortir les gens de leur isolement, éviter le repli sur eux même, pré-retraînes et retrouver aux quartier des Bois-blancs. Participer aux différentes manifestations mises en place sur le quartier.	RENCONTRE INTERGENERATION - ANNIVERSAIRE 10 ANS DE L'ASSOCIATION ET ANIMATION LORS DE LA SEMAINE BLEUE	Rencontre intergénérationnelle entre les jeunes, les habitants du quartier et les résidents de l'EHPAD "la golette" / Bois-blancs. Repas festif pour l'anniversaire des 10 ans de l'association. Participation active aux animations de la semaine bleue.	- Coût total de l'action : 4710€ - Autre(s) financement(s) : Ville de Lille - Politique de la ville (830€) - Subvention attribuée n-1 : 500€	95	1350	800
44101661500029		Promouvoir le savoir-faire autour du bricolage et du cadre de vie. Favoriser et susciter la participation des habitants, soutenir et accompagner les initiatives à l'animation du quartier.	BIEN ÊTRE ET MAINTIEN	Favoriser une approche de la médecine douce (séances individuelles ou collectives). Séances de maintien physique et de bien-être (relaxation, massages, détente).	- Coût total de l'action : 27550€ - Autre(s) financement(s) : CHASEA (3520€) + Conseil Général (10 000€) + Ville de Lille - autres délibérations. (2850€) - Subvention attribuée n-1 : 2300€	180	7000	1500
4408549152000012		Elle a pour but de représenter les élèves, de coopérer à la formation que dispense l'école, en liaison avec tout autre organisme, et d'aider le développement de leurs activités en groupe.	ANIMATION ET ORGANISATION D'ACTIVITÉ POUR SENIORS	Intervention à destination des seniors (lillois), plusieurs manifestations annuelle dans différents domaines. Sorties sportives, culturelles, Ateliers d'Art & Initiations aux nouvelles technologies.	- Coût total de l'action : 936€ - Autre(s) financement(s) : néant - Subvention attribuée n-1 : 700€	100	936	700
51388251400013		Netter en place des activités associant l'animal (programmes spécifiques), favoriser l'éveil des enfants handisuprêts, favoriser l'accompagnement des personnes âgées, assurer le suivi de ces programmes.	ACTION SOCIO EDUCATIVE	Mise en place d'activités associant le chien, dans le but de favoriser l'accompagnement des personnes âgées en résidence, en foyer logement ou à leur domicile.	- Coût total de l'action : 16700€ - Autre(s) financement(s) : Conseil Régional (5000€) + Conseil Général (4000€) - Subvention attribuée n-1 : 500€	200	2500	1000
51154282800017		Société d'Education Populaire, d'enseignement, public, individuel et collectif de la musique chorale. Enseignement de la musique.	CHANT CHORAL	Prestation de chant chorale au sein de l'EHPAD de la ville.	- Coût total de l'action : 1147€ - Autre(s) financement(s) : Ville de Lille - Délégation de la Culture (250€) - Subvention attribuée n-1 : 650€	175	600	600
38954474300013		Elle a pour but de favoriser la renommée et la notoriété de la Fondation de Lille, de s'associer aux actions menées sous l'égide de la Fondation de Lille, de proposer des actions à la Fondation de Lille.	ANIMATIONS DANS LES MAISONS DE RETRAITE LILLOISES	Animations musicales, festives ou artistiques en faveur des résidents en EHPAD. Ateliers "bien-être", lecture et exposition patrimoniales.	- Coût total de l'action : 4000€ - Autre(s) financement(s) : néant - Subvention attribuée n-1 : 4000€	300	4000	3500
37872912300026		Elle a pour but de promouvoir des activités culturelles, en particulier de théâtre amateur, auprès d'un public de proximité sur le quartier de Wazemmes à Lille.	ATELIERS THÉÂTRE	Proposer aux personnes âgées l'univers théâtral, deux ateliers hebdomadaires de 2h autour de la pratique du théâtre, ateliers accompagnés d'un travail de sensibilisation et de médiation	- Coût total de l'action : 5000€ - Autre(s) financement(s) : néant - Subvention attribuée n-1 : 5000€	14	5000	5000

Délégation Seniors - 1ère programmation budgétaire - CM 28 mars 2011

Association	Numéro SIRET	Objet du tiers	Nom de l'action proposée	Descriptif de l'action proposée	Autre(s) financement(s) sollicité(s) Subvention attribuée n-1	Coût total de l'action Autre(s) financement(s) : Conseil général (2500€) □ Subvention attribuée n-1 : 1000€ □	Nombre de Lillois touchées	Maintien demande	Avis de l'élue(s)
77568015900048	Aider et servir les personnes âgées démunies.	ACCUEIL DE PERSONNES AGÉES ISOLEES DANS LES QUARTIERS	Accueils des personnes âgées isolées dans les quartiers. Rencontres et lutte contre l'isolement.			Coût total de l'action : 3942600€ □ Autre(s) financement(s) : Conseil général (2500€) □ Subvention attribuée n-1 : 1000€ □	246	3000	1000
50886741300017	Animations pour personnes âgées et retraités.	ANIMATION A DESTINATION DES SENIORS	Organisation d'actions d'animations régulières : lots, repas dansants et sorties culturelles à destination des aînés du quartier de Lille-Sud.			- Coût total de l'action : 7055€ □ Autre(s) financement(s) : Conseil Général (500€) + Ville de Lille + Mairie des quartier de Lille-Sud (500€) + Contrat Ville (500€) □ Subvention attribuée n-1 : 800€ □	67	900	800
3432818800026	Assurer par tous moyens appropriés le fonctionnement d'un centre d'enseignement, □ de culture, d'accompagnement et d'aide, pour jeunes et adultes en difficultés intellectuelles, psychologiques ou sociales, de mieux à mieux.	ATTE A LA AUTONOMIE ET AU MAINTIEN DE LA SOCIALISATION ACTIVE DES PERSONNES AGÉES APPRENDRE ET ENSEIGNER LES SAVOIRS DE BASE A LA CLÉ	Prise en charge individuelle en savoir de base de 15 personnes âgées de plus de 60 ans. Faire progresser 15 apprenants hommes ou femmes qui n'étaient pas ou mal les savoirs de base.			- Coût total de l'action : 14433€ □ Autre(s) financement(s) : Etat - Egalité des Chances (4730€) + ACSE-Adultes Relais (2348€) + Conseil général (2865€) + Action global (3000€) + Conseil général - Personnes Agées (3000€)	40	3000	3000
51180119300018	Elle a pour but de rompre la solitude des personnes âgées habitant sur la Paroisse Saint-Sauveur à Lille. Elle organise des activités (repas, soieters, excursions ...) favorisant les rencontres et apportant un réconfort moral.	ROMPRE LA SOLITUDE DES PERSONNES AGÉES ET HANDICAPÉES DU QUARTIER SAINT-SAUVEUR	Organisation de goûters, repas et sorties visant l'aide aux personnes en détresse.			- Coût total de l'action : 11900€ □ Autre(s) financement(s) : néant □ Subvention attribuée n-1 : 600€	100	800	600
33994649300014	Mettre en œuvre à destination des seniors des outils de sensibilisation à l'informatique, en suivre le développement des connaissances, promouvoir l'informatique.	SENSIBILISATION A L'INFORMATIQUE ET AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES AUPRÈS DES SENIORS LILLOIS	Séances de sensibilisation à l'informatique réalisées à X2000 + créneaux spécifiques seniors réservés dans les Cyber-bases.			- Coût total de l'action : 9000€ □ Autre(s) financement(s) : néant □ Subvention attribuée n-1 : 8000€	500	8000	8000
38927783100019	Elle a pour but de monter des actions culturelles destinées à rompre l'isolement des personnes âgées et à rapprocher les générations.	CONFÉRENCES, SORTIES ET ATELIERS CULTURELLES / GROUPE DE RECHERCHE	Poursuite des actions mises en place en 2010 pour rompre des réflexions engagées sur le vieillissement, le logement et l'accompagnement.			- Coût total de l'action : 7000€ □ Subvention attribuée n-1 : 3500€	700	7000	3500
41529414790034	Elle a pour but de créer et promouvoir toute activité ou action se rapportant aux jeux, notamment sur la renaissance des jeux traditionnels et la découverte des jeux du monde.	JEUX ADAPTEES A UN PUBLIC DE PERSONNES AGÉES	Animer des après-midi ludiques en EHPAD, de façon régulière et créer des jeux adaptés à se public.			- Coût total de l'action : 16640€ □ Autre(s) financement(s) : Conseil général (3000€) + Fondation de Lille (9640€) □ Subvention attribuée n-1 : 4000€	90	4000	3500

Séance du 28 mars 2011

N° 11/201

OBJET

Projet « Lill'Escale » – Avenant à la convention cadre de partenariat.Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Lill'Escale, nouvelle forme d'accueil de malades et de répit pour les aidants, a ouvert ses portes le 14 février 2011. Ce lieu-ressources, situé au 70 rue des Sarrazins au sein de la maison Folie de Wazemmes, est un lieu de détente, d'échanges qui offre aussi la possibilité aux couples aidants-aidés d'accéder à des sorties culturelles.

Lill'Escale fonctionne en partenariat avec le CCAS de Lille, la Ville de Lille, le Lions Club Lille Convergence, la Croix Rouge Lille métropole, Méotis, France Alzheimer et Ag2r La Mondiale. Dans ce cadre, une convention de partenariat entre le Lions Club Lille Convergence, porteur du projet, et ses partenaires a été signée, en exécution de la délibération n° 10/1029 du 26 novembre 2010.

Compte tenu de financements obtenus depuis lors auprès de l'AG2R La Mondiale, partenaire du projet, il convient de procéder à quelques ajustements à la convention cadre initiale, relativement aux conditions de financement, aux engagements des parties et à la durée, révision et résiliation de la convention.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 15 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ AUTORISER Madame le Maire ou l'élu déléguée à signer l'avenant à la convention cadre de partenariat, ci-annexé.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 29 mars 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Seniors,

Réception en Préfecture le - 6 AVR. 2011

Marie-Christine STANIEC-WAVRANT



Séance du 28 mars 2011

N° 11/202

OBJET

Projet « Lille, Ville de la Solidarité » -
Reconduction des « Cellules Solidarité »
en Service Civique.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le 19 juin 2007, l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) a délivré à la Ville, pour une durée de trois ans, l'agrément lui permettant de recruter 30 jeunes en Service Civil Volontaire, âgés de 18 à 25 ans révolus, pour une durée de 9 mois.

L'Etat a fait évoluer ce dispositif ; le Service Civil Volontaire est remplacé par le Service Civique.

Les différences majeures apportées par cette nouvelle version sont les suivantes :

- prise en charge directe par l'Etat de l'indemnité,
- indemnité moindre (442,11 € au lieu de 672,66 € dans le cadre du Service Civil Volontaire),
- versement par la structure d'accueil au volontaire en engagement de service civique d'une indemnité complémentaire, en espèce ou en nature, d'un montant mensuel minimum de 100 €, correspondant à la prise en charge de frais d'alimentation, de transports et de logement
- possibilité de cumuler le Service Civique et une activité salariée,
- plus de souplesse dans les durées de contrats (de 6 à 12 mois),
- disparition d'un forfait de tutorat versé aux structures d'accueil,
- lancement d'une campagne de communication nationale,
- simplification des démarches administratives.

L'agrément de la Ville au titre du Service Civil Volontaire est automatiquement valable au titre du Service Civique et ce, jusqu'au 31 décembre 2010.

Pour l'année 2010/2011, 25 jeunes engagés ont été recrutés en décembre 2010 dans les clauses du 1^{er} agrément. Tout en gardant l'esprit originel des « cellules solidarité » axé sur le lien de proximité et la rupture de l'isolement, il s'agit avec ce groupe de 25 jeunes de diversifier les approches en s'appuyant sur différents services.

Les missions de ces jeunes consistent à :

- pour les 10 engagés au sein du CLIC : réaliser des visites de courtoisie au domicile des personnes âgées,
- pour les 8 engagés au sein du service « animation seniors » de la PAPH : réaliser des animations au sein des 7 résidences de retraite,
- pour les 5 engagés au sein de la D2S : réaliser des visites au domicile des Lillois menacés d'expulsion ou de coupure d'énergie,
- pour les 2 engagés au sein du service habitat : sensibiliser et informer les propriétaires sur les possibilités d'éco-rénovation des logements et ainsi lutter contre la précarité énergétique.

.../...

La Ville de Lille souhaite augmenter le nombre de jeunes accueillis au titre du Service Civique. Ce nouveau dispositif est désormais piloté par l'Agence du Service Civique. La Ville de Lille va donc être amenée à la solliciter afin d'obtenir un nouvel agrément de deux ans au titre du Service Civique.

Pour l'année 2011, une nouvelle vague de 12 recrutements à compter du 1^{er} avril 2011 :

- 2 jeunes seront rattachés au service Santé. Ils seront chargés de mener des actions de sensibilisation et de mobilisation du public afin de l'amener à participer aux différents projets mis en place dans les quartiers par le service (Plan nutrition, semaine de la Fraîch' Attitude, Journées Thématiques Santé, etc.).
- 1 jeune sera rattaché au service Animation Jeunesse. Il mettra en relation des jeunes suivis par la Mission Locale souhaitant bénéficier de la bourse au permis de conduire et des structures prêtes à les accueillir en échange d'heures de bénévolat (dispositif porté par la Ville).
- 1 jeune sera rattaché à l'Espace Seniors du CCAS d'Hellemmes. Accompagné d'un agent, il sera amené à effectuer des visites de convivialité au domicile de personnes âgées afin de prévenir l'isolement et détecter d'éventuelles difficultés médico-sociales.
- 2 jeunes seront rattachés au CCAS de Lomme et mèneront leur activité au sein de l'épicerie solidaire. Ils seront chargés de faire le lien entre les bénéficiaires et l'équipe de l'épicerie intervenant dans le cadre de l'accompagnement individuel ou de la mise en place de projets collectifs.
- 2 jeunes seront rattachés à la Direction des Bibliothèques. Ils iront à la rencontre des habitants au cœur des quartiers et au sein d'associations pour faire des lectures à voix haute et/ou des prêts de livres.
- 2 jeunes seront rattachés au service Ressources de la Direction des Solidarités et de la Santé. Ils se rendront au domicile de ménages menacés d'expulsion afin de les accompagner dans la résolution de leurs problèmes.
- 2 jeunes seront rattachés au service « Lille, Ville des Solidarités » afin de construire un réseau de solidarité s'appuyant sur les liens de voisinage, dans des îlots bien identifiés.

La Ville accueillera donc simultanément 37 jeunes en Service Civique, parmi lesquels 25 ont débuté le 1^{er} décembre 2010 dans le cadre de l'agrément 2007/2010 et 12 arriveront le 1^{er} avril 2011 dans le cadre du nouvel agrément 2011/2012.

L'indemnité complémentaire, d'un montant mensuel total de 100 €, sera versée forfaitairement chaque fin de mois aux jeunes en service civique, selon les modalités suivantes :

- pour ceux qui possèdent déjà un titre de transport, la totalité de l'indemnité sera attribuée en espèce, soit 100 € ;
- pour ceux qui n'ont pas de titre de transport, une partie de l'indemnité sera versée en nature pour l'achat par la Ville de Lille du coupon mensuel de transport d'un montant de 27 €. Le reste de l'indemnité sera versée en espèce, soit 73 €.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 15 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer tout document relatif au dispositif du Service Civique 2011/2012 entre la Ville, l'Etat et l'Agence du Service Civique ;

.../...

- ♦ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux :
 - chapitre 011, article 6247 - fonction 520 - Opération n° 518 - Code service AOA,
 - chapitre 67, article 6713 - fonction 520 - Opération n° 518 - Code service AOA,
 - chapitre 011, article 6184 - fonction 96 - Opération n° 717 - Code service KBF.

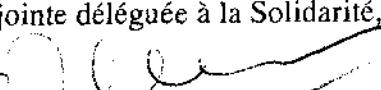
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

- 6 AVR. 2011

Réception en Préfecture le

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Solidarité,


Marie-Christine STANJEC-WAVRANT



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 mars 2011**
N° **11/203**

OBJET :

Subventions destinées aux associations
en matière de lutte contre les exclusions.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville souhaite, comme chaque année, apporter son soutien aux associations caritatives qui offrent des solutions aux Lillois les plus fragiles pour s'abriter, se nourrir, se soigner, être écouté et accéder à ses droits.

Parallèlement, la Ville accompagne les Lillois les plus fragiles dans leurs démarches d'insertion sociale et a besoin, à ce titre, de partenaires pour faire en sorte que chacun trouve une réponse adaptée auprès d'un réseau efficace et coordonné.

C'est pourquoi l'aide financière de la Ville a été sollicitée, au titre de l'année 2011, sous forme de subvention par des associations dont le montant proposé et l'action mise en place sont repris dans le tableau ci-annexé.

Il s'agit de la première programmation pour l'année 2011.

Conformément à la loi n° 2000 – 321 du 12 avril 2000, il convient d'intégrer, par voie de convention, les aides financières proposées aux associations suivantes : La CLE, Armée du Salut, Secours Populaire, Point Services aux Particuliers et aux Entreprises Lille Métropole (PSPE).

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 15 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions proposées dans les tableaux ci-annexés ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les conventions entre la Ville et les associations précitées, ci-annexées ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes, pour un montant total de 192.700 €, sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 524 de nos documents budgétaires :
 - Code ADAAC – Opération n° 965 soutien associations autres actions
 - Code ADAAL – Opération n° 964 soutien associations aide alimentaire
 - Code ADAJO – Opération n° 963 soutien associations accueil de jour
 - Code ADCHI – Opération n° 962 soutien associations campagne hivernal

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **6 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Lutte
contre les Exclusions,

Marie-Christine STANIEC-WAVRANT



Armée du Salut 48 rue de valenciennes 59 000 Lille N° SIREN : 55078840	L'association a pour objet de combattre toutes les formes d'exclusion. Elle intervient principalement sur la problématique de l'hébergement. Missions : Secourir, accompagner et reconstruire.	Feron Vrai 2 : dispositif d'hébergement d'urgence de type asilaire (ouvert de 19h à 8h) mis à disposition de la CMAO pour 15 hommes "grands marginaux".	265 081 €	25 000 €	25 000 €	9,4%	25 000 €	9,4%
Capharnaüm 4 rue mirabeau 59000 Lille N°SIREN : 34509748900016	Accueil mixte de personnes sans domicile fixe dans la structure en journée et sur des séjours à moyen et long terme de personnes sans domicile. Public mixte à partir de 18 ans et sans limite d'âge, se	Accueil Urgence Insertion : Accueil 6 places urgences à l'année (10 nuits avec possibilité de rester dans la structure en journée) et sur des séjours à moyen et long terme de personnes sans domicile. Public mixte à partir de 18 ans et sans limite d'âge,	899 450 €	10 600 €	10 600 €	1,2%	10 600 €	1,2%
CMAO 45 rue Lavoisier 591130 Lambertsart N° SIREN : 40842599800039	Assurer une meilleure cohérence des réponses à l'urgence sur la CUDL et environ, sur le territoire LMCLU selon 3 axes : le numéro vert d'urgence 115, le samu social, le travail de rue et l'observatoire. Cette action concerne environ 6	Coordination de la Veille Sociale : être au service de toutes personnes en situation d'urgence sociale sur le territoire LMCLU selon 3 axes : le numéro vert d'urgence 115, le samu social, le travail de rue et l'observatoire.	1 255 184 €	10 000 €	10 000 €	0,8%	10 000 €	0,8%

CM de mars - Lutte contre les exclusions
AIDE ALIMENTAIRE

<p>Banque Alimentaire du Nord Port Fluvial BP 94 59003 Lille Cedex N°SIRET : 38238581300011</p>	<p>Aide Alimentaire : lutter contre la faim et favoriser l'accès à une nourriture équilibrée. Suivi et application des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire. Formation des bénévoles, des associations, des adhérents (formation à l'écoute relationnelle...). Développer et réaliser des actions d'appui auprès des partenaires associatifs : ateliers de cuisine....Cette action concerne 3591 personnes dont 12568 repas.</p>	<p>15 000 €</p> <p>517 550 €</p> <p>12 500 €</p> <p>15 000 €</p> <p>2,9%</p> <p>12 500 €</p> <p>2,4%</p>
<p>Les Restaurants du cœur 101 rue Castermant 59150 Wattrelos N°SIRET : 52441690600013</p>	<p>Assistance bénévole aux personnes en difficulté, en luttant contre la pauvreté et l'exclusion, dans le domaine alimentaire par la distribution de denrées et par toute action d'insertion dans la vie sociale et l'activité économique.</p>	<p>41 000 €</p> <p>973 799 €</p> <p>20 800 €</p> <p>20 000 €</p> <p>2,1%</p> <p>20 000 €</p> <p>2,1%</p>
<p>Ordre de Malte 42 rue des volontaires 75 015 Paris N° SIRET : 309802205000505</p>	<p>Apporter en France et dans les pays avec lesquels la république française ou l'ordre de Malte entretiennent des relations diplomatiques, l'assistance (soins, accueil...) aux populations marginalisées, affectées par les conflits ou toute autre détresse.</p>	<p>900 €</p> <p>1 550 €</p> <p>900 €</p> <p>1 000 €</p> <p>64,5%</p> <p>1 000 €</p> <p>64,5%</p>
<p>SOS Voyageurs quai n°2 gare de Lille Flandres 59000 Lille N°SIRET : 52516981900014</p>	<p>Accueil de toutes personnes en difficulté en gare de Lille, aide morale et matérielle en liaison avec les services publics, les œuvres, les institutions et associations compétentes.</p>	<p>3 500 €</p> <p>54 700 €</p> <p>3 500 €</p> <p>3 600 €</p> <p>6,6%</p> <p>3 500 €</p> <p>6,4%</p>

FARE 8 rue de l'entremonde 59 000 Lille N° SIRET : 33955751400025	Accueil, écoute, insertion de toutes les familles et personnes en difficulté, sans distinction d'opinion politique, philosophique ou religieuse.	Accueil de Jour accueil de jour pour femmes, couples et familles en difficulté sociale. Environ 1800 personnes dont 40% de lillois.	782 319 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	1,3%	Famille / Parentalité: 5500€
Magdala 29 rue des Sarrazins 59 000 Lille N°SIRET : 35256076700019 SDF.	Organiser, développer des activités sociales, culturelles, spirituelles avec et pour des personnes démunies. Accueillir et héberger des personnes	Accueil de Jour : Offrir aux personnes à la rue ou fortement isolées un lieu de convivialité, découverte et d'orientation. Toutes les personnes peuvent venir discuter avec les bénévoles autour d'un café, d'une soupe... Elles sont reçues par une assistante sociale sans RDV quelque soit la demande, cette action concerne 500 à 600 personnes (50% de lillois, 50% de sans abri).	138 043 €	6 000 €	3 000 €	6 000 €	4,3%	Sollicitation autre délégation non encore définie par l'association: 4000 €
Société St Vincent de Paul 13 rue nîmerel 59100 Roubaix N° SIRET : 78380712600041	Favoriser toute action en faveur de l'aide alimentaire, de l'insertion, du logement ou de l'amélioration du logement des personnes défavorisées.	Accueil de Jour FREDERIC OZANAM. Cette action a pour objectif de restaurer l'estime de soi, de retrouver une dignité, un logement et un emploi. Aide dans les démarches administratives. Cette action a concerné plus de 10 000 demandés en 2010.	404 060 €	20 000 €	3 000 €	20 000 €	4,9%	0,7%

CM de mars - Lutte contre les exclusions
INSERTION SOCIALE

<p>Les Petits Frères des Pauvres 24 rue Jean Moulin BP 89 59028 Lille Cedex N°SIRET : 77568025900048</p>	<p>ENTRACTE : Accompagnement des personnes en situation de précarité de 50 à 65 ans. Actions d'insertion sociale et accompagnement de publics âgés de 50 à 65 ans vivant des situations d'isolement et de précarité, écoute et orientation pour les personnes accueillies lors des permanences. Carte action concerne 46 personnes dont 39 Lillois</p>	<p>55 400 €</p>	<p>3 000 €</p>	<p>2 000 €</p>	<p>3 000 €</p>	<p>5,4%</p>	<p>2 000 €</p>	<p>3,6%</p>
<p>Point Services aux Particuliers et aux entreprises Lille métropole. 24/24 BD de Metz 59 000 Lille N°SIREN : 41194627000021</p>	<p>Médiation / Accompagnement des Habitants : Créer, développer, accompagner des "PSPÉ" sur les quartiers en difficulté de la région NPDNC et lutter contre l'exclusion, la pauvreté et les discriminations, au quotidien, avec les habitants, les partenaires et les entreprises par des actions innovantes de conseil et de médiation sociale et économique.</p>	<p>244 556 €</p>	<p>15 000 €</p>	<p>5 000 €</p>	<p>15 000 €</p>	<p>6,1%</p>	<p>5 000 €</p>	<p>2,0%</p>
<p>Solidarité Informatique 6 bis place du prieuré 59000 Lille N°SIREN : 495332298</p>	<p>Formation à l'informatique de personnes de milieu défavorisé avec don d'ordinateur : Aider à une 1ère initiation informatique toutes personnes de milieu très défavorisé n'ayant aucune chance d'accès à l'informatique, faute de moyens financiers, leur donner un ordinateur d'occasion pour leur permettre de poursuivre l'apprentissage chez eux.</p>	<p>5 550 €</p>	<p>1 500 €</p>	<p>1 500 €</p>	<p>1 500 €</p>	<p>27,0%</p>	<p>1 500 €</p>	<p>27,0%</p>
<p>SOS AMITIE NORD Résidence Citeaux - Parc Saint Maur BP 10 59 010 Lille Cedex N° SIREN 450723770</p>	<p>Accueil téléphonique : Mise en œuvre dans la région de Lille d'un service d'aide par tél et internet au bénéfice des personnes en détresse, confrontées à la solitude et à la tentation du suicide. Ecoute téléphonique 24h/24, 365 jours/ian. Anonyme et confidentiel</p>	<p>40 021 €</p>	<p>2 000 €</p>	<p>1 000 €</p>	<p>2 000 €</p>	<p>5,0%</p>	<p>1 000 €</p>	<p>2,5%</p>

CM de mars - Lutte contre les exclusions
INSERTION SOCIALE

<p>Lille Sud Insertion 53 rue Faubourg des Postes 59 000 Lille N° SIRET : 4013208000020</p>	<p>Mettre en place des actions de lutte contre l'exclusion au bénéfice principalement des habitants du quartier lille sud et plus généralement toutes opérations pouvant se présenter d'accueil, d'orientation, ratacter directement ou indirectement à cet d'accompagnement social et pré-professionnel. Mise en oeuvre d'une dynamique de réseaux et de relais. Cette action concerne 480 Lillois.</p>	<p>L'action "Tremplin "un accompagnement aux projets": Mise à disposition pour un public en difficulté d'un lieu ressources offrant des prestations d'accueil, d'orientation, toutes opérations pouvant se présenter d'accueil, d'orientation, ratacter directement ou indirectement à cet d'accompagnement social et pré-professionnel. Mise en oeuvre d'une dynamique de réseaux et de relais. Cette action concerne 480 Lillois.</p>	<p>Action "Lutte contre les exclusions": soutien aux familles, bibliothèque de rue, jeunesse quan monde, actions culturelles, journée familiale, universités populaires, formation des membres du mouvement, journée mondiale du refus de la misere... Cette action concerne 150 familles dans la région NPC dont environ 100 lillois</p>	<p>Action "Lutte contre les exclusions": soutien aux familles, bibliothèque de rue, jeunesse quan monde, actions culturelles, journée familiale, universités populaires, formation des membres du mouvement, journée mondiale du refus de la misere... Cette action concerne 150 familles dans la région NPC dont environ 100 lillois</p>	<p>Atelier "Galerie Bleu, l'art à venir": La Galerie bleue a pour objectif de favoriser la participation, l'implication des habitants de moulins aux initiatives culturelles, artistiques du quartier, du territoire lillois. Permettre aux habitants de sortir de leur isolement. Permettre la pratique des arts plastiques dans un lieu de proximité et de vie au cœur du quartier. Cette action concerne entre 90 et 130 personnes dont 80 à 120 lillois.</p>	<p>Culture et Bien Etre : actions d'ouverture à la culture secteur Magenta. Actions "convivialité et solidarité" et "bien être" secteur meroux. Action "bien être avec mon être" en partenariat avec Marlène Bemard. Le projet vise environ 1500 personnes.</p>	<p>Insertion sociale par la culture, accès à la culture et aux loisirs : Permettre l'accès à la culture de personnes ayant peu de ressources financières, en organisant des sorties gratuites suivies de débats sur la sortie, et donner la possibilité à un public défavorisé de participer à des ateliers artistiques et à des pièces de théâtre au grand bleu. Cette action concerne 300 Lillois.</p>
<p>ATD Quart Monde 11 rue Barthélémy Delespaul 59000 Lille N°SIRET : 77566314900059</p>	<p>Détection et lutte contre toute forme d'exclusion</p>	<p>Permettre à chacun de s'épanouir et de trouver la place de citoyen qui lui revient, d'assurer au mieux son rôle social, de favoriser la reconnaissance et l'appartenance sociale, sans discrimination, de lutter contre l'exclusion sociale, de favoriser le développement personnel et de la citoyenneté, dans la vie quotidienne et sur le territoire de proximité.</p>	<p>Animations d'ateliers d'arts et de bien être pour tous publics et organisation d'expositions et de manifestations culturelles ou de ventes.</p>	<p>1 000 € 2,7%</p>	<p>1 000 € 2,7%</p>		
<p>Bindules 98 rue Paul Lafargue 29ème étage, ponte 6 59 000 Lille N° SIRET : 47853285800026</p>	<p>Animations d'ateliers d'arts et de bien être pour tous publics et organisation d'expositions et de manifestations culturelles ou de ventes.</p>	<p>1 000 € 1 000 € 1 000 € 1 000 €</p>	<p>1 000 € 1 000 € 1 000 € 1 000 €</p>	<p>1 000 € 1 000 € 1 000 € 1 000 €</p>	<p>1 000 € 1 000 € 1 000 € 1 000 €</p>		
<p>Comité Animation des Bois Blancs 2 rue Fourier 59000 Lille N° SIREN : 49014858200011</p>	<p>Toute activité d'animation à caractère culturel, sportif ou de loisirs sur le quartier des Bois Blancs.</p>	<p>22 000 € 3 500 €</p>	<p>3 500 € 3 500 €</p>	<p>3 500 € 3 500 €</p>	<p>3 500 € 3 500 €</p>		

CM de mars - Lutte contre les exclusions
INSERTION SOCIALE

<p>Croix Rouge 1012 place Guy de Dampierre 59 000 Lille N°SIRET : 7756727220858</p>	<p>Pôle d'accueil et d'aide alimentaire : Urgence alimentaire et vestimentaire, orientation vers les structures les mieux adaptées, aide aux déplacements, essayer de réinsérer les personnes dans la société, redonner le goût du travail en les intégrant parmi les bénévoles et intégrer et redonner confiance aux personnes issues de l'immigration. Accueil 4 après midi/semaine. Cette action concerne environ 460 familles dont 350 familles Lilloises.</p>	<p>Formation d'adultes aux savoirs de base et accompagnement individuel : Acquisition des savoirs de base pour les adultes illétrés et analphabètes. L'apprentissage du français pour jeunes et adultes, la prévention de (ou lutte contre) l'échec scolaire du CP jusqu'à la terminale. Cette action concerne 400 apprenants dont 300 lillois.</p>	<p>CLUCS : 37 153 € 3,8% Autres dérogations : 24 000 €</p>
<p>La CLE 28/30 rue Ernest Gédeonyck 59 000 Lille N°SIREN : 34352818800026</p>	<p>assurer par tous moyens appropriés le fonctionnement d'un centre d'enseignement, de culture, d'accompagnement et d'aide pour jeunes et adultes en difficultés intellectuelles, psychologiques ou sociales, de milieu défavorisé.</p>	<p>"Aire de Je" : développer l'estime de soi et les capacités relationnelles de personnes en situation d'exclusion sociale par le biais d'ateliers d'Art- thérapie à dominante Art-graphique, animés par une artiste et art - thérapeute professionnelle. L'objectif est de permettre aux personnes de dépasser leurs difficultés relationnelles, affectives, émotionnelles, et stimuler leurs potentialités via la création artistique assistée par ordinateur. L'action concerne 30 lillois titré accessoire une activité de production.</p>	<p>5 000 € 84,1%</p>

<p>Secours Populaire 18-20 rue Cabanis BP 17 59 007 Lille cedex N° SIRET : 78371310000049</p>	<p>Soutenir dans l'esprit de la déclaration universelle des Droits de l'homme, au plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique, les personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la faim, du sous développement, des conflits armés.</p>	<p>L'action "insertion sociale, insertion culturelle et multi service" : Lutter contre l'isolement des personnes en difficulté, développer les moments et lieux de rencontres au-delà de l'aide d'urgence, faciliter l'accès à la culture sous toutes ses formes, à ceux et celles qui en sont les plus éloignés, renforcer les activités d'insertion professionnelle... Cette action concerne 3500 familles soit plus de 10 000 personnes dont 80% Lillois.</p>	<p>25 000 € 25 000 € 25 000 € 25 000 € 25 000 €</p>	<p>6,5% 6,5% 6,5% 6,5% 6,5%</p>
<p>Secours Populaire 18-20 rue Cabanis BP 17 59 007 Lille cedex N° SIRET : 78371310000049</p>	<p>Soutenir dans l'esprit de la déclaration universelle des Droits de l'homme, au plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique, les personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la faim, du sous développement, des conflits armés.</p>	<p>Antenne d'urgence : Aller à pied au devant des personnes sans domicile fixe errant dans les rues de Lille, marauder dans la ville avec le Solidardus afin de venir en aide aux personnes en difficulté, apporter aide humanitaire d'urgence aux familles sans abri, établir le contact et tenter d'instituer une relation de confiance. Cette action concerne 350 Lillois.</p>	<p>83 000 € 10 000 € 6 000 € 10 000 € 6 000 €</p>	<p>12,0% 12,0% 7,2% 12,0% 7,2%</p>
<p>STARTER 5 rue de la briqueterie entrep 7/9 59 000 Lille N°SIRET : 4111658000026</p>	<p>Aide aux chômeurs dans la recherche d'un emploi, dékrit en les conseillant pour la constitution de leurs dossiers en facilitant les contacts avec les employeurs.</p>	<p>Place des voisins: Organiser et animer la représentation des habitants de la résidence Lion d'Or de la briqueterie et ouvrir les actions de STARTER aux personnes non allocataires du RSA habitant le quartier St Maurice Pellevoisin et confrontées à l'inciérement et à la précarité. Cette action concerne 20 Lillois.</p>	<p>32 668 € 5 000 € 5 000 € 5 000 € 5 000 €</p>	<p>15,3% 15,3% 15,3% 15,3% 15,3%</p>
<p>AREAS 66 rue St Gabriel 59000 Lille N°SIREN : 77815674500052</p>	<p>Reconnaissance de la population tsigane dans une démarche de respect des droits et devoirs, accueil de la personne dans son histoire et sa culture, émergence de la prise de parole des personnes, prise en charge des nouvelles problématiques et des publics en provenance des pays de l'Est.</p>	<p>Action d'insertion sociale, accompagnement des publics : Donner la possibilité aux Gens du voyage et Roms migrants d'être reçus dans de bonnes conditions favorisant l'accueil, l'écouté et l'orientation. Cette action concerne 810 familles dont 612 Lilloises.</p>	<p>12 359 € 6 600 € 5 000 € 7 759 € 62,8%</p>	<p>40,5% 40,5%</p>

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 mars 2011**N° **11/204**

OBJET

Sanitaires publics à entretien automatique – Protocole transactionnel avec la société SEMUP.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Aux termes d'une convention en date du 26 décembre 1985 modifiée par avenants n° 1 et 2, la Ville de Lille a bénéficié de la location, de l'entretien et de la maintenance par la Société S.E.M.U.P de six sanitaires publics à entretien automatique à échéance du 31 décembre 2003.

La réflexion de la Ville sur son aménagement en termes de mobilier urbain n'étant pas achevée à cette date, cette dernière a demandé que les six sanitaires précités soient maintenus sur son domaine de façon à assurer la continuité du service public de l'hygiène et de la salubrité pour l'année 2004.

Afin de tirer les conséquences du maintien transitoire des sanitaires postérieurement à l'échéance de la convention, les parties ont conclu un premier protocole d'accord transactionnel aux termes duquel la Ville a dédommagé la société des prestations assurées à ses frais pour l'entretien et la maintenance des sanitaires du 1^{er} janvier 2004 au 30 novembre 2004.

Compte tenu du lancement en cours par la Ville d'une nouvelle procédure de mise en concurrence pour l'attribution de prestations similaires, les sanitaires et l'ensemble des prestations afférentes ont été maintenus jusqu'au 28 mars 2011, dans l'attente de l'attribution du nouveau marché et dans le même souci de continuité du service.

En définitive, il s'ensuit que la Société aura assuré, sans rémunération, la mise à disposition, l'entretien et la maintenance de six sanitaires publics à entretien automatique du 1^{er} décembre 2004 au 28 mars 2011.

Afin d'éviter que la demande indemnitaire de la SEMUP ne connaisse une suite contentieuse devant les juridictions administratives, la Ville et la Société SEMUP se sont accordées, par le protocole transactionnel ci-joint, sur les concessions réciproques suivantes :

- la société SEMUP renonce à toute action contentieuse relative aux faits susvisés .
- la Ville de Lille s'engage au versement d'une indemnité transactionnelle de quatre cent huit mille sept cent dix euros (408.710 €) couvrant, en tout état de cause, les dépenses utiles engagées par la Société pour l'entretien et la maintenance des six sanitaires publics durant la période précitée.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 17 mars 2010, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **APPROUVER** le protocole transactionnel entre la Ville et la société SEMUP ci-joint et autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à le signer ;

.../...

- ◆ **AUTORISER** le versement de l'indemnité transactionnelle de 408.710 € à la société SEMUP ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 011, article 611 – fonction 824.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**.

Réception en Préfecture le **31 MARS 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Propreté et
l'hygiène publique,

Jacques RICHIR



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/205

OBJET

Coopérations citoyennes (Lille/Oujda) –
Subventions à l'association ARS/CHRS
Catry et au Centre social Lazare Garreau.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Projet d'échange de pratiques entre centres d'hébergement de femmes de Lille et d'Oujda par l'association pour l'Accueil et la Réinsertion Sociale (ARS)

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Catry à Fives, qui dépend de l'association pour l'Accueil et la Réinsertion Sociale (ARS), a mis en place une démarche innovante de participation des femmes hébergées au fonctionnement de la structure.

Les travaux menés dans ce cadre ont fait émerger un projet visant le développement du dialogue interculturel et l'échange de bonnes pratiques avec un centre marocain d'accueil de femmes situé à Oujda, ville jumelée avec Lille.

Ce projet comprend les étapes suivantes :

- un temps de préparation et de prise de contact à Oujda en avril 2011,
- un déplacement de huit femmes et de deux responsables du CHRS Catry à Oujda en juin 2011,
- un déplacement de huit à dix personnes d'Oujda à Lille en novembre 2011,
- une restitution commune en janvier 2012 à Lille.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux activités partenariales entre Lille et Oujda, la Ville de Lille souhaite apporter un soutien à cette action par l'apport d'un co-financement à hauteur de 4.000 €, sur un budget global de 29.447,86 €.

Projet d'échanges de jeunes du Centre social Lazare Garreau

Le Centre social Lazare Garreau (Lille-Sud) souhaite mettre en place un projet de chantier et d'échange de jeunes à Oujda, ville marocaine jumelée avec Lille, en lien avec l'association oujdie Espace volontariat Oujda.

L'action, qui se déroulera du 18 au 30 avril 2011, impliquera 10 jeunes (18-25 ans) du Centre social Lazare Garreau, dans la continuité de projets menés annuellement depuis 2007. Ce projet comprend un échange avec des jeunes Oujdis mobilisés et préparés par l'association locale Espace volontariat Oujda autour :

- du chantier de rénovation au sein du Centre socioculturel "Gdar", situé dans un quartier prioritaire de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH),
- d'un programme d'activités culturelles,
- d'un projet de blog, étudié en lien avec la plateforme multimédia du centre "Ennour" (lieu du chantier de 2010) pour permettre aux habitants de Lille-Sud et des deux quartiers oujdis d'échanger sur leurs expériences tout en créant une dynamique entre deux quartiers prioritaires d'Oujda sur les technologies de l'information.

.../...

Une restitution publique au sein du Centre social Lazare Garreau est prévue au retour.

Le porteur du projet a bénéficié d'une formation qualifiante organisée par la Ville de Lille sur les projets internationaux dans une perspective de pérennisation de l'action.

La Ville de Lille souhaite renouveler son soutien à ce projet à hauteur de 4.000 €, sur un budget global de 14.400 €.

Conformément à la loi du 12 avril 2000, des conventions régissent les relations entre la Ville et les associations susvisées.

Dans le cadre de sa politique de mobilité internationale et d'échanges interculturels et en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 11 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 4.000 € à l'association ARS/CHRS Catry (n° SIRET : 775 624 133 00093) et de 4.000 € au Centre social Lazare Garreau, (n° SIRET : 439 875 154 00015)
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes, d'un montant total de 8.000 €, sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6745, fonction 041 - Opération n° 606 "Subvention partenariats solidaires" pour l'association ARS/CHRS Catry et au chapitre 65, article 6574, fonction 041 - Opération n° 606 « Subvention aux Personnes du Droit Privé » pour le Centre social Lazare Garreau.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **- 5 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Solidarité Internationale
et la Coopération décentralisée,



Marie-Pierre BRESSON

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Marie-Pierre BRESSON".

Séance du **28 mars 2011**
N° **11/206**

OBJET

Subvention au Centre Régional de
Documentation et d'Information pour
le Développement et la Solidarité
Internationale (CRDTM).

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le CRDTM a été créé en 1983 à l'initiative d'associations de solidarité internationale. En 2009, il regroupait vingt-quatre associations et douze adhérents à titre individuel. Il fait partie du réseau RITIMO (Réseau d'information des Centres de Documentation sur la Solidarité Internationale) qui coordonne l'action de 80 centres de documentation.

L'objectif du CRDTM est d'informer la population de la région Nord/Pas-de-Calais sur les populations du "Sud", les relations "Nord-Sud", la coopération, la solidarité internationale, le développement durable et les droits économiques, sociaux et culturels. Pour cela, il dispose d'un fonds important d'ouvrages, films, malles pédagogiques, jeux, expositions... et organise régulièrement des forums, expositions, conférences. En 2011, le CRDTM souhaite renforcer son action en développant ses acquisitions de documents pédagogiques et en créant des outils pour les valoriser et les rendre plus accessibles, notamment aux animateurs éducatifs de la Ville.

Afin de toucher un plus large public, le CRDTM a mis en place des partenariats avec un rapprochement avec les universités de Lille 1, Lille 2 et l'Université Catholique qui prend plusieurs formes : expositions dans les bibliothèques universitaires « Partir pour être solidaire », cycle de conférences avec l'Université de Lille 1 et réflexion sur le dispositif de labellisation de projets de solidarité internationale avec l'Université de Lille 2. Cette année, le CRDTM diffusera plus largement les outils de communication, spécifiquement créés à destination des étudiants, lors de la réalisation de ces différentes manifestations. Il s'engagera également à apporter son expertise dans le domaine de la solidarité internationale, aux étudiants souhaitant mener des initiatives à l'étranger, par exemple par sa participation dans des instances de sélection (jury de projets).

En 2011, la Ville de Lille souhaite apporter son soutien financier au CRDTM à hauteur de 8.000 €, sur un budget prévisionnel de 63.200 €, hors valorisations.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 11 mars 2010, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 8.000 € au CRDTM (n° de SIREN: 413 869 892)
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6745, fonction 041 - Opération n° 626.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **- 5 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Solidarité Internationale
et la Coopération décentralisée,

Marie-Pierre BRESSON



Séance du **28 mars 2011**N° **11/207**

OBJET

Subvention à l'associationCh'ti Teranga.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'association Ch'ti Teranga œuvre depuis plus de 10 ans pour le rapprochement des populations de Saint-Louis du Sénégal et de Lille :

- en menant des actions d'éducation au développement à Lille,
- en accompagnant les échanges entre citoyens lillois et saint-louisiens,
- en accompagnant le jumelage entre la Maison de quartier de Diamaguène à Saint-Louis et la Maison de quartier de Vauban-Esquermes.

Pour les années 2010/2012, l'association Ch'ti Teranga souhaite poursuivre cette dynamique avec Saint-Louis du Sénégal, en travaillant comme opérateur de la Ville de Lille sur trois volets de son programme de coopération décentralisée :

- Appuyer le développement des Maisons de quartier de Saint-Louis :
 - travailler à la finalisation du projet de Maison de quartier de Diamaguène,
 - accompagner le Conseil de quartier des Eaux-Claire Diaminar sur leur projet de Maison de quartier,
 - identifier les besoins en formation du personnel des Maisons de quartier.
- Développer/accompagner la poursuite de la relation entre le Centre social Marcel Bertrand et les jeunes du quartier d'Eaux Claires - Diaminar ainsi que les autres échanges citoyens (sensibilisation, accompagnement des projets, animation des échanges), notamment dans le cadre du jumelage inter-quartier de Vauban-Esquermes - Diamaguène.
- Afin de compléter la connaissance du territoire de Saint-Louis en matière de dynamique culturelle, Ch'ti Teranga mènera, en partenariat avec les acteurs du cadre de concertation « culture » de Saint-Louis, la Commune de Saint Louis et l'Agence de Développement Communale une étude qui aura pour objectifs :
 - d'une part, d'aboutir à la création d'outils permettant de répertorier artistes, manifestations, fêtes traditionnelles, rythmes, danse et ce, afin d'accompagner la structuration de l'offre culturelle de Saint Louis.
 - d'autre part, au regard du grand manque d'infrastructures, de matériels techniques et d'équipements à Saint-Louis pour la mise en place de résidences d'artistes, d'ateliers et de stages, de formuler des propositions concernant la réhabilitation, l'équipement et le fonctionnement d'un lieu à vocation culturelle qui pourrait accueillir ce type d'activités et ainsi faciliter le développement des échanges d'artistes entre Saint-Louis et Lille.

.../...

Pour le Volet Culture mené sur le territoire Lillois, et en particulier dans le champ des Cultures Urbaines, la Ville de Lille entend soutenir :

- L'école de danse et percussion Sabar, dont les cours se déroulent à la Maison de quartier Vauban-Esquermes, qui compte aujourd'hui 120 pratiquants majoritairement lillois.
- Les actions de développement culturel et artistique relatives aux Cultures Urbaines en préfiguration du futur Centre Eurorégional des Cultures Urbaines et en particulier la réalisation d'un reportage vidéo, des ateliers artistiques à la carte et l'encadrement des actions liées aux Cultures Urbaines dans le cadre du partenariat avec la Ville de Saint-Louis du Sénégal.

La Ville de Lille souhaite apporter, au titre de la délégation Coopération Décentralisée et de son partenariat avec la Ville de Saint-Louis et au titre de la délégation Culture dans le cadre du soutien aux projets Cultures Urbaines son soutien à l'association Ch'Ti Teranga à hauteur de 30.000 € sur un budget total de l'association pour l'année 2011 s'élevant à 244.000 €.

Les autres partenaires financiers sont la délégation Politique de la Ville, qui subventionne l'association à hauteur de 6.000 €, pour son projet « passerelle culturelle » sur le quartier de Vauban-Esquermes, l'Etat (Jeunesse et Sports), le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 11 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 30 000 € à l'association Ch'ti Teranga (n° de SIRET: 428 966 592 000 35) ;
- ◆ **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'élu délégué de la convention entre Ch'ti Teranga et la Ville de Lille, ci-annexée, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre des actions ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 041 - Opération n° 606 nos documents budgétaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **- 5 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Solidarité Internationale
et la Coopération décentralisée,

Marie-Pierre BRESSON

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/208

OBJET

Partenariat Ville de Lille – Association
France Volontaires : envoi d'un correspondant
technique à Saint-Louis du Sénégal –
Subvention – Convention de partenariat.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le 1er octobre 2009, l'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP), créée en 1963, est devenue France Volontaires, à l'initiative des pouvoirs publics et du monde associatif.

Poursuivant la mission d'envoi de Volontaires de Solidarité Internationale de l'AFVP, France Volontaires se voit dotée d'une nouvelle mission d'intérêt général, à savoir contribuer au développement qualitatif et quantitatif des différentes formes d'engagement volontaire et solidaire à l'international, les Volontariats Internationaux d'Echange et de Solidarité.

L'association sollicite la Ville de Lille afin d'élargir son réseau de volontaires au Sénégal et propose d'encadrer l'envoi d'un Volontaire de Solidarité Internationale (VSI) à Saint-Louis du Sénégal, collectivité partenaire dans laquelle Lille mène une politique de coopération décentralisée et de solidarité internationale.

Celle-ci donne lieu à d'importants programmes de coopération, menés dans une logique de réciprocité, de co-développement durable, d'implication des acteurs de terrain et de coordination avec l'ensemble des parties prenantes (collectivités françaises et européennes, Ministère français des Affaires Etrangères, organisations inter-gouvernementales et non-gouvernementales).

Les relations établies entre la Ville de Lille et la Commune de Saint-Louis du Sénégal figurent parmi les plus dynamiques.

Les projets de coopération menés avec les Villes s'inscrivent dans les axes prioritaires suivants :

- Santé – Action Sociale
- Culture
- Economie Urbaine
- Cadre de Vie
- Démocratie participative

Le Volontaire deviendrait correspondant technique de la Ville de Lille à Saint-Louis et aurait pour mission d'assurer le suivi de ce programme de coopération, la coordination avec les différents opérateurs et parties prenantes, de susciter de nouveaux projets de coopération, d'assurer l'inscription de ces derniers dans les programmes financés par des organismes tiers (Ministère des Affaires Etrangères, Union Européenne, etc) ainsi que de renforcer la visibilité des actions menées.

Les parties prenantes sont le Ministère des Affaires Etrangères et son opérateur, l'Association France Volontaires, ces derniers étant liés par un contrat d'objectifs et de moyens s'inscrivant dans le cadre du programme "Solidarité à l'égard des pays en développement" du Ministère.

.../...

Au regard de ce contrat,

→ L'association France Volontaires :

- assure le recrutement (en lien avec la Ville de Lille), la formation, la préparation et la mise en route du volontaire,
- organise les modalités de séjour et d'exécution de sa mission, gère le suivi (sur les modalités pratiques liées à son statut et son séjour) et l'accompagnement du volontaire pendant la durée de sa mission.

→ Le Ministère des Affaires Etrangères contribue au co-financement du poste de volontaire.

Une convention définira les modalités de partenariat entre la Ville et l'association France Volontaires eu égard au co-financement du volontaire affecté au programme de coopération mené à Saint-Louis et les moyens nécessaires à ces actions.

Le financement de ce projet se présente comme suit pour une durée d'un an :

	Coût annuel
Contribution du Ministère des Affaires Etrangères	Environ 28.830 €
Contribution de la Ville de Lille	19.830 €

Plus précisément, la contribution de la Ville correspond aux dépenses prévisionnelles suivantes :

Co-financement du coût du volontaire	9.600 €
Logement du volontaire (somme forfaitaire)	4.320 €
Logistique du volontaire Matériel de travail (somme forfaitaire)	4.110 €
Missions France (2 allers et retours annuels en France du volontaire) (sur justificatifs)	1.800 €
TOTAL Coût Volontaire Ville de Lille	19.830 €

En cohérence avec sa politique de coopération décentralisée et solidarité internationale, la Ville souhaite apporter son soutien financier à ce projet, dont le coût a été évalué à 19.830 €.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 11 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 19.830 € à l'association France Volontaires ;

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu déléguée à signer la convention de partenariat avec l'association France Volontaires, ci-annexée, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette action ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6745, fonction 041 - Opération n° 606.

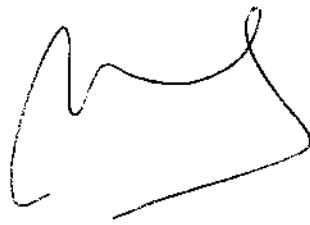
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **- 5 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Solidarité
Internationale et la Coopération décentralisée,

Marie-Pierre BRESSON



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/209

OBJET

Prise en charge frais d'hébergement
d'étudiants palestiniens.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille est engagée depuis plusieurs années dans des politiques de promotion de la paix et de solidarité au Proche-Orient et ce, principalement par le biais de programmes d'échanges et de coopération avec des Villes de Palestine et d'Israël.

En 2008, à l'occasion du dixième anniversaire de la relation unissant les Villes de Lille et de Naplouse, les différentes parties prenantes locales de cette coopération ont souhaité redéfinir leurs objectifs et leurs modes d'action afin d'améliorer l'efficacité du partenariat. Il a été notamment suggéré de renforcer le partenariat universitaire et d'aider à l'accueil d'étudiants palestiniens dans les universités lilloises.

Dans le cadre, d'une part, du programme de coopération décentralisée entre la Ville de Lille et les Territoires Palestiniens et, d'autre part, de la coopération menée par le Consulat Général de France à Jérusalem avec les Territoires Palestiniens, la Ville de Lille, l'Université de Lille III et le Consulat de France à Jérusalem s'engagent à favoriser l'accueil à Lille d'étudiants palestiniens.

La Ville de Lille a souhaité apporter son soutien à ce dispositif en assurant la prise en charge de l'hébergement de l'étudiante sélectionnée, Susan Al Shami, pour la durée de préparation du diplôme de doctorat, à savoir 3 ans.

Les frais d'hébergement, évalués à 170 € par mois, seront versés sous forme d'indemnité logement par le Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS).

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 11 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 2.040 €, couvrant l'indemnité logement pour l'année universitaire 2010/2011, au Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer le contrat relatif aux modalités de la gestion financière de cette indemnité logement entre la Ville et le Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires, ci-annexé ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6745, fonction 041 - Opération n° 606 « Partenariats solidaires ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 29 mars 2011

Réception en Préfecture le

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Coopération
Décentralisée et la Solidarité Internationale,

- 5 AVR. 2011

Marie-Pierre BRESSON

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/210

OBJET

Cotisation au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP).

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Au sein de Cités Unies France (CUF), le Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP) créé en février 2003, réunit, conseille, forme et représente les collectivités locales françaises dans le domaine de la coopération décentralisée avec la Palestine.

L'expertise du RCDP repose sur l'équipe de Cités Unies France à Paris et un bureau permanent à Ramallah. C'est donc une association à forte identité institutionnelle à laquelle n'adhèrent que des collectivités territoriales françaises.

Le RCDP, qui place son action au cœur des grands réseaux de collectivités locales, est le correspondant français du réseau des Collectivités Européennes pour la Paix au Proche-Orient (COEPP), interlocuteur des institutions européennes.

Le Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine en France a vocation à informer et sensibiliser les populations sur la situation du Proche-Orient et accompagner toute initiative en faveur du dialogue et d'une paix juste dans cette région.

Les collectivités locales membres du Réseau se réunissent régulièrement (Assemblée Générale, Bureau, groupes de travail) et sont appelées à diffuser les contenus des actions et des échanges avec leurs partenaires palestiniens auprès de leurs concitoyens.

La Ville de Lille, jumelée avec Naplouse, est adhérente au RCDP depuis 2008.

Le RCDP prévoit d'organiser, pour l'année 2011, les Assises de la coopération décentralisée franco-palestinienne et de promouvoir diverses initiatives des collectivités locales en direction de la Palestine.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 11 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une cotisation de 7.500 € au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (n° SIRET : 480 245 471 00010) ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 011, article 6281, fonction 048 – Opération n° 597 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 29 mars 2011

Réception en Préfecture le - 5 AVR. 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Coopération décentralisée et à la Solidarité Internationale,

Marie-Pierre BRESSON



Séance du **28 mars 2011**
N° **11/211**

OBJET

Subvention à l'association
Help Doctors.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'association humanitaire de solidarité internationale H.E.L.P. (Urgences humanitaires et programmes à long terme), dont le siège est situé à Lille, présidée par le Docteur Régis Garrigue, médecin urgentiste au SAMU de Lille, dans le cadre du partenariat entre la Ville de Lille et la Ville palestinienne de Naplouse, a d'ores et déjà mené à bien un projet de réhabilitation du dispensaire de la Vieille ville de Naplouse. Ce centre médical est destiné aux femmes, enfants et personnes âgées de ce quartier marginalisé de la ville de Naplouse.

L'accès aux soins et aux médicaments pour cette frange de la population la plus démunie de la Vieille ville a ainsi pu être relancé, le dispensaire répondant depuis 5 ans aux besoins précis d'une population accédant peu aux structures de santé nationale.

Cette action, dont le budget global s'élève à 59.220 €, s'inscrit dans le cadre du volet 2 de l'accord cadre arrêté entre les Municipalités de Lille et de Naplouse, le 30 mai 2002.

Avant le transfert du dispensaire à l'équipe administrative et médicale locales, il est proposé de soutenir, pour cette dernière année, cette association lilloise à hauteur de 20.000 €.

Ce soutien permettrait de ne pas priver la population locale nécessiteuse des services proposés dans cette phase de transition vers une gestion locale et autonome de cet équipement.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations internationales, réunie le 11 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 20.000 € à l'association Help Doctors (N° SIRET : 493318 554 00018) ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 041 - Opération n° 606 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le

- 5 AVR. 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Solidarité Internationale
et la Coopération décentralisée,

Marie-Pierre BRESSON

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/212

OBJET

Organisation de congrès - Attribution de subventions.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille est sollicitée par diverses structures pour l'octroi de subventions en soutien financier à l'organisation de congrès ayant lieu sur son territoire lorsque ces manifestations contribuent à valoriser son rayonnement.

Cette valorisation s'apprécie notamment au regard des actions que les organisateurs mettent en œuvre. Divers organismes sollicitent la Ville pour une participation financière aux frais d'organisation de ces journées.

Le tableau joint en annexe récapitule la spécificité des demandes d'octroi de ces subventions.

Il convient d'ajouter que le paiement effectif des subventions se fait au regard :

- de la réalisation effective de l'action dans les termes annoncés par la structure ;
- du budget réel de l'opération ;
- de la présentation des documents justifiant de la mise en valeur de la Ville.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales	11/03/11

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions proposées dans le tableau ci-annexé, pour un montant total de 9.000 € ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 95 - Opération n° 1736 « Taxe de séjour – Recettes grevées ».

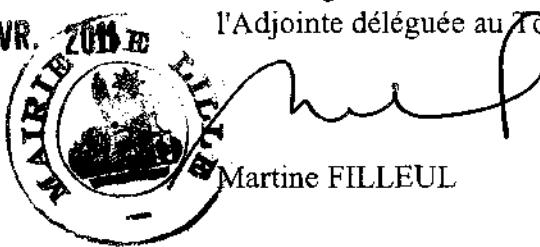
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 29 mars 2011

Réception en Préfecture le

1 AVR.

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée au Tourisme



Martine FILLEUL

Attribution de subventions à diverses structures pour l'organisation de congrès, colloques ou séminaires

Organisme	Budget prévisionnel	Descriptif du projet	Subvention proposée
CONFEDERATION PAYSANNE DU NORD/PAS-DE-CALAIS 40 Avenue Roger Salengro 62223 ST LAURENT BLANGY (Siret n° 4433588300020)	120 195 €	<p>Les 13 et 14 avril prochain, la Confédération Paysanne organise son congrès national biennal à Lille. Plus de 500 personnes se réuniront au Nouveau Siècle et le congrès, dont la dimension européenne sera accentuée, sera l'aboutissement d'une réflexion autour de « 10 mesures pour sauver et installer les paysans ». La Confédération sollicite la Ville de Lille à hauteur de 10 000 €.</p>	4 000 €
UNION DES CERCLES GENEALOGIQUES D'ENTREPRISES 4 bis rue Hoche 92170 VANVES (Siret n° 51180403100017)	206 507 €	<p>Du 02 au 04 juin prochain, à Lille Grand Palais, l'Union des cercles généalogiques d'entreprises organise son XXIème congrès de généalogie, ayant pour thème « nos ancêtres et le travail ». 450 exposants, 500 congressistes européens et québécois réfléchiront sur l'exemple du Nord, berceau du mouvement social, son développement industriel et la valorisation de son patrimoine. L'union des Cercles Généalogiques d'Entreprises sollicite la Ville à hauteur de 5 000 €.</p>	5 000 €

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/213

OBJET

Soutien à l'opération « Polska Wazemmes »
dans le cadre de l'événement Wazemmes
l'Accordéon - Subvention à l'association
Culture et Flonflons Flandres.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'association Culture et Flonflons Flandres, particulièrement active dans le quartier de Wazemmes, propose, à l'occasion de son festival « Wazemmes l'Accordéon » qui se déroulera du 2 au 5 juin prochains à la maison Folie de Wazemmes, l'organisation d'un événement mettant à l'honneur le partenariat de la Ville de Lille avec la ville polonaise de Wroclaw.

Cet événement se composera des volets suivants :

- Création du « Paciorek Wroclawski Quartet », composé du jazzman polonais Cezary Paciorek et de trois autres musiciens de jazz de la ville partenaire de Wroclaw ;
- Réalisation d'une « Auberge de Wroclaw » le samedi 4 juin, mettant en valeur la culture et le patrimoine polonais ;
- Mise en place d'un stand d'information tenu par des acteurs associatifs impliqués dans le partenariat entre Lille et Wroclaw et ce, durant tout le week-end.

Dans le cadre de ses politiques de soutien au dialogue interculturel et à la citoyenneté européenne et de la valorisation de sa relation privilégiée avec la Ville de Wroclaw, la Ville de Lille souhaite apporter son soutien à ce projet par l'octroi d'une subvention de 5.000 €, sur un budget total de l'action s'élevant à 33.700 €.

Conformément à la loi du 12 avril 2000, une convention régit les relations entre la Ville et l'association Culture et Flonflons Flandres.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 11 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 5.000 € à l'association Culture et Flonflons Flandres (N° SIRET : 440 962 306 00013) ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 041 - Opération n° 602 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 29 mars 2011

Réception en Préfecture le 1 AVR

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Relations
Internationales,

Martine FILLEUL



Séance du **28 mars 2011**
N° **11/214**

DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

Subvention à l'association
No Man's Langues.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

No Man's Langues est une association qui sensibilise le public à la découverte, l'apprentissage et la pratique des langues étrangères dès le plus jeune âge, tout en conjuguant les aspects didactique, culturel, linguistique et ludique.

Cette association organise les 8 et 9 avril 2011, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille, la quatrième édition du festival des langues « In V.O. VERITAS » qui sera placée sous le haut patronage du corps consulaire de Lille.

Ce festival a pour objectif la création d'un temps fort par la présentation au public des différents aspects de l'apprentissage et de la pratique des langues étrangères.

Le festival permet la réunion en un lieu unique des acteurs de la chaîne diffuse et complexe de l'univers des langues : ceux qui les pratiquent, ceux qui souhaitent les découvrir, ceux qui les enseignent et ceux dont c'est l'activité professionnelle (traducteurs et interprètes, librairies spécialisées, instituts culturels étrangers, organisateurs de séjours linguistiques, universités, institutions publiques qui favorisent les échanges et la coopération internationale).

Ce salon des langues s'articulera autour de trois axes :

- Didactique : initiation des langues, tables de conversations polyglottes, découverte des différentes méthodes d'apprentissage et de solutions innovantes en matière de traduction, tests d'évaluation, matériaux éducatifs.
- Culturel : tables rondes, conférences, lectures, écrivains publics en langue étrangère, découverte culinaire de différents pays.
- Ludique : « trivial pursuit » en différentes langues, animations permanentes pour les enfants, théâtre, chorales, calligraphies, désignation des gagnants du grand concours de blog multilingue réservé aux collégiens, lycéens et classes préparatoires.

Le programme détaillé des manifestations est joint en annexe.

L'accès du festival est libre et des accueils spécifiques sont prévus selon le public : scolaire, professionnel, grand public.

Pendant ces deux jours, les visiteurs pourront obtenir des informations sur les lieux d'apprentissage des différentes langues dans le Nord/Pas-de-Calais, grâce à la base de données de l'association No Man's langues, prendre des contacts pour des stages en entreprise à l'étranger ou trouver des séjours linguistiques.

Le budget total de l'opération est évalué à 45.580 €.

La Ville de Lille apporte sa contribution par les biais de :

- la délégation Culture à hauteur de 10.000 €
- le Conseil de quartier de Saint-Maurice Pellevoisin à hauteur de 750 €
- le Conseil de quartier du Centre à hauteur de 750 €.

.../...

La délégation Relations Internationales souhaite soutenir également cette opération à hauteur de 1.000 €.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 11 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 1.000 € à l'association No Man's Langues (n° SIRET : 488 850 454 00015)
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6745, fonction 041 - Opération n° 602 « subventions récurrentes » de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **- 1 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Relations
Internationales,

Martine FILLEUL



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/215

OBJET

Autorisation de signer les marchés engagés selon une procédure formalisée ainsi que les avenants.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les marchés formalisés (appels d'offres, marchés négociés, marchés complémentaires) et avenants, repris au titre du tableau annexé au présent document, ont fait l'objet d'une décision ou d'un avis en Commission d'Appel d'Offres.

Il est nécessaire que le Conseil Municipal autorise la signature de ces différents marchés et avenants.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le Maire ou l'Adjointe déléguée aux Achats, voire le cas échéant le mandataire de la Ville, à signer les marchés identifiés sur le tableau ci-joint.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Achats,

Affiché en Mairie le 29 mars 2011

Réception en Préfecture le

29 MARS 2011



Martine FILLEUL

OBJET DÉTAILLE DU MARCHÉ	MODE DE PASSATION	ATTRIBUTION COMMISSION D'APPELS D'OFFRES	DUREE / DELAI D'EXÉCUTION	LOTS / DEFINITION DU BESOIN	ENTREPRISE ATTRIBUTUAIRE	MONTANTS
Marché complémentaire n°1 relatif travaux pour la construction de la Maison de la petite enfance à Lomme	Marché négocié Art 35-II-5° du CMP	9 mars 2011	15 jours	Marché complémentaire au lot n° 1 Gros œuvre -VRD		61 755,11 € HT 6,36 % du marché principal
Construction du centre Eurorégional des Cultures Urbaines et extension de la Maison Folies de Moulins à Lille. Relance du lot ascenseurs.	Marché négocié Art 35-II-1° du CMP	9 mars 2011	20 mois y compris 2 mois de préparation de chantier	Lot Unique	FELLER 2 RUE DU PLATEAU 54520 LAXOU	78 646,00 euros HT
Missions d'assistance à maîtrise d'œuvre en économie de la construction sur le patrimoine de la ville de Lille et des communes associées d'Hellemmes et de Lomme.	AO	9 mars 2011	Durée : 1 an. Reconductible 3 fois, par période de 1 An, dans la limite de 4 ans.	Lot unique	Cabinet BECQUART J.M SARL Economiste de la construction 90, rue Jean Jaurès 59280 ARMENTIERES	Marché à bons de commande Montant minimum annuel de : 50 000 euros HT Montant maximum annuel de : 200 000 euros HT
Marché négocié pour la Maintenance du progiciel de gestion du réseau des bibliothèques de Lille, Hellemmes et Lomme	Marché négocié Art. 35-II-8° du CMP	23 mars 2011	4 ans	Lot Unique annexe n° 1 : attestation d'exclusivité	BIBLIOMONDO 13 rue de Liège 75009 PARIS	Marché à bons de commande sans minimum et avec un maximum de 500 000 HT sur la durée du marché



13 rue de Liège, 2^e étage
75009 Paris

Fait à Montréal,
Le 16 juin 2010

Je soussigné, Ronald Brisebois, Président de la société **BIBLIOMONDO SAS**, située au 13 rue de Liège, 2^e étage, 75009 Paris, atteste que :

- Que seul BIBLIOMONDO détient les droits de propriétés sur les logiciels Portfolio ;
- Qu'il n'existe aucun sous-traitant disposant des droits et des connaissances qui lui permettraient d'assurer la maintenance du logiciel et/ou de dispenser des formations sur cette application ;

Veuillez agréer l'expression de nos cordiales salutations.


Ronald BRISEBOIS
Président et chef de direction de BIBLIOMONDO France SAS

BIBLIOMONDO FRANCE
13, rue De Liège, 2^e étage - 75009 Paris
Tél.: 01 53 34 18 30 Fax: 01 44 09 85 28
RCS PARIS 417 544 350

BiblioMondo France SAS
13 rue de Liège, 2^e étage
75009 PARIS
www.BiblioMondo.com

Séance du 28 mars 2011

N° 11/216

DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

Avenants de transfert de marchés
suite à la dissolution et l'absorption
de la société PINGAT INGENIERIE
par la SNC LAVALIN SAS.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le marché n° 09S0227 portant sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création de la Maison de l'Habitat Durable a été confié au groupement dont le bureau d'études mandataire est ACT ENVIRONNEMENT et PINGAT INGENIERIE, cotraitant.

Le marché n° A80240 portant sur l'assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour la reprise des désordres du plancher de scène du Théâtre du Prato a été confié à la société PINGAT INGENIERIE.

Le marché n° 60261 portant sur la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction du complexe sportif du Faubourg de Béthune et de l'école Rosette de Mey a été confié au groupement dont l'architecte mandataire est l'agence Rudy RICCIOTTI, l'agence TANK ARCHITECTES, cotraitant n° 1, l'agence APS, cotraitant n° 2, l'économiste de la construction BSE Economie, cotraitant n° 3, la société PINGAT INGENIERIE, bureau d'études, cotraitant n° 4 et le bureau d'études HQE OASIIS, cotraitant n° 5.

La société SNC LAVALIN a informé la Ville d'une réorganisation du groupe et de la dissolution attribution avec transmission universelle de patrimoine de la société PINGAT INGENIERIE au profit de sa société mère, la SNC LAVALIN SAS.

A compter du 1^{er} janvier 2011, la SNC LAVALIN SAS se substitue donc à la société PINGAT INGENIERIE pour l'ensemble des obligations et charges qui découlent de l'exécution des marchés repris ci-avant.

La société SNC LAVALIN est immatriculée au Registre du Commerce de Reims sous le numéro 444 649 537 et son siège social est désormais 16 cours Jean Baptiste Langlet à Reims (51000).

Les coordonnées bancaires de l'entreprise restent inchangées et l'adresse de son agence reste identique sur Lille.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 14 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu déléguée à signer l'avenant n° 1 au marché n° 09S0227, l'avenant n° 1 au marché n° A80240 et l'avenant n° 2 au marché n° 60261 afin d'autoriser le transfert de ces marchés visant à substituer la société PINGAT INGENIERIE à sa société mère SNC LAVALIN SAS.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 29 mars 2011

Réception en Préfecture le 1 AVR. 2011



239

Par délégation du Maire,
 Adjointe déléguée aux Achats transversaux,
 Martine FILLEUL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/217

DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

Services d'agence de voyages d'affaires
pour la fourniture de titres de transports
aériens, ferroviaires et prestations annexes
pour la Ville de Lille et ses communes associées
d'Hellemmes et de Lomme - Lancement d'un
appel d'offres et autorisation de signature.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les élus, directeurs généraux, directeurs de services, agents et toute personne requise par la Ville de Lille et ses communes associées sont amenés à utiliser, dans le cadre de déplacements professionnels, les transports par rail et aérien ; déplacements qui peuvent être accompagnés de nuitées et de la nécessité de louer un véhicule. Ces prestations sont aussi nécessaires.

D'autre part, la Ville de Lille s'est engagée, au travers de son Plan Climat Lillois, à atteindre les objectifs du mandat dans les domaines de l'énergie, des transports, de la précarité énergétique, de la sensibilisation aux citoyens et acteurs économiques. L'ambition de la Ville est de réduire la consommation d'énergie de 15 % sur le mandat et les émissions de gaz à effet de serre de 20 % à l'horizon 2020. Dans cette optique de limitation de notre empreinte écologique, les services municipaux réfléchissent à la définition de règles qui permettront une harmonisation et une adaptation des modalités de déplacement des voyageurs, politique voyage, privilégiant les moyens de transports les plus respectueux pour l'environnement.

Dans ce cadre, l'ensemble des prestations concernées que sont l'achat de titres de transports rail et aérien, nuitées et location de véhicules doivent être mutualisées et confiées par le biais d'une consultation à une agence de voyages afin de faire appliquer la politique voyage, d'assurer une prestation de qualité, de garantir une assistance en cas d'imprévu et de permettre à la collectivité de réaliser des économies.

Le marché aura une durée de deux ans renouvelable une fois pour la même durée, dans la limite d'une durée de 4 ans, avec un minimum de 100.000 € TTC sur la première période et sans maximum. Sur la seconde période, avec un minimum de 100.000 € TTC et sans maximum.

La prestation fera l'objet d'un suivi par la mise en place d'indicateurs qui permettront à la fois de renseigner le bilan énergie et carbone de la Ville mais également de mesurer la qualité du service et d'apporter les correctifs et les améliorations pour pérenniser la performance économique et environnementale.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 14 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le lancement de la consultation de services d'agence de voyages d'affaires pour la fourniture de titres de transports aériens, ferroviaires et prestations annexes pour la Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme ;

.../...

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu déléguée à signer le marché après décision de la Commission d'Appel d'Offres ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les lignes budgétaires des services concernés dans les trois collectivités.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

- 1 AVR. 2011

Réception en Préfecture le

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Achats
transversaux,

Martine FILLEUL



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/218

OBJET

Marché de transport de personnes et d'enfants pour la Ville de Lille et ses communes associées ainsi que les CCAS de ces Villes – Lancement d'un appel d'offres et autorisation de signature.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le marché n° 60804 portant sur les prestations de transports pour les services municipaux de la Ville et Lille et ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme arrive à son terme en mai 2011.

Dans le cadre de la mise en concurrence des opérateurs économiques et l'optique de la massification des achats, il est proposé la mise en place d'un groupement de commandes.

La Ville de Lille est désignée coordonnateur du groupement. A ce titre, elle est chargée, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants. La Commission d'Appel d'Offres du présent groupement de commandes sera celle de la Ville de Lille. Le coordonnateur sera chargé de signer et de notifier le marché.

Le marché aura une durée de deux ans renouvelable une fois pour la même durée, dans la limite d'une durée de 4 ans. Le marché sans minimum ni maximum est estimé pour un montant annuel prévisionnel de 940.000 € TTC. Le marché est décomposé en lots tel qu'indiqués ci-dessous :

Lot n° 1 : A1 : Transport courte distance au départ d'Hellemmes
Lot n° 2 : A2 : Transport courte distance au départ de Lille
Lot n° 3 : A3 : Transport courte distance au départ de Lomme
Lot n° 4 : B : Transport courte et moyenne distance avec mise à disposition véhicule et chauffeur
Lot n° 5 : C : Transport longue distance (150 km à 1 000 km et au-delà)
Lot n° 6 : D : Transport ponctuel de courte distance de personnes à mobilité réduite
Lot n° 7 : E : Transport longue distance de personnes âgées (150 km à 1 000 km et au-delà)
Lot n° 8 : F : Transports aller et retour d'adultes le midi des ateliers municipaux à l'Hôtel de Ville

La prestation fera l'objet d'un suivi par la mise en place d'indicateurs qui permettront à la fois de renseigner le bilan énergie et carbone de la Ville mais également de mesurer la qualité du service pour pérenniser la performance économique et environnementale.

.../...

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 14 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la signature, par Madame le Maire ou l'élu déléguée, de la convention de groupement de commandes relatif à la prestation de transport de personnes et d'enfants, ci-annexée ;
- ◆ **AUTORISER** le lancement du marché correspondant et la signature des pièces du marché par Madame le Maire ou l'élu déléguée, suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les lignes budgétaires des services concernés dans les trois collectivités.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **15 Avr. 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Achats
transversaux,

Martine FILLEUL



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/219

OBJET

Fourniture de papiers presse offset et numérique, papier reprographie et papier recyclé, papier pour tirages de plans et enveloppes pour la Ville de Lille, ses communes associées et le CCAS de Lille.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Il est régulièrement procédé au lancement d'appel d'offres ouvert pour la fourniture de papier et d'enveloppes destinés au fonctionnement des services municipaux de la Ville de Lille, de ses communes associées Helleennes et Lomme et du CCAS de Lille.

Les besoins annuels conduisent, dans le cadre du Code des Marchés Publics, à envisager une consultation publique par voie d'appel d'offres ouvert sous forme de marchés à bons de commande.

La durée de ce marché est établie pour un an renouvelable une fois un an, soit une durée maximum de deux ans.

Conformément à l'article 15 du Code des Marchés Publics, le lot n° 5 de ce marché est réservé à des entreprises adaptées ou à des établissements d'aide par le travail mentionnés aux articles L. 5213-13, L. 5213-18, L.5213-19 et L.5213-22 du code du travail et L. 344-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles ou à des structures équivalentes, lorsque la majorité des travailleurs concernés sont des personnes handicapées qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

5 lots ont été définis comme suit :

- Lot 1 : papier presse offset et numérique
Seuil minimum : 10.000 € HT
- Lot 2 : papier reprographie et papier recyclé
Seuil minimum : 40.000 € HT
- Lot 3 : papiers pour tirage de plans
Seuil minimum : 2.000 € HT
- Lot 4 : enveloppes
Seuil minimum : 30.000 € HT
- Lot 5 : papier (lot réservé Article 15 du CMP)
Seuil minimum : 7.000 € HT

Il n'a pas été défini de maximum par lot.

L'estimation globale du marché est de 233.000 € HT/an.

.../...

Dans un souci d'optimisation continue, le CCAS de Lille est associé à cette procédure par le biais d'une convention de groupement de commande dont la Ville de Lille est le coordonnateur.

Afin de montrer toute l'attention que la Ville porte au développement durable, un critère spécifique de jugement des offres est intégré au Dossier de Consultation des Entreprises.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 14 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu déléguée à signer la convention de groupement de commandes avec le CCAS, ci-annexée ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu déléguée à signer les marchés après décision par la Commission d'Appel d'Offres ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les lignes budgétaires des services concernés dans les trois collectivités.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

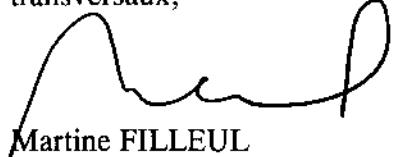
Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le

- 1 AVR. 2011



Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Achats
transversaux,


Martine FILLEUL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/220

DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

**Marché relatif à l'affichage électronique
d'information municipale – Transaction
avec la société LUMIPLAN.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal a attribué le 28 février 2000 un marché de location et maintenance de six panneaux électroniques d'informations municipales sur l'ensemble de la Ville, pour une durée de trois ans.

Ce marché est arrivé à échéance. Depuis, plusieurs démarches de définition de la communication municipale ont été entreprises et l'objectif fixé aujourd'hui par les élus est d'aménager à la fois une information spécifique par quartier et de manière globale, tout en harmonisant les supports existants pour les trois communes associées et intégrant les nouvelles technologies. C'est pourquoi, un audit est actuellement en cours afin d'aider la Ville pour la mise en œuvre de cet achat.

Au terme du marché précédemment conclu, les panneaux devaient être démontés. Afin de garantir la continuité du service d'information municipale, il a été convenu avec la Société LUMIPLAN de les laisser en place et de continuer la location maintenance jusqu'à l'attribution du nouveau marché.

Aujourd'hui, il convient de payer les factures correspondant à ces prestations.

Après discussion et tenue de négociations, l'entreprise a finalement accepté un compromis sur les sommes dues par la Ville, qui est redevable de la somme de 35.754,42 € pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

Aux termes des négociations, il a été décidé que la Ville verserait cette somme à la SA LUMIPLAN qui lui en donne bonne et valable quittance, la société renonçant à toute autre indemnité de quelque nature que ce soit.

De même, les parties se désistent de toutes procédures, instances ou actions et renoncent à exercer tous recours, du chef de l'accord visé ci-dessus.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 14 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

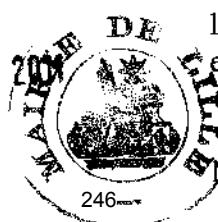
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu déléguée à signer l'accord transactionnel entre la Ville et la Société LUMIPLAN, ci-annexé ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 011, article 6156, fonction 023 – Opération n° 649 MAOCO.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 29 mars 2011

Réception en préfecture le

- 1 AVR. 2011



246

Martine FILLEUL

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Communication
et à l'Information Municipale,

Séance du **28 mars 2011**
N° **11/221**

OBJET

Marché relatif à la conception, à l'impression
du Lille Mag et journaux de quartier –
Transaction avec les sociétés Scoop
Communication, Société d'Impression du
Boulonnais et L'Artésienne.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/216 du 2 avril 2007, le Conseil Municipal a approuvé le lancement du marché de réalisation et distribution du magazine municipal « Lille Magazine » sur l'ensemble de la Ville, pour une durée de 3 ans.

Ce marché est arrivé à échéance le 16 mai 2010. Le nouveau marché a été alloté en 5 lots et chacun de ces lots a été notifié en décembre 2010 de la manière suivante :

- Lot 1 : Conception graphique et mise en page de Lille Magazine, attribué à la société Scoop Communication
- Lot 2 : Impression de Lille Magazine, attribué à la Société d'Impression du Boulonnais
- Lot 3 : Impression des 10 éditions de quartier, attribué à la société L'Artésienne
- Lot 4 : Distribution Lille Magazine, attribué à La Poste
- Lot 5 : Distribution des 10 éditions de quartier, attribué à la société Adrexo

Afin de garantir la continuité du service d'information municipale, il a été convenu avec les sociétés Scoop Communication, Société d'Impression du Boulonnais et L'Artésienne de leur confier au même prix des marchés précédents, respectivement les prestations de conception, d'impression pour l'opération Lille Magazine de juin à décembre 2010.

Aujourd'hui, il convient de payer les factures correspondantes pour les prestations.

Après discussions et tenue de négociations, les entreprises ont finalement accepté un compromis sur les sommes dues par la Ville :

- Pour la société Scoop Communication : la somme de 10.972 € TTC pour la période de septembre à décembre 2010
- Pour la Société d'Impression du Boulonnais : la somme de 38.743,82 € TTC pour la période d'octobre à novembre 2010
- Pour la société L'Artésienne : la somme de 20.727,60 € TTC pour la période de juin à octobre 2010.

C'est en l'état que les parties se sont rapprochées et après s'être fait des concessions mutuelles, ont décidé des accords transactionnels suivants :

- La Ville de Lille verse à la société Scoop Communication la somme de 10.972 € TTC,
- La Ville de Lille verse à la Société d'Impression du Boulonnais la somme de 38.743,82 € TTC,
- La Ville de Lille verse à la société L'Artésienne la somme de 20.727,60 € TTC.

.../...

De même, les parties ci-dessus se désistent de toutes procédures, instances ou actions et renoncent à exercer tous recours, du chef de l'accord visé ci-dessus.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 14 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu déléguée à signer les accords transactionnels entre la Ville et les sociétés Scoop Communication, Société d'Impression du Boulonnais, L'Artésienne, ci-annexés ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 011, articles 6236 et 6237, fonction 023 – Opération n° 666 MPUBL.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en préfecture le

- 1 AVR. 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Communication
et à l'Information Municipale,



Martine FILLEUL



Séance du **28 mars 2011**N° **11/222**

OBJET

Octroi d'une subvention à la société coopérative d'intérêt collectif Lilas Autopartage.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille est à l'initiative du projet de création d'un service d'autopartage lillois inauguré au début de l'année 2007.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire et a conduit à la création de la société coopérative d'intérêt collectif Lilas Autopartage dont le but est de promouvoir un usage partagé de la voiture en rationalisant son utilisation et donc de réduire les besoins en espaces de stationnement.

L'évolution de l'offre de service est en phase avec la demande croissante. Au lancement du service en février 2007, le service se répartissait sur 9 stations et comportait 15 véhicules. Fin 2010, 14 stations sont réparties sur Lille avec un parc de véhicules qui a été doublé (30 véhicules dont un véhicule PMR).

Au bout de quelques mois d'exploitation, les résultats montraient déjà une appropriation du service par les Lillois, avec plus de 350 abonnés en septembre 2007. Cette tendance se confirme puisqu'en décembre 2008, le nombre d'utilisateurs était de 880 et de 949 utilisateurs en décembre 2009.

Au 31 décembre 2010, 1 062 conducteurs sont adhérents chez Lilas (24 % de pro et 76 % de particuliers) : soit 11 % de plus qu'en 2009.

Il est à noter que 491 808 kms ont été parcourus sur l'année (commercial + service), en moyenne près de 42 000 kms par mois sont donc réalisés.

Lilas a enregistré 9 973 trajets sur l'année 2010.

L'utilité du service qui offre aux Lillois la sécurité de disposer d'une voiture rapidement, sans pour autant l'utiliser très souvent, est indéniable. Pour la Ville de Lille, le succès de ce service est très satisfaisant dans la mesure où il répond aux besoins de déplacements des lillois, leur permettant d'avoir de multiples possibilités de déplacements dans la ville et de choisir le mode de transport le plus approprié pour leurs déplacements quotidiens.

Le nombre d'utilisateurs est conforme aux prévisions initiales. Par contre, la fréquence d'utilisation par abonné est en deçà des estimations (ce qui s'explique en partie par la densité du réseau Transpole sur l'agglomération). La tarification Lilas (coût d'accès au service notamment) est l'une des plus basses parmi les opérateurs d'autopartage en France, afin d'être attractif pour une grande majorité de population. D'ailleurs, les tarifs de Lilas Autopartage sont restés stables malgré la hausse du coût du carburant. L'équilibre financier est estimé aujourd'hui atteignable avec un parc de 70 véhicules. C'est pourquoi Lilas souhaite développer son offre sur Lille et d'autres communes de la métropole (autour des axes lourds de transports collectifs) dans les 3 années à venir.

.../...

Pour 2010, le déficit prévisionnel 2010 est estimé à - 123 k€ (les comptes à fin décembre 2010 n'étant pas encore validés).

En 2011, il est projeté un abandon temporaire de créances (produits exceptionnels) pour permettre le développement du service et donc l'équilibre du compte d'exploitation. En parallèle est programmé le versement complémentaire de nouvelles collectivités et/ou leur entrée au capital de la société.

Pour permettre à Lilas Autopartage de poursuivre son développement sur Lille, il est proposé de verser une subvention de 15.000 € à cette société coopérative d'intérêt collectif au titre de son budget 2011.

En accord, avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 17 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 15.000 € à la société coopérative d'intérêt collectif Lilas Autopartage lui permettant de poursuivre son développement et de proposer aux Lillois une alternative à la voiture particulière ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 815 – Opération « QPDUR » n° 692 Plan de Déplacement Urbain JAB.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **- 1 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué au Plan de Déplacements
Urbains,

Marc SANTRE



Séance du 28 mars 2011
N° 11/223

OBJET

Subventions aux associations culturelles.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille accorde son soutien à des associations culturelles s'inscrivant dans le cadre de sa politique artistique et culturelle. Les projets développés par ces associations en 2011 et le soutien attribué par la Ville sont repris dans le tableau ci-après.

Association	Budget prévisionnel 2011	Descriptif du projet	Subvention Culture proposée
Associations Spectacle Vivant et Musique			
Brasil Afro Funk 38, rue d'Anvers 59000 Lille N° SIRET : 418 027 157 00035	Annuel 153.742 €	<p>Depuis 2010, Brasil Afro Funk gère la Barraca Zem, espace de diffusion et de création pluridisciplinaire, qui demeure ouvert au théâtre régional.</p> <p>L'association propose un projet global d'animation de la Barraca Zem autour de la musique, du conte, de la danse et du théâtre, sur les thématiques des cultures du monde et de l'interculturalité, offrant une place non négligeable à la pratique amateur.</p> <p>Brasil Afro Funk propose également des ateliers hebdomadaires, des stages ponctuels et des rencontres dédiés aux pratiques amateurs. Le lundi est dédié au théâtre (adulte et enfant), le mardi à la danse brésilienne, le mercredi à la capoeira et le jeudi aux musiques brésiliennes.</p> <p>Les week-ends, l'association souhaite articuler la programmation du week-end avec "Les vendredis de la parole" autour de l'expression orale, "Les samedis concerts" et les dimanches "Découverte du monde" avec la mise à l'honneur en musique d'une culture.</p> <p><i>La subvention attribuée à l'association en 2010 s'est élevée à 16.000 €.</i></p>	14.000 €
Lesbian & Gay Pride Lille 101, boulevard d'Alsace 59000 Lille N° SIRET : 510 403 017 00013	Action 29.800 €	<p>Du 27 mai au 2 juin 2011, la Lesbian & Gay Pride Lille propose une semaine de programmation culturelle qui précédera la Marche des Fiertés et un village des associations de la 15ème Lesbian & Gay Pride de Lille. Après une soirée d'ouverture avec la nouvelle revue des « Magics », le 27 mai, sera programmée la projection des films "Harvey Milk" et « Love, valour and compassion », suivie à chaque fois d'un débat à la Maison des Associations et une soirée littéraire en présence d'auteurs à l'Egide, Maison Régionale des Associations LGBT.</p> <p><i>La subvention attribuée à l'association en 2010 s'est élevée à 4.000 €.</i></p>	4.000 €

Association	Budget prévisionnel 2011	Descriptif du projet	Subvention Culture proposée
Clef de soleil 14, rue Georges Lampin 59263 Houplin-Ancoisne N° SIRET : 440 422 871 00010	Action 85.400 €	<p>L'association proposera, du 3 juillet au 25 août 2011, la dixième édition du Festival de musique classique et contemporaine "Lille Clef de soleil, Musique et Patrimoine", sur le thème des "Anniversaires", avec la mise à l'honneur de Franz Liszt et Gustav Mahler. Les concerts se dérouleront chaque jeudi à 18h30 dans les lieux historiques de Lille : Couvent des Dominicains, Salle des Fêtes de Fives, Halle aux Sucres, Palais des Beaux-Arts... La programmation du festival prévoit la venue d'artistes de renommée internationale (Fine Arts Quartett, Quatuor Talich de Prague, ou encore le pianiste Cyprien Katsaris) mais révèle également des artistes originaires du département.</p> <p>Par ailleurs, l'équipe de Clef de soleil poursuit le travail favorisant l'accessibilité du public par l'instauration d'une politique tarifaire spécifique pour les personnes en insertion et l'établissement de partenariats permettant la prise en charge des déplacements du public</p> <p><i>La subvention attribuée à l'association pour l'édition 2010 du festival s'est élevée à 25.000 €.</i></p>	25.000 €
Danse à Lille 5, rue du Général Chanzy BP 30453 59058 Roubaix Cedex 1 N° SIRET : 327 409 249 00056	Annuel : 1.115.000 €	<p>Danse à Lille/Centre de Développement Chorégraphique est soutenu pour son travail de développement et de promotion de la danse contemporaine.</p> <p>Danse à Lille programme plusieurs temps forts, présentés à Lille et à Roubaix dont les Rencontres Internationales de la jeune chorégraphie "Les Repérages", les 4 février et 25 mars 2011, avec la présentation à la maison Folie de Wazemmes de "Twins" de la Cie Pal Frenak et le festival « Petits Pas », dédié au jeune public, qui présentera à la Maison Folie Beaulieu la projection du film Rythm is it sur la transmission de la danse via l'œuvre de Stravinski Le sacre du printemps. Ce projet éducatif mené par l'orchestre philharmonique de Berlin, a réuni danseurs, amateurs et musiciens faisant de ce documentaire un film musical où la danse et la musique deviennent un moyen de communication universel, non verbal, entre les jeunes. Compte tenu de projets montés en direct avec les maisons Folie, la subvention 2011 est ramenée à 10.000 €.</p> <p><i>La subvention attribuée à l'association en 2010 s'est élevée à 15.000 €.</i></p>	10.000 €

Association	Budget prévisionnel 2011	Descriptif du projet	Subvention Culture proposée
Bazar 22, place Alexandre Dumas 59000 Lille N° SIRET : 441 749 330 00011	Action : 180.000 €	<p>Bazar adopte, à compter de 2011, une nouvelle formule de "Un monde en fanfare" avec un temps fort qui deviendra biannuel désormais programmé en septembre ou octobre. Le projet artistique de l'association vise, depuis 2005, à favoriser les rencontres artistiques inattendues des orchestres d'harmonie régionaux avec les artistes de renommée nationale et internationale. Le fruit de ces collaborations entre professionnels et amateurs est ensuite présenté au public, en région et dans toute la France.</p> <p>A partir de l'automne, Bazar souhaite inviter un artiste régional (Les Blaireaux, Curry and Coco...) à rencontrer et travailler avec des harmonies régionales, en vue de créer un répertoire contemporain commun. Parallèlement, l'association propose d'associer François Morel (ex-Deschiens) et l'Harmonie de Lille-Fives pour une mise en musique de son spectacle « Le soir, des lions... », mis en scène par la chanteuse Juliette, dont le résultat final serait produit à Lille et en région à l'automne.</p> <p><i>La subvention attribuée à l'association en 2010 s'est élevée à 2.000 €.</i></p>	10.000 €
Association Rencontres Audiovisuelles 19, Rue Plouick 59133 Phalempin N° Siret : 428 759 872 000 32	Annuel : 512.700 € Action : 187.000 €	<p>L'Association Rencontres Audiovisuelles organise, du 17 au 20 mars 2011, la 7^{ème} édition de la Fête de l'Animation dans quatre lieux lillois et à Tourcoing.</p> <p>Depuis 2009, elle propose une exposition basée sur le détournement de l'image par les artistes. En 2011, l'association met l'accent sur ce volet en proposant au public une exposition originale intitulée Game Art. Basée sur 12 œuvres d'artistes locaux et internationaux, cette exposition proposera aux spectateurs de se plonger dans une expérience interactive inédite basée sur le détournement des codes du jeu vidéo.</p> <p>Parmi ces artistes, nous retrouverons Antonin Fourneau, Lillois, concepteur des ENIAROF, ces vastes fêtes foraines numériques conçues par et pour les habitants des quartiers par détournement de jeux vidéos première génération, qui présentera trois œuvres réalisées conjointement avec Manuel Braun, Djeff Regottaz qui s'est distingué lors de l'Atopic Festival 2010 à la Géode de la Villette, Chen Zou, ou encore un collectif d'étudiants de l'Ecole Nationale du Jeu et des Médias Interactifs Numériques.</p> <p>Enfin, l'exposition Game Art se verra reprise à compter du 13 avril 2011 à la Gare Saint-Sauveur, dans le cadre de l'exposition <i>Paranoïa de lille3000</i>.</p> <p><i>La subvention totale attribuée à l'association en 2010 s'est élevée à 52.000 €, au titre des délégations Audiovisuel, Cinéma et Arts numériques, Action économique et Jeunesse.</i></p>	<p>Pour rappel : Subvention de 40.000 € votée au CM du 17 février 2011 : 40.000 € (délégations Audiovisuel, cinéma, arts numériques, Action économique et Jeunesse)</p> <p>Subvention Culture proposée : 20.000 €</p>

Association	Budget prévisionnel 2011	Descriptif du projet	Subvention Culture proposée
Eolie Songe 41 rue Lazare Garreau 59000 Lille. N° Siret : 422 335 133 000 35	Annuel : 301.715 € Actions : 204.532 €	<p>Eolie Songe a pour objet de faciliter la création et le développement d'œuvres contemporaines, qu'elles appartiennent au domaine théâtral, musical ou des arts visuels. En 2011, Eolie Songe propose de développer à Lille-Sud un programme d'interventions culturelles à destination des habitants du quartier et en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des actions culturelles territoriales comprenant une résidence d'artiste sur le quartier, une exposition d'art contemporain et des ateliers à destination des publics locaux (personnes âgées, adultes en situation précaire, adolescents...), - le festival Gold Jewels, 3ème édition de ce projet dédié à la pratique du graffiti, organisé en partenariat avec l'Union des Commerçants de Lille-Sud, - une installation vidéographique et photographique, projet monumental porté par Thierry Poquet et Laurent Mulot, à découvrir à l'occasion des fêtes de fin d'année sur l'ensemble de la rue du Faubourg des Postes à Lille Sud. 	20.000 €
<i>L'association a perçu en 2010 une subvention de 20.000 €.</i>			
Cultures Urbaines			
Kose two Jours 72bis, avenue du Peuple Belge 59000 Lille N° SIRET : 484 785 699 00010	Annuel : 25.000 €	Créée fin 2006 sous l'impulsion de Roger Kane, artiste chorégraphe, l'association Kose Two Jours souhaite, par la création d'une école de danse, démocratiser les cultures urbaines et la danse, les rendre facilement accessibles à un large public (niveau social, hommes/femmes, âges, origines culturelles confondues) ; véhiculer les valeurs et l'identité du hip-hop auprès des jeunes afin de prévenir la délinquance ; découvrir et mettre en lumière des jeunes talents dans ce domaine et les amener vers une professionnalisation éventuelle à l'aide de stages et de spectacles.	4.000 €
<i>L'association n'a bénéficié d'aucune subvention en 2010.</i>			
Norside 12/27, Rue Geoffroy St Hilaire 59000 Lille N° SIRET : 528 757 016 00019	Action 164.500 €	Norside est une jeune association créée par Axiom, artiste lillois connu à l'échelle nationale, qui a pour but de favoriser l'émergence et d'accompagner le développement d'artistes de tous niveaux, des amateurs aux professionnels, tout en facilitant l'insertion professionnelle des jeunes. Par la mise en œuvre du projet « Ateliers de Pratiques Artistiques », l'association Norside, véritable vivier de compétences artistiques capable de transmettre un savoir, des valeurs qui sont celles du Hip Hop et surtout de professionnaliser les jeunes artistes en voix de développement, proposera sur le territoire lillois plusieurs ateliers d'écriture, de MAO et de préparation à la scène.	20.000 €
<i>L'association n'a bénéficié d'aucune subvention en 2010.</i>			

Association	Budget prévisionnel 2011	Descriptif du projet	Subvention Culture proposée
Call 911 75, rue Gantois 59000 Lille N° SIRET : 435 016 183 00038	Actions : 163.000 €	<p>L'association Call 911 agit depuis plus de 10 ans en région Nord/Pas-de-Calais pour la promotion de la culture issue des milieux urbains. En 2011, l'association réaffirme son ancrage territorial lillois et déploie, en parallèle au Festival Hip Hop Dayz, deux projets phares, Hip Hop High School et Buzz Booster, dont on trouvera ci après le descriptif.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hip Hop High School : ce temps fort met en avant la formation et la professionnalisation des acteurs de la culture Hip Hop par le biais d'ateliers de préparation à la scène, de modules de formation autour des métiers de la musique et de la rencontre avec des professionnels du milieu (labels, magazines, radios, ingénieurs du son...), - Hip Hop Dayz : la onzième édition du festival Hip-Hop Dayz se tiendra, comme les années précédentes, la première quinzaine de novembre 2011 sur Lille, Roubaix, Tourcoing et sur la région transfrontalière avec des ateliers, des résidences de création, une programmation "découverte" et "tremplin", des spectacles de danse, concerts, expos, soirées et performances, - Buzz Booster : « Buzz Booster » est un tremplin national qui met en avant les jeunes talents du rap français à l'échelle locale. Des qualifications se font dans toute la France pour une finale à Paris. Le gagnant se voit proposer une tournée dans tous les festivals Hip Hop de France. <p><i>La subvention attribuée à l'association en 2010 s'est élevée à 10.000 €.</i></p>	20.000 €
L'Echine 183 rue d'Artois 59000 LILLE. N° Siret : 513 389 544 000 18	Action : 13.746 €	<p>L'association l'Echine a pour objet la promotion des projets interculturels et des projets artistiques. En 2010, l'association a accueilli un ensemble musical chinois et a organisé différents temps de rencontre sur le territoire lillois et régional.</p> <p>En 2011, en vue d'un déplacement en Chine, l'Echine organisera une résidence artistique autour du groupe Manu Rêvol, des Symphonistes Européens et du collectif de graffeurs Abazédatome. Ce temps de travail sera suivi de concerts à Lille et en région pour ensuite être diffusé en Chine.</p> <p><i>L'association a perçu en 2010 une subvention de 3.000 €</i></p>	3.000 €

Association	Budget prévisionnel 2011	Descriptif du projet	Subvention Culture proposée
Centre Social Roger Salengro Rue Massenet 59000 Lille N° SIRET : 318 505 443 000 16	Action : 80.852 €	<p>Le Centre social Roger Salengro propose un accompagnement de groupes de musiques urbaines.</p> <p>Depuis près de 10 ans, l'association Maison de quartier de Fives – Centre social Roger Salengro est devenue un des lieux forts de pratiques amateurs autour des cultures urbaines par le biais de ses ateliers (danse, écriture, graff, répétition, enregistrement et encadrement de groupes...). La Maison de quartier de Fives propose également d'accompagner des musiciens amateurs à travers divers dispositifs, dont le studio d'enregistrement situé dans le sous-sol de la structure.</p> <p>De plus, pour la deuxième année le Centre social Roger Salengro propose « Stepp'In » au théâtre Sébastopol à Lille, un événement mettant en avant la danse Hip Hop débutante.</p> <p><i>La subvention attribuée à l'association en 2010 s'est élevée à 11.000 €.</i></p>	11.000 €
Build Up 172, Bd Victor Hugo 59000 Lille N° SIRET : 527 920 862 00010	Action 16.427 €	<p>Build Up est une nouvelle association qui propose, via son projet « Développement et accompagnement d'artistes » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accueil d'expositions, de débats et conférences autour de la culture Hip Hop dans son café associatif, - l'accompagnement des groupes ou artistes dans leur démarche d'autoproduction (net albums, clips, etc), - l'enregistrement des artistes dans leur studio avec une expertise artistique et technique. <p>L'association Build Up, à partir de son local situé rue de Wazemmes à Lille, proposera des modules de développement et d'accompagnement d'artistes par le biais de son studio et des compétences de l'équipe (artistes, infographistes, bénévoles...).</p> <p><i>L'association n'a bénéficié d'aucune subvention en 2010.</i></p>	3.000 €
Hip Hop Survivors 95/11, Rue de Wazemmes 59000 Lille N° SIRET : 448 757 328 00019	Action 28.000 €	<p>Hip Hop Survivors est une jeune association de promotion des Cultures Urbaines sous toutes ses formes. Elle édite un magazine trimestriel appelé la Voix du Hip Hop qui met en avant la scène régionale (danse, musique, graff). La structure propose également des ateliers d'initiation autour de l'écriture, du graff, de la vidéo et de la MAO.</p> <p>Via son projet « l'Art de s'exprimer », Hip Hop Survivors proposera un atelier permettant à un public de 15/25 ans de se réconcilier avec l'écriture en utilisant le rap, la créativité par les ateliers Graff et MAO.</p> <p><i>L'association n'a bénéficié d'aucune subvention en 2010.</i></p>	3.000 €

Association	Budget prévisionnel 2011	Descriptif du projet	Subvention Culture proposée
Associations Arts visuels			
Espaces d'exposition dans les quartiers			
Artconnexion 9 rue du Cirque 59000 LILLE N° SIRET : 405 044 637 000 24	Budget de l'association : 494.350 €	<p>L'association Artconnexion développe des activités de production artistique, de médiation, de formation et de sensibilisation à l'art actuel. Dans l'espace situé au 9 rue du Cirque, l'association développe son activité de diffusion de l'art actuel auprès d'un très large public lillois et métropolitain par des expositions, des rencontres avec des artistes, des conférences et autres manifestations.</p> <p>L'association organise des échanges d'artistes ainsi qu'un travail de mise en relation des différents lieux d'art contemporain de la métropole et des institutions internationales. L'association contribue ainsi au rayonnement de la métropole lilloise en la situant sur la carte culturelle européenne et internationale.</p> <p>La programmation 2011 est la suivante :</p> <p><u>Les expositions :</u></p> <p>28 janvier - 16 avril : « Living room », exposition salon qui sera pour plusieurs artistes l'occasion d'intervenir sur l'aménagement d'espaces. Des projets et des livres d'artistes seront présentés. Artconnexion y présentera ses nouvelles publications, suite aux projets Nouveaux Commanditaires inaugurés en 2010.</p> <p>14 mai : participation à la Nuit des Estampes et des Musées</p> <p>Juin - juillet : projet avec des architectes et des artistes norvégiens et polonais.</p> <p>Novembre - décembre : participation à « Watch this Space », événement organisé par le Réseau 50° Nord.</p> <p><u>Les conférences :</u></p> <p>Bernard Lallemand, retour du Japon ; retour Studio 21 ; soirée Saison vidéo.</p> <p><u>Les résidences :</u></p> <p>Lisa Blas, artiste américaine à Ors ; Eléonor Saintignan à Montreuil sur mer ; Simon Faithfull, David Dupont, Alfredo Aceto, Michel Couturier sur le ferry P&O ; résidence d'un jeune artiste polonais à Artconnexion rue du cirque ; résidence à Kobé et Tokyo d'un jeune artiste de la région.</p> <p><i>Subvention accordée en 2010 : 7.500 €</i></p>	Subvention Culture : 7.500 €

Association	Budget prévisionnel 2011	Descriptif du projet	Subvention Culture proposée
Avenir Enfance 84 rue du Faubourg des Postes 59000 LILLE N° SIRET : 421 187 998 000 16	Budget de l'association : 255.357 € Budget de l'action Atelier - Galerie Bleu : 55.181 €	<p>La délégation Culture soutient le projet Atelier - Galerie Bleu, mis en place par l'association Avenir Enfance, situé au centre du secteur de Belfort, au pied de la tour Clémenceau. Dès 2011, l'Atelier Galerie - Bleu sera tenu de prendre en considération la mutation urbaine du quartier et la restructuration de la tour Clémenceau en particulier, pour l'organisation de ses activités.</p> <p><u>Objectifs du projet 2011 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser la participation et l'implication des habitants de Moulins aux initiatives culturelles et artistiques du quartier et du territoire lillois, - développer les actions culturelles favorisant la découverte des arts, les rencontres entre habitants, entre habitants et artistes, entre acteurs locaux, dans la proximité et sur les lieux de vie, - permettre aux enfants, aux jeunes, aux adultes de s'exprimer, de se valoriser, de créer et de trouver des ressources à travers la création artistique. <p>Ces objectifs s'articuleront autour de 3 concepts : la cabane, le portrait à travers la photographie et le personnage - son identité à travers la marionnette. Ces trois axes seront développés dans le cadre d'expositions, d'ateliers d'enfants, d'ateliers « échanges créatifs » et d'actions hors les murs, en raison de la restructuration de la tour Clémenceau.</p> <p><i>Subvention accordée en 2010 : 10 000 €</i></p>	Subvention Culture : 10.000 €
Berkem Label 56 rue du Pré Catan 59110 La Madeleine N° SIRET : 450 650 205 000 13	Budget de l'action : 148.340 €	<p>L'association Berkem Label, membre du collectif Réso Asso Métro, est à l'initiative de l'action « Les Fenêtres qui parlent » qui intervient sur plusieurs quartiers lillois et dont c'est la dixième édition.</p> <p>L'opération « Les Fenêtres qui parlent » permet de donner un caractère particulier à de nombreuses rues lilloises en associant des habitants, des artistes et des fenêtres. Le choix des artistes repose sur la qualité de leur production. Sur l'ensemble du projet, ce sont plus de 700 artistes qui s'engagent dans cet événement dont les manifestations festives se déroulent du 19 mars au 10 avril 2011, le 25 mars étant consacré au quartier de Wazemmes et le 27 mars au quartier de Vauban Esquermes. Depuis 10 ans, le nombre d'artistes et d'habitants participants ne cesse d'augmenter. L'association prévoit un développement au projet intitulé « Les Espaces qui parlent ».</p> <p><i>Subvention accordée en 2010 : 6 000 €</i></p>	Subvention Culture : 6.500 €

Association	Budget prévisionnel 2011	Descriptif du projet	Subvention Culture proposée
Le Carnaval de Moulins Ecole les Moulins 66 rue de la Plaine 59000 LILLE N° SIRET : 450 274 147 000 13	Budget de l'association : 18.630 €	<p>L'association organise, chaque année dans la salle Courmont, une exposition où artistes lillois, connus ou non, se côtoient le long des cimaises. En 2011, l'exposition aura lieu du <u>4 au 20 novembre</u>. Parmi les artistes reconnus, fidèles à cette manifestation, on pourra retrouver des œuvres de Edouard Trémeau, Claude Vallois, Pierre Olivier, Mahjoub Ben Bella, Roger Frezin, etc. Cette exposition, qui s'amplifie chaque année, est devenue un des événements culturels du quartier de Moulins.</p> <p><i>Subvention accordée en 2010 : 1 500 €</i></p>	Subvention Culture : 2.000 €
Le Comité d'Animation des Bois Blancs 2 rue Fourrier 59000 LILLE N° SIREN : 490 148 38 2	Budget de l'association : 116.464 €	<p>Le Comité d'Animation des Bois Blancs a en charge la programmation d'expositions d'art contemporain dans l'Espace Pignon, situé dans le quartier des Bois Blancs. C'est à ce titre que l'association est subventionnée par la délégation Culture.</p> <p><u>Objectifs de l'association pour le projet de l'Espace Pignon :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - faire de l'espace Pignon un pôle d'excellence ; - donner aux artistes la possibilité de se faire connaître et d'animer des publics divers ; - assurer une réelle mixité sociale dans le quartier des Bois Blancs. <p>Au-delà de la programmation d'expositions, l'association propose de développer tout au long de l'année des animations et des ateliers artistiques ;</p> <p>- valoriser la créativité des habitants ;</p> <p>- intégrer une réflexion sur la mémoire du quartier.</p> <p><u>Programmation 2011 :</u></p> <p>Janvier – février : Romane Holderried Kaesdorf</p> <p>Février – mars : Monique Sarazin</p> <p>Mars – avril : François Poitout</p> <p>Mai – juin : Francis Montois</p> <p>Juin – juillet : Dominique Candelier</p> <p>Septembre – octobre : Martine Gabriel</p> <p>Novembre : gravures et œuvres de Frans Masereel et autres artistes contemporains.</p> <p><i>Subvention accordée en 2010 : 8 000 €</i></p>	Subvention Culture : 8.000 €

Association	Budget prévisionnel 2011	Descriptif du projet	Subvention Culture proposée
Le LEM 15 rue de Maubeuge, 59000 LILLE N° SIRET : 489 052 076 000 28	Budget de l'association : 103.200 €	<p>L'association le LEM, collectif d'artistes plasticiens, travaille sur la production, la promotion et la diffusion d'événements artistiques et culturels pluridisciplinaires. Le collectif souhaite poursuivre sa démarche de création d'espaces d'exposition d'arts visuels et multidisciplinaires.</p> <p>Pour 2011, le LEM prévoit de développer <u>deux projets de création qui aboutiront en 2012</u> à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Rétrofutur » : construction architecturale mécaniste dont la scénographie est inspirée de l'imagerie technologique du XIXème siècle. Intérieur de machine ou de véhicule recelant de nombreux espaces, propices à l'exposition ou l'installation, et comportant de nombreuses « ouvertures » (photos et peintures monumentales), - « Styx Park » : étude sur une installation foraine interactive et itinérante, destinée à réconcilier les gens avec la mort dans ses aspects pratiques, atypiques et mythologiques. <p><i>Subventions accordées en 2010 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 10.000 € d'aide à la création - 11.500 € d'aide exceptionnelle au projet de résidence et d'exposition « Cité Perdue » au Palais Rameau. 	Subvention Culture : 10.000 €
La Malterie 42 rue Kuhlmann 59000 Lille n° SIRET : 429 119 100 000 15	Budget de l'association : 157.491 €	<p>L'objectif de La Malterie est de soutenir la recherche artistique, notamment dans le domaine des arts visuels, par l'accompagnement et la professionnalisation de parcours d'artistes.</p> <p><u>Cet objectif se décline en plusieurs fonctions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - accueil : plate-forme d'information aux artistes plasticiens sur la réalité du secteur, droits et devoirs, diagnostic des projets, mise à disposition d'ateliers de travail, - soutien aux projets spécifiques et à la démarche artistique, - soutien à l'activité artistique des associations, - production : résidence émergence, résidence accompagnée et diffusion (expositions notamment). <p>Dans le cadre du soutien aux arts visuels, la délégation Culture souhaite accompagner le volet diffusion et, plus précisément, le lieu dédié aux expositions au sein de la Malterie, afin de contribuer à l'émergence de la jeune création artistique lilloise.</p> <p><i>Subvention accordée en 2010 : 65.000 €</i></p>	<p>Pour rappel : 1^{er} acompte voté par dél. n° 10/1157 du 17 décembre 2010 : 32.000 €</p> <p>Second acompte Culture proposé : 5.000 €</p>

Association	Budget prévisionnel 2011	Descriptif du projet	Subvention Culture proposée
Lasécu 26 rue Bourjemois 59000 LILLE N° SIRET : 450 136 064 000 18	Budget de l'association : 49.950 €	<p>L'association a pour but de favoriser l'accès à l'art contemporain et de promouvoir les artistes par la diffusion de leurs créations. Elle mène un travail actif pour la sensibilisation des publics à l'art.</p> <p><u>La programmation 2011 de l'association se décline autour de 5 expositions :</u></p> <p>Janvier – février : Ritagada / Sarah d'Haeyer</p> <p>Mars – avril : Thierry Carrier</p> <p>Mai – juin : Vincent J. Stocker / Fabien Swyngedauw</p> <p>Septembre – octobre : Frédéric Levy Hadida</p> <p>Novembre - décembre : Franck Populaire / Carol Lévy.</p> <p>Depuis 2010, l'association a également créé une artothèque au sein de son site, permettant l'entrée de l'art contemporain chez soi par l'emprunt temporaire et gratuit d'œuvres d'art. Une réflexion sur un partenariat avec les différentes médiathèques de la métropole est en cours. Lasécu souhaite, par ailleurs, poursuivre et développer son travail de médiation, notamment par la mise en place de « goûters-expos » destinés aux enfants, pour permettre à un plus grand nombre d'enfants d'accéder à une activité d'apprentissage de l'art contemporain.</p> <p>En 2011, la subvention pour Lasécu se présente comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programmation d'expositions et artothèque : 12 000 € - Actions de médiation : 1 000 € <p><i>Subventions accordées en 2010 : 12.000 € au titre des Arts visuels - délégation Culture et 3.000 € au titre de la délégation du Patrimoine.</i></p>	Subvention Culture : 13.000 €
Maison de l'Architecture et de la Ville Place François Mitterrand, 59777 LILLE N° SIRET : 488591 561 000 11	Budget de l'association : 219.000 € Budget de l'action exposition Cardot et Joly : 24.000 € Budget de l'action art urbain : 40.000 €	<p>La Maison de l'Architecture et de la Ville est un lieu culturel qui propose des expositions, des débats et des projections autour de l'architecture et du cadre de vie, en lien avec les arts plastiques et visuels. Elle est ouverte au grand public comme aux professionnels.</p> <p><u>Pour l'année 2011, la M.A.V. propose deux actions pour lesquelles elle sollicite la Ville de Lille :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet d'exposition Véra Cardot et Pierre Joly : Exposition de photographies d'architecture à partir du fonds photographique Véra Cardot et Pierre Joly, acquis par le Centre Georges Pompidou. Les photographies permettront de découvrir tout un pan de la production architecturale régionale des années 60 à 80, des exemples connus, inconnus ou oubliés. - Projet d'art urbain : La MAV propose à l'artiste Nathan Coley d'intervenir dans le quartier d'Euralille. Nathan Coley, artiste britannique spécialisé dans les installations urbaines, propose une installation formée d'ampoules à incandescence. Les lettres lumineuses brillent dans l'obscurité, masquant au regard l'échafaudage métallique qui les supporte. Vouées à disparaître, elles donnent une touche désuète à l'installation posée sur la pelouse du parc Matisse. <p>La subvention à l'association la Maison de l'Architecture et de la Ville se présente donc comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet d'exposition photo : 1.500 € - Projet d'art urbain : 2.500 € 	Subvention Culture : 4.000 €

		<i>En 2010, l'association a été subventionnée à hauteur de 3.000 € au titre des arts visuels.</i>	
Association L'Entorse 14 impasse Lesay 59000 Lille N° SIRET : 492 292 586 00020	Budget prévisionnel 2011 Budget de l'action: 361.000 €	Descriptif du projet Dans le cadre de l'édition 2012 de la Quinzaine de l'Entorse, la Direction des arts visuels et expositions souhaite apporter son soutien à la mise en œuvre du projet, dont le démarrage est prévu dès le printemps 2011, sur les axes suivants : - lancement de l'appel à projets artistiques 2011 sur la thématique de "L'olympisme, le jeu, les jeux", - mobilité des artistes plasticiens par l'accueil d'artistes en résidence de création en 2011 (durée 1 an), - ateliers artistiques (photo et vidéo) conduits par Aline Capelle et Klet, - production et création des installations artistiques prévues dans le cadre de l'édition 2012, - mise en œuvre des grandes expositions artistiques autour de la thématique de l'art et du sport prévues dans le cadre de l'édition 2012. L'association sera soutenue en 2011 au titre des projets Arts visuels à hauteur de 10.000 €, et au titre des projets Arts du spectacle et musique à hauteur de 6.000 €. <i>En 2010, l'association a été subventionnée à hauteur de 22.100 € par les délégations Culture, Politique de la Ville et Plan vélo.</i>	Subvention Culture proposée Subventions Culture totale proposée : 16.000 €

Associations Livre et Lecture publique

Groupe Anonyme La Base 15 rue de Maubeuge 59000 Lille N° SIRET : 447 487 539 000 36	413.000 €	L'association favorise les croisements entre les différentes disciplines impliquées dans l'acte de création artistique et anime un réseau de professionnels aux pratiques multiples. La littérature est un des axes de travail de l'association. Des lectures musicales associant des comédiens interprètes et des musiciens seront proposées dans différents lieux de la ville. Des auteurs d'horizons divers seront ainsi mis à l'honneur. <i>Subvention 2010 : 2.000 €</i>	2.000 €
Association des libraires indépendants du Nord/Pas de Calais 36 rue de la Clef 59037 Lille Cedex N° SIRET : 44 07 34 226 10	28.000 €	Comme chaque année, les libraires indépendants de la ville de Lille se réunissent pour organiser le temps fort « Passions d'Avril ». Chaque libraire participant entame un partenariat avec un lieu patrimonial de proximité en cohérence avec une actualité littéraire. Un parcours littéraire sera ainsi créé pour un public très large : enfants, jeunes et adultes découvriront des auteurs et textes contemporains, mais également des lieux de proximité sous un autre angle. <i>Subvention 2010 : 3.000 €</i>	3.000 €

Association	Budget prévisionnel 2011	Descriptif du projet	Subvention Culture proposée
Maison Saint Exupéry 31 rue des Fossés 59000 Lille N° SIRET : 78 36 93 112 000 30	6.350 €	Cette association propose depuis de nombreuses années une programmation mensuelle des rencontres littéraires ainsi que des sorties culturelles à un large public. Par le biais de conférences et d'animations, de nombreux sujets d'intérêt général sont ainsi abordés en partenariat avec des structures telles que l'université Lille 3, le Théâtre du Nord ou l'Orchestre National de Lille. <i>Subvention 2010 : 1.500 €</i>	1.500 €
Ecrivains Associés du Théâtre (EAT) 34 rue de la Clef 59000 Lille N° SIRET : 492 251 202 000 15	9.100 €	La filiale régionale des écrivains associés du théâtre mène depuis plusieurs années diverses actions en faveur de l'écrit théâtral. Elle comprend 18 auteurs régionaux et organise des lectures et mises en espace au théâtre Massenet. Cette année un appel à écriture sur le thème de la citoyenneté sera lancé en partenariat avec des publics de lycéens et de sourds et mal entendants. Un engagement particulier pour la jeunesse est à constater et permet une sensibilisation au texte de théâtre contemporain. <i>Subvention 2010 : 1.200 €</i>	1.200 €
Philolille MRES – 23 rue Gosselet 59000 Lille N° SIRET : 423 395 508 000 25	180.000 €	Entre le 9 et le 30 novembre 2011 se déroulera la 15 ^{ème} édition de la manifestation Citéphilo à Lille et dans la région. Elle réunira 180 philosophes, artistes, scientifiques et chercheurs de différentes disciplines qui participeront à plus de 70 rencontres, débats et tables rondes ouverts gratuitement au grand public. Les thèmes envisagés pour cette année sont : La profondeur, L'incertitude ou Comment faire ? <i>Subvention 2010 : 25.000 €</i>	25.000 €

Les avenants aux conventions financières des Rencontres Audiovisuelles et de Philolille et la convention financière de Clef de Soleil sont annexés à la présente délibération afin de permettre l'attribution par la délégation de la Culture des subventions reprises dans le tableau ci-dessus.

Par ailleurs, il convient d'intégrer par voie de convention les subventions accordées lors du Conseil Municipal du 17 février 2011 au Théâtre Populaire du Nord et à l'association Métalu- A Chahuter. Ces conventions sont jointes en annexe.

Les subventions attribuées aux associations mentionnées dans le tableau ci-dessus pour l'organisation des festivals seront versées à hauteur de 80 % avant le 31 mai 2011. Le solde, à hauteur de 20 % de la subvention, sera versé à l'issue de la manifestation.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de la Culture	15/03/11

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

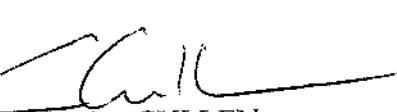
- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions énumérées dans le tableau ci-dessus ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer les avenants aux conventions financières de Philolille et des Rencontres Audiovisuelles et les conventions financières de Clef de Soleil, de Métalu- A Chahuter et du Théâtre Populaire du Nord, ci-annexés ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux libellés et n° d'opération suivants :
 - "Associations de spectacle vivant et musique" : n° d'opération : 250, code opération : CASVM, chapitre 65, article 6574, fonction 33, code service : CMA pour les associations Brasil Afro Funk, Lesbian & Gay Pride Lille, Clef de Soleil, Danse à Lille, Eolie Songe et Bazar pour un montant total de 88.000 € ;
 - "Cultures urbaines", n° d'opération : 264, code opération : CCULU, chapitre 67, article 6745, fonction 33, code service CMA pour les associations Norside, Call 911, Kose Two Jours, Build Up, Hip Hop Survivors, Centre Social Roger Salengro, L'Echine et L'Entorse pour un montant total de 70.000 € ;
 - "Galeries dans les quartiers" : n° d'opération : 152, code opération : CGALQ, chapitre 65, article 6574, fonction 312, code service : CFA, pour les associations : Artconnexion, Avenir Enfance, Comité d'Animation des Bois Blancs, La Malterie, LaSécu pour un montant total de 43.500 € ;
 - « Associations Arts Visuels » : n° d'opération : 116, code opération : CASAV, chapitre 65, article 6574, fonction 312, code service : CFA pour les associations: Berkem Label, le Carnaval de Moulins, la Maison de la Ville et de l'Architecture, le Lem, l'Entorse pour un montant total de 32.500 € ;
 - « Associations de lecture publique subventions de fonctionnement aux associations et autres » : n° d'opération 272, code opération CASLP, chapitre 65, article 6574, fonction 321, code service CR pour les subventions à Groupe Anonyme, Associations des Libraires Indépendants NPDC, Maison St Exupéry et Ecrivains Associés du Théâtre, pour un montant de 7.700 € ;
 - « Festival Citéphilo » : n° d'opération 274, code opération CFESC, chapitre 65, article 6574, fonction 321, code service CR pour la subvention attribuée à Philolille, pour un montant total de 25.000 € ;
 - n° d'opération 1546, Code opération CSAUV, chapitre 67, article 6745, fonction 33, code service CEA pour la subvention attribuée à l'association Rencontres Audiovisuelles, pour un montant total de 20.000 €.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée Adjointe au Maire

Réception en Préfecture le **11 AVR. 2011**


Catherine CULLEN



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/224

OBJET

Transphotographiques 2011 - Convention.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille souhaite renouveler en 2011 son soutien au projet de festival annuel « Les Transphotographiques », mené par l'association Maison de la Photographie, sise 18 rue Frémy à Lille.

Pour ce 10^{ème} anniversaire, l'association propose une édition intitulée NORD[s]. A cette occasion, l'association proposera un programme de qualité composé d'expositions, de conférences, de lectures de portfolios, de soirées projections dont la thématique est le regard porté sur la région du Nord. La région est abordée dans son acceptation la plus large, ainsi que l'indique le pluriel donné au titre, incluant des voisinages comme celui de la Belgique, sur une diversité de sujets tels que la société, le paysage, l'histoire, qui seront traités par des photographes d'origines, de sensibilités et de générations différentes.

La Ville souhaite confirmer son soutien à la réalisation du festival et donc à l'association par une convention qui définit les modalités relatives au festival 2011 des Transphotographiques que la Maison de la Photographie s'engage à organiser. Le montant de la subvention attribuée par la Ville d'un montant de 200.000 € les années précédentes, est exceptionnellement augmentée à 250 000€ pour l'année 2011, afin de permettre à l'association de réaliser les manifestations liées au 10^{ème} anniversaire. Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 726 600 € pour l'exercice 2011. Un acompte a été attribué à l'association à hauteur de 100.000 € par délibération n° 10/1157 du 17 décembre 2010. Il est proposé d'attribuer à l'association le solde de la subvention pour l'exercice 2011, d'un montant de 150.000 €.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de la Culture	15/03/11

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le versement du solde de la subvention à l'association Maison de la Photographie (n° SIRET : 434 129 177 00011) pour l'exercice 2011, d'un montant de 150.000 € ;
- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention financière établie avec la Maison de la Photographie pour l'année 2011, ci-annexée ;

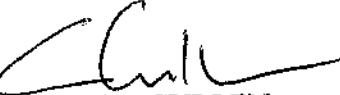
- ♦ IMPUTER la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2011 au chapitre 65, article 6574, fonction 312, opération n° 143 « festival des Transphotographiques », code service CFA, de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture

Réception en Préfecture le **11 AVR. 2011**


Catherine CULLEN



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/225

OBJET

Théâtre du Grand Bleu - Convention d'objectifs partenariale 2011/2013.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Théâtre du Grand Bleu, situé 36 avenue Marx Dormoy dans le quartier des Bois-Blancs, entreprend depuis plusieurs années à Lille, dans la région Nord - Pas de Calais et sur le plan national, un important travail de création, de recherche, de diffusion et d'accueil de spectacles, d'actions de formation, principalement dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse.

Le Théâtre du Grand Bleu a obtenu en 2002 le label d'Etablissement national de Production et de Diffusion artistique – Lille, Région Nord/Pas-de-Calais. Dans ce cadre, il est proposé une convention d'objectifs pour les années 2011, 2012 et 2013 avec les partenaires institutionnels que sont la Ville de Lille, la Région Nord – Pas de Calais et l'Etat. Le Conseil Général du Nord, qui est également un partenaire institutionnel du Théâtre du Grand Bleu, dispose d'une convention propre avec l'établissement.

Cette convention triennale consiste en un engagement des signataires à soutenir le projet artistique et culturel du Théâtre du Grand Bleu afin de lui permettre d'affirmer et de développer dans de bonnes conditions matérielles le travail de recherche, de création, de diffusion, d'accueil et de sensibilisation mené dans des domaines pluridisciplinaires (théâtre, danse, musique, arts plastiques) de l'enfance et de la jeunesse. Le Théâtre du Grand Bleu appuie son travail sur son territoire d'implantation et en particulier dans son théâtre, mis à disposition par la Ville de Lille, sur d'autres lieux de la région et au niveau national.

Ce soutien se traduit par l'attribution chaque année d'une aide financière dont le montant sera fixé par une convention financière en fonction des budgets annuels votés par les assemblées délibérantes et en fonction des programmes proposés. Chaque partenaire signataire considère que la somme globale du budget 2011 du Théâtre du Grand Bleu constitue le socle minimal nécessaire à la réalisation des objectifs énoncés dans la convention d'objectifs 2011/2013.

En collaboration avec l'Etat et la Région Nord/Pas-de-Calais,

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de la Culture	15/03/11

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

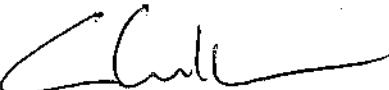
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu déléguée à signer la convention d'objectifs partenariale 2011/2013 de la SARL Grand Bleu.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture

Réception en Préfecture le **11 AVR. 2011**


Catherine CULLEN



Séance du **28 mars 2011**
N° **11/226**

OBJET

Théâtre du Prato - Travaux de réparation des désordres affectant le plancher de scène et l'étanchéité de la grande salle - Ouverture d'une ligne budgétaire.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le théâtre du Prato, édifié au sein d'une ancienne usine textile, a fait l'objet de travaux d'extension au cours des années 2004 et 2005. L'extension du plateau de scène s'est faite vers l'arrière par occupation d'une cour intérieure de l'ancienne usine, actuelle Résidence dite « de La Filature ».

En février 2007, le théâtre a signalé l'apparition d'eau sur la scène entraînant un phénomène de tuilage du plancher bois.

La Ville a déclaré le sinistre auprès de son assureur dommage aux biens, AXA France, qui a fait procéder à une expertise par le cabinet PolyExpert. Ce dernier a rendu un rapport d'expertise en dégât des eaux au mois de décembre 2007 reconnaissant des phénomènes de condensation et d'humidité à l'origine du sinistre, exclus des garanties de la police d'assurance souscrite.

Considérant les dommages en cause, la Ville a souhaité engager une procédure judiciaire devant le Tribunal administratif. A l'issue de ses investigations, Monsieur Fagoo, Expert judiciaire, a reconnu les désordres suivants :

1. Dégradation et perte de tenue mécanique du plancher de scène sous l'effet de remontées d'humidité dans la zone située à l'aplomb de la galerie souterraine de chauffage.
2. Infiltrations d'eau au niveau du mur du fond de scène provenant, d'une part, d'un défaut d'étanchéité de la toiture végétalisée et, d'autre part, d'infiltrations au travers du mur.

Le bureau d'études PINGAT INGENIERIE – SNC LAVALIN s'est vu confié la mission de maîtrise d'œuvre technique dans le cadre d'un marché passé selon la procédure adaptée. Cette mission comprend les éléments suivants :

- Diagnostic
- Avant projet sommaire
- Avant projet définitif
- Etablissement du dossier de consultation des entreprises
- Assistance à la passation des contrats de travaux
- Suivi de l'exécution
- Assistance aux opérations de réception
- Ordonnancement, pilotage et coordination du chantier

Le montant des travaux est estimé à 135 000 € TTC. Le montant des honoraires du bureau d'études techniques est de 20.989,80 € TTC dont 14.692,86 € restent à mandater.

Afin de permettre le déroulement de cette opération de réparation des désordres affectant le théâtre du Prato, il convient d'ouvrir une ligne budgétaire de 160.000 € TTC couvrant les honoraires des prestataires, les travaux et les aléas.

L'expert a donné son aval au préfinancement des travaux par la Ville. La procédure judiciaire en cours permettra de déterminer les responsabilités de chacun dans ces désordres. La Ville pourra recouvrer ainsi tout ou partie des sommes avancées dans les travaux réparatoires.

Il est envisagé d'exécuter ces travaux de réparation au cours de la fermeture estivale de 2011.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de la Culture	15/03/11

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

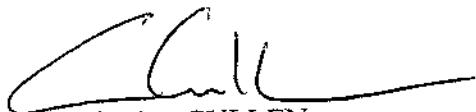
- ◆ **AUTORISER** l'ouverture d'une inscription budgétaire à hauteur de 160.000 € afin de permettre la réparation du plancher de l'avant scène du théâtre du Prato ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 23, article 2313, fonction 313 – Opération n° 1867 «Théâtre Prato plancher de scène, contentieux, investissement» - AP : CSPECVIVAP ;
- ◆ **ADMETTRE** en recettes, en temps opportun, le remboursement de ces dépenses à intervenir sur présentation des factures d'honoraires et de travaux.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture

Réception en Préfecture le **11 AVR. 2011**


Catherine CULLEN



Séance du 28 mars 2011

N° 11/227

OBJET

Adhésion de la Ville au FRAME, à l'ARREP et à l'ADMICAL.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 10/602 du 10 mai 2010, le Conseil Municipal a autorisé :

- le renouvellement des adhésions pour l'année 2010 au FRAME (French Régional American Museums Exchange), groupement bilatéral de musées d'art régionaux (douze musées américains et douze musées français) dont le but est de promouvoir la coopération franco-américaine. Cette coopération favorise les partenariats, les projets et échanges d'information, de personnel, de technologie et de ressources et via un site Internet commun à des publications et des expositions en collaboration. L'adhésion au groupement FRAME est fixée au titre de l'année 2011/2012 à 5.000 €.
- le renouvellement des adhésions pour l'année 2010 à l'ARREP (Association Nord/Pas-de-Calais des Responsables de Communication et de Relations Publiques) qui regroupe dans la région près de 120 responsables de communication et de relations publiques en entreprises, institutions, collectivités locales, organismes parapublics, écoles ou associations. Elle permet, par le biais de rencontres entre professionnels, de partager et de développer le savoir-faire mais aussi de tisser un réseau relationnel fort favorisant les actions de partenariat dans la région sur le plan de la communication et des relations publiques. La cotisation à l'ARREP pour l'année 2011 est fixée à 250 €.
- l'adhésion pour l'année 2010 à l'ADMICAL (Association pour le Développement du Mécénat Industriel et Commercial) qui permet, par le biais de rencontres entre professionnels, de partager et de développer le savoir-faire en matière de mécénat mais aussi de tisser un réseau relationnel fort favorisant les actions de partenariat avec le Palais des Beaux-Arts. L'ADMICAL, reconnue d'utilité publique, est à la fois un carrefour de réflexion et de rencontre entre les différents acteurs du mécénat, une plate-forme d'observation du mécénat d'entreprise unique en France et un interlocuteur privilégié des entreprises, des porteurs de projets et des pouvoirs publics. La cotisation à l'ADMICAL pour l'année 2011 est fixée à 1.400 €.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de la Culture	15/03/11

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ ACCEPTER les renouvellements d'adhésions au FRAME pour un montant de 5.000 €, à l'A.R.R.E.P pour un montant de 250 € et à l'ADMICAL pour un montant de 1.400 € ;

- ♦ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 011, article 6281, fonction 322- Opération n° 124 CPBAM.

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **11 AVR. 2011**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture



Catherine CULLEN



Séance du 28 mars 2011
N° 11/228

OBJET

Grand Projet Urbain - Construction d'un équipement polyvalent Secteur Arras Europe - Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre - Correction d'une erreur matérielle. (Annulé et remplace la délibération n° 10/933 du 22 octobre 2010)

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 08/757 du 6 octobre 2008, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un marché de maîtrise d'œuvre portant sur la construction d'un équipement polyvalent dans le secteur Arras Europe. Ce marché a été attribué à l'agence LACATON VASSAL, Architecte mandataire du groupement, pour un montant de 1.285.960 € HT, soit 1.538.008,16 € TTC et notifié le 11 février 2009. Le coût d'opération avait été fixé à hauteur de 10.500.000 €.

Par délibération n° 09/783 du 5 octobre 2009, le Conseil Municipal a autorisé la signature de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise pour un montant de 51.216,57 € HT, soit 61.255,02 € TTC, portant le montant des honoraires définitif du maître d'œuvre à 1.337.176,57 € HT, soit 1.599.263,18 € TTC, sur la base d'un engagement du maître d'œuvre sur un montant prévisionnel de travaux de 7.273.203 € HT (valeur septembre 2007).

Après validation des études d'avant projet définitif, les utilisateurs ont souhaité apporter des ajustements au projet. Ces adaptations s'inscrivent dans un travail de concertation et de réflexion, avec la volonté que cet établissement devienne tant un espace culturel et attractif, qu'un lieu d'accueil et d'activités associatives, festives et conviviales pour le quartier et ses habitants, s'intégrant harmonieusement au Parc Actif créé.

Ces améliorations sont de plusieurs ordres :

- mise au point du principe scénographique pour une plus grande souplesse d'utilisation, accueillant par des configurations diverses, un métissage de disciplines artistiques variant du théâtre à l'italienne au spectacle vivant,
- mise au point fonctionnelle du bâtiment apportant une plus grande modularité et une facilité d'apport logistique (cloisons mobiles acoustiques, espaces d'accueil polyvalents),
- prise en compte d'une production de chaleur en basse température confortant un classement Bâtiment Base Consommation envisagé, avec l'installation d'équipements performants et à basse consommation.

L'ensemble de ces améliorations génère une plus-value raisonnable de 62.189,66 € HT (valeur septembre 2007) et modifie en conséquence l'engagement du maître d'œuvre sur le montant prévisionnel de travaux à hauteur de 7.335.392,66 € HT (valeur septembre 2007).

Néanmoins, l'optimisation du projet a nécessité de la part de la maîtrise d'œuvre des études complémentaires. Ces études seront réglées de façon forfaitaire par la passation d'un avenant n° 2 pour un montant de total de 44.549,98 € HT, soit 53.281,78 € TTC, représentant une augmentation de 3,46 % du montant du marché initial.

Le montant cumulé de l'avenant n° 1 et de l'avenant n° 2 représente la somme de 95.766,55 € HT, soit 114.536,79 € TTC, ce qui représente une augmentation de 7,45 % du montant du marché initial.

Le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre est donc fixé à 1.381.726,55 € HT, soit 1.652.544,95 € TTC (valeur septembre 2007), sur la base d'un engagement du maître d'œuvre sur le coût prévisionnel définitif des travaux fixé à 7.335.392,66 € HT, soit 8.773.129,62 € TTC (valeur septembre 2007).

Par courrier du 30 décembre 2010, les services du Contrôle de légalité de la Préfecture ont porté à notre connaissance une erreur matérielle sur le projet de délibération n° 10/933 du 22 octobre 2010 qui ne transcrivait pas l'avis de la Commission d'Appel d'Offres préalablement requis par la loi n° 95-127 du 08 février 1995 qui dispose que tout projet d'avenant dont le marché initial a été présenté devant la Commission d'Appel d'Offres entraînant une augmentation du montant global du marché supérieure à 5 % doit être soumis pour avis à la Commission d'Appel d'Offres et que l'assemblée délibérante qui statue sur le projet d'avenant est préalablement informée de cet avis.

Les études de conception étant achevées, il convient de lancer la procédure de consultation pour l'attribution des marchés de travaux sur cette opération :

Le marché de travaux sera organisé de la façon suivante :

Lot	Désignation
1	Terrassement - Dépollution
2	Gros-Œuvre
3	Charpente métallique - Serrurerie - Bardage
4	Menuiseries extérieures aluminium
5	Façades film ETFE (Ethylène Tétra Fluor Ethylène)
6	Couverture - Etanchéité
7	Cloisons - Doublages - Faux Plafonds
8	Cloisons mobiles
9	Menuiseries intérieures - Rideaux
10	Peinture - Signalétique
11	Ascenseurs
12	Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaires
13	Electricité courants forts - courants faibles
14	Equipements scéniques
15	Gradins télescopiques et fauteuils de spectacle
16	Equipements de restauration
17	Equipements horticoles
18	Plantations et jardinage
19	Carrelage - Faïence

La durée des travaux est prévue pour 18 mois y compris la période de préparation. Le montant estimatif de ce marché est de 8.367.629,12 € HT (valeur octobre 2010), soit 10.007.684,43 € TTC, incluant le taux de tolérance de 5 % du maître d'œuvre sur le coût estimatif travaux.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de la Culture	15/03/11

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer l'avenant n° 2 au marché n° 700203 conclu avec le groupement de maîtrise d'œuvre dont l'architecte mandataire est l'Agence d'architecture LACATON VASSAL, suite à l'avis favorable émis par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa réunion du 15 décembre 2010 ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer les marchés de travaux, suite à la décision favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 février 2011 ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 23, article 2313, fonction 33 - Opération QSDFE n° 1324 « Salle des fêtes Lille sud » - AP : QANRUPG

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture

Réception en Préfecture le **11 AVR. 2011**


Catherine CULLEN



Séance du **28 mars 2011**
N° **11/229**

OBJET

Elaboration et mise en oeuvre de l'exposition
'Wicar'

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le Palais des Beaux-Arts souhaite présenter au Musée de l'Hospice Comtesse, du 25 janvier au 22 avril 2012, une exposition consacrée aux « Chefs d'œuvre de la collection Wicar – Raphaël, Botticelli, Lippi, Dürer, Poussin ».

Pour la saison automne-hiver 2011/2012, l'Association des Conservateurs des Musées du Nord/Pas-de-Calais prévoit un ambitieux programme consacré aux arts graphiques intitulé « Dessiner – Tracer ». Basé sur l'inventaire des collections de dessin des musées de l'Eurorégion Nord/Pas-de-Calais, Picardie, Belgique (Wallonie et West Vlaanderen), « Dessiner – Tracer » donnera lieu à plusieurs manifestations destinées à valoriser les arts graphiques : expositions dans les musées et les Frac, édition d'une revue, actions de médiation culturelle et de circulation des publics, etc.

Dans le cadre de ce projet regroupant près de 30 musées participants, le Palais des Beaux-Arts de Lille propose de présenter de 150 à 170 dessins de l'exceptionnelle collection de dessins de Jean-Baptiste Wicar, conservée au Cabinet des Dessins de musée de Lille, dont nous célébrerons les 250 ans de la naissance en janvier 2012. Le peintre et dessinateur Jean-Baptiste Wicar, né en 1762, fut un élève de Jacques-Louis David. À sa mort, en 1834, il léguera un extraordinaire ensemble de dessins de maîtres, de l'école italienne pour la plupart, à sa ville natale : Lille. Ils constituent le fonds initial du Cabinet des Dessins du Palais des Beaux-Arts de Lille.

A l'occasion de cette exposition, les plus beaux dessins de la collection du Chevalier Wicar seront exposés. Beaucoup de ces dessins, d'une exceptionnelle qualité, n'ont pas été montrés au public lillois et de la région depuis longtemps de par leur fragilité et leur préciosité. Une collaboration avec un artiste contemporain est envisagée pour l'aménagement scénographique.

Le budget prévisionnel de cette exposition, joint en annexe, est évalué à 107.000 € TTC, pour une participation financière de la Ville de 20.000 €. Ces dépenses comprennent le montage des œuvres, leurs assurances, la muséographie de l'exposition, la communication, la réalisation d'un catalogue ainsi que les frais de personnel.

Le Palais des Beaux-Arts sollicitera le soutien financier d'entreprises privées et de partenaires institutionnels susceptibles d'accompagner cette exposition.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de la Culture	15/03/11

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la réalisation de cette manifestation, le partenariat avec l'Association des Conservateurs des Musées du Nord/Pas-de-Calais et la signature, par Madame le Maire ou l'élu déléguée, de la convention de partenariat afférente, ci-annexée ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu déléguée à solliciter les subventions ou les mécénats et à signer les conventions de partenariats correspondantes ;
- ◆ **ADMETTRE** en recettes le montant des subventions et des participations, en temps opportun, sur l'opération n° 1772 – Chapitre 74, articles 74718 et 7478, fonction 322 ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes, en temps opportun (sous réserve des crédits votés au budget 2012), sur les crédits inscrits au chapitre 011, article 6233, fonction 322 Opération n° 1772.

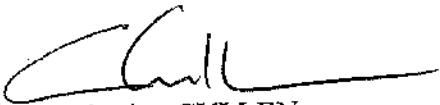
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture

Réception en Préfecture le

11 AVR. 2011


Catherine CULLEN



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/230

OBJET

Marché de nettoyage des espaces du Palais des Beaux-Arts.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Les besoins annuels de nettoyage des espaces du Palais des Beaux-Arts (surfaces du Musée + espaces administratifs du bâtiment Lame) ont conduit à envisager une consultation publique, dans le cadre de l'application du Code des Marchés Publics (CMP).

Ce projet nécessite la passation d'un appel d'offres ouvert, sous forme d'un marché à prix mixtes d'une durée d'un an reconductible une fois pour un an, pour une durée maximale de deux ans. Ces besoins constituent un lot unique et sont décomposés comme suit :

- une partie à prix forfaitaires estimée à 267.000 € HT d'avril 2011 à avril 2012 et à 275.000 € d'avril 2012 à avril 2013 ;
- une partie à prix unitaires sans minimum et avec maximum d'un montant annuel de 10.000 € HT.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de la Culture	15/03/11

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le lancement de la procédure décrite ci-dessus ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer le marché à passer, après décision de la Commission d'Appel d'Offres ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 011, article 6283, fonction 322 - Opération CPBAM 124 - Code CPA.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 29 mars 2011

Réception en Préfecture le

11 AVR. 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture

Catherine CULLEN



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/231

OBJET

Palais des Beaux-Arts - Acquisition du Buste de Sainte du Maître du couronnement de Kirchheim (1500).

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le Palais des Beaux-Arts soumet un projet d'acquisition qui s'inscrit dans l'activité et les orientations de ses départements scientifiques, en particulier le Département « Moyen Âge et Renaissance » : le *Buste de Sainte* du Maître du couronnement de Kirchheim (1500).

Le style de la Sainte femme en buste permet de l'attribuer à un sculpteur anonyme actif à Nördlingen (Souabe) autour de 1500, auquel on a donné le nom de convention de « Maître du Couronnement de la Vierge de Kirchheim ». Cette œuvre intéresse tout particulièrement les collections du Palais des Beaux-Arts car elles comprennent déjà un Saint Jérôme attribué à ce maître, lui aussi en buste et de dimensions identiques : sans doute appartenaient-ils à la prédelle du même retable démembré, tout au moins à deux retables différents mais provenant du même atelier. Le buste de Sainte, qui conserve une belle polychromie d'origine, viendrait enrichir l'un des plus beaux ensembles de sculpture germanique parmi les collections publiques françaises.

Le montage financier proposé est le suivant :

DEPENSES 2011

<i>Buste de Sainte</i> du Maître du Couronnement de Kirchheim	25.000 €
Total dépenses	25.000 €

RECETTES

Ville de Lille 2011	10.000 €
Mécénat (10 000 Sainte)	10.000 €
FRAM 2011 (5 000 Sainte)	5.000 €
Total recettes	25.000 €

Sur cette acquisition d'un montant maximum de 25.000 € à la Galerie Sismann, une contribution en mécénat est attendue ainsi qu'une subvention du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de la Culture	15/03/11

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** cette acquisition ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu déléguée à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu déléguée à solliciter plusieurs mécènes, pour abonder au financement nécessaire à cette acquisition et à signer les conventions afférentes ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 21, article 2161, fonction 322 - AP CARTSVISUP - Opération CPBAO n° 1725 - code service CPA ;
- ◆ **ADMETTRE** les recettes au chapitre 13, articles 1321,1322 et 1328, fonction 322 AP CARTSVISUP - Opération CPBAO n° 1725 - Code service CPA.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **11 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture


Catherine CULLEN



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/232

OBJET

Palais des Beaux-Arts - Marché relatif à
l'exposition « Boilly ».

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 10/776 du 20 septembre 2010, le Conseil Municipal a autorisé l'organisation d'une grande exposition consacrée à Louis-Léopold Boilly (1761-1845) du 4 novembre 2011 au 6 février 2012 au Palais des Beaux-Arts.

Natif de La Bassée, Louis Léopold Boilly compte parmi les peintres majeurs des XVIII^e et XIX^e siècles français. Fort d'une célébrité internationale, ses œuvres sont répandues à New York, Washington, Boston, Chicago, Fort-Worth mais aussi à Londres, Cambridge, Moscou, Saint-Pétersbourg... alors que la région du Nord/Pas-de-Calais et Paris (musée du Louvre, musée du Petit Palais et musée Carnavalet) possèdent déjà un très bel échantillon de l'ensemble de l'œuvre du peintre.

Cette exposition, composée de près de 160 œuvres (peintures, dessins, estampes, sculptures et meubles) provenant d'une trentaine de musées nationaux, internationaux et de collectionneurs privés français et étrangers, est la première du genre consacrée à Boilly depuis 1933.

Dans le cadre de l'application du Code des Marchés Publics (CMP), il convient d'organiser une consultation publique par voie d'appel d'offres ouvert.

Ces besoins sont décomposés en lots comme suit :

- lot n° 1 "transport et emballage des œuvres", marché à prix global et forfaitaire,
- lot n° 2 "agencement muséographique", marché à prix global et forfaitaire,
- lot n° 3 "conception et réalisation de la signalétique", marché à prix global et forfaitaire,
- lot n° 4 "édition, impression et diffusion d'un catalogue d'exposition", marché à prix mixtes, avec une partie à prix forfaitaires et une partie à prix unitaires sans minimum ni maximum.

L'estimation globale du marché est de 669.900 € HT, soit 801.200,40 € TTC. La durée du marché est de 1 an.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de la Culture	15/03/11

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu déléguée à lancer et signer les marchés à passer, suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 011, articles 6068, 6233, fonction 322 - Opérations CEXBO 1765, 6236, 6237, 6241 et 6288.

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **11 AVR. 2011**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture


Catherine CULLEN



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 mars 2011**N° **11/233**

OBJET

Palais des Beaux-Arts - Approbation d'une convention de mécénat avec la société Vauban Humanis.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La société Vauban Humanis souhaite accompagner, en 2011, le Palais des Beaux-Arts dans l'organisation de son exposition « Velazquez, Giordano, Ribera : Portraits de la Pensée » à hauteur de 20.000 €.

En contrepartie, le Palais des Beaux-Arts autorise la tenue de deux soirées privées pour 100 personnes chacune, à l'intérieur du Musée, et accorde 50 billets d'entrée pour un coût de 3.850 €.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de la Culture	15/03/11

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu déléguée à signer la convention de mécénat avec Vauban Humanis, ci-annexée ;
- ♦ **ADMETTRE** la recette de 20.000 € en 2011 sur l'opération CBAEA n° 159, chapitre 74, fonction 322, article 7478, code CPA.

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **1 AVR. 2011**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture

Catherine CULLEN



Séance du 28 mars 2011

N° 11/234

OBJET

Musée d'Histoire Naturelle - Conservation préventive des collections ethnographiques et industrielles - Sollicitation de subvention auprès de la D.R.A.C.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Les besoins annuels en matière de conservation préventive et curative pour la Ville de Lille et sa Commune associée de Lomme ont conduit à envisager, dans le cadre de l'application du Code des Marchés Publics (CMP), une consultation publique par voie de procédure adaptée (article 30 du CMP) sous la forme d'un marché à bons de commande pour une durée de 4 ans.

La campagne de conservation préventive entreprise sur les collections d'ethnographie et les collections industrielles se poursuit et s'inscrit dans cette consultation.

Le Musée d'Histoire Naturelle propose de solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), au taux le plus élevé possible, pour les restaurations reprises dans le budget prévisionnel établi ci-dessous :

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES
Procédés photographiques anciens	4872.00	5826.97	Ville de Lille : 52 948.14
Métaux, instruments scientifiques, machines, modèles réduits	11000.00	13156.00	DRAC : 17 728.20
Maquettes techniques en bois polychrome	10260.00	12270.96	
Collections d'échantillons textiles	8232.00	9845.33	
Arts du feu – collection céramique et verre	4860.00	5812.56	
Objets en matériaux organiques, objets d'art premier	4715.00	5639.14	
Objets en fibre végétale	6355.00	7600.58	
Collections de métaux en particulier armes anciennes	8800.00	10524.80	
	59094.00	70676.34	70 676.34

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de la Culture	15/03/11

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à solliciter une subvention au taux le plus élevé auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles .
- ◆ **ADMETTRE** la subvention en recettes, en temps opportun, sur l'article 1321 chapitre 13, fonction 322 - Code opération CMHNA, n° opération 755-9 – service CNA ;

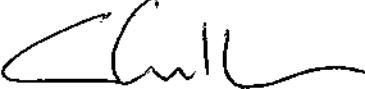
- ♦ IMPUTER les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 21, article 2161 - Code opération CMHNA n° 755 – 2, service CNA.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **11 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture


Catherine CULLEN



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/235

OBJET

**Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie -
Poursuite des inventaires des collections de
géologie - Demande de subvention auprès de
l'Etat (DRAC).**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le département géologique du Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie conserve d'importantes collections fondées au début du 20^e siècle qui ont été régulièrement enrichies depuis les années 1990, essentiellement sous forme de dons et de dépôts. Ainsi, près de 200 000 objets (échantillons de paléontologie, minéralogie et pétrographie, fonds documentaire) sont actuellement recensés.

L'inventaire et le récolement de ce patrimoine (réécriture de bordereaux pour chaque objet, numérisation des données et photographies sur le logiciel SnBase) sont en cours.

Afin d'amplifier les moyens humains actuellement disponibles pour cet inventaire et dans l'objectif de contribuer au récolement national des collections des Musées de France demandé par le Ministère de la Culture, le Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie souhaite solliciter une subvention au taux maximum auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles Nord/Pas-de-Calais).

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de la Culture	15/03/11

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à solliciter une subvention au taux maximum auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles Nord/Pas-de-Calais) ;
- ♦ **ADMETTRE** en recettes, en temps opportun, cette subvention au chapitre 74, article 74718, fonction 322 – Opération 795 – Code opération CMGHI – Code service CNA – Libellé de l'opération : “ Musée de Géologie et Houiller, inventaire des collections ”.

Affiché en Mairie le 29 mars 2011

Réception en Préfecture le

11 AVR. 2011

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture

Catherine CULLEN

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/236

OBJET

Musée de l'Hospice Comtesse - Renouvellement de convention Cité de la Musique.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En 2009, le Musée de l'Hospice Comtesse a souhaité développer des partenariats en direction d'autres établissements publics pour valoriser ses collections.

En réponse à l'appel à projets 2009 du programme national de numérisation du Ministère de la Culture et de la Communication, la Cité de la Musique, en accord avec le Musée de l'Hospice Comtesse et dix autres musées détenteurs de collections d'instruments de musique, a proposé par convention adoptée par délibération n° 09/793 du Conseil Municipal du 5 octobre 2009, la mise en ligne sur les sites de la Cité de la Musique de l'ensemble des données de ces collections.

Ce projet, destiné à accroître significativement les fonds numérisés, à faciliter leur localisation et à fédérer leur accès en réseau, réunit 218 musées autour de la création d'une référence nationale : « Instruments de musique dans les collections françaises ». Enfin, il permet la transmission de ces métadonnées sur le site de la Bibliothèque numérique européenne (*Europeana*).

Dans ce cadre, il est proposé de renouveler, pour une durée de trois ans jusqu'au 31 décembre 2013, la signature de la convention liant la Ville à la Cité de la Musique.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de la Culture	15/03/11

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** la signature de la convention de partenariat entre la Ville et la Cité de la Musique, ci-annexée.

Affiché en Mairie le 29 mars 2011

Réception en Préfecture le

11 AVR. 2011

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture

Catherine CULLEN



Séance du 28 mars 2011

N° 11/237

OBJET

**Bibliothèque municipale – Renouvellement
de l'adhésion de la Ville et de la Bibliothèque
municipale à QuestionPoint pour l'année 2011.**

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Depuis janvier 2006, la Bibliothèque municipale offre un nouveau service de réponses à distance disponibles par l'intermédiaire de son site web. Par cet outil, le public a la possibilité de poser des questions à la Bibliothèque qui s'organise, avec l'aide d'un réseau de bibliothèques partenaires, pour apporter une réponse ou des références en quelques jours.

Pour gérer ce service au point de vue informatique, la Bibliothèque municipale a adhéré au groupe de référence QuestionPoint par délibération n° 05/1026 du 12 décembre 2005.

Pour renouveler son adhésion à QuestionPoint, la Bibliothèque municipale doit s'acquitter de la cotisation de 1.435,20 € TTC au titre de l'année 2011.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de la Culture	15/03/11

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

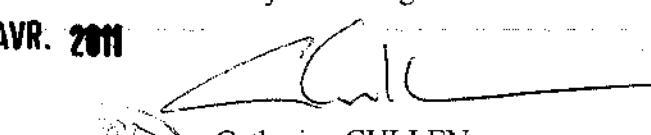
- ♦ **RENOUVELER** l'adhésion de la Ville au groupe de références QuestionPoint ;
- ♦ **AUTORISER** le paiement de la cotisation annuelle d'un montant de 1.435,20 € TTC ;
- ♦ **IMPUTER** la dépense sur l'opération n° 216 Animations - Chapitre 011 Article 6281 Fonction 321 - Code service CG.

Affiché en Mairie le 29 mars 2011

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture

Réception en Préfecture le 11 AVR. 2011


Catherine CULLEN

Séance du 28 mars 2011

N° 11/238

OBJET

Bibliothèque municipale – Adhésion de la
Bibliothèque municipale à l'Association des
Bibliothécaires de France et à Images en
Bibliothèque.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La Bibliothèque municipale souhaite adhérer à l'Association des Bibliothécaires de France, association reconnue d'utilité publique qui regroupe près de 3 000 adhérents (professionnels, établissements, collectivités).

Espace de réflexion et de veille active sur tous les sujets d'ordre scientifique, technique et administratif, l'ABF organise des actions pour promouvoir la place et le rôle des bibliothèques dans une société de l'information en constante évolution. Elle propose un programme de formation continue et édite des publications professionnelles, source d'informations sur le fonctionnement des bibliothèques.

L'adhésion à cette association comporte également l'abonnement à la revue Bibliothèque(s).

Pour entériner son adhésion à l'ABF, la Bibliothèque municipale doit s'acquitter de la cotisation de 305 € TTC au titre de l'année 2011.

La Bibliothèque municipale souhaite également adhérer à l'Association Images en Bibliothèques.

Cette association contribue à la vitalité des collections de films d'une bibliothèque en s'inscrivant dans un réseau professionnel plus vaste et propose différents services :

- une liste de discussion
- des tarifs préférentiels pour les stages et journées d'étude
- l'accès à l'espace adhérents du site Internet comprenant des annonces professionnelles, des dossiers thématiques, des fiches sur les documentaires sélectionnés par la commission, des synthèses de la liste de discussion, un annuaire professionnel du réseau de vidéothécaires en France, les archives de "Lettres IB", les comptes rendus et rapports d'activité de l'association.

L'adhésion à cette association comporte également l'abonnement à la revue Bibliothèque(s).

Pour entériner son adhésion à l'association Images en Bibliothèques, la Bibliothèque municipale doit s'acquitter de la cotisation de 110 € TTC au titre de l'année 2011.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de la Culture	15/03/11

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** l'adhésion de la Ville à l'ABF et à l'association Images en Bibliothèques ;
- ◆ **AUTORISER** le paiement des cotisations annuelles d'un montant de 305 € TTC pour l'ABF et de 110 € TTC pour Images en Bibliothèques ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 011, article 6281, fonction 321 - Opération n° 216 Animations - Code service CG.

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **11 AVR. 2011**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture



Catherine CULLEN



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/239

OBJET

Aides financières pour la production et la résidentialisation de logements locatifs sociaux et la production de logements en accession aidée à vocation sociale.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames Messieurs,

La Ville de Lille s'est fixée des objectifs ambitieux pour favoriser l'accès de tous au logement : la production de 12 000 nouveaux logements d'ici 2014 dont 4 000 sociaux, la rénovation de près de 5 000 logements sociaux et de 6000 logements privés dégradés ainsi que la réalisation de logements en accession aidée à la propriété, comme définis dans la délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2008.

Pour atteindre ces objectifs, la Ville souhaite, au-delà de l'action menée par LMCU avec son PLH, accompagner financièrement, conformément à l'article L.312-2-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, certaines opérations de construction neuve, de réhabilitation (acquisition-amélioration), d'accession sociale à la propriété et de résidentialisation de logements sociaux. Priorité sera donnée aux opérations comprenant de grands logements familiaux, des logements aux loyers abordables et aux charges réduites et tendant à répondre aux performances énergétiques exigées par le label BBC.

Pour formaliser les engagements des collectivités et des bailleurs, une convention ci-annexée sera signée entre chaque maître d'ouvrage et la Ville de Lille dans le cas d'aide à la résidentialisation, réhabilitation et construction neuve ou acquisition-amélioration.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 17 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **DONNER** un avis favorable pour l'attribution d'aides conformément au tableau ci-annexé, pour un montant total de 906.000 € au titre des opérations en faveur de la production ou l'amélioration de 255 logements sociaux ;
- ◆ **AUTORISER** l'attribution et le paiement des aides proposées, dans la limite des montants attribués aux maîtres d'ouvrage, sous réserve de disposer des pièces nécessaires à l'instruction du dossier, selon le tableau ci-annexé ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention de partenariat avec chaque maître d'ouvrage pour les opérations faisant l'objet d'une aide de la Ville dans les cas de résidentialisation, réhabilitation et construction neuve, suivant les modèles ci-joints ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 204, article 20417, fonction 70 - Opération n° 1267 libellée « Habitat Social Développement et Requalification – Investissement » - AP QPLANACTPG.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 29 mars 2011

Réception en Préfecture le 29 mars 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Politique
du Logement,



Audrey Linkenheld
Audrey LINKENHELD

Adresse opération	Quartier Ville associée	Type d'opération	Opérateur	Nb total log ⁿ	Nb log à aider	Programme	Année programmati on auprès LMCU	Montant total d'aide proposé
Rue de l'Alma	Fives	Accession aidée	Margnan Immobilier	51	5	BBC Neuf		35 000€
Bd Vaillant	Centre	Locatif social	Partenord	13	5	RT 2005	2010	23 000€
ATRIUM II	Lille Sud	Locatif Social	Habitat du Nord	259	183	BBC Neuf	2010	724 000€
Tour Clemenceau	Moulin	Réhabilitation	LMH	62	62	BBC Réhabilitation		124 000€
				385	255			906 000€

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/240

OBJET

Centres sociaux et Maisons de quartier -
Avenants aux contrats d'objectifs pris en
application de la convention cadre du
15 janvier 2003 - Subvention d'animation
globale et autres subventions.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 02/698 du 7 octobre 2002, le Conseil Municipal a approuvé la convention cadre entre la Ville de Lille, le Département du Nord et la Caisse d'Allocations Familiales de Lille relative au financement des centres sociaux.

Cette convention, dont l'application a été étendue par la Ville aux Maisons de quartier, a été suivie de contrats pluriannuels signés par les trois parties précitées et chacune des structures concernées.

Suivant accord donné par la Caisse d'Allocations Familiales de Lille et le Département du Nord, ces contrats sont désormais automatiquement prorogés dès lors que l'agrément centre social est renouvelé par la Caisse d'Allocations Familiales de Lille et ce, pour la durée dudit renouvellement.

L'actualisation des contrats arrivant à échéance implique la Ville au sein du comité technique institué par la CAF dans le cadre de la convention cadre précitée.

Par ailleurs, des subventions sont attribuées en conformité avec des délibérations prises par ailleurs lors de la présente séance et/ou de séances antérieures; il importe donc de les reprendre également dans les contrats d'objectifs précités.

En application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, la Ville de Lille est tenue de conclure une convention avec toute association à laquelle, tous crédits confondus, elle accorde un financement annuel égal ou supérieur à 23.000 €.

Il est donc nécessaire de prendre des avenants aux contrats d'objectifs attribuant les avances sus-indiquées et autorisant leur paiement.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative réunie le 16 mars 2011, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- ♦ AUTORISER la signature par Madame le Maire ou l'élu délégué des avenants aux contrats d'objectifs ci-annexés ;

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 29 mars 2011

Réception en préfecture le

- 5 AVR. 2011



Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Centres sociaux
et Maisons de quartier,

Marc BODIOT

Séance du **28 mars 2011**
N° **11/241**

OBJET

Réhabilitation de l'ancien commissariat central pour y implanter la Maison de l'Emploi - Autorisation de signature du marché d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination de chantier et du marché de travaux.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 08/636du 23 juin 2008, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une consultation selon la procédure négociée spécifique de maîtrise d'œuvre conformément à l'article 74-III-b) du Code des Marchés Publics, afin de procéder aux travaux de réhabilitation de l'ancien commissariat central en vue d'y implanter la Maison de l'Emploi, boulevard du Maréchal Vaillant à Lille.

Par délibération n° 10/422 du 10 mai 2010 et sur proposition du jury, réuni le 3 mars 2010, le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe dont l'architecte mandataire est l'agence G.O Architectes avec en cotraitance ETR INGENIERIE, Bureau d'études techniques et HQE et le cabinet Luc GAILLET, Economiste de la Construction et a autorisé le versement des indemnités de concours aux candidats admis à remettre une offre, l'indemnité versée au lauréat au concours constituant une avance sur son marché de maîtrise d'œuvre.

Les études sont en cours d'achèvement. Il convient donc, à présent, de lancer une consultation portant sur la réalisation des travaux.

Le marché sera organisé de la façon suivante :

Lot	Désignation
1	Désamiantage - Déconstruction
2	Gros-Œuvre - VRD
3	Charpente bois
4	Couverture – Etanchéité - Vêture
5	Menuiseries extérieures – Serrurerie
6	Menuiseries intérieures – Plâtrerie – Faux plafonds
7	Carrelage – Faïence – Peintures – Sols souples
8	Chauffage – Ventilation -Plomberie - Sanitaire
9	Electricité courants forts et faibles
10	Appareils élévateurs
11	Insertion – Restauration des façades

La durée des travaux est prévue sur 12 mois y compris la période de préparation. Le montant estimatif de ce marché de travaux est de 3.300.000 € HT, soit 3.946.800 € TTC.

Par ailleurs, il convient de désigner un opérateur économique en charge de la mission d'Ordonnancement, de Pilotage et de Coordination du chantier.

.../...

Ce marché est estimé à 33.500 € HT, soit 40.066 € TTC, sa durée étant fixée à 28 mois (4 mois d'études, 12 mois de travaux et 12 mois de période de parfait achèvement).

Le coût d'opération est de 4.925.000 € toutes dépenses confondues.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 14 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le lancement de la consultation d'Ordonnancement, de Pilotage et de Coordination qui donnera lieu à la passation d'un marché public ;
- ◆ **AUTORISER** le lancement de la consultation de travaux qui donnera lieu à la passation de marchés publics ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer le marché d'Ordonnancement, de Pilotage et de Coordination après avis de la Commission d'Appel d'Offres ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué, à signer les marchés de travaux à intervenir après décision de la Commission d'Appel d'Offres ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 23, article 2313, fonction 90 – Opération n° 1263 « Maison de l'Emploi » - AP : QUESPACEPG.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie **29 mars 2011**

- 1 AVR. 2011

Réception en Préfecture

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué à l'Emploi,

Bernard Charles
Bernard CHARLES



Séance du **28 mars 2011**
N° **11/242**

OBJET

Fourrière municipale - Enlèvement
de véhicules automobiles -
Remboursement des frais.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

A la suite d'opérations d'enlèvements, plusieurs contrevenants ont présenté une requête aux fins d'obtenir le remboursement des frais de fourrière et de gardiennage ou l'annulation de la dette en cas de destruction en apportant des explications sur les circonstances particulières ayant conduit à l'infraction.

Certaines de ces demandes répondent aux critères retenus pour être soumises au Conseil Municipal (par exemple circonstances particulières liées à la personne responsable du véhicule ou liées à l'état du véhicule, cas de force majeure avec justificatif) et sont présentées dans le tableau ci-dessous.

bénéficiaire	infraction	circonstances	somme
Madame COUTY Murielle	Stationnement abusif rue Pierre Curie à Lille	Véhicule ayant fait l'objet d'un incendie volontaire.	217 €
Madame STEMPIN Isabelle	Stationnement gênant par panneaux pour travaux rue Barthélémy Delespaul à Lille	Arrêté non-conforme (absence de date et de signature).	114,60 €
Monsieur DEMOURY Hugues	Stationnement gênant par panneaux chemin Bécu à Hellemmes	Monsieur DEMOURY Hugues, infirmier au centre de soins Paul Clermont, s'est garé en URGENCE pour une prise en charge de fin de vie.	114,60 €

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 16 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le remboursement des frais aux intéressés ;
- ♦ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 673, fonction 112 – Opération n° 447 VPMFO – Service MFA.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **- 6 AVR. 2011**



Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Police
Municipale,

Roger VICOT

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/243

OBJET

Plan d'Actions de Prévention -
Subventions à diverses associations -
Programme 2011 – 2^{ème} répartition -
Adoption.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des dispositions réglementaires relatives au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et en articulation avec le Contrat Local de Sécurité, la Ville de Lille propose de soutenir diverses actions, entrant dans le cadre d'un programme local d'actions mené pour l'année 2011, sur les axes prioritaires suivants :

- Sécuriser les espaces publics : Sécuriser les bas d'immeubles et autres lieux publics par un accompagnement des jeunes inactifs, sensibiliser les jeunes au respect de l'environnement urbain, réduire les comportements à risque des deux roues et sensibiliser à la sécurité routière
- Prévenir la délinquance des mineurs : Favoriser la mise en place d'actions de prévention de la délinquance sur les micro-secteurs en difficulté, accompagner les parents de primo-délinquants, lutter contre les violences à l'école, prévenir les violences dans le sport amateur, assurer la cohérence globale du suivi individualisé des jeunes en rupture
- Accompagner les populations fragilisées : Communiquer sur la prévention des conduites addictives et à risque, accompagner les personnes en situation de vulnérabilité, sensibiliser, informer, former les personnels associatifs et municipaux
- AdAPTER les réponses judiciaires : éviter la récidive des personnes sortant de prison par un accompagnement social et professionnel, impulser le suivi médico-psychologique post carcéral, renforcer l'accueil et le suivi des femmes victimes de violences conjugales, développer l'accompagnement et la prise en charge des victimes d'agressions sexuelles, développer l'accès au droit.

La première répartition s'élevait à 149.733 €. Il convient d'y adjoindre une deuxième répartition qui s'élève à 50.773 € pour 5 actions aidées (voir tableaux ci-joints).

Afin d'assurer la plus grande lisibilité et de garantir la transparence de l'intervention de la délégation thématique municipale en charge du Contrat Local de Sécurité et du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et dans le cadre du dispositif mis en œuvre en vue de l'élaboration de conventions avec les associations percevant plus de 23.000 € de la Ville, différents services ont été désignés comme pilotes pour la conclusion des conventions ou avenants aux conventions à intervenir avec les associations.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 16 mars 2011 il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **ALLOUER** à chaque association ou structure maître d'ouvrage support de l'action concernée la subvention correspondant à la participation de la Ville conformément à la répartition figurant sur les tableaux récapitulatifs joints en annexe (soit 50.773 € pour 5 actions aidées),

.../...

- ♦ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits : Mission citoyenneté proximité – programme sécurité prévention – actions CLSPD – Opération n° 434 Plan d'actions de prévention CLSPD – Chapitre 65, article 6574, fonction 110.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **~ 6 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué au Conseil Local
de Sécurité et de Prévention de la
Délinquance,



Roger VICOT

Thématique : Sécuriser les espaces publics

Quartiers	École/lieu	Structures	Actions	Objectifs qualitatifs	Objectifs quantitatifs	VILLE CLSPD	CUCS	FIPD	Ville autres délégations	Etat autres	FSE	ERE	Département	Région	CAF	Autres parti-cipations	Financement contrats sous-é	Coût total de l'action
Ville	R	Woréka Co - 4215151400000	Actions de prévention de jour et de nuit aux espaces de la consommation d'alcool et partage open	Prévenir la consommation et sensibiliser aux risques Orienter vers les structures de santé publique	10 000 personnes sensibilisées	7 000,00	0,00	0,00	23 500,00	0,00	7 500,00	15 000,00	0,00	13 595,38	5 525,96	72 222,34	5 525,96	72 222,34

Ville de Lille - Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
 PLAN D'Actions de PRÉVENTION - SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS - PROGRAMMATION 2011 - 2ème répartition

Thématique : Prévenir la délinquance des mineurs

Quartiers	Reconduite/ Nouvelle	Structures	Actions	Objectifs qualitatifs	Objectifs quantitatifs	VILLE C-SPD	VILLE CUCS	FIPD (autres villes)	Ville autres déléguations	Etat Autres	FSE	CAF	Département	Région	CAF	Autres financements	Financements contrats aidés	Montant total de l'action
Lille Sud	R	Lille Sud Insertion - 401932000200 20	Relais parents école	Meilleure diffusion de l'information sur l'institution scolaire Favoriser l'implication des parents et le dialogue parents/enseignants	40 à 50 parents	2 500,00	3 558,00	0,00	7 058,00	0,00	13 558,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	11,00	0,00	46 685,00
						2 500,00	3 558,00	0,00	7 058,00	0,00	13 558,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	11,00	0,00	46 685,00

Thématique : Accompagner les populations fragilisées

Quartiers Reconditionné Nouvelle	Structures	Actions	Objectifs Qualitatif	Objectifs quantitatifs	VILLE CLSPD	CUCS	FIPD	VILLE autres délégation	Etat Autres	FSE	ERE	Départ.	Région	CAF	Autres financements	Financements Contrats aidés	Coût total de l'action
Ville	Itinéraires - Street 3827211240024	"Action de médiation sociale en territoire prostitueur": -Amélioration de l'hygiène et de la sécurité -Action de médiation sociale -Action de sensibilisation et de prévention -Action de médiation sociale et de prévention -Action de sensibilisation et de prévention -Action de sensibilisation et de prévention	Modifier les comportements entraînant des nuisances (hygiène, bruit...) Réduire, par une présence sociale et par la médiation les pressions exercées sur les personnes prostituées	Environ 100 personnes prostituées et les riverains concernés par l'activité prostitutionnelle.	20 273,00	0,00	0,00	2 617,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 617,00	0,00	25 507,00

Thématique : Adapter les réponses judiciaires

Quartiers Reconduite/ Nouvelle	Structures	Actions	Objectifs Qualitatifs	Objectifs Quantitatifs	VILLE CI SPD	CUCS	FIPD	Ville autres délégations	Etat autres	FSE	ERE	Département	Région	CAF	Autres financements	Finance- ments contrats aidés	Coût total de l'action
Ville	N	La Cimade - 775 846 56 0049	Accueil et accompagnement pour les femmes étrangères victimes de violences	Favoriser l'accès aux droits. Former les bénévoles. Accompagnement global du public par un travail de mise en réseau	100 personnes 16940	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	3 000,00	1 000,00					11 598,00	25 598,00
Ville	R	Aide aux Détenus Nécessitant des Soins MédiCo-Psychologiques à Lons (ADNSMP) 1 3488245460011	Accompagnement médico-psychosocial des personnes addictes sortantes de prison	Rejoindre toute personne portant de gênes ou nécessitant un accompagnement en spécialité. Orienter la personne vers les dispositifs adaptés. Créer les liens entre personnes et dispositifs éscoufées.	50	18 000,00										480,00	16 480,00
																21 000,00	

PLAN D'Actions de Prévention - SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS - PROGRAMMATION 2011 - 2ème répartition

Récapitulatif

THEMATIQUES	VILLE CLSPD	CUCS (hors clspd title)	FIPD (hors clspd title)	VILLE AUTRES DELEGATIONS	ETAT AUTRES	DEPARTEMENT	REGION	CAF	FSE	DRE	AUTRES FINANCEMENTS		MONTANT TOTAL ACTIONS
											1	2	
Sécuriser les espaces publics	7 000,00	0,00	0,00	0,00	23 500,00	7 500,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	19 222,34	72 222,34	
Prévenir la délinquance des mineurs	2 500,00	3 558,00	0,00	7 058,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	13 558,00	11,00	46 685,00	
Accompagner les populations fragilisées	20 273,00	0,00	0,00	2 617,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 617,00	25 507,00	
Adaptier les réponses judiciaires	21 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	3 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	12 078,00	42 078,00	

Séance du 28 mars 2011

N° 11/244

OBJET

Régime indemnitaire – Indemnité de protocole pour l'année 2011 et ajustements.Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Au travers de la signature, le 9 juillet 2009, d'un nouveau protocole d'accord avec les organisations syndicales, la Ville a notamment entendu proposer de nouvelles modalités d'évolution indemnitaire du personnel afin de définir une politique salariale motivante, de soutenir le pouvoir d'achat des agents et de reconnaître la participation de chacun au service rendu. C'est ainsi qu'a été reconduit le principe de l'attribution d'une indemnité versée annuellement et dont le montant a été revalorisé.

Par délibération n° 10/620 du 28 juin 2010, le Conseil Municipal a adopté les mesures nécessaires à la concrétisation de ce dernier engagement, pour l'année 2010.

Cette décision a représenté un effet financier de 315.000 € en année complète.

Conformément aux dispositions contenues dans le protocole d'accord, il convient aujourd'hui de fixer les modalités d'attribution pour l'année 2011.

Par ailleurs, il est proposé d'ajuster les dispositions indemnitaires applicables à certains cadres d'emploi.

I. MODALITES D'EVOLUTION GENERALISEE DU REGIME INDEMNITAIRE POUR L'ANNEE 2011

A – Personnels concernés et nature de l'indemnité correspondante

I) Agents titulaires et stagiaires

Filière administrative

- Catégorie C -

Grade ou cadre d'emplois	Délibérations de référence	Régime indemnitaire mensuel actuel ou attribué	Complément indemnitaire versé en septembre 2011	Nature de l'indemnité	Coef. appliqué, le cas échéant (au 01/07/2010)
Adjoint administratif	N° 04/487 du 28/06/2004 et N° 10/245 du 29/03/2010			I.A.T.	
-Principal de 1 ^{ère} classe		155,13 €	410,00 €		4,77
*Avec resp d'encadrement		125,13 €			4,02
*Sans resp d'encadrement					
-Principal de 2 ^{ème} classe		155,13 €	410,00 €		4,84
*Avec resp d'encadrement		125,13 €			4,07
*Sans resp d'encadrement					
-Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe		155,13 €	410,00 €		
*Avec resp d'encadrement		125,13 €			4,89
*Sans resp d'encadrement					4,12
-Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe		155,13 €	410,00 €		
*Avec resp d'encadrement		125,13 €			5,06
*Sans resp d'encadrement					4,25

.../...

Catégorie B -

Grade ou cadre d'emplois	Délibérations de référence	Régime indemnitaire actuel	Complément indemnitaire versé en septembre 2011	Nature de l'indemnité	Coef. appliquée, le cas échéant (au 01/07/2010)
Rédacteur chef Rédacteur principal -Faisant fonction de chef de service -Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement -Sans responsabilité d'encadrement	N° 10/245 du 29/03/2010	376,73 € 338,87 € 286,00 €	475,00 € 475,00 € 475,00 €	I.F.T.S.	5,82 5,29 4,55
Rédacteur détenant un indice de rémunération supérieur à 380 -Faisant fonction de chef de service -Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement -Sans responsabilité d'encadrement	N° 10/245 du 29/03/2010	343,67 € 305,81 € 252,94 €	475,00 € 475,00 € 475,00 €	I.F.T.S.	5,36 4,83 4,09
Rédacteur détenant un indice de rémunération inférieur ou égal à 380 -Faisant fonction de chef de service -Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement -Sans responsabilité d'encadrement	N° 10/245 du 29/03/2010	310,57 € 272,71 € 219,84 €	475,00 € 475,00 € 475,00 €	I.A.T.	7,14 6,37 5,29

- Catégorie A -

Grade ou cadre d'emplois	Délibérations de référence	Régime indemnitaire mensuel actuel ou attribué	Complément indemnitaire versé en septembre 2011	Nature de l'indemnité	Coef. appliquée, le cas échéant (au 01/07/2010)
Administrateur -Hors classe -Administrateur	N° 10/245 du 29/03/2010		505,00 € 505,00 €	P.F.R.	
Directeur -Responsable d'une direction -Responsable d'un service -Responsable d'une unité ou technicité particulière -Sans sujétions particulières	N° 10/245 du 29/03/2010	614,20 € 561,33 € 493,47 € 470,60 €	505,00 € 505,00 € 505,00 € 505,00 €	I.F.T.S.	5,93 4,54 4,03 3,85
Attaché principal -Responsable d'une direction -Responsable d'un service -Responsable d'une unité ou technicité particulière -Sans sujétions particulières	N° 10/245 du 29/03/2010	502,58 € 449,71 € 381,85 € 358,98 €	505,00 € 505,00 € 505,00 € 505,00 €	I.F.T.S.	4,44 4,01 3,46 3,27
Attaché à partir du 9 ^{ème} échelon -Responsable d'une direction -Responsable d'un service -Responsable d'une unité ou technicité particulière -Sans sujétions particulières	N° 10/245 du 29/03/2010	502,58 € 449,71 € 381,85 € 358,98 €	505,00 € 505,00 € 505,00 € 505,00 €	I.F.T.S.	6,06 5,47 4,72 4,46

Grade ou cadre d'emplois	Délibérations de référence	Régime indemnitaire mensuel actuel attribué	Complément indemnitaire versé en septembre 2011	Nature de l'indemnité	Coef. appliquée le cas échéant (01/07/2010)
Attaché jusqu'au 8 ^{ème} échelon	N° 10/245 du 29/03/2010			I.F.T.S.	
-Responsable d'une direction		444,60 €	505,00 €		5,41
-Responsable d'un service		391,73 €	505,00 €		4,83
-Responsable d'une unité ou technicité particulière		323,87 €	505,00 €		4,07
-Sans sujétions particulières		301,00 €	505,00 €		3,82

P.F.R. : Prime de fonctions et de résultats telle qu'instituée par le décret n° 2008-1533 du 22 décembre 2008

T.B.M.G.: Traitement brut moyen du grade

Filière technique

- Catégorie C -

Grade ou cadre d'emplois	Délibérations de référence	Régime indemnitaire mensuel actuel ou attribué	Complément indemnitaire versé en septembre 2011	Nature de l'indemnité	Coef. appliquée, le cas échéant (au 01/07/2010)
Agent de maîtrise	N° 04/487 du 28/06/2004 et N° 10/245 du 29/03/2010			I.A.T.	
-Principal		12% du T.B.M.G. + 40 € brut	410,00 €		7,14
*Avec resp d'encadrement		12% du T.B.M.G. + 10 € brut			6,40
*Sans resp d'encadrement		12% du T.B.M.G. + 40 € brut	410,00 €		6,74
-Agent de maîtrise		12% du T.B.M.G. + 10 € brut			5,97
*Avec resp d'encadrement		12% du T.B.M.G. + 40 € brut			
*Sans resp d'encadrement		12% du T.B.M.G. + 10 € brut			
Adjoint technique (dessinateur)	N° 04/487 du 28/06/2004				
-Principal de 1 ^{ère} classe		18,9% du T.B.M.G. + 10 € brut	410,00 €	I.A.T. et I.E.M.P.	8,00 (I.A.T.) 0,58 (I.E.M.P.)
-Principal de 2 ^{ème} classe		18,9% du T.B.M.G. + 10 € brut	410,00 €	I.A.T. et I.E.M.P.	8,00 (I.A.T.) 0,21 (I.E.M.P.)
-Adjoint technique de 1 ^{ère} classe		18,9% du T.B.M.G. + 10 € brut	410,00 €	I.A.T. et I.E.M.P.	8,00 (I.A.T.) 0,12 (I.E.M.P.)
-Adjoint technique de 2 ^{ème} classe		18,9% du T.B.M.G. + 10 € brut	410,00 €	I.A.T. et I.E.M.P.	8,00 (I.A.T.) 0,15 (I.E.M.P.)
Adjoint technique (hors dessinateur)	N° 04/487 du 28/06/2004 et N° 10/245 du 29/03/2010			I.A.T.	
-Principal de 1 ^{ère} classe		155,13 €	410,00 €		4,77
*Avec resp d'encadrement		125,13 €			4,02
*Sans resp d'encadrement		155,13 €	410,00 €		4,84
-Principal de 2 ^{ème} classe		125,13 €			4,07
*Avec resp d'encadrement		155,13 €			4,89
*Sans resp d'encadrement		125,13 €	410,00 €		4,12
-Adjoint technique de 1 ^{ère} classe		155,13 €			5,06
*Avec resp d'encadrement		125,13 €			4,25
*Sans resp d'encadrement		155,13 €			

T.B.M.G.: Traitement brut moyen du grade

.../...

- *Catégorie B* -

Par délibération n° 09/810 du 5 octobre 2009, le Conseil Municipal a adopté les mesures indemnitàires nécessaires à la concrétisation des engagements pris dans le cadre du nouveau protocole d'accord signé le 9 juillet 2009 avec les organisations syndicales et notamment la reconduction du principe de l'attribution d'une indemnité versée annuellement entre 2009 et 2011.

Or, par décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010, la catégorie B de la filière technique (Techniciens supérieurs et contrôleurs de travaux territoriaux) a été refondue dans le nouveau cadre d'emplois des techniciens territoriaux, à compter du 1^{er} décembre 2010.

Conformément aux dispositions prévues par l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et par la délibération du 16 décembre 1996, il est proposé, dans l'attente de la parution des dispositions réglementaires permettant de fixer les conditions et modalités d'attribution du régime indemnitaire des intéressés, de leur maintenir les modalités d'application du régime indemnitaire antérieurement versé. De même, dans un souci d'égalité de traitement entre les agents, et afin de créer les conditions permettant de préserver tant les possibilités de recrutement de personnels qualifiés, que les conditions adaptées d'encadrement des personnels d'exécution, il est proposé, dans l'attente de parution de dispositions réglementaires modificatives, d'accorder aux agents intégrant les services de la Ville, le bénéfice des mêmes dispositions.

Dans ce cadre, il est proposé de verser en septembre 2011 un complément indemnitaire de 475 € au bénéfice des techniciens territoriaux concernés au regard des conditions d'attribution fixées par la délibération n° 09/810 du 5 octobre 2009.

- *Catégorie A* -

Grade ou cadre d'emplois	Délibérations de référence	Régime indemnitaire actuel	Complément indemnitaire versé en septembre 2011	Nature de l'indemnité	Coef. appliquée, le cas échéant (au 01/07/2010)
Ingénieur	N° 04/487 du 28/06/2004			Prime de service et rendement I.S.S.	
-En chef de classe exceptionnel		40% du TI + 10 € brut	505,00 €		
-En chef de classe normale		40% du TI + 10 € brut	505,00 €		
-Principal		40% du TI + 10 € brut	505,00 €		
-Ingénieur		40% du TI + 10 € brut	505,00 €		

TI: Traitement indiciaire

Filière médico-sociale

- *Catégorie C* -

Auxiliaires de puériculture territoriaux

Il est proposé de verser en septembre 2011, sur la base de l'indemnité de sujexion spéciale, un complément indemnitaire de 410 € au bénéfice des auxiliaires de puériculture territoriaux concernés au regard des conditions d'attribution fixées par la délibération n° 04/965 du 13 décembre 2004.

.../...

Autre(s) cadre(s) d'emplois

Grade ou cadre d'emplois	Délibérations de référence	Régime indemnitaire mensuel actuel ou attribué	Complément indemnitaire versé en septembre 2011	Nature de l'indemnité	Coef. appliqué, le cas échéant (au 01/07/2010)
Agent spécialisé des écoles maternelles	N° 04/487 du 28/06/2004 et N° 10/245 du 29/03/2010			I.A.T.	
-Principal de 1 ^{ère} classe *Avec resp d'encadrement *Sans resp d'encadrement		155,13 € 125,13 €	410,00 €		4,77 4,02
-Principal de 2 ^{ème} classe *Avec resp d'encadrement *Sans resp d'encadrement		155,13 € 125,13 €	410,00 €		4,84 4,07
-Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe *Avec resp d'encadrement *Sans resp d'encadrement		155,13 € 125,13 €	410,00 €		4,89 4,12
Agent social	N° 04/487 du 28/06/2004 et N° 10/245 du 29/03/2010			I.A.T.	
-Principal de 1 ^{ère} classe *Avec resp d'encadrement *Sans resp d'encadrement		155,13 € 125,13 €	410,00 €		4,77 4,02
-Principal de 2 ^{ème} classe *Avec resp d'encadrement *Sans resp d'encadrement		155,13 € 125,13 €	410,00 €		4,84 4,07
- de 1 ^{ère} classe *Avec resp d'encadrement *Sans resp d'encadrement		155,13 € 125,13 €	410,00 €		4,89 4,12
- de 2 ^{ème} classe *Avec resp d'encadrement *Sans resp d'encadrement		155,13 € 125,13 €	410,00 €		5,06 4,25

- *Catégorie B* -

Infirmiers territoriaux

Il est proposé de verser en septembre 2011, sur la base de la prime spécifique, un complément indemnitaire de 475 € au bénéfice des infirmiers territoriaux concernés au regard des conditions d'attribution fixées par la délibération n° 04/487 du 28 juin 2004.

Autre(s) cadre(s) d'emplois

Grade ou cadre d'emplois	Délibérations de référence	Régime indemnitaire actuel	Complément indemnitaire versé en septembre 2011	Nature de l'indemnité	Coef. appliqué, le cas échéant (au 01/07/2010)
Assistant socio-éducatif principal	N° 04/487 du 28/06/2004			I.F.R.S.	
-Faisant fonction de chef de service		376,73 €	475,00 €		4,76
-Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement		338,87 €	475,00 €		4,33
-Sans responsabilité d'encadrement		286,00 €	475,00 €		3,72

.../...

Grade ou cadre d'emplois	Délibérations de référence	Régime indemnitaire actuel	Complément indemnitaire versé septembre 2011	Nature de l'indemnité	Coef. appliquant le cas échéant (01/07/2010)
Assistant socio-éducatif	N° 04/487 du 28/06/2004			I.F.R.S.	
-Faisant fonction de chef de service		343,67 €	475,00 €		4,84
-Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement		305,81 €	475,00 €		4,36
-Sans responsabilité d'encadrement		252,94 €	475,00 €		3,70

- *Catégorie A* -

Médecins territoriaux (de 2^{ème} classe)

Il est proposé de verser en septembre 2011, sur la base de l'indemnité spéciale instituée par référence au décret n° 73-964 du 11 octobre 1973 et de l'indemnité de technicité instituée par référence au décret n° 91-657 du 15 juillet 1991, un complément indemnitaire de 505 € au bénéfice des médecins territoriaux de 2^{ème} classe concernés au regard des conditions d'attribution fixées par la délibération n° 96/725 du 16 décembre 1996.

Puéricultrices cadres territoriaux de santé

Il est proposé de verser en septembre 2011, sur la base de la prime spécifique, instituée par référence au décret n° 88-1083 du 30 novembre 1988, et de la prime de service, instituée par référence à l'arrêté du 24 mars 1967, un complément indemnitaire de 505 € au bénéfice des puéricultrices cadre territoriaux de santé concernés au regard des conditions d'attribution fixées pour les puéricultrices territoriales par la délibération n° 04/487 du 28 juin 2004.

Puéricultrices territoriales

Il est proposé de verser en septembre 2011, sur la base de la prime spécifique, un complément indemnitaire de 505 € au bénéfice des puéricultrices territoriales concernées au regard des conditions d'attribution fixées par la délibération n° 04/487 du 28 juin 2004.

Cadres territoriaux de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques

Il est proposé de verser en septembre 2011, sur la base de la prime spécifique, instituée par référence au décret n° 88-1083 du 30 novembre 1988, et de la prime de service, instituée par arrêté du 24 mars 1967, un complément indemnitaire de 505 € au bénéfice des cadres territoriaux de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques concernés au regard des conditions d'attribution fixées pour les infirmiers territoriaux par la délibération n° 04/487 du 28 juin 2004.

.../...

Autre(s) cadre(s) d'emplois

Grade ou cadre d'emplois	Délibérations de référence	Régime indemnitaire actuel	Complément indemnitaire versé en septembre 2011	Nature de l'indemnité	Coef. appliquée, le cas échéant (au 01/11/2006)
Psychologue Hors classe	N° 07/35 du 12/02/2007 et N° 10/245 du 29/03/2010			Indemnité de risques et sujétions spéciales	
-Responsable d'une direction -Responsable d'un service -Responsable d'une unité ou technicité particulière -Sans sujétion particulière		427,58 € 427,58 € 381,85 € 358,98 €	44,04 € 318,48 € 505,00 € 505,00 €		
Psychologue	N° 10/245 du 29/03/2010			Indemnité de risques et sujétions spéciales	
-Responsable d'une direction -Responsable d'un service -Responsable d'une unité ou technicité particulière -Sans sujétion particulière		391,67 € 391,67 € 323,87 € 301,00	505,00 € 505,00 € 505,00 € 505,00 €		
Conseiller socio éducatif	N° 10/245 du 29/03/2010			I.F.R.S.	
-Responsable d'une direction -Responsable d'un service -Responsable d'une unité ou technicité particulière -Sans sujétions particulières		444,60 € 391,73 € 323,87 € 301,00 €	505,00 € 505,00 € 505,00 € 505,00 €		4,49 4,00 3,38 3,17

Filière culturelle

- Catégorie C -

Grade ou cadre d'emplois	Délibérations de référence	Régime indemnitaire mensuel actuel ou attribué	Complément indemnitaire versé en septembre 2011	Nature de l'indemnité	Coef. appliquée, le cas échéant (au 01/07/2010)
Adjoint du patrimoine	N° 04/487 du 28/06/2004 et N° 10/245 du 29/03/2010			I.A.T.	
-Principal de 1 ^{ère} classe *Avec resp d'encadrement *Sans resp d'encadrement -Principal de 2 ^{ème} classe *Avec resp d'encadrement *Sans resp d'encadrement - de 1 ^{ère} classe *Avec resp d'encadrement *Sans resp d'encadrement - de 2 ^{ème} classe *Avec resp d'encadrement *Sans resp d'encadrement		155,13 € 125,13 € 155,13 € 125,13 € 155,13 € 125,13 € 155,13 € 125,13 €	410,00 € 410,00 € 410,00 € 410,00 €		4,77 4,02 4,84 4,07 4,89 4,12 5,06 4,25
		155,13 € 125,13 €	410,00 €		

.../...

- Catégorie B -

Grade ou cadre d'emplois	Délibérations de référence	Régime indemnitaire actuel	Complément indemnitaire versé en septembre 2011	Nature de l'indemnité	Coef. appliquée, le cas échéant (au 01/07/2010)
Assistant qualifié de conservation hors classe	N° 10/245 du 29/03/2010			I.F.T.S.	
Assistant qualifié de conservation de 1 ^{ère} classe					
-Faisant fonction de chef de service		376,73 €	475,00 €		5,82
-Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement		338,87 €	475,00 €		5,29
-Sans responsabilité d'encadrement		286,00 €	475,00 €		4,55
Assistant qualifié de conservation de 2 ^{ème} classe détenant un indice de rémunération supérieur à 380	N° 10/245 du 29/03/2010			I.F.T.S.	
-Faisant fonction de chef de service		343,67 €	475,00 €		5,36
-Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement		305,81 €	475,00 €		4,83
-Sans responsabilité d'encadrement		252,94 €	475,00 €		4,09
Assistant qualifié de conservation de 2 ^{ème} classe détenant un indice de rémunération inférieur ou égal à 380	N° 10/245 du 29/03/2010			I.A.T.	
-Faisant fonction de chef de service		310,57 €	475,00 €		7,14
-Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement		272,71 €	475,00 €		6,37
-Sans responsabilité d'encadrement		219,84 €	475,00 €		5,29
Assistant de conservation hors classe	N° 10/245 du 29/03/2010			I.F.T.S.	
Assistant de conservation de 1 ^{ère} classe					
-Faisant fonction de chef de service		376,73 €	475,00 €		5,82
-Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement		338,87 €	475,00 €		5,29
-Sans responsabilité d'encadrement		286,00 €	475,00 €		4,55
Assistant de conservation de 2 ^{ème} classe détenant un indice de rémunération supérieur à 380	N° 10/245 du 29/03/2010			I.F.T.S.	
-Faisant fonction de chef de service		343,67 €	475,00 €		5,36
-Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement		305,81 €	475,00 €		4,83
-Sans responsabilité d'encadrement		252,94 €	475,00 €		4,09

.../...

Grade ou cadre d'emplois	Délibérations de référence	Régime indemnitaire actuel	Complément indemnitaire versé en septembre 2011	Nature de l'indemnité	Coef. appliquée, le cas échéant (au 01/07/2010)
Assistant de conservation de 2 ^{ème} classe détenant un indice de rémunération inférieur ou égal à 380	N° 10/245 du 29/03/2010			I.A.T.	
-Faisant fonction de chef de service		310,57 €	475,00 €		7,14
-Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement		272,71 €	475,00 €		6,37
-Sans responsabilité d'encadrement		219,84 €	475,00 €		5,29

- Catégorie A -

Grade ou cadre d'emplois	Délibérations de référence	Régime indemnitaire actuel	Complément indemnitaire versé en septembre 2011	Nature de l'indemnité	Coef. appliquée, le cas échéant (au 01/07/2010)
Bibliothécaire à partir du 8 ^{ème} échelon	N° 10/245 du 29/03/2010			I.F.T.S.	
-Responsable d'une direction		502,58 €	505,00 €		6,06
-Responsable d'un service		449,71 €	505,00 €		5,47
-Responsable d'une unité ou technicité particulière		381,85 €	505,00 €		4,72
-Sans sujétions particulières		358,98 €	505,00 €		4,46
Bibliothécaire jusqu'au 7 ^{ème} échelon	N° 10/245 du 29/03/2010			I.F.T.S.	
-Responsable d'une direction		444,60 €	505,00 €		5,41
-Responsable d'un service		391,73 €	505,00 €		4,83
-Responsable d'une unité ou technicité particulière		323,87 €	505,00 €		4,07
-Sans sujétions particulières		301,00 €	505,00 €		3,82
Attaché de conservation à partir du 8 ^{ème} échelon	N° 10/245 du 29/03/2010			I.F.T.S.	
-Responsable d'une direction		502,58 €	505,00 €		6,06
-Responsable d'un service		449,71 €	505,00 €		5,47
-Responsable d'une unité ou technicité particulière		381,85 €	505,00 €		4,72
-Sans sujétions particulières		358,98 €	505,00 €		4,46
Attaché de conservation jusqu'au 7 ^{ème} échelon	N° 10/245 du 29/03/2010			I.F.T.S.	
-Responsable d'une direction		444,60 €	505,00 €		5,41
-Responsable d'un service		391,73 €	505,00 €		4,83
-Responsable d'une unité ou technicité particulière		323,87 €	505,00 €		4,07
-Sans sujétions particulières		301,00 €	505,00 €		3,82

.../...

Filière sportive

- Catégorie C -

Grade ou cadre d'emplois	Délibérations de référence	Régime indemnitaire mensuel actuel ou attribué	Complément indemnitaire versé en septembre 2011	Nature de l'indemnité	Coef. appliqué, le cas échéant (au 01/07/2010)
Opérateur des A.P.S.	N° 04/487 du 28/06/2004 et N° 10/245 du 29/03/2010			I.A.T.	
-Principal de 1 ^{ère} classe *Avec resp d'encadrement *Sans resp d'encadrement		155,13 € 125,13 €	410,00 €		4,77 4,02
-Principal de 2 ^{ème} classe *Avec resp d'encadrement *Sans resp d'encadrement		155,13 € 125,13 €	410,00 €		4,84 4,07
- de 1 ^{ère} classe *Avec resp d'encadrement *Sans resp d'encadrement		155,13 € 125,13 €	410,00 €		4,89 4,12
- de 2 ^{ème} classe *Avec resp d'encadrement *Sans resp d'encadrement		155,13 € 125,13 €	410,00 €		5,06 4,25

- Catégorie B -

Grade ou cadre d'emplois	Délibérations de référence	Régime indemnitaire actuel	Complément indemnitaire versé en septembre 2011	Nature de l'indemnité	Coef. appliqué, le cas échéant (au 01/07/2010)
Educateur des A.P.S. hors classe	N° 10/245 du 29/03/2010			I.F.T.S.	
Educateur des A.P.S. de 1 ^{ère} classe					
-Faisant fonction de chef de service		376,73 €	475,00 €		5,82
-Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement		338,87 €	475,00 €		5,29
-Sans responsabilité d'encadrement		286,00 €	475,00 €		4,55
Educateur des A.P.S. de 2 ^{ème} classe détenant un indice de rémunération supérieur à 380	N° 10/245 du 29/03/2010			I.F.T.S.	
-Faisant fonction de chef de service		343,67 €	475,00 €		5,36
-Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement		305,81 €	475,00 €		4,83
-Sans responsabilité d'encadrement		252,94 €	475,00 €		4,09
Educateur des A.P.S. de 2 ^{ème} classe détenant un indice de rémunération inférieur ou égal à 380	N° 10/245 du 29/03/2010			I.A.T.	
-Faisant fonction de chef de service		310,57 €	475,00 €		7,14
-Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement		272,71 €	475,00 €		6,37
-Sans responsabilité d'encadrement		219,84 €	475,00 €		5,29

.../...

- Catégorie A -

Grade ou cadre d'emplois	Délibérations de référence	Régime indemnitaire actuel	Complément indemnitaire versé en septembre 2011	Nature de l'indemnité	Coef. appliqué, le cas échéant (au 01/07/2010)
Conseiller des APS				Indemnité de sujétions	
-Responsable d'une direction	N° 10/245 du 29/03/2010	406,50 €	180,00 €		
-Responsable d'un service		391,73 €	180,00 €		
-Conseiller des APS (hors responsabilité de Direction ou de service)		323,87 €	180,00 €		

Filière animation

- Catégorie C -

Grade ou cadre d'emplois	Délibérations de référence	Régime indemnitaire mensuel actuel ou attribué	Complément indemnitaire versé en septembre 2011	Nature de l'indemnité	Coef. appliqué, le cas échéant (au 01/07/2010)
Adjoint d'animation	N° 04/487 du 28/06/2004 et N° 10/245 du 29/03/2010			I.A.T.	
-Principal de 1 ^{ère} classe			410,00 €		4,77
*Avec resp d'encadrement		155,13 €			4,02
*Sans resp d'encadrement		125,13 €			
-Principal de 2 ^{ème} classe			410,00 €		4,84
*Avec resp d'encadrement		155,13 €			4,07
*Sans resp d'encadrement		125,13 €			
- de 1 ^{ère} classe			410,00 €		4,89
*Avec resp d'encadrement		155,13 €			4,12
*Sans resp d'encadrement		125,13 €			
- de 2 ^{ème} classe			410,00 €		5,06
*Avec resp d'encadrement		155,13 €			4,25
*Sans resp d'encadrement		125,13 €			

- Catégorie B -

Grade ou cadre d'emplois	Délibérations de référence	Régime indemnitaire actuel	Complément indemnitaire versé en septembre 2011	Nature de l'indemnité	Coef. appliqué, le cas échéant (au 01/07/2010)
Animateur chef				I.F.T.S.	
Animateur principal	N° 04/487 du 28/06/2004				
-Faisant fonction de chef de service		376,73 €	475,00 €		5,82
-Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement		338,87 €	475,00 €		5,29
-Sans responsabilité d'encadrement		286,00 €	475,00 €		4,55

.../...

Grade ou cadre d'emplois	Délibérations de référence	Régime indemnitaire actuel	Complément indemnitaire versé septembre 2011	Nature de l'indemnité	Coef. appliquée le cas échéant (au 01/07/2010)
Animateur détenant un indice de rémunération supérieur à 380 -Faisant fonction de chef de service -Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement -Sans responsabilité d'encadrement	N° 04/487 du 28/06/2004	343,67 € 305,81 € 252,94 €	475,00 € 475,00 € 475,00 €	I.F.T.S.	5,36 4,83 4,09
Animateur détenant un indice de rémunération inférieur ou égal à 380 -Faisant fonction de chef de service -Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement -Sans responsabilité d'encadrement	N° 04/487 du 28/06/2004	310,57 € 272,71 € 219,84 €	475,00 € 475,00 € 475,00 €	I.A.T.	7,14 6,37 5,29

Filière police municipale

- Catégorie C -

Grade ou cadre d'emplois	Délibérations de référence	Régime indemnitaire mensuel actuel ou attribué	Complément indemnitaire versé en septembre 2011	Nature de l'indemnité	Coef. appliquée, le cas échéant (au 01/07/2010)
Agent de police municipale - Chef de police *Avec resp d'encadrement *Sans resp d'encadrement - Brigadier chef principal	N° 09/810 du 05/10/2009	20 % du traitement brut mensuel soumis à retenue pour pension + 155,13 € + 125,13 € 20 % du traitement brut mensuel soumis à retenue pour pension + 155,13 € + 125,13 € 20 % du traitement brut mensuel soumis à retenue pour pension + 155,13 € + 125,13 €	410,00 € 410,00 € 410,00 €	Indemnité spéciale de fonction I.A.T.	4,64 3,90 4,64 3,90
 *Avec resp d'encadrement *Sans resp d'encadrement - Brigadier					
 *Avec resp d'encadrement *Sans resp d'encadrement - Gardien					4,84 4,07
 *Avec resp d'encadrement *Sans resp d'encadrement					4,89 4,12

.../...

- Catégorie B -

Grade ou cadre d'emplois	Délibérations de référence	Régime indemnitaire mensuel actuel ou attribué	Complément indemnitaire versé en septembre 2011	Nature de l'indemnité	Coef. appliquée, le cas échéant (au 01/07/2010)
Chef de service de police municipale	N° 97/661 du 13/10/1997 N° 04/487 du 28/06/2004 N° 07/35 du 12/02/2007			Indemnité spéciale de fonction I.A.T.	
- Chef de service de police détenant un indice de rémunération inférieur ou égal à 380		22 % du traitement brut mensuel soumis à retenue pour pension + 10,00 €	475,00 €		1,01

- Catégorie A -

Directeur de police municipale

Par délibération n° 07/35 du 12 février 2007, le Conseil Municipal autorisait l'attribution aux agents relevant du cadre d'emplois des directeurs de police municipale d'une indemnité spéciale de fonction.

Il est proposé de verser en septembre 2011, sur la base la part variable de cette indemnité, un complément indemnitaire de 505 € au bénéfice des directeurs de police municipale concernés au regard des conditions d'attribution fixées par la délibération n° 07/35 du 12 février 2007.

2) Agents non titulaires

Les agents non titulaires recrutés pour une durée supérieure à 6 mois et référencés à un grade, bénéficient d'un complément indemnitaire versé en septembre 2011, de la même nature indemnitaire et du même montant que celui versé aux agents titulaires et stagiaires, dans le cadre des limites réglementaires existantes

Le crédit global alloué par grade, qui détermine, par un système d'enveloppes, les marges de manœuvre de la Ville pour le financement de ses mesures indemnitàires actuelles ou de leurs éventuels développements ultérieurs est fixé par référence à un coefficient 8 pour l'I.A.T et l'I.F.T.S., et par référence à un coefficient 5 pour l'I.F.R.S.

B – Période de référence

Pour septembre 2011, le versement complémentaire correspond à la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011. Il sera proratisé compte tenu du temps de présence de l'agent au cours de cette période.

C - Sort du complément indemnitaire dans certains cas d'absence

Le complément indemnitaire suit le sort du traitement en cas de maladie ordinaire :

- pas de réduction jusque trois mois d'absence
- ½ de la part du complément indemnitaire proratisé au mois dès le début du quatrième mois d'absence.

....

Le complément indemnitaire est maintenu en cas d'accident du travail et de congés de maternité et d'adoption.

Il n'est pas versé en cas de congé de longue maladie ou de congé de longue durée

III. REGIME INDEMNITAIRE PARTICULIER A CERTAINS CADRES D'EMPLOIS

A – Conservateur des bibliothèques

Le décret n° 91-841 du 2 septembre 1991 a fixé le statut particulier du cadre d'emplois des conservateurs territoriaux de bibliothèques.

Conformément à l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, l'assemblée délibérante détermine les conditions et modalités d'attribution des régimes indemnitaire dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat..

Ainsi, les conservateurs territoriaux des bibliothèques peuvent bénéficier d'une indemnité spéciale allouée aux conservateurs de bibliothèques, par référence au décret n° 98-40 du 13 janvier 1998, pour tenir compte des travaux scientifiques de toute nature auxquels ils participent ainsi que des sujétions spéciales qui leur incombent, notamment en matière de gestion administrative et de direction d'établissements ou de service.

Cette indemnité est calculée dans la limite d'un crédit global égal à un taux annuel moyen multiplié par le nombre de bénéficiaires. Ce taux annuel est égal à :

- 5.692 € pour les conservateurs en chef
- 4.744 € pour les conservateurs de bibliothèques

Le montant individuel est fixé dans la limite d'un taux maximum, égal à :

- 9.487 € pour les conservateurs en chef
- 7.905 € pour les conservateurs de bibliothèques

Le crédit global peut être calculé sur la base du taux maximum quand l'agent est seul dans le cadre d'emploi.

Cette indemnité suit le sort du traitement en cas de maladie ordinaire :

- plein traitement pendant les trois premiers mois
- ½ traitement, primes et indemnités comprises, pendant les 9 mois suivants.

Elle est maintenue en cas d'accident du travail et de congés de maternité et d'adoption. Elle est supprimée lorsqu'il s'agit de congé de longue maladie ou de congé de longue durée.

Elle est exclusive de toute indemnité pour travaux supplémentaires.

B – Cadres d'emplois de la catégorie B du secteur social de la filière médico-sociale Indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Par délibération n° 10/621 du 28 juin 2010, le Conseil Municipal a actualisé la liste des cadres d'emplois ou des grades susceptibles d'ouvrir droit au bénéfice d'Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S.) pour compenser les heures supplémentaires effectivement accomplies, dans les conditions définies notamment par le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 et par la délibération n° 03/88 du 3 février 2003 modifiée.

.../...

Néanmoins, il apparaît que les cadres d'emplois de la catégorie B du secteur social de la filière médico-sociale n'avaient pas été repris dans cette liste, compte tenu d'une erreur matérielle.

Pour les agents relevant de la filière médico-sociale, il est donc proposé de compléter cette liste avec les cadres d'emplois suivants :

- -Assistant socio-éducatif
- -Educateur de jeunes enfants

Toutes les dispositions antérieures qui n'ont pas été modifiées par la présente délibération continuent de s'appliquer.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 14 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ADOPTER** les modalités d'attribution du régime indemnitaire aux agents de la Ville de Lille, selon les modalités et conditions d'octroi précitées, ces dispositions pouvant par ailleurs être appliquées aux fonctionnaires occupant un emploi en détachement ;
- **ADOPTER** les modalités d'attribution de l'indemnité spéciale aux conservateurs territoriaux des bibliothèques, selon les modalités et conditions d'octroi précitées, à compter du 1^{er} janvier 2011 ;
- **ADOPTER** l'ajout des cadres d'emplois de la catégorie B du secteur social de la filière médico-sociale à la liste des cadres d'emplois ou des grades susceptibles d'ouvrir droit au bénéfice d'Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S.) pour compenser les heures supplémentaires effectivement accomplies à compter du 1^{er} janvier 2011 ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à procéder aux attributions individuelles dans les limites prévues par les textes réglementaires en vigueur ;
- **DECIDER** la revalorisation automatique de chaque crédit global à chaque parution au Journal Officiel des textes réglementaires modifiant les montants de référence ;
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes aux mesures d'évolution du régime indemnitaire pour l'année 2011, pour un montant évalué à 315.000 €, sur les crédits inscrits au chapitre 012, articles 64111 et 64131 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **- 6 AVR. 2011**

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué aux Ressources
Humaines,

Jean-Louis FREMAUX



Séance du 28 mars 2011

N° 11/245

OBJET

Avancement au grade – Ajustement
des ratios de promotion.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La loi n° 2007-2009 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale prévoit que le nombre maximum de fonctionnaires susceptibles d'être promus à l'un des grades d'avancement d'un cadre d'emplois est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade et que ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire.

A cet effet, par délibération n° 07/498 du 25 juin 2007 ajustée par les délibérations n°s 07/1082 du 17 décembre 2007, 08/360 du 28 avril 2008 et 09/400 du 18 mai 2009, le Conseil Municipal a fixé pour chacun des grades concernés les ratios d'avancement correspondants.

Les modalités de fixation de ces ratios visent un triple objectif :

- la définition d'un ratio de référence (25 %) ayant vocation à être appliqué à l'ensemble des situations d'avancement
- la reconnaissance de l'effort de formation et de qualification et tout particulièrement les examens professionnels (100 % en catégorie C ; 67 % en catégorie B et A)
- un attachement à la progression du nombre global de promotions et d'avancements

Il apparaît néanmoins aujourd'hui opportun de fixer, au regard de ces principes, de nouveaux ratios d'avancement ou d'ajuster certains d'entre eux, compte tenu en particulier des évolutions statutaires intervenues dans certains cadres d'emplois.

La liste des ratios, mise à jour dans ce cadre, est jointe en annexe.

Toutes les autres dispositions de la délibération du 25 juin 2007 continuent de s'appliquer.

Après avis du Comité Technique Paritaire, réuni le 24 mars 2011 et en accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 14 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **ADOPTER** les modalités d'ajustement du nombre maximum de fonctionnaires susceptibles d'être promus à un avancement de grade, ainsi que fixées en annexe ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes à ces ajustements sur les crédits inscrits au chapitre 012, article 64111 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué aux Ressources
Humaines,

Jean-Louis FREMAUX

Affiché en Mairie le 29 mars 2011

Réception en Préfecture le 6 AVR. 2011

ANNEXE

GRADE	TAUX DE PROMOTION
FILIERE ADMINISTRATIVE	
Administrateur Hors classe	25%
Directeur	75%
Attaché pal (avec examen professionnel)	67%
Attaché pal (sans examen professionnel)	25%
Rédacteur chef (avec examen professionnel)	67%
Rédacteur chef (sans examen professionnel)	25%
Rédacteur pal	25%
Adjoint administratif principal 1ère classe	25%
Adjoint administratif principal 2ème classe	25%
Adjoint administratif 1ère classe (avec examen professionnel)	100%
FILIERE TECHNIQUE	
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	25%
Ingénieur en chef de classe normale (avec examen professionnel)	67%
Ingénieur en chef de classe normale (sans examen professionnel)	25%
Ingénieur principal	77,50%
Technicien principal de 1ère classe	67%
Technicien principal de 2ème classe	67%
Agent de maîtrise principal	77,26%
Adjoint technique principal 1ère cl	25%
Adjoint technique principal 2ème cl	34%
Adjoint technique 1ère cl (avec examen professionnel)	100%
FILIERE MEDICO-SOCIALE	
Médecin hors cl	25%
Médecin 1ère cl	25%
Psycho HCl	25%
Puér cadre sup de santé (avec examen professionnel)	25%
Puér cl sup	25%
Inf Cl sup	25%
Assistant socio éducatif pal	25%
Educateur chef JE	25%
Educateur pal JE	25%
Aux puér pal 1ère cl	25%
Aux puér pal 2ème cl	25%
Aux soins pal 1ère cl	25%
Aux soins pal 2ème cl	25%
ATSEM pal 1ère cl	25%
ATSEM pal 2ème cl	25%
Agent social pal 1ère cl	25%
Agent social pal 2ème cl	25%
Agent social 1ère cl (avec examen professionnel)	100%

..../...

FILIERE CULTURELLE	
Conserveur en chef	25%
Dir étab ens art 1ère catégorie	25%
Prof EA HCI	25%
Assistant qualifié de conservation Hors cl	25%
Assistant qualifié de conservation 1ère cl	25%
Assistant de conservation HCI	25%
Assistant de conservation de 1ère cl	25%
Adjoint du patrimoine pal 1ère cl	25%
Adjoint du patrimoine pal 2ème cl	25%
Adjoint du patrimoine 1ère cl (avec examen professionnel)	100%
FILIERE SPORTIVE	
Conseiller pal APS 1ère cl	25%
Conseiller pal APS 2ème cl	25%
Educateur des APS Hors cl (avec examen professionnel)	67%
Educateur des APS Hors cl (sans examen professionnel)	25%
Educateur des APS de 1ère cl	25%
Opérateur pal APS	25%
Opérateur qualifié APS	25%
Opérateur APS	25%
FILIERE ANIMATION	
Animateur chef (avec examen professionnel)	67%
Animateur chef (sans examen professionnel)	25%
Animateur pal	25%
Adjoint d'animation pal 1ère cl	25%
Adjoint d'animation pal 2ème cl	25%
Adjoint d'animation 1ère cl (avec examen professionnel)	100%
FILIERE POLICE MUNICIPALE	
Chef de service de PM Cl exceptionnelle	25%
Chef de service de PM cl supérieure	25%

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/246

OBJET

Subventions destinées aux organismes à caractère social – Personnes Handicapées.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille, fidèle à sa tradition sociale, mène une politique volontariste auprès des personnes en situation de handicap dans différents domaines.

Bien qu'il ne s'agisse pas ici d'une compétence à proprement parler communale, la Ville de Lille accompagne et soutient les dispositifs mis en œuvre par l'Etat, le Département et ses autres partenaires responsables des politiques en faveur des personnes handicapées.

La Municipalité entend ainsi garantir aux personnes handicapées le droit d'exercer leur citoyenneté dans une ville accessible à tous et leur assurer une vie quotidienne plus autonome et plus solidaire.

Avec le concours de ses partenaires, la Ville s'est engagée dans une politique d'ouverture non seulement sur le plan de l'accessibilité de la ville mais aussi sur l'ensemble de la vie sociale, politique, économique et culturelle. Le principe retenu est celui de l'adaptation des structures ordinaires pour permettre à tous de vivre ensemble avec des différences.

Pour accompagner les changements mis à l'œuvre, la Ville de Lille propose ainsi un soutien aux initiatives qui contribuent à l'ouverture générale de la cité aux enfants et adultes handicapés. Il s'agit de favoriser la participation de tous les habitants aux différentes actions menées sur leur territoire, de leur permettre de jouer leur rôle de citoyen et d'accéder aux services de droit commun. Tous les aspects de la vie doivent être pris en considération. Aujourd'hui, les besoins les plus immédiats des personnes handicapées sont prioritairement pris en considération mais les dimensions relationnelles et d'inclusion dans la vie sociale sont souvent sous-estimées. Or, celles-ci sont également fondamentales.

En soutenant la mise en œuvre effective de projets innovants, la Ville entend contribuer à décloisonner les différents dispositifs pour que l'ensemble des actions menées sur le territoire lillois s'adresse à tous ses habitants. Ces actions influeront positivement sur le regard de la société sur les personnes en situation de handicap et leur reconnaissance effective comme acteurs à part entière.

Faire en sorte que chacun trouve une réponse adaptée auprès d'un réseau efficace et coordonné, telle est l'ambition de la politique envers les personnes porteuses de handicap menée à Lille depuis de nombreuses années. Conformément aux engagements de Madame le Maire visant à faire de Lille la Ville de la Solidarité, il s'agit également d'accompagner et de valoriser les actions que mènent les associations sur le champ des solidarités de proximité.

Au titre de l'année 2011, l'aide financière de la Ville a ainsi été sollicitée sous forme de subvention par l'association Lille Métropole Arts et Culture, conformément à l'appel à projet qui a été lancé par la délégation Personnes Handicapées. Dans ce cadre, il est proposé de lui allouer une subvention de 1.500 € pour l'action détaillée dans le tableau joint.

.../...

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 15 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

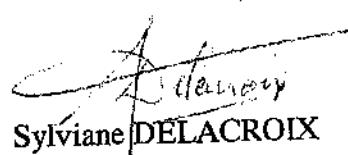
- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 1.500 € à l'association Lille Métropole Arts et Culture ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 521 – Opération n° 419.

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **11 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Handicapés
et à l'Accessibilité,




Sylviane DELACROIX

Sylviane DELACROIX

Opération: APHSA 419 - soutien aux actions en direction des personnes handicapées- 6574 - BP2011

Nom et Adresse de l'Association	Objet – Activités	Action à financer	Coût total de l'action	Subvention sollicitée et % / total action	Subvention accordée précédemment par la ville	Autres financements sollicités sur le projet	Proposition de l'élu	Avis de la commission
Lille Métropole Arts et Culture 39 avenue du Bois 59650 Villeneuve d'Ascq	<p>Assurer la mise en commun et la coordination de compétences humaines, de moyens techniques et financiers mis à disposition par les associations et établissements titulaires afin de permettre la réalisation de manifestations artistiques ponctuelles pour la promotion de la personne en situation de handicap.</p> <p>Spectacle : « Silence, on tourne. » 7 établissements de l'Association des Paralyés de France ont participé à 13 des différentes disciplines (arts du cirque, atelier théâtre, chorale, musique, danse sur fauteuil, arts martiaux, arts plastiques) pour préparer ce spectacle. Pour changer le regard du public sur les personnes porteuses de handicap par une importante médiation de l'évènement, l'association propose d'associer la participation des jeunes lillois fréquentant les centres de loisirs municipaux à deux représentations : les mercredi 23 et le jeudi 24 février 2011.</p>	34 474 €	1 500 € 4,3 %	Nouvelle action	ETAT : 3 000 € Région : 4 628 € Département : 6 000 € LMCU 1 500 € Ville de Villeneuve d'Ascq : 1 700€	1 500 €		

Séance du 28 mars 2011

N° 11/247

OBJET

Conservatoire à Rayonnement Régional –
Programme Européen Erasmus - Admission
en recette de bourses sous la forme d'une
subvention.

Rapport de Madame le Maire,
 Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 08/361 du 28 avril 2008, le Conseil Municipal a approuvé les dispositions de la Charte Universitaire Erasmus délivrée par la Commission Européenne au Conservatoire de Lille pour la période 2007/2013 et a autorisé la signature des accords inter institutionnels afin d'engager des actions de mobilités d'étudiants, d'enseignants et d'administratifs du Conservatoire de Lille vers d'autres conservatoires européens et, de même, accueillir des personnes entrantes. Cette charte habilite la Ville de Lille à solliciter, pour son Conservatoire, un financement pour des activités de mobilité Erasmus auprès de l'Agence nationale de la Commission Européenne.

Chaque année universitaire, la subvention allouée au Conservatoire varie en fonction du nombre et de la nature des projets de mobilités sortantes. Cette subvention est intégralement reversée aux individus en mobilités, par arrêté, sous la forme d'une bourse proportionnelle à la durée du séjour et à leurs frais de déplacement.

Une subvention est également accordée pour contribuer aux frais liés à l'organisation des mobilités. Son montant est lié au nombre de mobilités attribuées.

Une première partie de la subvention est versée par l'Agence nationale en début d'année scolaire puis le solde intervient l'année civile suivante en fonction des mobilités effectivement réalisées.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de la Culture	15/03/11

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** l'admission en recettes des subventions ;
- ◆ **INSCRIRE** la recette – Opération Erasmus n° 1614 – code CERAS, imputation chapitre 74, article 7477, fonction 311 – Code Service CCA ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense liée aux mobilités sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6714, fonction 311 – Opération Erasmus Conservatoire n° 1614 – Code CERAS – Code Service CCA ;

- ◆ **IMPUTER** la dépense liée à l'organisation des mobilités sur les crédits inscrits au chapitre 011, article 6251, fonction 311 - Opération Erasmus Conservatoire, n° 1614 – Code CERAS - Code service CCA.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **15 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à l' Education et Enseignement
Artistiques

F. Rougerie

Françoise ROUGERIE



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/248

OBJET

Conservatoire à Rayonnement Régional –
Approbation d'une convention de partenariat
avec le Collège Carnot.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre d'un échange culturel entre le collège Carnot, le Rectorat de l'Académie de Lille, la Ville de Lille et la Ville d'Essen, Capitale Européenne de la Culture en 2010, des élèves lillois inscrits en classes à horaires aménagés au collège Carnot se sont rendus à Essen du 25 au 28 novembre 2010.

Du 31 mars au 3 avril 2011, des collégiens allemands seront à leur tour accueillis à Lille. A cette occasion, un concert est organisé le dimanche 3 avril 2011 au Théâtre Sébastopol auquel participeront les élèves allemands, les élèves du collège Carnot et ceux des écoles Lamartine, Lalo et Diderot.

A ce titre, une convention est établie afin de formaliser les engagements respectifs de la Ville de Lille, de son Conservatoire et du collège Carnot qui est l'organisateur principal de cet événement. Afin de faciliter l'organisation du concert, le Conservatoire se charge des aspects logistiques et techniques de cette manifestation. Les frais engagés par le Conservatoire feront l'objet d'une refacturation d'un montant de 2.196,70 € au collège Carnot.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de la Culture	15/03/11

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu déléguée à signer la convention de partenariat avec le collège Carnot ci-annexée ;
- ♦ **ADMETTRE** en recettes la somme de 2.196,70 € sur les crédits inscrits au chapitre 70, article 70878, fonction 311 – Opération n° 183 - Libellé de l'opération Conservatoire - Code opération CCONS - Code service CCA ;
- ♦ **IMPUTER** la somme de 281,30 € sur l'opération n° 183 - Libellé de l'opération Conservatoire - code CCONS - code service CCA - chapitre 011 - article 6288, fonction 311 ;

- ♦ **IMPUTER** la somme de 1.915,40 € sur l'opération n° 477 - code RHDPE - chapitre 012 fonction 313 - article 64131 et articles de charges liés.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**
Réception en Préfecture le **15 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à l'Education et Enseignement
Artistiques

F. Rougerie

Françoise ROUGERIE



Séance du 28 mars 2011

N° 11/249

OBJET

Accès au droit - Maison de la Médiation et du Citoyen - Mise en place d'un partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse – Convention.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Depuis sa création, la Maison de la Médiation et du Citoyen a accueilli de nombreux Lillois, Lommois et Hellemmois. Elle leur a apporté une aide à la résolution amiable de leurs litiges, une information juridique générale sur leurs droits et devoirs ou une orientation vers des organismes ou structures aptes à examiner leurs demandes.

Lieu de conseils juridiques, elle a permis et renforcé l'accès à la citoyenneté et l'accès au droit, par la mise en place de consultations gratuites délivrées par des praticiens du droit.

Aujourd'hui, la Maison de la Médiation et du Citoyen est labellisée Point d'Accès au Droit (délibération du Conseil Municipal du 2 avril 2007), ce qui a permis une reconnaissance, tant par les autorités locales que nationales, comme structure d'accès au droit.

La Protection Judiciaire de la Jeunesse est chargée de la mise en place des stages de citoyenneté.

Le stage de citoyenneté est une sanction pénale en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2004, créée par la loi d'adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité du 9 mars 2004 (LAJEC). Elle a été intégrée au Code Pénal par l'article 131-5-1 et rendue applicable aux mineurs de 13 à 18 ans par l'introduction dans l'ordonnance du 2 février 1945 d'un article 20-4-1.

Le stage de citoyenneté peut être prononcé :

- comme mesure alternative aux poursuites par le Parquet,
- comme peine alternative à l'emprisonnement ou obligation de mise à l'épreuve par le Tribunal pour Enfants ou la Cour d'Assises des mineurs.

Ce dispositif a pour ambition :

- la réduction des dommages sociaux liés à l'insécurité,
- la confrontation active des mineurs auteurs de violences et de dégradation aux conséquences et à la portée de leurs actes,
- le renforcement du dispositif local de peines, l'enrichissement de la palette des réponses pénales pour les magistrats du Parquet et du siège chargés des mineurs.

La Maison de la Médiation et du Citoyen- Point d'Accès au Droit de Lille recevra, dans le cadre du stage citoyenneté, un groupe de 6 mineurs encadré par deux éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (UEMO de Lille), sur une demi-journée (durée maximum de trois heures), afin de faire découvrir aux adolescents les hauts lieux de la Mairie de Lille, de les amener à réfléchir sur ce que représente le fait d'être citoyen (d'un point de vue juridique et d'un point de vue des valeurs), de faire visiter les locaux de la Maison de la Médiation et du Citoyen, d'y expliquer le rôle des juristes et d'évoquer des situations pratiques.

.../...

La convention ci-annexée précise les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Cet acte doit être signé par les représentants respectifs des institutions susnommées ainsi que par la Ville de Lille.

Aussi, en accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 16 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention entre la Ville et la Protection Judiciaire de la Jeunesse, ci-annexée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en préfecture le

- 1 AVR. 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Maison de la
Médiation,

Dalila DENDOUGA



Séance du **28 mars 2011**
N° **11/250**

OBJET

Accès au droit - Maison de la Médiation et du Citoyen - Mise en place d'un partenariat avec l'Association Française des Usagers des Banques – Convention.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Depuis sa création, la Maison de la Médiation et du Citoyen a accueilli de nombreux Lillois, Lommois et Hellemmois. Elle leur a apporté une aide à la résolution amiable de leurs litiges, une information juridique générale sur leurs droits et devoirs ou une orientation vers des organismes ou structures aptes à examiner leurs demandes.

Lieu de conseils juridiques, elle a permis et renforcé l'accès à la citoyenneté et l'accès au droit, par la mise en place de consultations gratuites délivrées par des praticiens du droit.

Aujourd'hui, la Maison de la Médiation et du Citoyen est labellisée Point d'Accès au Droit (délibération du Conseil Municipal du 2 avril 2007), ce qui a permis une reconnaissance tant par les autorités locales que nationales, comme structure d'accès au droit.

L'Association Française des Usagers des Banques (dont le siège social est situé 45-47 rue Saint Denis à Paris) est une association qui a pour mission d'informer et de défendre les usagers des banques et des établissements de crédits.

A cette fin, l'Association Française des Usagers des Banques œuvre :

- pour l'adoption de mesures juridiques et techniques et pour la mise en œuvre de procédures et institutions visant une amélioration de la protection de l'usager,
- pour une concurrence effective et une transparence tarifaire,
- pour une adaptation des produits et services bancaires et financiers aux besoins réels des usagers.

Pour répondre aux besoins des usagers en matière d'accès au droit, la Ville de Lille a décidé d'encourager le développement d'actions à caractère juridique.

Le projet de mise en place d'un partenariat avec l'Association Française des Usagers des Banques a pour finalité de répondre à un besoin d'information du public.

Ce partenariat se traduira par des missions de conseil, d'orientation et d'information des usagers orientés par la Maison de la Médiation et du Citoyen – Point d'Accès au Droit de Lille, sur leurs droits et leurs devoirs.

L'Association Française des Usagers des Banques interviendra sur orientation des usagers par la Maison de la Médiation et du Citoyen – Point d'Accès au Droit de Lille.

.../...

La convention ci-annexée précise les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce partenariat avec l'Association Française des Usagers des Banques.

Cet acte doit être signé par les représentants respectifs de l'association susnommée et la Ville de Lille.

Aussi, en accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 16 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu déléguée à signer la convention entre la Ville et l'Association Française des Usagers des Banques, ci-annexée.

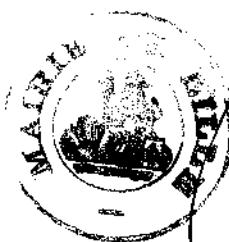
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en préfecture le **~ 1 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Maison de la
Médiation,

Dalila DENDOUGA



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/251

OBJET

Journée internationale contre l'homophobie - Subventions à diverses associations.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le 17 mai 1990, l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.) a retiré l'homosexualité de la liste des maladies mentales. Par l'importance qu'elle représente dans l'évolution de la condition homosexuelle, le 17 mai est devenue une date particulièrement symbolique lors de laquelle on célèbre chaque année la Journée internationale contre l'homophobie.

Pour 2011, la Ville de Lille a décidé de valoriser la contribution positive des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transsexuelles (LGBT) dans la société. Il s'agit, autour de la date anniversaire du 17 mai et en partenariat avec les associations locales, de mettre en place des actions spécifiques qui permettent à un large public de mieux connaître la réalité contemporaine des personnes LGBT en France et dans le monde.

A cette occasion, les partenaires associatifs ont proposé des actions à la Ville. Pour certains des projets retenus ci-après, une aide de la Ville a été sollicitée sous forme de subvention.

Association des Parents Gays et Lesbiens (APGL)

L'association, dont le siège social est situé 63 rue Beaubourg à Paris, a été déclarée le 10 mars 1986 en Préfecture de Police de Paris. Cette association, à vocation informative, conviviale et revendicative, a proposé d'organiser, le samedi 21 mai 2011, un pique-nique de soutien aux familles homoparentales au Jardin Vauban. La demande d'aide financière porte sur une animation à destination des enfants.

La subvention proposée par la délégation Droits de l'Homme – Lutte contre les Discriminations s'élève à 800 €, sur un budget prévisionnel de 2.095 €.

Contact NPDC

L'association, dont le siège est situé 72 rue Royale à Lille, a été déclarée en Préfecture de Lille le 27 juin 1997. Contact NPDC a pour objectif d'aider l'écoute et la compréhension mutuelle entre les jeunes homosexuels et leurs proches.

L'association propose de sensibiliser un maximum de personnes à la lutte contre l'homophobie en tenant des stands d'information, le 17 mai 2011, dans des endroits passants et diversifiés, à savoir la place Rihour, le marché de Wazemmes et la place du Concert.

La Ville de Lille se propose d'aider l'association Contact NPDC en mettant à sa disposition tout le matériel nécessaire à la mise en œuvre effective de cette action pleinement inscrite dans le cadre de la Journée internationale contre l'homophobie.

.../...

EGIDE, Maison Régionale des Associations LGBT

Cette association, dont le siège social est situé 202, rue Nationale à Lille, a été déclarée en Préfecture le 1^{er} septembre 2007.

L'EGIDE offre un lieu d'accueil pour les associations adhérentes auxquelles elle propose un soutien logistique, méthodologique et juridique. La Maison Régionale des associations LGBT propose une série de trois conférences sur l'orientation sexuelle et la discrimination salariale, le lesbiannisme et les moyens de lutte contre l'homophobie, avec 5 conférenciers. L'EGIDE prévoit également une pièce de théâtre qui met en scène l'homophobie au quotidien et qui sera jouée par le Théâtre de l'OPrimé (TOP).

La subvention proposée par la délégation Droits de l'Homme – Lutte contre les Discriminations s'élève à 4.750 € sur un budget prévisionnel de 7.250 €.

J'En Suis, J'Y Reste

Cette structure fédérative, dont le siège est situé 19 rue de Condé à Lille, a été déclarée en Préfecture de Lille le 6 novembre 1998. Elle a pour objet de gérer et d'animer le centre LGBT, Queer, Intersex et Féministe de Lille NPDC.

Dans le cadre des festivités organisées autour du 17 mai 2011, J'En Suis, J'Y Reste présentera une exposition sur le thème « Histoire, enjeux et actualités de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie ».

La subvention proposée par la délégation Droits de l'Homme – Lutte contre les Discriminations s'élève à 150 €, sur un budget prévisionnel de 150 €.

L'Autre Cercle NPDC

L'association, dont le siège est situé 202, rue Nationale à Lille, a été déclarée en Préfecture de Lille le 19 février 2002. L'Autre Cercle NPDC regroupe les personnes LGBT exerçant ou ayant exercé ou étant appelées à exercer des responsabilités dans le monde professionnel.

L'association proposera, du 14 au 25 mai 2011, salle du Conclave à Lille, des conférences-débats autour de l'exposition « Les Condamnés » de Philippe CASTETBON.

La subvention proposée par la délégation Droits de l'Homme – Lutte contre les Discriminations s'élève à 2.000 €, sur un budget prévisionnel de 18.888 €.

Lesbian and Gay Pride

Depuis sa création en 1996, Lesbian and Gay Pride organise chaque année la Marche des Fierté. Cette année encore, la Gay Pride lilloise sera accompagnée d'un village des associations.

La subvention proposée par la délégation Droits de l'Homme – Lutte contre les Discriminations s'élève à 4.500 €, sur un budget prévisionnel de 29.800 €.

.../..

Au total, l'ensemble de ces aides financières, pour les actions présentées dans le tableau joint, concerne 6 associations et s'élève à 12.200 €.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 16 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention aux associations précitées conformément au tableau ci-annexé ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 524 - Opération n° 736.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en préfecture le **- 1 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Droits de
l'Homme et à la Lutte contre les
Discriminations



Dalila DENDOUGA

**Journée Internationale contre l'homophobie
subventions à diverses associations**

Structures	Objectifs de l'association	Action	Budget global de l'action	Montant de l'aide financière sollicitée	Montant de l'aide financière accordée
Association des parents gays et lesbiens (APGL) SIREN : 431 644 962 00026	Association familiale à vocation informative, conviviale et revendicative	Pique-nique de soutien aux familles homoparentales sur le thème "Confrontation de la famille homoparentale et du monde du travail". Action nouvelle organisée au Jardin Vauban. La demande de financement porte sur une animation à destination des enfants et la sécurité de l'événement.	2 095 €	2 095 €	800 €
Contact NPDC SIREN : 477 567 663	Aider les proches à comprendre l'homosexualité d'un des leurs, aider les jeunes homosexuels à communiquer avec leurs proches, lutter contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et faire reculer les risques de suicide et de SIDA	Tenir des stands, le 17 mai, à la station de métro de Ribour, au marché de Wazemmes et sur la Place du Concert, afin de sensibiliser le plus grand nombre de personnes à la lutte contre l'homophobie et faire connaître l'association.	2 000 €	2 000 €	prêt de matériel

EGIDE Maison Régionale des associations LGBT SIREN : 501 030 191	Offrir un lieu d'accueil pour les associations adhérentes auxquelles elle propose un soutien logistique, méthodologique et juridique. L'EGIDE constitue une tête de réseau de LCD liées à l'orientation sexuelle.	Actions contre l'homophobie et la transphobie. L'EGIDE propose une série de 3 conférences sur l'Orientation sexuelle et la discrimination salariale, le lesbiamisme et les moyens de lutte contre l'homophobie, avec 5 conférenciers professionnels maîtrisant parfaitement les thèmes abordés (chercheurs). L'EGIDE propose également une pièce de théâtre qui met en scène l'homophobie au quotidien et qui sera jouée par le Théâtre de l'OPrimé (TOP).	7 250 €	7 250 €	4 750 €
J'En Suis, J'Y Reste SIREN : 492 426 119	L'association a pour objet de gérer et d'animer le centre LGBT, Queer, Intersex et Féministe de Lille NPDC.	Exposition sur le thème "Histoire, enjeux et actualités de la journée internationale contre l'homophobie et le transphobie" les 16, 23 ou 27 mai, au 19 rue de Condé à Moulin's, de 20h à 23h.	150 €	150 €	150 €
L'autre Cercle NPDC SIREN : à venir	Regrouper les personnes LGBT exerçant ou ayant exercé ou étant appelées à exercer des responsabilités dans le monde professionnel afin de combattre les discriminations dans le cadre professionnel.	Exposition "Les Condamnés" de Philippe CASTETBON et conférence débat sur l'homophobie avec les acteurs du monde professionnel. L'exposition aurait lieu du 14 mai au 18 juin 2011, notamment salle du Conclave du Palais Rihour pour la période allant du 14 au 25 mai. Par la suite, elle devrait déménager dans une salle située hors de Lille Centre.	18 888 €	14 388 €	2 000 €

Lesbian & Gay Pride SIREN : 510 403 017 00013	Organisation de la "Marche des Fiertés" annuelle.	Cf. Programmation dans le dossier.	29 800 €	5 000 €	4 500 €	
		Total			60 183 €	30 883 €

Séance du 28 mars 2011-03

N° 11/252

OBJET

Lutte contre les Discriminations –
Programmation 2011 - Subventions à
diverses associations.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille s'est engagée depuis longtemps à soutenir les associations qui luttent contre les discriminations sur son territoire et à favoriser l'égalité de traitement. Elle a aussi souhaité développer des actions spécifiques dans le cadre de son Plan de Lutte contre les Discriminations, adopté au Conseil Municipal du 1^{er} février 2010.

Ce plan s'articule autour des thématiques suivantes :

- La prise en charge des victimes de discriminations
- œuvrer pour l'égalité réelle des chances
- La non-discrimination dans l'accès aux loisirs
- L'égalité de traitement au travail
- L'accès égal au logement.

8 partenaires ont présenté des demandes de financement qui s'inscrivent dans ces thématiques.

Réseau Alliances pour la Responsabilité Sociale et Environnementale

Le Réseau Alliances, dont le siège social est situé 40, rue Eugène Jacquet à Marcq-en-Baroeul, a été déclaré en Préfecture de Lille, le 5 novembre 2008. Alliances s'est donné pour mission de promouvoir la Responsabilité Sociale et Environnementale dans les entreprises, de favoriser l'insertion de jeunes issus de l'immigration et de mettre en valeur les actions citoyennes des entreprises.

Pour 2011, le réseau Alliances propose de reconduire ses actions en développant les Groupes de Dynamique d'Embauche, en animant un réseau d'échanges en faveur de la Lutte contre les discriminations, ainsi qu'en organisant deux forums, le Forum Stages et Emplois et le Forum Performance Diversité.

La subvention proposée par la délégation Lutte contre les Discriminations s'élève à 15.000 € sur un budget prévisionnel de 314.250 €.

Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille (CCIGL)

Cet établissement Public, dont le siège social est situé Place du Théâtre à Lille, représente auprès des pouvoirs publics les intérêts commerciaux et industriels de sa circonscription.

La CCIGL propose de sensibiliser des stagiaires de l'Ecole de la Deuxième Chance (E2C) aux formations en alternance, en leur donnant des outils et des arguments qui leur permettront de définir leur projet et de trouver des entreprises. L'objectif est d'augmenter le nombre de stagiaires de l'E2C qui s'orientent vers l'alternance.

.../...

Bureau des Elèves de l'Ecole des Mines de Douai

Cette association, dont le siège social est situé 236, rue du Grand Bail à Douai, a été déclarée en Préfecture le 22 janvier 2010. Elle organise et subventionne les activités étudiantes des élèves de l'Ecole des Mines de Douai.

Le BDE de l'Ecole des Mines de Douai propose à la Ville de soutenir le projet « Scientifilles ». Cette action a pour objet de promouvoir l'égalité des chances en aidant des lycéennes scolarisées au lycée Faidherbe de Lille à s'orienter vers des études traditionnellement peu investies par les jeunes femmes, à savoir les filières scientifiques.

La subvention proposée par la délégation Lutte contre les Discriminations s'élève à 1.550 € sur un budget prévisionnel de 1.550 €.

ZUP de CO

Cette association, dont le siège social est situé 26 Ter, rue Nicolaï à Paris, a été déclarée en Préfecture de Paris le 16 avril 2005. Cette association accompagne, stimule et valorise les jeunes issus des quartiers défavorisés, de l'école élémentaire à l'entrée dans la vie active. ZUP de CO propose la mise en place de tutorats solidaires à Lille.

La subvention proposée par la délégation Lutte contre les Discriminations s'élève à 4.000 € sur un budget prévisionnel de 28.619 €.

L'ensemble de ces aides financières (voir tableau ci-joint) concerne 8 associations et s'élève à 50.874 €.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 16 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le versement d'une subvention aux associations conformément au tableau ci-annexé;
- ♦ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 524 - Opération n° 736.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **- 1 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
L'Adjointe déléguée à la Lutte
contre les Discriminations,

Dalila DENDOUGA



PROGRAMMATION LCD 2011
SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS

Structures	Objectifs de l'association	Action	Budget global de l'action	Montant de l'aide financière sollicitée	Montant de l'aide financière accordée
Alliances SIRET : 403 020 423 00014	Promouvoir la Responsabilité Sociale et Environnementale dans les entreprises, favoriser l'insertion de jeunes issus de l'immigration, mettre en valeur les actions citoyennes des entreprises.	4 actions sont proposées : <u>action 1</u> : les Groupes de Dynamique d'Embauche (GDE) <u>action 2</u> : un Réseau d'échanges en faveur de la LCD et de l'égalité des chances. Ce réseau se réunit de façon bimestrielle et organisera, en 2011, deux Forums Performances Diversité. <u>action 3</u> : Organisation du Forum des stages, de l'alternance et du premier emploi. Ce Forum comprendra un Job dating, une "info métiers", des stands d'offres de stages et d'emplois et donnera accès à un moteur de recherche de stage et d'emploi. <u>action 4</u> : accompagnement des entreprises à la Diversité sous forme d'Ateliers d'échanges Bonnes Pratiques. Ces 4 actions sont des	314 250 €	20 000 €	15 000 €

Chambre du Commerce et de l'industrie SIREN : 130 003 841 00017	La CCI Grand Lille est un établissement public qui représente auprès des pouvoirs publics les intérêts commerciaux et industriels de sa circonscription.	"Parcours de sensibilisation à l'apprentissage" : cette action nouvelle a pour objectif de favoriser l'accès des stagiaires de l'IE2C aux formations en alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation), en leur donnant des outils et des arguments qui leur permettront de définir leur projet et de trouver des entreprises. L'objectif est donc d'augmenter le nombre de stagiaires de l'IE2C qui s'orientent vers l'alternance.	4 780 €	3 824 €	3 824 €

Lille des Réussites	<p>Regroupant 4 associations de grandes écoles, Lille des Réussites a pour objectif de promouvoir l'égalité des chances.</p> <p>"Soutenir de collégiens/lycéens en situation sociale difficile". Organisation de sorties culturelles au bénéfice des élèves tutorés par l'association. Il est prévu d'assister à 2 pièces de théâtre, de visiter un studio de télévision, deux visites de musée de l'agglomération lilloise et une visite de quatre écoles partenaires.</p>	9 550 €	9 550 €	1 500 €
Association PERSPECTIVE S SIREN : 404 576 274 00033				

Bureau des Étèves Ecole des Mines de Douai	Promouvoir l'égalité des chances en aidant les filles à plus s'orienter vers les filières scientifiques.	Réunion d'information et parrainages, organisés au lycée Faidherbe de Lille.	1 855 €	1 550 €	1 550 €
ZUP de CO SIREN : 488 999 582	Accompagner, stimuler et valoriser les jeunes issus des quartiers défavorisés, de l'école élémentaire à l'entrée dans la vie active.	"Tutorat solidaire à Lille" : 20 séances individuelles de 2 heures par semaine, les lundi, Mardi, Jeudi ou Vendredi de 16h30 à 18h30 dans les salles de classe mises à disposition par les collèges.	28 619 €	10 000 €	4 000 €
Total			468 592 €	71 924 €	50 874 €

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 mars 2011**N° **11/253**

OBJET

Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services
Subvention à l'Union Commerciale des rues Jules Guesde, des Sarrazins et de la place Nouvelle Aventure.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

En 2011, l'Union Commerciale des rues Jules Guesde, des Sarrazins et de la Place Nouvelle Aventure souhaite réaliser une opération d'animation commerciale, financée dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services.

Subvention à l'Union Commerciale des rues Jules Guesde, des Sarrazins, et de la place Nouvelle Aventure [n° SIRET: 51221460200017]

Opération : “ 10 Bistrots – 10 Groupes ”

Le 28 mai 2011, l'Union Commerciale des rues Jules Guesde, des Sarrazins et de la place Nouvelle Aventure, sise au 25 rue des Sarrazins à Lille, souhaite renouveler la manifestation “ 10 Bistrots – 10 Groupes ” dans le quartier de Wazemmes. Cette opération a déjà connu un franc succès en 2010.

La manifestation est réalisée en partenariat avec Culture et Flonflons Flandres. Elle se déroule dans dix bars du quartier. Dix groupes de musiques, issus de la métropole lilloise, seront programmés dans chacun des cafés.

Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à 6.400 €. La subvention sollicitée dans le cadre du futur Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2011/2014 s'élève à 1.980 €. La Ville, au titre de la délégation Commerce, le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Grand Lille sont sollicités afin de participer à ce financement.

Dans un premier temps, la Ville procède au versement d'une avance de 60 % de la subvention octroyée, soit une avance de 1.188 €.

Le solde de la subvention, déterminé suivant le montant du budget réalisé, est versé aux associations après réception des pièces justifiant des dépenses réellement engagées pour les opérations concernées.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales	14/03/11

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'élu délégué de la convention entre la Ville et l'Union Commerciale des rues Jules Guesde, des Sarrazins et de la place Nouvelle Aventure ;
- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant de 1.980 € à l'Union Commerciale des rues Jules Guesde, des Sarrazins et de la place Nouvelle Aventure, dont une avance de 1.188 € est versée après signature de la convention et le solde, déterminé suivant le montant du budget réalisé, versé après réception des pièces justifiant des dépenses réellement engagées ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 94 - Opération n° 675 « PLA Commerce - Ville » ;
- ◆ **SOLLICITER** la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille et le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais pour leur participation financière ;
- ◆ **ADMETTRE** en recettes la subvention obtenue de la Région Nord/Pas-de-Calais sur l'opération n° 749 « Commerce – PLA Partenaires 2011-2014 » (Chapitre 74, article 7472, fonction 94) et de la CCI Grand Lille sur l'opération n° 749 « Commerce – PLA Partenaires 2011-2014 » (Chapitre 74, article 7478, fonction 94).

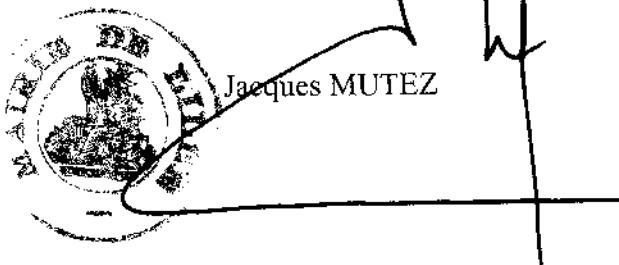
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **- 5 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Commerce - Artisanat

Jacques MUTEZ



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/254

OBJET

Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2007/2010 - Délibération modificatrice suite à un trop-perçu - Les Boutiques du Faubourg.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/868 du 8 octobre 2007, le Conseil Municipal a adopté le Plan d'Action pour le Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2007/2010 (PLA) avec notamment un axe dédié aux opérations d'animation et de promotion commerciale.

La Ville de Lille, maître d'ouvrage de ce programme, est amenée à recevoir les contributions financières des partenaires de ce programme : le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais, la CCI Grand Lille (Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille) et la Chambre de Métiers et d'Artisanat du Nord. Ces participations doivent être fléchées par la Ville de Lille vers les destinataires finaux que sont les promoteurs des actions relevant du PLA.

En 2010, par délibération n° 10/104 du 1^{er} février 2010, la Ville a procédé au versement d'une subvention à l'association « Les Boutiques du Faubourg » pour l'organisation de l'opération de promotion commerciale intitulée « Hôtel de Police » entrant dans le cadre du PLA.

L'opération subventionnée fait apparaître un trop-perçu de subvention puisque cette opération n'a engagé aucun frais pour l'association.

Intitulé opération		Budget total	Subvention PLA	Pourcentage de subvention
Opération « Hôtel de Police	Prévisionnel	4.581,00	2.748,60	60%
	Réalisé	0	0	
	Avance Versée		1.649,16	
Trop-perçu			- 1.649,16	

En conclusion, la somme totale à recouvrer s'élève donc à 1.649,16 €.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales	14/03/11

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** l'émission d'un titre de recettes correspondant au trop-perçu de l'association Les Boutiques du Faubourg pour un montant total de 1.649,16 € ;

- **ADMETTRE** la recette, en temps opportun, sur les crédits inscrits au chapitre 77, article 7718, fonction 94 - Opération n° 675 FPLAC, service EDA.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **- 5 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Commerce - Artisanat

Jacques MUTEZ



Séance du **28 mars 2011**N° **11/255**

OBJET

Vie associative – Subvention à l'association
France Bénévolat Centre de Lille.Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée par l'association France Bénévolat Centre de Lille dont le siège social est situé au 72, rue Royale à Lille.

Cette association a pour but de promouvoir le bénévolat en mettant en relation les personnes souhaitant s'investir dans la vie associative avec les associations locales à but non lucratif qui recherchent des bénévoles pour consolider et développer leur action. Elle promeut le passeport bénévole, qui permet la valorisation des activités bénévoles, notamment dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

France Bénévolat Centre de Lille travaille en étroit partenariat avec la Maison des Associations, en participant notamment à des manifestations qu'elle met en œuvre, telles que la Nuit du Bénévolat, la diffusion du Passeport Bénévole ou le Boulevard des Associations. Elle a également participé fortement aux Etats Généraux des Associations Lilloises et est membre à titre consultatif du Conseil d'Orientation de la Maison des Associations.

France Bénévolat Centre de Lille, animé par une vingtaine de bénévoles, accueille et écoute chaque jour, à la Maison des Associations, les personnes souhaitant s'investir dans la vie associative, les informe sur les offres d'activités bénévoles au sein des associations locales et les oriente vers les associations susceptibles de répondre à leurs souhaits et leurs disponibilités.

Le budget prévisionnel 2011 de France Bénévolat Centre de Lille s'élève à 109.225 €, incluant la valorisation des horaires d'accueil et de conseils des bénévoles de l'association et la mise à disposition de deux bureaux permanents au sein de la MDA par la Ville de Lille. La subvention proposée par la délégation Vie Association est de 2 000 €.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 16 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 2.000 € à l'association France Bénévolat Centre de Lille ;
- ♦ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 422 « Subvention Soutien à la Vie Associative » - Opération n° 633.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉAffiché en Mairie le **29 mars 2011**Réception en préfecture le **- 7 AVR. 2011**Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à la Vie
Associative,

Evelyne LEDEZ



Séance du **28 mars 2011**
N° **11/256**

OBJET

**Vie associative - Subvention à une
association - Aide au démarrage.**

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée par une association nouvellement créée. Dans le cadre de la délégation Vie Associative, Bénévolat, Maison des Associations, il est proposé de participer à la mise en œuvre de ce projet associatif sous la forme d'une aide au démarrage et d'autoriser le versement de la subvention ci-dessous détaillée :

ASSOCIATION PETIT AVEC DE GRANDES OREILLES

Cette association, dont le siège social est situé 46 rue d'Artois à Lille, a été déclarée en Préfecture du Nord le 17 mai 2010 sous le n° W 595016893.

Elle a pour objet le développement d'un espace de rencontres, d'échanges et de recherches dans les domaines liés à la pédagogie et à la création de projets ludo-éducatifs pour la jeunesse. Pour atteindre ce but, elle a créé une « armoire à lire » qui circule dans divers quartiers, notamment au Centre social La Busette (Lille Centre) et au café associatif de Fives, à la rencontre des enfants.

Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 9.531 €. Le montant de la subvention d'aide au démarrage proposée par la délégation Vie Associative est de 800 €.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 16 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

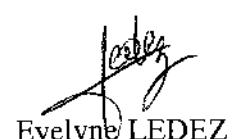
- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 800 € à l'association Petit avec de grandes oreilles ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 422 « Subvention Soutien à la Vie Associative » - Opération n° 633.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en préfecture le **7 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à la Vie
Associative,


Evelyne LEDEZ



Séance du 28 mars 2011

N° 11/257

OBJET

Classes d'environnement -
Personnel enseignant – Indemnités –
Application des nouveaux taux.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 10/644 du 28 juin 2010, le Conseil Municipal a décidé de rémunérer, sur les bases fixées par la circulaire préfectorale n° 10-37 du 31 mars 2010, le personnel enseignant assurant l'encadrement des classes d'environnement, en limitant à 140 % la partie variable de l'indemnité allouée.

La circulaire préfectorale n° 11-03 du 26 janvier 2011 confirme l'application du décret n° 2010-1584 du 17 décembre 2010 qui a fixé le salaire minimum de croissance à 9 € de l'heure à compter du 1^{er} janvier 2011 et le montant minimum garanti à 3,36 €.

Le barème de l'indemnité applicable à partir du 1^{er} janvier 2011 s'établit comme suit :

a) – avantages en nature

3,36 € x 2 =	6,72 €
--------------	--------

b) – <u>indemnité forfaitaire pour sujétions spéciales</u>	4,57 €
--	--------

c) – partie variable

9 € x <u>140</u> =	12,60 €
100	

La circulaire prévoit également que « cette indemnité est, en fait, limitée au versement d'une somme journalière de 25,27 € ; les avantages en nature n'étant indiqués que pour mémoire. Ceux-ci entrent toutefois en compte dans le calcul des sommes soumises à déclaration au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques notamment ».

Cette indemnité est versée aux enseignants dans la limite de vingt et un jours par année civile.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif Global, réunie le 15 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **DECIDER** l'application de ces nouveaux taux de rémunération ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 012, article 64131, fonction 213 – Opération n° 473 « rémunérations personnels titulaires » ;
- ◆ **LIMITER** à 140 % la partie variable du taux journalier fixant ainsi le montant de l'indemnité à 23,89 € au 1^{er} janvier 2011.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 29 mars 2011

Réception en Préfecture le - 1 AVR.



Par délégation du Maire,
Conseiller délégué aux Ecoles,

Maurice THORÉ

Séance du **28 mars 2011**N° **11/258**

OBJET

**Versement de subventions à l'OCCE
du Nord - Avenant à la convention.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal a autorisé, par délibération n° 09/838 du 5 octobre 2009, le renouvellement de la convention passée avec l'association « Office central de coopération de l'Ecole du Nord » (OCCE du Nord) qui détermine les relations financières entre la Ville de Lille et l'OCCE du Nord.

Les Conseils de quartier de Moulins et du Centre se sont prononcés favorablement pour des aides à allouer à des coopératives OCCE, affiliées à l'OCCE du Nord. Ces aides sont détaillées dans le tableau ci-joint.

Conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, il convient d'intégrer ces aides par avenant à la convention existante.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 15 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions reprises dans le tableau ci-joint ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer l'avenant à la convention entre la Ville et l'OCCE du Nord, ci-annexé ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes, d'un montant total de 2.059 €, sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉAffiché en Mairie le **29 mars 2011**Réception en Préfecture le **- 1 AVR. 2011**Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué aux Ecoles,

Maurice THORÉ



AIDES ATTRIBUÉES AU TITRE DES CREDITS DECENTRALISÉS

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
	Concert « bas les pattes » au grand bleu Tout au long de l'année scolaire, les deux classes de moyens/grands (4-6 ans) ont travaillé dans le domaine de « la voix et l'écoute » conformément au programme du bulletin officiel. Assister au concert permettra une réelle sensibilisation artistique. Les élèves pourront voir ce qu'est un concert avant d'en faire un eux-mêmes devant leurs parents lors de la fête de fin d'année.	286 €	OCCE N° 812 ECOLE PRIMAIRE VICTOR HUGO 137 BOULEVARD VICTOR HUGO 59000 LILLE	236 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 311 Opération 92
MOULINS	Visite du parc « Asnapio » de Villeneuve d'Ascq Découverte de l'habitat traditionnel de la préhistoire, étude des matériaux utilisés et des techniques de construction. Les élèves entreront dans le quotidien de l'homme préhistorique.	213 €	OCCE N° 2750 ECOLE PRIMAIRE THIERRY LAUNAY 39 BD DE BELFORT 59000 LILLE	193 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 255 Opération 92
	Visite du site archéologique de Bavay Découverte du forum symbolique du rôle économique et stratégique de Bavay à l'époque gallo-romaine, découverte d'objets antiques, des métiers, du commerce et de la santé. Les élèves participeront à un atelier de mosaïque ou poterie.	180 €	OCCE N° 2750 ECOLE PRIMAIRE THIERRY LAUNAY 39 BD DE BELFORT 59000 LILLE	130 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 255 Opération 92

AIDES ATTRIBUÉES AU TITRE DES CREDITS DECENTRALISÉS (2)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
MOULINS	<u>Mise en scène d'un conte</u> Les élèves de CP assisteront à une séance de contes menée par le conteur Mamadou Sall et à une représentation théâtrale au ZEM théâtre. Des animations « aide à une mise en scène », conduites par le conteur, seront mises en place de mars à juin 2011.	425 €	OCCE N° 1385 ECOLE PRIMAIRE ST EXUPERY/ MME DE SEGUR 50 BOULEVARD DE STRASBOURG 59000 LILLE	350 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 311 Opération 92
CENTRE	<u>Invitation au voyage</u> Exposition le 18 juin 2011 de productions en Arts Visuels, réalisés par les élèves tout au long de l'année.	600 €	OCCE N° 818 ECOLE PASTEUR 246 RUE DE SOLFERINO 59000 LILLE	300 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 255 Opération 84
	<u>Ateliers de pratique musicale</u> Dispositif inscrit au projet d'école visant à améliorer les capacités d'écoute et de mémorisation par le biais de la pratique musicale (ateliers de percussions). Présentation d'un spectacle aux parents en fin d'année scolaire.	882 €	OCCE N° 1812 ECOLE LES P'TITS POUCHINS 3 RUE DES DEPORTES 59000 LILLE	300 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 255 Opération 84

AIDES ATTRIBUÉES AU TITRE DES CREDITS DECENTRALISÉS (3)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
	<p><u>Projet d'école 2009-2012</u></p> <p>Le projet d'école entre dans sa 2ème année avec pour objectifs : respecter les autres et les règles de la vie commune et produire un énoncé oral pour qu'il puisse être écrit par l'enseignant, avec 184 élèves au total. Un spectacle de marionnettes sera organisé sur le thème.</p>	1 466 €	OCCE N° 2104 ECOLE MOZART 1 PARVIS SAINT MICHEL 59000 LILLE	300 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 255 Opération 84
CENTRE	<p><u>Abécédaire des émotions</u></p> <p>Mener à bien l'élaboration d'un livre afin que les enfants soient sensibilisés à l'univers poétique d'un auteur et qu'ils gardent une trace de leur travail plastique et théâtral. Les familles seront destinataires du livre, ainsi que les bibliothèques. Deux rencontres avec un auteur et une intervention d'une artiste plasticienne seront organisées.</p>	500 €	OCCE N° 1498 ECOLE PRIMAIRE BOUFFLERS 11 RUE SAINT SAUVEUR 59000 LILLE	250 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 255 Opération 84

Séance du 28 mars 2011

N° 11/259

DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

Fournitures scolaires et matériels pédagogiques pour les écoles publiques et structures municipales accueillant des enfants et des jeunes – Lancement de l'appel d'offres et signature des marchés.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 05/516 du 27 juin 2005, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'un marché à bons de commande sur appel d'offres ouvert européen pour l'acquisition de fournitures scolaires pour les écoles et les structures péri et extra-scolaires de Lille, d'Héllemmes et de Lomme. Ce marché est arrivé à échéance pour la totalité des 28 lots fin 2010.

En vue de permettre à tous les services municipaux concernés de Lille, de Lomme et d'Héllemmes, en particulier aux services en charge des besoins éducatifs (écoles maternelles et élémentaires publiques) et socio-éducatifs (structures permanentes et hors périodes ALSH et CLSH) d'acheter les fournitures nécessaires au fonctionnement de ces écoles et de ces structures, il est proposé d'allotir le nouveau marché à relancer de telle sorte que tout l'éventail des fournitures usuelles soit réparti sur un nombre de lots plus réduit mais correspondant aussi aux besoins des structures culturelles telles que musées, bibliothèques, etc.

Le marché à bons de commande, sans minimum ni maximum, sera conclu pour deux ans, renouvelable deux fois 1 an.

Il se compose de 5 lots définis comme suit :

Lot	Montant indicatif annuel
Lot 1 - Livres scolaires et fichiers	65.000 € HT
Lot 2 - Fournitures générales	500.000 € HT
Lot 3 - Fournitures pour Activités manuelles, créatives	210.000 € HT
Lot 4 - Matériel didactique	247.000 € HT
Lot 5 - Articles de fêtes, kermesses, spectacles, divertissements	20.000 € HT

La consultation est passée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert européen. Son montant global est évalué à 1.246.000 € TTC pour les trois communes.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réuni le 15 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le lancement de l'appel d'offres ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les marchés correspondants, après décision de la Commission d'Appel d'Offres.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en mairie le 29 mars 2011

Réception en Préfecture le ~ AVR. 2011

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué aux Ecoles,

Maurice THORÉ



Séance du 28 mars 2011

N° 11/260

OBJET

Carte scolaire 2011 – Fusion des écoles
maternelle Nadaud et élémentaires
Briand et Buisson

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la préparation de la carte scolaire pour la prochaine année scolaire 2011/2012, l'Inspectrice de circonscription de l'Education Nationale a attiré l'attention de la Ville, sur un éventuel projet de fusion des écoles maternelle Nadaud et élémentaires Briand et Buisson, sises à Lille, boulevard Duthoit, dans le quartier de Lille-Sud.

De l'avis des deux équipes enseignantes, le projet de reconstruction des écoles ainsi que l'organisation pédagogique mise en œuvre depuis l'année scolaire 2009/2010, à savoir un directeur pour 3 écoles, permettent de penser que cette fusion serait aujourd'hui judicieuse.

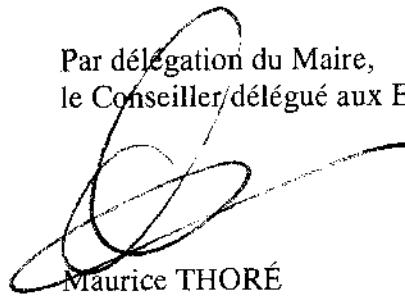
En effet, le directeur, titulaire du poste des écoles élémentaires Briand et Buisson, assure déjà, depuis la dernière année scolaire, la fonction de directeur de l'école maternelle Nadaud.

En conséquence, en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 15 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le projet de fusion de ces trois écoles qui est soumis au soutien effectif de l'Inspecteur d'Académie pour être mis réellement en œuvre.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Par délégation du Maire,
le Conseiller/délégué aux Ecoles,


Maurice THORÉ

Affiché en Mairie le 29 mars 2011

Réception en Préfecture le 1 AVR 2011



Séance du **28 mars 2011**
N° **11/261**

DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

Grand Projet Urbain - Restructuration
du groupe scolaire Briand Buisson
Nadaud - Autorisation de signature
des marchés de travaux.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/268 du 2 avril 2007, le Conseil Municipal a approuvé l'opération de reconstruction du groupe scolaire Briand Buisson Nadaud situé dans le quartier de Lille-Sud. Le projet consiste à créer un équipement composé des deux écoles primaires Briand et Buisson, de l'école maternelle Nadaud, de locaux périscolaires et d'un restaurant scolaire.

Par délibération n° 09/616 du 29 juin 2009, le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe dont l'architecte mandataire est le cabinet ZIGZAG, sur la base d'un montant prévisionnel des travaux à 9.800.000 € HT (valeur juin 2008).

Par délibération n° 10/646 du 28 juin 2010, le Conseil Municipal a autorisé le lancement de la consultation de travaux sur la base d'un montant prévisionnel de 10.166.000 € HT.

Aujourd'hui, ce montant prévisionnel a été revu afin de tenir compte des évolutions liées à l'avancement des études :

- Remblaiement de vides sanitaires non répertoriés,
- Réalisation de deux parvis (maternelle et primaires) en pavés béton en lieu et place d'enrobés,
- Modification de la chaufferie permettant le raccordement au réseau de chauffage urbain,
- Ajout d'un ascenseur indépendant pour le logement du concierge conforme aux règles d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le montant prévisionnel du marché de travaux tient compte également de la l'actualisation du coût des travaux depuis son estimation initiale et des prestations de gardiennage du chantier pendant toute la durée des travaux.

Les études étant en voie d'achèvement, il convient de procéder au lancement de la consultation des marchés de travaux. Ce marché sera organisé de la façon suivante :

- Lot n° 00-a : Démolition partielle du groupe scolaire Briand Buisson
- Lot n° 00-b : Démolition de l'école maternelle Nadaud
- Lot n° 01 : Construction bâti
- Lot n° 02 : Menuiseries extérieures – Fermeture
- Lot n° 03 : Cloison – Doublage – Plafond – Isolation
- Lot n° 04 : Menuiseries intérieures et extérieures bois
- Lot n° 05 : Traitement des sols et murs
- Lot n° 06 : Electricité – Courants forts et faibles
- Lot n° 07 : Chauffage – Plomberie – Sanitaires – Equipements de cuisine
- Lot n° 08 : Ascenseur
- Lot n° 09 : V.R.D. – Espaces Verts

.../...

Le phasage des travaux prévoit dans un premier temps la déconstruction partielle du groupe scolaire Briand Buisson, objet du lot 00-a. La consultation portant sur ce lot est lancée selon la procédure adaptée conformément à l'article 27-III-2 du Code des Marchés Publics. Le délai d'exécution de ce marché est de 14 semaines.

Dans un second temps, il est prévu la restructuration du groupe scolaire comprenant la construction d'une école maternelle, de deux écoles primaires, de locaux périscolaires et d'un logement de fonction, objet des lots 01 à 09. La durée d'exécution de ces marchés est fixée à 18 mois et 2 semaines.

Enfin, il est prévu la démolition de l'école maternelle actuelle Nadaud, objet du lot 00-b. La consultation portant sur ce lot sera lancée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert et le délai d'exécution de ce marché est de 3 mois.

Le montant global prévisionnel des travaux, tous lots confondus, est de 11.044.000 € HT, soit 13.208.624 € TTC (valeur octobre 2010).

Le coût d'opération a été fixé à 16.300.000 € Toutes Dépenses Confondues.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 15 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le lancement de la consultation qui donnera lieu au lancement de marchés publics pour les travaux de réhabilitation du groupe scolaire Briand Buisson Nadaud ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les marchés de travaux à intervenir, après décision de la Commission d'Appel d'Offres ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 23, article 2313, fonction 213 – Opération QGSBB n° 1310 « Groupe scolaire Briand Buisson » - AP QANRUPG

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **1 AVR.**



Par dérogation du Maire,
le Conseiller délégué aux Ecoles,

Maurice THORÉ

Séance du 28 mars 2011

N° 11/262

OBJET

**Politique périscolaire – Attribution
d'une subvention au Centre social
Godeleine Petit pour son accueil de
loisirs maternels les « Ptits Loups ».**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Centre social Godeleine Petit accueille, le mercredi et durant les vacances, des enfants âgés de moins de 6 ans au sein de son accueil de loisirs maternels les « Ptits Loups ».

Au regard des besoins des familles, après concertation avec les services de la Ville, le Centre social a pu bénéficier d'une extension de 16 places d'accueil supplémentaires, à savoir :

- 8 places ouvertes depuis janvier 2010,
- 8 places ouvertes depuis septembre 2010.

La participation financière sollicitée auprès de la Ville de Lille pour cet accueil supplémentaire s'élève à 9.457 €.

Conformément à loi 2000-321 du 12 avril 2000, cette subvention sera intégrée par voie d'avenant à la convention d'objectifs existant entre la Ville et le Centre social Godeleine Petit par le biais d'une délibération présentée par le service pilote (Jeunesse et Animation).

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 15 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 9.457 € au Centre social Godeleine Petit ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 422 - Opération 103.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 29 mars 2011

Réception en Préfecture le 5 AVRIL 2011



Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à la
Politique périscolaire,

Véronique BACLE

Séance du **28 mars 2011**
N° **11/263**

OBJET

Plan pluriannuel de développement
de l'économie sociale et solidaire
(PLDESS) - Subvention à l'association
COLLINE ACEPP Nord/Pas-de-Calais -
Création d'un groupement d'achats
responsables.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 07/605 du 25 juin 2007 et n° 11/131 du 17 février 2011, la Ville de Lille a adopté un plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire. L'objectif 3 « Promouvoir l'innovation sociale » et l'objectif 4 « Augmenter la demande de biens et de services » visent respectivement à « accompagner les démarches de mutualisation » d'une part et à « innover dans les modes de sensibilisation pour une consommation plus responsable » d'autre part.

L'association COLLINE ACEPP Nord/Pas-de-Calais (Association des Collectifs Enfants Parents et Professionnels) a pour objectif de:

- Encourager les initiatives collectives Petite Enfance ;
- Concourir à la qualité de l'accueil du jeune enfant ;
- Promouvoir la place des parents dans tous les lieux de vie de l'enfant et dans la vie locale.

L'association fédère un réseau de structures de type crèche, halte-garderie qui se retrouvent dans les valeurs associatives défendues par l'association.

Courant 2010, COLLINE ACEPP Nord/Pas-de-Calais a soutenu la démarche de 5 de ses crèches adhérentes visant à impulser une démarche collective pour répondre à leurs besoins d'achats de produits pour leur structure respective et de logistique dans le cadre de ces achats.

Pour les accompagner dans la définition du projet en prenant en compte des valeurs propres à l'économie sociale et solidaire et soutenues par COLLINE ACEPP Nord/Pas-de-Calais, les structures ont sollicité un Diagnostic Local d'Accompagnement (DLA) qui leur a permis de mobiliser l'appui d'un consultant extérieur pour les accompagner dans la structuration de leur projet collectif. Le DLA s'est déroulé entre mars et novembre 2010.

A la fin du DLA, la définition du projet de groupement d'achats responsables avait pris forme.

Dans le cadre de sa mission d'animation, COLLINE ACEPP Nord/Pas-de-Calais a accepté d'assurer le portage de la phase expérimentale de ce projet d'action mutualisée.

Objectifs généraux du projet :

Permettre aux crèches associatives et parentales de la métropole lilloise de renforcer leur identité d'acteurs solidaires :

- en adoptant des pratiques d'achats solidaires et responsables avec la création d'un groupement d'achats prenant en compte l'impact environnemental et l'aspect éthique des achats réalisés ;

.......

- en réalisant des économies en mutualisant les contraintes logistiques et les achats ;
- en impulsant des actions éducatives avec les enfants et les parents autour du développement durable et de la consommation.

Objectifs spécifiques :

- acquérir des produits de qualité sans surcoût ;
- faciliter le quotidien des structures et gagner du temps ;
- consommer mieux pour moins cher ;
- concourir au développement local ;
- accompagner les familles à la découverte de produits de consommation courante de qualité.

Les produits concernés sont des produits de consommation courante pour l'entretien des locaux, l'hygiène et la confection des goûters des enfants.

La livraison est assurée par le Service Civil International (SCI), dans le cadre de son chantier d'insertion, en triporteur. Le SCI dispose déjà d'une compétence dans le cadre de la livraison de bio cabas.

La phase d'expérimentation, prévue jusque juin 2011 doit permettre de :

- décliner l'offre de produits en sélectionnant les fournisseurs selon les principes et valeurs du projet ;
- mettre en place les moyens et partenariats liés à la logistique ;
- communiquer auprès des autres crèches associatives et parentales de la métropole pour les amener à rejoindre le groupe des 5 crèches initiatrices du projet de groupement d'achats et à le viabiliser dans la durée.

Pour réaliser ce projet, dont le budget s'élève à 36.000 €, COLLINE ACEPP Nord/Pas-de-Calais sollicite le soutien de la Ville de Lille pour 19.000 €, soit 17.000 € financés dans le cadre du PLDESS (8.500 € par la délégation de l'Economie Sociale et Solidaire et 8.500 € par le Conseil Régional) et 2.000 € par la délégation Modes de garde.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales et la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, respectivement réunies les 14 mars et 15 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 19.000 € à l'association COLLINE ACEPP sise 4 et 6 rue Lamartine à Lille (Siret n° 38084061100046) ;
- ♦ **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'élue déléguée de la convention entre la Ville et l'association COLLINE ACEPP Nord/Pas-de-Calais ci-annexée ;
- ♦ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Chapitre 65, article 6574, fonction 90 - Opération n° 688 « Economie Solidaire » ;
- ♦ **ADMETTRE** en recettes, en temps opportun, la subvention obtenue de la Région de 8.500 € au chapitre 74, article 7472, fonction 90 - Opération n° 688 « Economie Solidaire - Recettes Région ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

1 AVR. 2011

Réception en Préfecture le

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à l'Economie
Sociale et Solidaire,


Christiane BOUCHART

Séance du 28 mars 2011

N° 11/264

OBJET

Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) - Actions de sensibilisation et d'éducation au commerce équitable - Subvention à l'association Artisans du Monde Lille.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 07/605 du 25 juin 2007 et n° 11/131 du 17 février 2011, la Ville de Lille a adopté un plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire. L'objectif 4 vise à améliorer la visibilité de l'économie sociale et solidaire et développer la consommation de biens et de services solidaires.

Acteur historique du commerce équitable en France, Artisans du Monde construit depuis 35 ans (depuis 1974) avec ses partenaires du Sud **une économie solidaire au service du développement durable**. Le développement est ici entendu comme la maîtrise par les peuples et les sociétés de leurs choix économiques, politiques, sociaux, culturels et écologiques dans un objectif de démocratie. Au total, 115 organisations dans 42 pays participent à cette dynamique. Artisans du Monde est un réseau associatif et militant de distribution spécialisée de produits du commerce équitable. La démarche du commerce équitable va au-delà d'un échange commercial permettant une meilleure rémunération des producteurs et par là même leur développement économique. Elle insiste sur le fait que les organisations de commerce équitable au Nord, relayées par les consommateurs, soutiennent les organisations de producteurs, sensibilisent le grand public et mènent des campagnes visant à modifier les règles et les pratiques du commerce international conventionnel.

Le commerce équitable recouvre ainsi trois dimensions, complémentaires et indissociables :

- **une dimension socio-économique** avec des échanges commerciaux équitables pour un développement durable,
- **une dimension éducative** pour d'autres modes de relations commerciales basés sur la confiance et la transparence (les associations Artisans du Monde sont notamment agréées par le Ministère de l'Éducation Nationale en tant qu'association éducative complémentaire de l'enseignement public),
- **une dimension politique** avec un engagement pour plus de justice dans les règles du commerce international à travers notamment le relais de campagnes de plaidoyer1.

170 associations Artisans du Monde et 20 membres associés sont regroupés au sein d'une fédération : la Fédération Artisans du Monde. Elle est membre de la Plate-Forme française pour le Commerce Équitable (P.F.C.E), du Réseau Européen des Magasins du Monde (News !) qui regroupe 3 000 magasins spécialisés dans 13 pays et de la WFTO (World Fair Trade Organisations, ex- IFAT : Fédération Internationale du Commerce Équitable) qui rassemble 250 organisations de commerce équitable du Sud et du Nord de la planète.

Crée le 31 janvier 2009 à l'initiative de neuf groupes locaux, l'association régionale Artisans du Monde Nord/Pas-de-Calais reprend les objectifs nationaux de promotion du commerce équitable et d'éducation au développement durable.

.../...

Cette association a pour vocation de développer le mouvement Artisans du Monde au niveau de la région. Elle a pour but de participer au développement du réseau régional et d'être un interlocuteur privilégié pour les collectivités territoriales.

Par ailleurs, elle a un rôle de coordination et de cohésion des groupes locaux, en particulier dans les domaines du plaidoyer, de l'éducation, des formations et de la communication.

Enfin, elle apportera par ses actions une aide aux groupes existants.

Pour permettre le développement du commerce équitable, l'association Artisans du Monde Lille anime et développe régulièrement les actions suivantes :

- sensibilisation et éducation au développement pour tout public (scolaires, jeunes, adultes...),
- création d'un jeu de plateau sur le commerce équitable et le coton (en partenariat avec Le Pas de Côté),
- participation au Collectif lillois de l'Ethique Sur l'Etiquette (E.S.E.),
- participation au Collectif Comm'Une idée,
- information/vente sur le commerce équitable et plus largement l'économie solidaire
- participation à des colloques, conférences, manifestations (conférences universitaires et grand public...), en partenariat avec d'autres structures de solidarité internationale (Peuples Solidaires, C.R.D.T.M., A.F.P.S., EDA ...).

Action proposée à la Ville de Lille en 2011

Pour accompagner la Ville dans le cadre de la promotion du commerce équitable, Artisans du Monde propose de réaliser 10 sessions de formation entre mars et décembre 2011, en direction de leurs bénévoles mais également des animateurs de centres sociaux, des animateurs et des publics pris en charge par la Ville dans le cadre des actions éducatives, sportives et en direction des seniors. Artisans du Monde propose également de sensibiliser les agents municipaux à l'occasion de 3 midi/quatorze à l'occasion de la semaine du développement durable le 7 avril, de la quinzaine du commerce équitable et du mois de l'économie sociale et solidaire.

Contenu de l'action en direction des adultes bénévoles et salariés de la Ville

Les actions ont été établies en fonction des outils pédagogiques disponibles et des compétences des bénévoles, ils permettront de sensibiliser aux :

- Inégalités Nord-Sud et la distribution des richesses à travers la présentation du jeu la route du coton,
- Présentation des filières commerciales classiques et des échanges mondiaux,
- Mise en évidence des limites et des inégalités provoquées par ce système,
- Présentation des alternatives possibles : consommation locale, commerce équitable, consommation responsable,
- Décomposition du prix et étude d'une filière intégrée,
- Les garanties du commerce équitable. Labels, logos, centrales d'achats,
- Le commerce équitable et le développement durable autour de ses cinq axes : social, économique, environnemental, politique et culturel,
- Exemples d'actions de plaidoyer auprès des instances politiques afin de faire respecter le droit du travail pour les producteurs : campagnes « Soignons la PAC », Droit à l'accès à la terre en Palestine, Soutien au Mouvement des paysans sans terre, Soutien à l'agriculture familiale et paysanne,

- Panorama des acteurs du CE en France: la PFCE, le réseau Minga... Les structures du commerce équitable et de la consommation responsable à Lille : Collectif Comm'Une idée,
- Pour aller plus loin : sources d'informations supplémentaires (CRID, ITECO, sites web...).

Contenu des actions en direction d'un public jeune :

Les contenus seront centrés sur des sujets liés à la consommation pour amener les enfants à réfléchir sur leurs choix et leurs impacts sur le plan sociétal et environnement. Les jeux de société seront support des animations du jeune public.

Pour mener à bien ces propositions, dont le budget est estimé à 4.500 €, l'association lilloise d'Artisans du Monde sollicite le soutien de la Ville à hauteur de 3.220 € financés dans le cadre du PLDESS (1.610 € par la délégation Commerce Equitable et 1.610 € par le Conseil Régional).

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 14 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

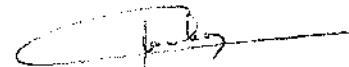
- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 3.220 € à l'association Artisans du Monde, située 6 rue du Palais Rihour à Lille (Siret n° 38374450500041) ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 90 - Opération n° 689 « Commerce Equitable » ;
- ◆ **ADMETTRE** en recettes, en temps opportun, la subvention obtenue de la Région de 1.610 € sur l'opération n° 689 intitulée « Commerce Equitable - Recettes Région » Chapitre 74, article 7472, fonction 90.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **- 1 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée au Commerce
Equitable,



Christiane BOUCHART

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 mars 2011**N° **11/265**

OBJET

Patrimoine - Cotisations - Renouvellement d'adhésions.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille adhère depuis plusieurs années à l'« Association pour la mise en valeur des espaces fortifiés de la région Nord/Pas-de-Calais ». Cette association a pour but d'accompagner les villes dans leurs projets de préservation et de valorisation de leurs fortifications. Cette promotion du patrimoine fortifié est assurée par la mise en œuvre d'expositions itinérantes, d'actions en milieu scolaire et par l'organisation des Journées Eurorégionales des Villes Fortifiées.

La Ville de Lille souhaite renouveler son adhésion à ladite association, sise 98 rue des Stations à Lille. La cotisation pour ce renouvellement d'adhésion, au titre de l'année 2011, s'élève à 2.788,69 €.

La Ville souhaite enfin renouveler son adhésion à l'« Association nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Villes à Secteurs sauvegardés et protégés », sise 42 boulevard Raspail à Paris, afin de renforcer sa place au sein du réseau des Villes et Pays d'Art et d'Histoire au niveau national. Cette cotisation s'élève à 4.500 € au titre de l'année 2011.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de la Culture	15/03/11

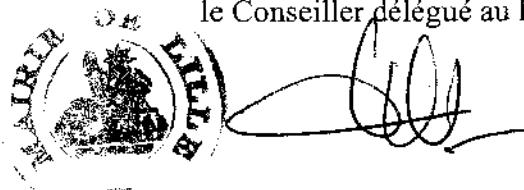
Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'« Association pour la mise en valeur des espaces fortifiés de la Région Nord/Pas-de-Calais » pour un montant de 2.788,69 € et à l'« Association nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés » pour un montant de 4.500 €.
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 011, article 6281, fonction 324 - Opération n° 230 « Patrimoine Cotisations Adhésions », service CJB.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le

- 5 AVR. 2011Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Patrimoine

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/266

OBJET

Patrimoine - Attribution de subventions au titre de l'année 2011 - 1er trimestre.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille souhaite aider les associations suivantes qui œuvrent toute l'année pour la promotion et la valorisation du patrimoine culturel, architectural et artistique lillois. Elles mettent en effet en place des actions qui nécessitent un travail de longue haleine (visites, publications, expositions, concerts, conférences...) et visant à faire connaître au plus grand nombre notre patrimoine commun.

Subventions de fonctionnement :

Association	Budget Prévisionnel 2011	Descriptif du projet	Subvention Proposée
Saint André Vieux Lille 123 rue Royale 59000 Lille N° SIRET : 45032472800010	24.995 €	Assurer l'activité culturelle des églises St André et Ste Catherine (conférences, concerts, visites). <i>Subvention année 2010 : 16.000 €</i>	16.500 € « Amis des églises »
Musée Hospitalier Régional de Lille 23 bis rue d'Emmerin 59139 Noyelles Les Seclin N° SIRET : 48343455100022	34.000 €	Promotion et valorisation du patrimoine hospitalier et médical lillois, notamment à travers les collections et les activités du Musée Hospitalier de Lille. <i>Subvention année 2010 : 4.500 €</i>	4.500 € « Associations patrimoniales »

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de la Culture	15/03/11

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions, d'un montant global de 21.000 €, aux associations précitées ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux :

- chapitre 65, article 6574, fonction 324 – Opération n° 227 « Associations patrimoniales », service CJB pour le Musée Hospitalier Régional de Lille
- chapitre 65, article 6574, fonction 324 – Opération n° 231 « Amis des églises », service CJB pour l'association Saint André Vieux Lille.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Patrimoine

Réception en Préfecture le **- 5 AVR. 2011**



Dominique PLANCKE



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/267

OBJET

Patrimoine - Tourisme - Attribution de subventions au titre du congrès d'archéologie monumentale de la France.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille souhaite apporter son concours au 169^e Congrès d'Archéologie Monumentale de la France qui se tiendra à Lille et dans le Nord du 23 au 29 mai 2011.

Au cours du congrès, 200 spécialistes, hébergés à Lille, étudieront une trentaine de monuments de la Ville de Lille et du département du Nord. L'ensemble des communications fera ensuite l'objet d'une publication qui s'insérera dans la collection des *Actes des Congrès Archéologiques de France*.

La Direction du Patrimoine souhaite soutenir cette publication qui valorisera plusieurs monuments du patrimoine lillois et qui apportera de nouvelles réflexions sur ses bâtiments protégés au titre des Monuments Historiques.

Pour cela, la délégation Patrimoine souhaite apporter une contribution de 2.500 € au titre de soutien aux associations patrimoniales.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de soutien aux congrès, la délégation Tourisme, sollicitée également par les organisateurs, a décidé de compléter la subvention. La valorisation des atouts de Lille par le biais de ce congrès participe à l'implication de ses partenaires hôteliers/restaurateurs et contribue à son rayonnement et à son attractivité.

Pour ces raisons, la délégation Tourisme souhaite contribuer à hauteur de 2.500 €, subvention prélevée sur les recettes de la taxe de séjour.

Subventions de fonctionnement :

Nom de l'association (adresse)	Subvention proposée	Objectif de l'association	Budget global
Société Française d'Archéologie 5 rue Quinault 75015 PARIS N° SIRET : 784 665 556 000 14	2.500 € « Associations patrimoniales » 2.500 € « taxe de séjour » <i>La Société n'a pas été subventionnée en 2010</i>	Publication des actes du colloque du congrès de Lille.	151.000 €

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de la Culture	15/03/11

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le versement des subventions, d'un montant global de 5.000 €, à la Société Française d'Archéologie ;
- ♦ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2011 :
 - libellé de l'opération « Associations patrimoniales », code service CAPAT, opération n°227, chapitre 65, article 6574, fonction 324
 - libellé de l'opération « taxe de séjour – recettes grevées – subvention », opération Taxe n°1736, chapitre 65, article 6574, fonction 95.

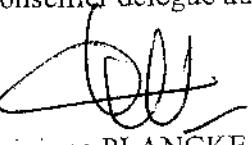
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

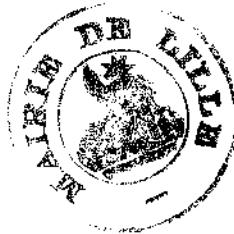
Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Patrimoine

Réception en Préfecture le

- 5 AVR. 2011


Dominique PLANCKE



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/268

OBJET

Musée de l'Hospice Comtesse - Restauration des toitures - Lancement de la consultation de travaux et autorisation de signature des marchés.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 10/278 du 29 mars 2010, le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché de maîtrise d'œuvre portant sur la restauration des couvertures de la salle des malades et du bâtiment de la communauté.

L'objectif de l'opération consiste à poursuivre les travaux de restauration des toitures de l'Hospice Comtesse à la suite de la restauration de la couverture de la chapelle réalisée en 2007.

Les travaux concernent plus exactement :

- la restauration de la couverture de la Salle des Malades en ardoises d'Angers clouées, y compris la révision et le traitement de la charpente correspondante et pose d'un isolant ultramince,
- la restauration du chêneau encaissé en plomb du bâtiment de la Communauté et la révision du bas de la croupe correspondante du côté Nord, vers la Chapelle,
- la restitution de la flèche de la Salle des Malades dont les témoins sont encore présents dans la charpente ainsi que dans les iconographies anciennes (Tableau de 1632 et vues cavalières de Lille au XVII^e siècle).

L'opération de restauration est prévue en deux tranches :

- Tranche ferme : Toiture de la Salle des Malades et chêneau encaissé du bâtiment de la Communauté
- Tranche conditionnelle : Restitution de la flèche de la toiture de la Salle des Malades.

La consultation sera organisée de la façon suivante :

Lot	Désignation
1	Installation de chantier, échafaudages et protections, couverture, ferronnerie, paratonnerre, dorure
2	Charpente bois, menuiseries bois, peinture, électricité, vitraux d'art et campanaire
3	Maçonnerie, Pierres de taille

Le montant global des travaux est estimé de façon prévisionnelle à 815.000 € HT, soit 974.740 € TTC. La durée des travaux est prévue pour 5 mois y compris un mois de préparation.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de la Culture	15/03/11

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les marchés de travaux à intervenir pour la restauration des toitures de la salle des malades et du bâtiment de la communauté, après avis de la Commission d'Appel d'Offres ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 23, article 2313, fonction 324 – Opération CMHCO n°863 « Musée de l'Hospice Comtesse – Travaux » - AP : CPATARCHEP.

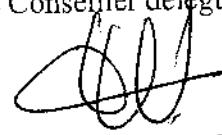
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

29 mars 2011

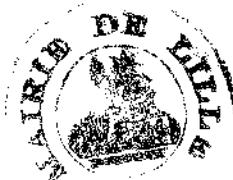
Affiché en Mairie le

Réception en Préfecture le **- 5 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Patrimoine



Dominique PLANCKE



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/269

OBJET

Reconduction des aides solaires – Aide à l'installation de chauffe-eau solaires et d'installations photovoltaïques à destination des Lillois, Hellemois et Lommois.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 05/289 du 23 mai 2005, le Conseil Municipal a autorisé la mise en place d'une aide à l'installation de chauffe-eau solaires et d'installations photovoltaïques à destination des Lillois. Cette action a été reconduite annuellement et concernait les technologies suivantes :

- le solaire thermique : production de chaleur (si l'énergie est utilisée pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage, le système est appelé système solaire combiné)
- le solaire photovoltaïque : production d'électricité

Cette aide financière concernait tous les Lillois, personnes morales ou physiques, qui désirent installer un équipement solaire afin de produire de l'énergie. Elle s'ajoutait à celles mises en œuvre par l'Etat (crédit d'impôt) et la Région Nord/Pas-de-Calais.

Depuis la mise en place de cette aide, 56 toitures ont pu être équipées, représentant un total de 602 m² de toitures solaires subventionnées par la Ville de Lille sur son territoire. Lancée à titre expérimental pour l'année 2005 et reconduite depuis cette date jusqu'à aujourd'hui, cette opération a permis d'obtenir une meilleure lisibilité sur les besoins, l'offre et la demande en énergie solaire et d'en assurer une promotion locale efficace.

Considérant la proportion grandissante de demandes de subventions concernant le solaire photovoltaïque et considérant le raccourcissement du temps de retour sur investissement et le caractère de placement financier à terme qu'ont pris ces installations, le Conseil Municipal a, par délibération n° 10/661 du 28 juin 2010, reconduit le dispositif de ces aides financières selon la formule suivante :

- la prime pour le solaire thermique, cumulable avec la prime à la rénovation durable, est proposée sans conditions de ressources et dans les mêmes conditions qu'actuellement, soit 100 € TTC/m² de panneau solaire, plafonné à 10.000 € par opération ;
- la prime solaire reste à 1,20 € TTC par Watt crête installé mais le plafond est descendu à 500 € TTC par opération, dans le cas de l'installation de panneaux solaires photovoltaïques. Elle reste cumulable avec la prime à la rénovation durable

Elle sera attribuée aux installations répondant aux critères retenus par le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais, sera versée sur présentation de justificatifs de dépenses (factures acquittées) et du contrôle de conformité de l'installation. L'installation devra être réalisée par un installateur agréé QUALIPV pour des panneaux photovoltaïques et QUALISOL pour des panneaux thermiques.

.../...

Des Lillois, Hellemmois et Lommois ont souhaité installer un chauffe-eau solaire et des panneaux photovoltaïques ayant les caractéristiques suivantes :

Dossiers déposés après le 1^{er} octobre 2010 avec la mise en place du nouveau dispositif :

- Monsieur Olivier VAN MULLEN : installation de panneaux photovoltaïques :
 - surface en capteur : estimation 19,72 m²
 - puissance installée : 2 880 Wc (1,20 € x 2 880 Wc, plafonnée à 500 €)
 - aide attribuable : 500 €
- Monsieur Bruno DELALLEAU : installation de panneaux photovoltaïques :
 - surface en capteur : estimation 19,72 m²
 - puissance installée : 2 880 Wc (1,20 € x 2 880 Wc, plafonnée à 500 €)
 - aide attribuable : 500 €
- Monsieur Olivier LEBOUCQ : chauffe-eau solaire individuel
 - surface en capteur : 3 m²
 - aide solaire attribuable : 300 € TTC (3 m² x 100 € TTC/m²)

Dossiers déposés avant le 1^{er} octobre 2010, non prise en charge du nouveau dispositif, le plafonnement restant à 3.000 € :

- Monsieur Philippe FREVILLE : installations de panneaux photovoltaïques :
 - surface en capteur : estimation 14 m²
 - puissance installée : 2 400 Wc (1,20 € x 2 400 Wc, plafonnée à 3.000 €)
 - aide attribuable 2.880 €
- Monsieur Philippe FAJARDY : installations de panneaux photovoltaïques :
 - surface en capteur : estimation 16 m²
 - puissance installée : 2 160 Wc (1,20 € x 2 160 Wc, plafonnée à 3.000 €)
 - aide attribuable : 2.592 €
- Monsieur Jean-Pierre SURRANS :
 - surface 21 m²
 - puissance installée 2 800 Wc (1,20 € x 2 800 Wc, plafonnée à 3.000 €)
 - aide attribuable : 3.000 €

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 17 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** la reconduction du dispositif de primes à l'installation d'équipements solaires pour le solaire thermique et le solaire photovoltaïque pour les logements individuels, selon les dispositions décrites ci-dessus ;
- ♦ **AUTORISER** l'attribution des primes de :
 - 500 € à Messieurs Olivier VAN MULLEN et Bruno DELALLEAU pour l'installation de panneaux photovoltaïques,
 - 300 € à Monsieur Olivier LEBOUCQ pour l'installation d'un chauffe-eau solaire individuel
 - 2.880 € à Monsieur Philippe FREVILLE, 2.592 € à Monsieur Philippe FAJARDY et 3.000 € à Monsieur Jean-Pierre SURRANS pour l'installation de panneaux photovoltaïques ;

.../...

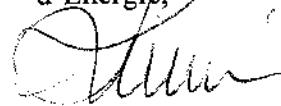
- ♦ **IMPUTER** la dépense, pour un montant de 9.772 €, sur les crédits inscrits au chapitre 204, article 2042, fonction 830 - Opération n° 1754, code QPASO, libellé "Aide solaire - investissement" de l'AP référencée QPLANACTPG.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **- 6 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué aux Économies
d'Énergie,



Philippe TOSTAIN



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/270

OBJET

Participation de la Ville à l'appel à projets européen Interreg IVc – Campagne IMAGINE.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 08/1155 du 15 décembre 2008, le Conseil Municipal a validé le Plan Climat Lillois, permettant ainsi à la Ville de Lille de prendre part aux engagements du Pacte des Maires signés le 10 février 2009 à Bruxelles auprès de plusieurs grandes collectivités européennes. Le Plan Climat Lillois, tout comme l'engagement de la Municipalité auprès du Pacte des Maires, prévoit une mobilisation de son territoire et une incitation des citoyens à s'approprier les enjeux de la lutte contre le dérèglement climatique.

Cette démarche entend également répondre à la loi Grenelle II imposant la mise en place d'un Plan Climat et de sa concertation aux communes de plus de 50 000 habitants.

Ce Plan Climat Lillois, inscrit dans l'Agenda 21, s'articule également avec les Plan Climat Régional et Plan Climat Métropolitain. Suite au bilan Carbone mené par Lille Métropole Communauté Urbaine, une action de mobilisation est enclenchée, la tournée « DECLIC », afin d'amener un changement des pratiques individuelles nécessaires pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effets de serre sur le territoire.

En complémentarité et pour contribuer à cette mobilisation, la Ville souhaite animer une concertation sur son Plan Climat en s'appuyant, entre autres, sur les instances de démocratie participative existantes.

L'objectif est de favoriser l'émergence d'initiatives collectives de la part de nos concitoyens en passant par l'appropriation des enjeux et objectifs du Plan Climat à l'échelle du territoire. Les initiatives individuelles, nécessaires mais insuffisantes, seront valorisées et seront surtout dépassées par la proposition d'actions collectives et la mutualisation de biens et de services.

Pour cette action, la Ville peut bénéficier d'un cofinancement européen en répondant à l'appel à projets Interreg IVc. Le projet, intitulé « Estaminets du climat », a soulevé l'intérêt de l'association Energy-Cities, à laquelle la Ville adhère depuis 2004, qui se propose de piloter un partenariat européen pour bénéficier du cofinancement européen : l'initiative « IMAGINE » avec 7 autres Villes européennes.

En 2008, la Municipalité a bénéficié du même soutien de la part d'Energy-Cities et d'un cofinancement européen s'élevant à 35.466 € ainsi que de l'expérience partagée de tout un réseau de villes européennes pour le déploiement de la campagne CYBER - Display. Les retombées positives de cette campagne de sensibilisation sur les performances environnementales des bâtiments municipaux encourage la participation à l'initiative « IMAGINE ».

.../...

L'objet de ce partenariat est d'établir des diagnostics territoriaux sur les gouvernances locales et l'établissement des visions partagées du futur énergétique des Villes. Ce diagnostic s'intéressera particulièrement à l'implication de la société civile dans les processus participatifs et dans la réalisation de plan d'actions sur le climat. Appuyés par les expériences des villes partenaires, le réseau de l'association Energy-Cities et ses partenaires universitaires, le consortium ainsi créé sera à même de faire des propositions pour animer, suivre et améliorer la mise en œuvre de plans climats en concertation avec le territoire.

Ce soutien de l'Europe s'accompagnerait d'un cofinancement à hauteur de 75 % des dépenses engagées, couvrant essentiellement les ressources humaines et la participation aux événements liés à ce partenariat. Cela viendrait conforter et soutenir également le principe de concertation que la Ville engage sur son plan climat à travers « l'Estaminet du Climat » dès cette année.

Si la Ville est candidate à l'appel à projets européens porté par Energy-Cities, elle pourra définir avec les partenaires européens les modalités d'action et le contenu du projet. La commission européenne statuera en fin d'année 2011 sur la candidature. Le cas échéant, le programme démarraitrait en 2012 pour une durée de 36 mois.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 17 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à solliciter des financements extérieurs en particulier auprès de l'Europe et de tout autre partenaire financier ;
- ♦ **AUTORISER** la signature de toute convention liée au projet par Madame le Maire ou l'élu délégué ;
- ♦ **ADMETTRE** en recette, en temps opportun, les financements obtenus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **- 6 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué aux Économies
d'Énergie.

Philippe TOSTAIN



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/271

OBJET

Travaux de maintenance dans les écoles de la Ville de Lille et de sa commune associée d'Hellemmes en 2011.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville a défini, pour l'année 2011, un nouveau programme de travaux de maintenance à réaliser dans certaines écoles.

La consultation a été lancée sur la base d'un appel d'offres ouvert européen, constitué de 29 lots composés comme suit :

- Lot n° 1 : Ecole primaire Desbordes Valmore - Réfection de cour d'école - Secteur technique Ouest,
- Lot n° 2 : Ecole primaire Viala Voltaire - Réfection de cour d'école - Secteur technique Ouest,
- Lot n° 3 : Ecole primaire Sophie Germain - Réfection de cour d'école - Secteur technique Est,
- Lot n° 4-1 : Rénovation et modification des façades et entrées des écoles primaire Quinet Rollin et maternelle Ovide Decroly : gros oeuvre, démolition, VRD - Secteur technique Ouest,
- Lot n° 4-2 : Rénovation et modification des façades et entrées des écoles primaire Quinet Rollin et maternelle Ovide Decroly : menuiseries extérieures, métalleries - Secteur technique Ouest,
- Lot n° 4-3 : Rénovation et modification des façades et entrées des écoles primaire Quinet Rollin et maternelle Ovide Decroly : peinture et signalétique - Secteur technique Ouest,
- Lot n° 4-4 : Rénovation et modification des façades et entrées des écoles primaire Quinet Rollin maternelle Ovide Decroly : mur végétal - Secteur technique Ouest,
- Lot n° 5 : Groupe scolaire Bara Cabanis - Rénovation des menuiseries bois - Secteur technique Est,
- Lot n° 6 : Groupe scolaire Guillaume Tell - Rénovation des menuiseries bois - PVC - Secteur technique Ouest,
- Lot n° 7 : Ecole maternelle Camille Desmoulins - Rénovation des menuiseries bois - Secteur technique Ouest,
- Lot n° 8 : CAPE Bardou - Rénovation des menuiseries alu - Secteur technique Sud,
- Lot n° 9 : Ecole maternelle Gounod, Ecole primaire Lavoisier - Rénovation des menuiseries alu - Secteur technique Ouest,
- Lot n° 10 : Groupe scolaire Delory - Rénovation des menuiseries alu - Secteur technique Est,
- Lot n° 11 : école maternelle Jenner, école primaire Lamartine - Rénovation des menuiseries bois - Secteur technique Ouest,
- Lot n° 12 : Ecole maternelle Jules Simon - Rénovation des menuiseries bois - Secteur technique Est,

.../...

- Lot n° 13 : Logements de fonction Salengro (N° 1 et 2) - Rénovation des menuiseries alu – Secteur technique Ouest,
- Lot n° 14 : Ecole maternelle Louis Blanc - Rénovation des menuiseries bois – Secteur technique Est,
- Lot n° 15 : Ecole primaire Mme Roland - Rénovation des menuiseries bois – Secteur technique Est,
- Lot n° 16 : Ecole maternelle Léon Frapié - Rénovation des menuiseries alu – Secteur technique Sud,
- Lot n° 17 : Ecole maternelle Jean Aicard - Rénovation des menuiseries alu – Secteur technique Sud,
- Lot n° 18 : Salle Buisson - Rénovation des menuiseries bois – Secteur technique Est,
- Lot n° 19 : Ecole primaire Sophie Germain - Rénovation des menuiseries alu – Secteur technique Est,
- Lot n° 20 : Ecole maternelle Suzanne Lacore - Rénovation des menuiseries bois – Secteur technique Est,
- Lot n° 21 : Logement de fonction Guynemer - Rénovation des menuiseries bois – Secteur technique Ouest,
- Lot n° 22 : Groupe scolaire Jean Zay - Rénovation des menuiseries alu – Secteur technique Est,
- Lot n° 23 : Groupe scolaire des Célestines - Rénovation de la toiture - Secteur technique Ouest,
- Lot n° 24 : Groupe scolaire Thierry Launay - Rénovation de la toiture - Secteur technique Sud,
- Lot n° 25 : Groupe scolaire Bara Cabanis - Rénovation de la toiture - Secteur technique Est,
- Lot n° 26 : Ecole Herriot à Hellemmes – Rénovation de la toiture.

La consultation donnera lieu à un marché à tranches conditionnelles pour les lots 10, 17 et 22 :

Lot n° 10 : Groupe scolaire Delory - Rénovation des menuiseries, composé d'une tranche ferme et de deux tranches conditionnelles :

- La tranche ferme concerne la rénovation des menuiseries de la 1^{ère} partie de l'école primaire Boufflers.
- La tranche conditionnelle 1 concerne la rénovation de la 2^{nde} partie de l'école primaire Boufflers et le restaurant Delory.
- La tranche conditionnelle 2 concerne la rénovation des menuiseries de l'école maternelle Wicar et du logement de fonction.

Lot n° 17 : Ecole maternelle Jean Aicard - Rénovation des menuiseries alu – Secteur technique Sud, composé d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle :

- La tranche ferme concerne la rénovation des menuiseries de la façade sur rue.
- La tranche conditionnelle 1 concerne la rénovation des menuiseries de la façade sur cour.

Lot n° 22 : Groupe scolaire Jean Zay - Rénovation des menuiseries, composé d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle :

- La tranche ferme concerne la rénovation des menuiseries des façades avant.
- La tranche conditionnelle 1 concerne la rénovation des menuiseries des façades arrière.

.../...

Le montant estimatif de l'ensemble de ces lots s'élève à 3.650.000 € H.T.

L'intention de la Ville de Lille est d'exécuter l'ensemble des lots pendant les mois de juillet et août 2011 pour les tranches fermes. Les délais d'exécution, détaillés ci-dessous, sont propres à chaque lot :

- | | |
|---------------------------|---------------------------------|
| - Lot n° 1 : 9 semaines | - Lot n° 15 : 9 semaines |
| - Lot n° 2 : 9 semaines | - Lot n° 16 : 9 semaines |
| - Lot n° 3 : 6 semaines | - Lot n° 17 : 9 semaines |
| - Lot n° 4 : 13 semaines | - Lot n° 18 : 4 semaines |
| - Lot n° 5 : 6 semaines | - Lot n° 19 : 9 semaines |
| - Lot n° 6 : 6 semaines | - Lot n° 20 : 9 semaines |
| - Lot n° 7 : 8 semaines | - Lot n° 21 : 5 semaines |
| - Lot n° 8 : 5 semaines | - Lot n° 22 : 9 semaines |
| - Lot n° 9 : 9 semaines | - Lot n° 23 : 6 semaines |
| - Lot n° 10 : 14 semaines | - Lot n° 24 : 6 semaines (base) |
| - Lot n° 11 : 5 semaines | variante 1 : 6 semaines, |
| - Lot n° 12 : 9 semaines | variante 2 : 9 semaines |
| - Lot n° 13 : 5 semaines | - Lot n° 25 : 22 semaines |
| - Lot n° 14 : 9 semaines | - Lot n° 26 : 4 semaines |

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 17 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

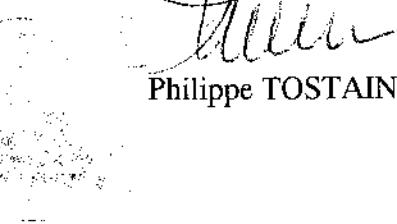
- ◆ **DECIDER** le lancement d'un appel d'offres portant sur la réalisation des travaux de maintenance dans les écoles lilloises pour l'année 2011 ;
- ◆ **AUTORISER** la signature des marchés à intervenir, après décision de la Commission d'Appel d'offres, par Madame le Maire ou l'élu délégué ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux chapitres 21 et 23, articles 21312, 21318 et 2313, fonctions 211, 212 et 213 - AP QGESTPATPG - Opération QMBAT 133901 - AP QTVXENRJPG - Opération QEECC 133101.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **- 6 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à la Gestion
Technique des Bâtiments Communaux


Philippe TOSTAIN

Séance du **28 mars 2011**
N° **11/272**

OBJET

Prestations d'études techniques de
maintenance du patrimoine bâti de la
Ville -Autorisation de signature du marché
portant sur les prestations relatives à la
maintenance de bâtiments courants suite
à une nouvelle consultation.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 10/847 du 20 septembre 2010, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un marché portant sur des prestations d'études techniques de maintenance du patrimoine bâti de la Ville de Lille.

Cette consultation avait été organisée en trois lots de la façon suivante :

Lot	Désignation	Montant minimum par an et par opérateur	Montant maximum par an et par opérateur
1	Prestations intellectuelles relatives à la maintenance de bâtiments classés au titre des monuments historiques	50.000 € HT	200.000 € HT
2	Prestations intellectuelles relatives à la maintenance de bâtiments inscrits, protégés au titre du code du patrimoine ou bâtiments remarquables	50.000 € HT	200.000 € HT
3	Prestations intellectuelles relatives à la maintenance de bâtiments courants	50.000 € HT	200.000 € HT

Le lot 01 a été attribué au groupement constitué de M. Etienne PONCELET, Architecte mandataire, avec en cotraitance le bureau d'études techniques HDM INGENIERIE et M. Maurice VIRTZ, Economiste de la construction.

Le lot 02 a été attribué au groupement constitué de M. Etienne SINTIVE, Architecte mandataire, avec en cotraitance le bureau d'études techniques HEXA INGENIERIE et le cabinet GHESQUIERE DIERICKX, Economiste de la construction.

Par arrêté n° 6572 du 24 novembre 2010, le Pouvoir adjudicateur a décidé de déclarer sans suite la consultation portant sur le lot 03 en raison d'une nouvelle définition des prescriptions techniques du cahier des charges.

C'est en ce sens qu'une nouvelle consultation a été relancée sous forme d'un appel d'offres ouvert multi-attributaires (3 attributaires), portant uniquement sur le lot 03 : Prestations intellectuelles relatives à la maintenance de bâtiments courants.

Le montant annuel du marché est de 150.000 € HT minimum et de 600.000 € HT maximum, soit pour chaque opérateur un minimum annuel de 50.000 € et un maximum de 200.000 €.

.../...

La durée du marché est d'un an, reconductible 3 fois pour la même durée, dans la limite de 4 ans.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 17 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer le marché de prestations intellectuelles d'études techniques relatives à la maintenance du patrimoine de la Ville – Lot 03 : Prestations portant sur la maintenance de bâtiments courants, à intervenir, après décision de la Commission d'Appel d'Offres ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses relatives à chacune des opérations concernées par les différentes interventions.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le

- 6 AVR. 2011

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à la Gestion
Technique des Bâtiments Communaux



Philippe TOSTAIN



Séance du **28 mars 2011**
N° **11/273**

OBJET

Accord cadre de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation et l'aménagement de l'Hôtel de Ville - Attribution et autorisation de signature du quatrième marché subséquent à l'accord cadre - Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'accueil et de l'amphithéâtre et l'accessibilité de l'entrée côté place Roger Salengro.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 08/86 du 28 janvier 2008, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une consultation selon la procédure négociée spécifique de maîtrise d'œuvre et selon la procédure de l'accord cadre afin d'engager la réhabilitation et la restauration de l'Hôtel de Ville de Lille.

Par délibération n° 09/1162 du 18 décembre 2009, le Conseil Municipal a attribué et a autorisé la signature de l'accord cadre avec le groupement de maîtrise d'œuvre dont Monsieur Thierry ALGRIN, 9 rue François Bonvin à Paris (75015) est l'architecte mandataire.

Par délibération n° 10/283 du 29 mars 2010, le Conseil Municipal a attribué les deux premiers marchés subséquents à l'accord cadre portant respectivement sur le diagnostic du bâtiment de l'Hôtel de Ville et sur un marché à bons de commande permettant la gestion de projets courants de maintenance et d'entretien du bâtiment et a autorisé leurs signatures.

Par délibération n° 10/869 du 20 septembre 2010, le Conseil Municipal a attribué le troisième marché subséquent à l'accord cadre portant sur les études de diagnostic des bâtiments proches de l'Hôtel de Ville et a autorisé sa signature.

Le quatrième marché subséquent à l'accord cadre porte sur les études et travaux pour l'aménagement de l'accueil et de l'amphithéâtre situé dans l'extension ainsi que la mise en accessibilité de l'entrée côté place Roger Salengro. Ce marché comprend les missions suivantes :

- Mission de base de maîtrise d'œuvre conformément aux dispositions de la loi MOP,
- Missions complémentaires SYN (synthèse), SSI (système de sécurité incendie) et OPC (ordonnancement, pilotage et coordination).

Les études et travaux portent sur :

Lot 1 : Pour l'accueil et l'amphithéâtre :

- la réhabilitation et l'aménagement de l'accueil, des postes de police et de sûreté,
- la réhabilitation et l'aménagement des plateaux latéraux de part et d'autre de l'accueil avec création de locaux de gestion des dossiers de l'état civil,
- la réhabilitation et l'aménagement de la salle haute ou amphithéâtre en salle à jauge et usages variables,
- la création d'une galerie vestibule et de circulations entre l'amphithéâtre et le premier étage,

.../...

- la création de 2 ascenseurs PMR,
- la création d'une liaison entre le deuxième étage de la partie classée et les niveaux 4 et 5 de l'extension,
- la réhabilitation des salles de l'aile Saint-Sauveur,
- la réhabilitation des salles de réunion du pavillon Raymond Vaillant,
- la refonte complète des façades et toitures de l'accueil et de la salle haute,
- la restauration des façades classées donnant au dessus de l'accueil,
- la mise à niveau réglementaire des ailes 1 et 2 de l'extension,
- la mise en œuvre de locaux de préarchivage.

Lot 2 : Pour l'entrée côté place Roger Salengro :

- la mise en accessibilité du vestibule, de la grande galerie ou « rue des Lillois » et du premier pavillon,
- la liaison de plain pied entre la grande galerie et le premier pavillon,
- la rénovation du vestibule et de ses menuiseries extérieures,
- la rénovation de la porte de la Tourelle.

Font également partie de la mission de maîtrise d'œuvre :

- l'étude, la planification et la réalisation des cantonnements et des accès provisoires,
- l'étude et la planification des déménagements de services à prévoir pendant les travaux.

Montants des travaux et forfait provisoire de rémunération

Le montant total des travaux s'élève à 9.950.000 € HT (valeur janvier 2011). Le montant de l'opération est fixé à 15.500.000 € toutes dépenses confondues.

Afin de permettre la réalisation de l'ensemble de ces travaux en fonction d'un planning prévisionnel distinct selon qu'il s'agisse des travaux d'aménagement de l'accueil et de l'amphithéâtre ou de la mise en accessibilité de l'entrée côté place Roger Salengro, ce marché de maîtrise d'œuvre est distingué en deux parties organisées de la façon suivante :

Lot 1 : aménagement de l'accueil et de l'amphithéâtre

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 9.500.000 € HT (valeur février 2011) et le taux de rémunération du maître d'œuvre sur la mission de base + SYN est de 11,76 %. Le forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre sur la mission de base y compris mission complémentaire de synthèse est donc de 1.117.200 € HT, soit 1.336.171,20 € TTC.

Le forfait provisoire de la mission complémentaire SSI est de 38.543,36 € HT, soit 46.097,86 € TTC (valeur février 2011) sur la base d'un chantier d'une durée de 16 mois.

Le forfait provisoire de la mission complémentaire OPC est de 218 112,00 € HT, soit 260.861,95 € TTC (valeur février 2011) sur la base d'un chantier d'une durée de 16 mois, de deux réunions OPC par semaine et d'une surveillance quotidienne du chantier et de ses interfaces avec le fonctionnement de l'Hôtel de Ville.

Le forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre sur la base d'un montant prévisionnel de travaux de 9.500.000 € HT (valeur février 2011) s'élève donc à 1.373.855,36 € HT, soit 1.643 131,01 € TTC.

.../...

Lot 2 : accessibilité de l'entrée place Roger Salengro

Le montant total des travaux s'élève à 450.000 € HT (valeur février 2011) et le taux de rémunération du maître d'œuvre sur la mission de base + SYN est de 13,87 %. Le forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre sur la mission de base y compris mission complémentaire de synthèse est donc de 62.415 € HT, soit 74.648,34 € TTC.

Le forfait provisoire de la mission complémentaire SSI est de 3.268,61 € HT, soit 3.909,26 € TTC (valeur février 2011) sur la base d'un chantier d'une durée de 6 mois.

Le forfait provisoire de la mission complémentaire OPC est de 17.408,00 € HT, soit 20 819,97 € TTC (valeur février 2011) sur la base d'un chantier d'une durée de 6 mois et d'une réunion par semaine.

Le forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre sur la base d'un montant prévisionnel de travaux de 450.000 € HT (valeur février 2011) s'élève donc à 83.091,61 € HT, soit 99.377,56 € TTC.

Sur l'ensemble des études et travaux à réaliser, le montant total de la rémunération provisoire du maître d'œuvre s'établit donc à 1.456.946,97 € HT, soit 1.742.508,57 € TTC sur la base d'un montant prévisionnel de travaux de 9.950.000 € HT.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 16 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **ATTRIBUER** le quatrième marché subséquent à l'accord cadre de maîtrise d'œuvre portant sur les travaux de réhabilitation et d'aménagement de l'Hôtel de Ville de Lille et relatif à l'aménagement de l'accueil et de l'amphithéâtre et à la mise en accessibilité de l'entrée place Roger Salengro à l'équipe dont l'architecte mandataire est Monsieur Thierry ALGRIN ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer le quatrième marché subséquent avec l'équipe dont l'architecte mandataire est Monsieur Thierry ALGRIN, après négociation ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 23, article 2313, fonction 020 – Opération QHDVI n° 1511 « Hôtel de Ville » – AP : QPATHDV.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **6 AVR 2011**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à la Gestion Technique
des Bâtiments Communaux



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 mars 2011**N° **11/274**

OBJET

Fourniture de matériels divers et outillages pour les services municipaux de la Ville de Lille et de ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme – Appel d'offres ouvert.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le marché portant sur la fourniture de matériels divers et outillages pour les services municipaux de la Ville de Lille et de ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme arrivant à expiration en mai 2011, il convient de procéder au lancement d'un nouveau marché par voie d'appel d'offres ouvert.

Conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics, la consultation donnera lieu à un marché à bons de commande sans minimum ni maximum, pour une durée d'une année, reconductible 3 fois (soit une durée globale de 4 ans).

Il sera composé des 12 lots suivants :

- Lot 1 : Fourniture de produits sidérurgiques, fers, tôles
- Lot 2 : Fourniture d'articles de plomberie
- Lot 3 : Fourniture d'outillage à main
- Lot 4 : Fourniture d'outillage électro-portatif
- Lot 5 : Fourniture de peintures, produits connexes, outillage, brosserie et accessoires
- Lot 6a : Fourniture d'appareils, matériels et équipement électrique,
- Lot 6b : Fourniture de câbles électriques et de filerie
- Lot 7 : Fourniture de lampes et tubes
- Lot 8 : Fourniture de bois pour la construction
- Lot 9 : Gros oeuvre
- Lot 10 : Second œuvre
- Lot 11 : Verrerie
- Lot 12 : Fourniture de quincaillerie / serrurerie

Le montant estimatif annuel pour l'ensemble des lots est de 1.855.000 € HT.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 17 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le lancement de la consultation ;

.../...

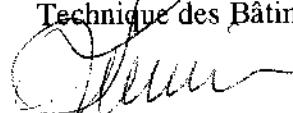
- ♦ **AUTORISER** la signature du marché à intervenir par Madame le Maire ou l'élu délégué, après décision de la Commission d'Appel d'offres ;
- ♦ **IMPUTER** les dépenses inscrites aux documents budgétaires de Lille, Hellemmes et Lomme, en fonction des opérations, sur les chapitres 011 et 21.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **- 6 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à la Gestion
Technique des Bâtiments Communaux,



Philippe TOSTAIN



Séance du 28 mars 2011

N° 11/275

OBJET

Fourniture de pièces détachées, prestations automobiles et maintenance de véhicules municipaux pour la Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme – Appel d'offres ouvert.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le marché portant sur la fourniture de pièces détachées, les prestations automobiles et la maintenance de véhicules municipaux pour la Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme arrivant à expiration le 10 avril 2011, il convient de procéder au lancement d'un nouveau marché par voie d'appel d'offres ouvert.

Conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics, la consultation donnera lieu à un marché à bons de commande sans minimum et sans maximum. Il sera composé des 22 lots suivants.

- Lot 1 : Fourniture de pièces détachées et réparations de véhicules Renault
- Lot 2 : Réparations de véhicules Peugeot
- Lot 3 : Réparations de véhicules Citroën
- Lot 4 : Fourniture de pièces détachées pour véhicules Peugeot/Citroën
- Lot 5 : Fourniture de pièces détachées et réparations de véhicules Renault véhicules industriels
- Lot 6 : Fourniture de pièces détachées et réparations de véhicules de marque IVECO Poids lourds
- Lot 7 : Fourniture de pièces détachées, documentation et réparations de véhicules hors Renault/ Peugeot/Citroën et matériel de garage
- Lot 8 : Contrôles techniques des véhicules légers
- Lot 9 : Contrôles techniques des poids-lourds et transports en commun
- Lot 10 : Contrôle et maintenance des appareils de mesure et limiteurs de vitesse poids-lourds et transports en commun
- Lot 11 : Fourniture de peintures auto, matériels et produits annexes
- Lot 12 : Fourniture de pièces détachées et réparations de matériels d'espaces verts
- Lot 13 : Fourniture de pièces détachées et réparations de matériels de travaux publics
- Lot 14 : Fourniture de pièces détachées et réparations de matériels de voirie
- Lot 15 : Fourniture de pièces détachées, équipements et réparations de scooters et motos multimarques
- Lot 16 : Fourniture de pièces détachées et réparations de vélos multimarques

.../...

- Lot 17 : Fourniture de lubrifiants et fluides pour l'automobile (hors carburants)
- Lot 18 : Fourniture de pièces détachées et réparations de véhicules équipés GPL
- Lot 19 : Fourniture de flexibles, raccords, dépannages et réparations hydrauliques
- Lot 20 : Nettoyage des véhicules poids lourds tous types
- Lot 21 : Fourniture de pièces détachées, réparations et entretien de transports en commun multimarques
- Lot 22 : Fourniture, installation de pneus et prestations diverses

Le montant estimatif annuel pour l'ensemble des lots est de 742.000 € HT.

Ce marché débutera dès sa date de notification pour une durée de deux ans, reconductible une fois jusqu'au 31 mars 2015.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 17 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le lancement d'un appel d'offres permettant la fourniture de pièces détachées et la réparation de véhicules municipaux pour la Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme ;
- ◆ **AUTORISER** la signature des marchés à intervenir par Madame le Maire ou l'élu délégué après décision de la Commission d'Appel d'offres ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 011, fonction 020, articles 6068 pour les autres matières et fournitures, 60631 pour les produits industriels, 60632 pour les fournitures de petit équipement et 61551 pour l'entretien et la réparation de matériel roulant, 6228 pour le divers, 61558 pour l'entretien et réparations autres biens mobiliers et 60628 pour les autres fournitures non stockées - Opération n° 658 Parc automobile.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à la Gestion
Technique des Bâtiments Communaux,

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **- 6 AVR. 2011**

Philippe TOSTAIN



Séance du **28 mars 2011**
N° **11/276**

OBJET

Réseau téléphonique de la Ville de Lille – Maintenance et remplacement des matériels.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs

La gestion des flux téléphoniques de la Ville de Lille et de ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes s'effectue par le biais d'autocommutateurs installés dans les 3 Hôtels de Ville et sur 70 sites décentralisés (Mairies de quartier, les musées, la médiathèque Jean Lévy...).

L'autocom principal, installé à l'Hôtel de Ville de Lille, a été acquis en 2006 et le contrat de maintenance associé à cette acquisition arrive à son terme.

Il convient donc de relancer une procédure permettant :

- d'assurer la maintenance du parc d'autocommutateurs existant, avec des engagements forts exigés du prestataire afin d'éviter au maximum les coupures de service ;
- d'ajouter de nouveaux matériels sur des sites supplémentaires ;
- de remplacer les matériels obsolètes.

Ce projet nécessite la passation d'un appel d'offres ouvert, sous forme d'un marché à bons de commande sans montant minimum ni maximum, d'une durée de 4 ans et composé d'un lot unique (montant estimatif sur la durée du marché : 180.000 € HT).

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 14 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le lancement de la procédure d'appel d'offres décrite ci-dessus ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les marchés en résultant après décision de la Commission d'Appel d'Offres ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses résultant de ces prestations sur les crédits inscrits au chapitre 21, article 2183, fonction 020, opération n° 1646 et au chapitre 011, article 6156, fonction 020, opération n° 494.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le - **1 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à la Ville numérique,
à l'Informatique et au NTIC,

Frédéric LAMBIN



Séance du 28 mars 2011

N° 11/277

OBJET

Refonte des sites Internet et
Intranet de la Ville de Lille.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En février 2007, la Ville de Lille lançait son nouveau site Internet avec pour objectif de redynamiser l'image numérique de la Ville de Lille et faire du média INTERNET un véritable outil de services, d'information et de communication autant pour les internautes lillois, français ou étrangers.

Le site Internet accueillait en 2008 entre 3 000 et 3 500 visites quotidiennes multipliant ainsi par trois le nombre de visiteurs depuis sa création. En 2009, le site comptabilisait près de 4 000 visites par jour. Au 1^{er} février 2010, la consultation journalière dépassait les 5 200 visites en moyenne.

Administré par le pôle Internet, rattaché lui-même au Service Communication, le site Internet fonctionne sur un principe de contributions décentralisées qui permettent à l'ensemble des services municipaux d'intégrer eux-mêmes leurs informations. C'est désormais plus de 80 contributeurs qui collaborent chaque mois à la mise à jour du site de la ville et de ses sites satellites (Maison des Associations, Grand Projet Urbain, Education, etc.).

Fort de l'accroissement du nombre de visiteurs et de l'arrivée de nouvelles technologies (téléphonie mobile, bornes interactives, vidéo, etc.) le système de gestion est maintenant incapable de traiter l'ensemble des évolutions attendues, il devient donc fondamental de pourvoir disposer d'un nouvel outil de gestion pour :

- améliorer la qualité de gestion de l'information municipale
- permettre d'intégrer de nouvelles technologies et nouveaux outils
- favoriser l'émergence de nouveaux services
- enrichir les données et informations destinées aux usagers

De son côté, le site Intranet de la Mairie de Lille – Intralille - a été lancé le novembre 2008. Il a été créé entièrement en interne via le générateur multi-portail du site Internet de la Ville. Fonctionnellement, Intralille est géré par la Direction Communication Interne et technique par la Direction des Systèmes d'Information.

Au total, environ 4 600 agents des Villes de Lille, Hellemmes et Lomme sont concernés par le site Intranet. Dans l'attente du plan de déploiement de l'accessibilité, seuls 2 500 postes peuvent y accéder. En moyenne, on comptabilise 2 000 visites/jour, plus de 1 900 visiteurs différents par mois et plus de 35 000 visites mensuelles.

Aujourd'hui, l'Intranet a pour objectif de moderniser l'organisation interne des services de la Mairie et de modifier les modes de communication et de travail inter-services. Il est devenu un outil d'information et un outil pratique incontournable qui doit s'attacher à répondre aux attentes internes.

.../...

L'actuel socle technique ne pouvant plus évoluer, les enjeux actuels portent sur :

- le changement de socle technique qui permettra au site d'évoluer dans le temps et de proposer de nouveaux services aux agents,
- l'acquisition d'une maintenance pour garantir le maintien du service délivré aux agents.

La mutualisation de ces deux réalisations sur un même socle technique vise, notamment, à optimiser les coûts de développement et de maintenance des futures applications. De plus, toutes les évolutions qui seront mises en oeuvre sur cette nouvelle plateforme technique seront automatiquement redistribuées sur l'ensemble des sites Internet de la Ville.

Ce projet nécessite la passation d'un appel d'offres ouvert, sous forme d'un marché à bons de commande, composé d'un lot unique, sans montant minimum ni maximum, d'une durée de 4 ans et composé d'un lot unique.

Le montant estimatif sur la durée du marché est de 550.000 € HT. Ce montant inclut la refonte des sites Internet et Intranet ainsi que la maintenance corrective et adaptative de ces deux sites.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 14 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le lancement de la procédure d'appel d'offres décrite ci-dessus ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire l'élu délégué à signer les marchés en résultant après décision de la Commission d'Appel d'Offres ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits aux :
 - chapitre 20, article 205; fonction 020 - Opération 1158 (Refonte des sites)
 - chapitre 11, article 6156, fonction 020 - Opération 494 (Maintenance).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **1 AVR 2011**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à la Ville numérique,
à l'Informatique et au NTIC,



Frédéric LAMBIN

Séance du 28 mars 2011

N° 11/278

OBJET

Fourniture d'un ensemble de moyens de radiocommunications selon la norme « TETRA » sur le territoire de la Ville de Lille et de ses communes associées.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Plusieurs services municipaux, parmi lesquels le service de la Police municipale, ont besoin de pouvoir communiquer via un réseau particulièrement fiable et sécurisé. Ce type de service nécessite de passer via un réseau radioélectrique.

L'infrastructure utilisée aujourd'hui a plus de 20 ans et ne correspond plus à la réalité de terrain. Il apparaît donc nécessaire d'aller vers une nouvelle technologie améliorant les performances :

- au niveau de la rapidité et de la confidentialité des communications,
- avec un service indépendant des opérateurs et un matériel géré et administré directement par les services municipaux.

Cela nécessite la mise en œuvre d'un système de transmission radioélectrique numérique fonctionnant à la norme TETRA.

L'opération permettra donc de résoudre les besoins de transmission mobile Voix et Données des services utilisateurs, sur la base d'équipements modernes utilisant la technologie numérique. Cette technologie permet d'utiliser des moyens de communications de sécurité (radio portative).

Le système assurera la couverture radioélectrique de la totalité des communes de Lille et d'Hellemmes. Il s'appuiera sur des infrastructures largement mutualisées qui pourront être utilisées, dans un mode de fonctionnement « multi organisations », par les services des communes de Lille et d'Hellemmes et extensibles à la commune de Lomme.

Quatre types de fonctionnement sont particulièrement attendus :

1. Constitution d'une infrastructure de transmission radioélectrique sécurisée et dissociée des réseaux grand public, implantée sur plusieurs points hauts et sites de gestion, garantissant le meilleur niveau de sécurité, de continuité de service et de performance.
2. Transmission des échanges vocaux depuis plusieurs ensembles de terminaux radio mobiles constitués en flottes spécifiques et groupes fonctionnels particuliers, gérés de façon autonome par les différentes entités et services utilisateurs.
3. Transmission de données, notamment géo positionnement, des terminaux mobiles et transferts de données techniques en temps réel, associé à des applications connexes. Les fonctions de géo positionnement pourront être utilisées par plusieurs services, notamment en appui des missions de police et de sécurité ou dans le cadre de la gestion de tournées (propreté urbaine, etc.)
4. Connexion des utilisateurs mobiles aux réseaux téléphoniques de l'Hôtel de Ville de Lille. Le réseau d'infrastructures TETRA devra être connecté sur l'autocommutateur PABX de l'Hôtel de Ville.

.../...

Les prestations couvertes par le marché intégreront :

- la mise en œuvre de la nouvelle infrastructure et le démontage de l'infrastructure existante,
- la fourniture des terminaux,
- les besoins en formations,
- la maintenance de l'infrastructure et des terminaux.

Dans un premier temps, ce projet a été lancé sous la forme d'un appel d'offres ouvert (marché à bons de commande sans montant minimum ni maximum, d'une durée de quatre ans, composé d'un lot unique et d'un montant estimatif sur la durée du marché de 300.000 € HT).

Cette procédure a été déclarée infructueuse par la Commission d'Appel d'Offres du 26 janvier 2011. En effet, sur les 4 candidats à ce marché, 3 offres étaient irrégulières au motif de bordereau de prix unitaires incomplets, la 4^{ème} étant inacceptable pour dépassement de près de 60 % du montant estimatif du marché.

Cette même Commission d'Appel d'Offres a autorisé la relance de la procédure sous forme de marché négocié avec les 4 candidats ayant remis une offre, en application de l'article 35-I-1 du Code des Marchés Publics.

Afin d'éviter de nouvelles offres irrégulières ou inacceptables, le bordereau de prix unitaires a été simplifié et le montant estimatif du marché a été revu à la hausse (soit 480.000 € HT sur la durée du marché). Pour le reste, il s'agit toujours d'un marché à bons de commande sans montant minimum ni maximum, d'une durée de quatre ans et composé d'un lot unique

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 14 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le lancement de la procédure décrite ci-dessus ;
- ◆ **AUTORISER** la signature du marché à intervenir, après décision de la Commission d'Appel d'Offres, par Madame le Maire ou l'élu délégué ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux :
 - Chapitre 21, article 2183, fonction 020 - Opération 1646 (Terminaux)
 - Chapitre 21, article 2135, fonction 020 - Opération 1646 (Infrastructure)
 - Chapitre 011, article 6156, fonction 020 - Opération 494 (Maintenance).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **- 1 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à la Ville numérique,
à l'Informatique et aux NTIC,

Frédéric LAMBIN

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/279

OBJET

Centre d'Innovation des Technologies sans Contact-EuraRFID (CITC) – Adhésion de la Ville – Cotisation 2011.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le CITC est un centre de ressources, d'expérimentations et d'expertises techniques en matière d'identification, de traçabilité, de mobilité et de géo-localisation, intégrant exigence environnementale, éthique et sécurité. Le CITC fédère près d'une soixantaine d'adhérents nationaux et internationaux : des grands acteurs du monde économique comme Thalès, Auchan, IER, Orange, des TPE/PME mais aussi des acteurs du monde académique et public comme l'INRIA, l'Université catholique de Louvain-la-Neuve, l'Université de Sciences et Technologies de Lille (USTL), l'Université de Valenciennes, les Hautes Ecoles d'Ingénieurs (HEI), l'Institut d'Electronique, de Microélectronique et Nanotechnologie (IEMN), l'ENSAM, l'Ecole des mines de Douai, etc. Ce centre d'innovation est situé à Euratechnologies et est soutenu par l'Etat, la Région Nord/Pas-de-Calais, LMCU ainsi que l'Europe. Il a notamment accompagné LMCU pour l'obtention du label national Territoire Mobile Sans Contact.

La mission principale du CITC est d'aider ses partenaires à s'approprier et à développer les services et les produits à base des nouvelles technologies. Le CITC a défini un plan d'actions pour favoriser la diffusion et l'appropriation des nouvelles technologies, en mettant en place des activités de veilles technologiques, en publiant des livres blancs à destination de ses adhérents et en développant des plate-formes de démonstrations et d'expérimentations. Dans le domaine de l'innovation, du conseil et de l'expertise, le CITC accompagne ses partenaires en mettant en œuvre des transferts de compétences et des formations.

L'équipe du CITC pilote également des projets de recherche intégrative et collaborative. Elle met à disposition des moyens et des compétences nécessaires aux essais et pré-qualifications, en développant et en maintenant des plate-formes de tests et d'expérimentations performantes. Dans ce cadre, le CITC a pour ambition de proposer des contributions techniques et de standardisation. Avec son réseau de partenaires (AFNOR, INPI, ANACT...), le CITC accompagne les entreprises sur les sujets de propriété intellectuelle, de normalisation, de conduite du changement et de l'impact sur la santé.

L'équipe du CITC favorise également les co-investissements avec le privé et met en œuvre des projets structurants. Il a pour mission de favoriser les synergies entre les entreprises, les organismes de recherche et de formation et les collectivités. Enfin, le CITC a aussi pour ambition d'anticiper les mutations économiques et sociétales induites par les nouvelles technologies contact ainsi que par les enjeux et les problématiques liés aux développements de l'Internet des objets.

L'adhésion concernant « Veille, accompagnement et projet collaboratif » est fixée à 20.000 € pour l'année 2011. Cette adhésion donne accès à :

➤ des actions de sensibilisation du public :

- par exemple, dans le cadre d'événements à vocation culturelle, utiliser les technologies sans contact (NFC et tags 2D) pour enrichir un événement (application dans les musées, bibliothèques...);

.../...

- création d'ateliers de découverte des technologies de demain destinés au grand public (tactile, sans contact, touchless...) en lien avec les thématiques de la collectivité (emploi et cohésion sociale, environnement et développement durable, services à la personne...) ;
- des actions de formation et de sensibilisation :
 - des agents ;
 - des enfants dans les écoles ;
- des études de veille spécifique
- des études d'impacts sociétaux et environnementaux

Au vu des ambitions de son projet Lille Numérique, la Ville souhaite adhérer au Centre d'Innovation des Technologies sans Contact-EuraRFID (CITC) et de verser la cotisation au titre de l'année 2011.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 14 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

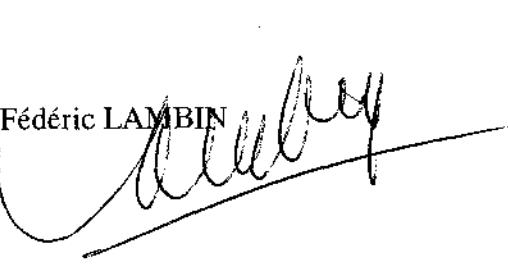
- ◆ **AUTORISER** l'adhésion de la Ville au Centre d'Innovation des Technologies sans Contact-EuraRFID (CITC)
- ◆ **AUTORISER** le paiement de la cotisation d'un montant de 20.000 € pour l'année 2011 ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 011, article 6281, fonction 020 - Service EGA - Opération n° 1633 ELNUM - Lille Numérique.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **~ 1 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à la Ville numérique,
à l'Informatique et aux NTIC,



Fédéric LAMBIN

Séance du 28 mars 2011

N° 11/280

OBJET

Logiciel de gestion du système d'information
financière et comptable pour la Ville de Lille
et ses communes associées - Marché n° 07S0022 -
Avenant n° 1 – Décomposition en phases d'une
tranche conditionnelle.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 08/3 du 28 janvier 2008, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un marché relatif à l'acquisition d'un nouveau système financier et comptable pour la Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme.

La Société BULL a été déclarée attributaire de ce marché.

Ce marché comprend deux tranches conditionnelles, dont une relative à l'informatisation du suivi des subventions. Or des contraintes internes à l'administration imposent la décomposition de ce projet d'informatisation en deux phases. Le présent avenant a donc pour objet de décomposer la tranche conditionnelle en deux phases distinctes :

- informatisation du suivi des subventions reçues ;
- informatisation du suivi des subventions versées.

Cet avenant est sans incidence financière sur le montant du marché. La durée du marché reste inchangée.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 14 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer l'avenant n° 1 au marché relatif à l'acquisition d'un logiciel de gestion du système d'information financière.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 29 mars 2011

Par délégation du Maire,
Le Conseiller délégué à l'Informatique,

Réception en Préfecture le

- 1 AVR.



Frédéric LAMBIN

Séance du 28 mars 2011

N° 11/281

OBJET

**SAEM Lille Grand Palais - Approbation
des comptes rendus technique et
financier 2009/2010 et du budget
prévisionnel 2010/2011.**

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 14 décembre 1998, le Conseil Municipal a décidé de confier à la Société Anonyme d'Economie Mixte Lille Grand Palais, dont le siège social est situé 1 boulevard des Cités Unies 59 777 Euralille, l'exploitation déléguée de l'équipement Lille Grand Palais par contrat d'affermage.

Les articles 32-1, 32-2 et 33 du contrat d'affermage prévoient la production, respectivement, d'un compte rendu technique d'activité, d'un compte rendu financier du dernier exercice et d'un budget prévisionnel de l'exercice en cours et leur approbation par le Conseil Municipal.

1. Principaux éléments du compte-rendu d'activité 2009/2010 :

Il est à noter que l'exercice budgétaire de la SAEM Lille Grand Palais débute le 1^{er} juillet pour se terminer le 30 juin.

Pour un chiffre d'affaires 2009/2010 de 16 M€ (- 19 % par rapport à 2008/2009), l'activité se décompose comme suit :

Activités	2008 - 2009	2009 - 2010	Evolution
TOTAL Manifestations	276	277	0%
dont événements associatifs	83	85	2%
dont événements d'entreprise	84	84	0%
dont expositions	30	33	10%
dont spectacles	79	75	-5%
TOTAL Chiffre d'Affaires (en k€)	19 659	15 957	-19%
dont associatif et corporate	8 898	6 057	-32%
dont expositions	3 171	3 565	12%
dont productions	5 478	3 838	-30%
dont spectacles Zénith	2 112	2 499	18%
TOTAL Visiteurs	842 900	929 000	10%
CA / Manifestations (en €)	71 228	57 606	-19%
CA / Visiteurs (en €)	23,3	17,2	-26%
Visiteurs / Manifestations	3 054	3 354	10%

Par rapport à l'exercice précédent, le nombre de manifestations est stable et le nombre de visiteurs augmente (+ 10 %). A l'inverse, la diminution du chiffre d'affaires est significative (- 19 %). Cette évolution s'explique par des manifestations exceptionnelles qui s'étaient tenues en 2008/2009 (congrès international SBS, convention nationale des avocats, olympiade des métiers).

.../...

2. Principaux éléments du compte rendu financier 2009/2010 :

Les charges d'exploitation sont notamment constituées :

- des charges de personnel : 4.065.932 € pour un effectif de 90 personnes,
- d'achats et charges externes : 10.405.515 €,
- et de la redevance due à la Ville : conformément aux avenants 2 et 3 au contrat d'affermage, elle s'élève à 1.252.304 € dont 1.151.310 € qui correspondent à la part forfaitaire de la redevance annuelle et 100.994 € pour la part variable calculée sur le bénéfice comptable.

Enfin, le résultat net comptable de l'exercice 2009/2010 est bénéficiaire de 185.547 €, soit une amélioration de 12 % (+ 20 K€) par rapport à l'exercice précédent.

3. Principaux éléments du budget prévisionnel de l'exercice 2010/2011 :

- le chiffre d'affaires prévisionnel de l'activité s'élève à 16.460 K€,
- les charges prévisionnelles de personnel s'élèvent à 4.393 K€,
- le total prévisionnel des redevances dues à la Ville s'élève à 1.453 K€,
- le résultat net prévisionnel s'élève à 45 K€.

En accord avec la Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 4 mars 2011, et la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 14 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ APPROUVER les comptes rendus technique et financier 2009/2010 et le budget prévisionnel 2010/2011 transmis par le délégué et annexés au présent rapport.

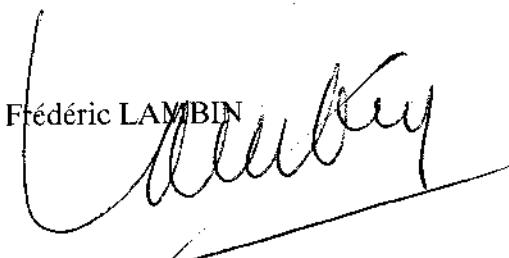
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **- 1 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à Lille Grand Palais,

Frédéric LAMBIN



Séance du 28 mars 2011

N° 11/282

OBJET

SAEM Lille Grand Palais – Cession
et acquisition de participations liées
à la gestion du Zénith d'Amiens

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La SAEM Lille Grand Palais, société d'économie mixte au capital de 2.700.000 € dont la Ville de Lille est actionnaire à 61,73 %, s'est associée en 2007/2008 à la SAEM SAGACOM, société au capital de 352.000 € détenu en majorité par la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole, en vue de remporter le contrat de délégation de service public pour la gestion du Zénith d'Amiens Métropole.

Par délibération du 28 janvier 2008, le Conseil Municipal a approuvé la prise de participations de la SAEM Lille Grand Palais dans le capital de la société dédiée à l'exploitation du Zénith d'Amiens (SAS Zénith Amiens), créée le 31 juillet 2008.

La participation de Lille Grand Palais s'est élevée à 22.500 €, soit 30 % du capital de la SAS Zénith Amiens. La SAEM SAGACOM détenait 70 % du capital. Le montant total du capital de la SAS s'élevait à 75.000 €.

Après 18 premiers mois d'exploitation déficitaires dus à une activité moins importante que prévue et inférieure aux seuils de rentabilité, la SAS Zénith Amiens présentait des capitaux propres négatifs à hauteur de 480.417 € au 31 décembre 2009. Afin d'assurer la continuité de l'exploitation du Zénith, la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole a réalisé une transmission universelle du patrimoine de la SAS Zénith Amiens à la SAEM SAGACOM.

Par cette opération, la SAEM SAGACOM, qui dispose de fondamentaux de développement plus importants, s'est substituée à la SAS Zénith dans tous ses biens, droits et obligations. Le contrat de DSP du Zénith est de ce fait transféré à la SAEM SAGACOM qui en assure la gestion.

Afin de mettre en œuvre cette transmission, Amiens Métropole a proposé le rachat par la SAEM SAGACOM des actions de la SAS Zénith Amiens détenues par la SAEM Lille Grand Palais et ce, à leur valeur nominale de 22.500 €. Le Conseil d'Administration de la SAEM Lille Grand Palais a approuvé cette cession permettant de récupérer l'investissement initial de la SAEM.

Aujourd'hui, Amiens Métropole propose à la Ville de Lille de poursuivre leur partenariat sur l'exploitation du Zénith d'Amiens en entrant au capital de la SAEM SAGACOM.

Un tel partenariat permet aux deux SAEM de mettre en œuvre une démarche commerciale cohérente et de rechercher des synergies permettant une optimisation de chacune des exploitations. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Conseil d'Administration de la SAEM LGP à participer à un niveau symbolique permettant de lui assurer une représentation au Conseil d'Administration de la SAEM SAGACOM.

.../...

En vertu de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (15^{ème} alinéa), la prise de participation de la SAEM Lille Grand Palais dans le capital de la SAEM SAGACOM doit préalablement faire l'objet de l'accord exprès de la Ville de Lille, en tant que collectivité disposant de sièges au Conseil d'Administration.

En accord avec la Commission de l'Économie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 14 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **ACTER** la cession de l'ensemble des participations de la SAS Zénith Amiens détenues par la SAEM Lille Grand Palais à la SAEM SAGACOM à leur valeur nominale, soit 22.500 € ;
- ◆ **AUTORISER** la SAEM LGP à entrer au capital de la SAEM SAGACOM à hauteur de 15.000 €, soit 2 % du capital, sous réserve de pouvoir disposer d'un siège minimum au Conseil d'Administration de la SAEM SAGACOM.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

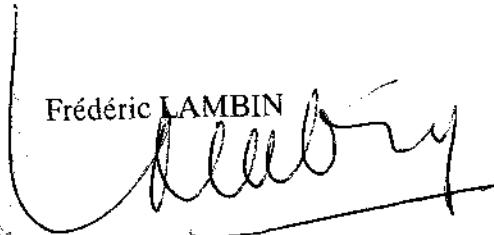
Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le

- 1 AVR. 2011

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à Lille Grand
Palais,

Frédéric LAMBIN



Séance du **28 mars 2011**
N° **11/283**

OBJET

**Réhabilitation des offices de restauration
scolaire - Lot 2 : Restaurants scolaires
Desrousseaux, Béthune et Quinet Rollin -
Avenants n° 2 aux marchés de travaux sur
les restaurants scolaires Desrousseaux et
Quinet Rollin.**

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 05/519 du 27 juin 2005, le Conseil Municipal a décidé de réhabiliter les offices de restauration scolaire et leur adaptation à la liaison froide dans le cadre de la mise en œuvre d'une cuisine centrale.

Par délibération n° 09/639 du 29 juin 2009, le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés travaux pour la réhabilitation des offices de restauration scolaire Desrousseaux, Béthune et Quinet Rollin.

Par délibération n° 10/1095 du 26 novembre 2010, le Conseil Municipal a autorisé la signature de l'avenant n° 1 sur les marchés de travaux du restaurant scolaire Desrousseaux :

- marché n° 09S0165 – lot 01, Gros-œuvre étendu, pour un montant de 48.899,91 € TTC,
- marché n° 09S0165 - lot 02, Plomberie sanitaire – Chauffage – Ventilation, pour un montant de 16.621,35 € TTC,
- marché n° 09S0165 – lot 03, Electricité - courants forts et courants faibles, pour un montant de 2.508,78 € TTC,
- marché n° 09S0463 – lot 04, Equipements de cuisine, pour un montant de 4.711,16 € TTC.

Par cette même délibération, le Conseil Municipal a autorisé la signature de l'avenant n° 1 sur les marchés de travaux du restaurant scolaire Quinet Rollin :

- marché n° 09S0169 – lot 01, Gros-œuvre étendu, pour un montant de 14 563,18 € TTC,
- marché n° 09S0169 - lot 02, Plomberie sanitaire – Chauffage – Ventilation, pour un montant de 2.237,72 € TTC,
- marché n° 09S0169 – lot 03, Electricité - courants forts et courants faibles, pour un montant de 1.483,43 € TTC,
- marché n° 09S0464 – lot 04, Equipements de cuisine, pour un montant de 4.589,09 € TTC.

En cours d'exécution des travaux, des ajustements sont rendus nécessaires sur les restaurants scolaires Desrousseaux et Quinet Rollin.

Concernant le restaurant scolaire Desrousseaux, ces travaux modificatifs portent sur deux lots :

- **Le marché n° 09S0165 – Lot 01** : Gros-œuvre étendu du restaurant scolaire Desrousseaux, attribué à l'entreprise RAMERY BATIMENT, 265 boulevard Henri Martel – BP 96 à Avion (62210), pour un montant initial de 443.559,80 € TTC.

Un premier avenant a été passé pour un montant de 48.899,91 € TTC, portant le montant du marché à 492.459,71 € TTC.

Les travaux modifcatifs portent, d'une part, sur des demandes de la restauration scolaire : modification de quatre portes simple action en portes va et vient, réalisation de protections d'angles supplémentaires, mise en œuvre de protections de portes et huisseries sur certaines portes et non réalisation de la tringlerie pour rideaux initialement prévue au marché.

Les travaux modifcatifs concernent, d'autre part, la modification des équipements d'accès aux toitures, la modification du carrelage du perron du réfectoire des primaires au droit des deux portes de sortie et des adaptations mineures au projet.

Il est proposé la passation d'un avenant n° 2 pour un montant de 16.466,71 € TTC, représentant une augmentation du marché initial de 3,71 %.

L'incidence financière cumulée des avenants n°s 1 et 2 est de 65.366,61 € TTC et représente une augmentation de 14,74 % du marché initial dont 3,03 % de sujétions techniques imprévues et une variation de 17,27 %.

Le montant du marché modifié se trouvera ainsi porté à 508.926,42 € TTC.

- Le marché n° 09S0165 – Lot 03 : Electricité – courants forts et courants faibles du restaurant scolaire Desrousseaux, attribué à l'entreprise DELPORTE, 29 avenue de la Marne à Wasquehal (59290), pour un montant initial de 41.209,14 € TTC.

Un premier avenant a été passé pour un montant de 2.508,78 € TTC, portant le montant du marché à 43.717,91 € TTC.

Les travaux modifcatifs portent sur une adaptation de l'installation d'alarme anti-intrusion.

Il est proposé la passation d'un avenant n° 2 pour un montant de 995,12 € TTC, représentant une augmentation de 2,41 % du montant du marché initial.

L'incidence financière cumulée des avenants n°s 1 et 2 est de 3.503,90 € TTC et représente une augmentation de 8,50 % du marché initial.

Le montant du marché modifié se trouvera ainsi porté à 44.713,03 € TTC.

Le coût global des travaux du restaurant scolaire Desrousseaux est donc porté à 833.913,31 € TTC, le coût d'opération sur le restaurant scolaire Desrousseaux restant inchangé.

En cours d'exécution des travaux, des ajustements sont aussi rendus nécessaires sur le restaurant scolaire Quinet Rollin. Ces travaux modifcatifs portent sur trois lots :

- Le marché n° 09S0169 – Lot 01 : Gros-œuvre étendu du restaurant scolaire Quinet-Rollin, attribué à l'entreprise RAMERY BATIMENT, 265 boulevard Henri Martel – BP 96 à Avion (62210), pour un montant initial de 430.418,65 € TTC.

Un premier avenant a été passé pour un montant de 14.563,18 € TTC, portant le montant du marché à 444.981,82 € TTC.

.../...

Les travaux modificatifs portent, d'une part, sur des demandes de la restauration scolaire : modification de trois portes simple action en portes va et vient, réalisation de protections d'angles supplémentaires, mise en œuvre de protections de portes et huisseries sur certaines portes et non réalisation de deux portes de distribution au niveau des réfectoires initialement prévues au marché.

Les travaux modificatifs concernent, d'autre part, la mise en place d'équipements d'accès aux toitures complémentaires, la mise en œuvre d'un encoffrement et d'un flocage coupe-feu 1h au niveau des gaines de ventilation de la cuisine, la mise en place de deux cloisonnements coupe-feu avec trappes coupe-feu en local entretien et sous-station et la mise en place d'une trappe de visite coupe-feu en sanitaires, la réalisation d'un écran coupe-feu pour fermer l'ancien conduit de ventilation de la cuisine et des adaptations mineures au projet.

Il est proposé la passation d'un avenant n° 2 pour un montant de 38.532,05 € TTC, représentant une augmentation du marché initial de 8,95 %.

L'incidence financière cumulée des avenants n°s 1 et 2 est de 53.095,22 € TTC et représente une augmentation de 12,34 % du marché initial et une variation de 14,43 %.

Le montant du marché modifié se trouvera ainsi porté à 483.513,87 € TTC.

- Le marché n° 09S0169 – Lot 02 : Plomberie sanitaire – Chauffage - Ventilation du restaurant scolaire Quinet-Rollin, attribué à l'entreprise MISSENARD QUINT B, 2 rue de la Chanterelle à Villeneuve d'Ascq (59650), pour un montant initial de 187.318,88 € TTC.

Un premier avenant a été passé pour un montant de 2.237,72 € TTC, portant le montant du marché à 189.556,60 € TTC.

Les travaux modificatifs portent sur des adaptations au niveau du raccordement du séparateur à graisses sur le réseau d'évacuation et sur le déplacement du réseau d'eau froide pour l'attente de la fontaine à eau du réfectoire primaire.

Il est proposé la passation d'un avenant n° 2 pour un montant de 4.536,74 € TTC, représentant une augmentation du marché initial de 2,42 %.

L'incidence financière cumulée des avenants n°s 1 et 2 est de 6.774,45 € TTC et représente une augmentation de 3,62 % du marché initial.

Le montant du marché modifié se trouvera ainsi porté à 194.093,34 € TTC.

- Le marché n° 09S0169 – Lot 03 : Electricité – courants forts et courants faibles du restaurant scolaire Quinet Rollin, attribué à l'entreprise DELPORTE, 29 avenue de la Marne à Wasquehal (59290), pour un montant initial de 42.457,38 € TTC.

Un premier avenant a été passé pour un montant de 1.483,43 € TTC, portant le montant du marché à 43.940,81 € TTC.

Les travaux modificatifs portent, d'une part, sur des demandes de l'utilisateur : réalisation d'une alimentation électrique suite à la mise en place d'un four supplémentaire et réalisation de trois prises informatiques supplémentaires dans les bureaux de l'école Quinet-Rollin.

Les travaux modificatifs concernent, d'autre part, une adaptation de l'installation d'alarme anti-intrusion.

Il est proposé la passation d'un avenant n° 2 pour un montant de 4.381,79 € TTC, représentant une augmentation du marché initial de 10,32 %.

L'incidence financière cumulée des avenants n°s 1 et 2 est de 5.865,22 € TTC et représente une augmentation de 13,81 % du marché initial.

Le montant du marché modifié se trouvera ainsi porté à 48.322,60 € TTC.

Le coût global des travaux du restaurant scolaire Quinet Rollin est donc porté à 823.047,88 € TTC, le coût d'opération sur le restaurant scolaire Quinet Rollin restant inchangé.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 15 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu déléguée à signer :

- les avenants n° 2 aux lots 01 et 03 du marché 09S0165, après avis de la Commission d'Appel d'Offres,
- les avenants n° 2 aux lots 01 et 03 du marché 09S0169, après avis de la Commission d'Appel d'Offres,
- l'avenant n° 2 au lot 02 du marché 09S0169, après avis de la Commission d'Appel d'Offres ;

♦ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 23, article 2313, fonction 251 - AP : AAMENOFFRE – Opération AARDE n° 1197 « Restaurants Desrousseaux-Aicard-Quinet ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à la Restauration
Scolaire

Réception en Préfecture le – **1 AVR. 2011**



Marielle RENGOT



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/284

OBJET

Agenda 21 Lillois - Projet « de la graine à l'assiette » - Subvention à l'association Léo Lagrange Consommation Nord.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 08/689 du 6 octobre 2008, le Conseil Municipal a autorisé la délégation Développement Durable a engagé un partenariat pluriannuel et des actions conjointes avec l'association Léo Lagrange Consommation Nord. L'objectif principal de ce partenariat est de favoriser l'appropriation, par les publics cibles, de l'Agenda 21, des solutions concrètes en faveur d'une consommation durable, solutions qui entendent concilier la maîtrise du budget des familles et la préservation de la santé et de l'environnement.

4 projets ont été cofinancés par la Ville en 2009/2010, pour un montant global de 53.020 €. Ces actions ont mobilisé plusieurs délégations thématiques (Développement Durable, Politique de la Ville, Santé, Actions éducatives).

Dans ce cadre, la délégation Santé a souhaité apporter son soutien à l'association Léo Lagrange Consommation Nord à hauteur de 7.000 € pour l'action intitulée « de la graine à l'assiette » qui s'inscrit notamment dans le cadre du « Plan nutrition, enfance, famille et modes de vie ».

Le projet « de la graine à l'assiette » avec pratique de jardinage associée : le bilan de la précédente convention a fait émerger le souhait des participants de créer des jardins collectifs pour cultiver des fruits et légumes de saisons. Ce nouveau projet sera mis en place avec le Centre social Roger Salengro (Maison de quartier de Fives) qui mène déjà un travail sur le thème de l'alimentation avec les familles. Des rencontres avec les habitants sont organisées toutes les deux semaines pendant le premier semestre 2011, avec différentes activités programmées :

- des temps d'échanges sur les problèmes liés à l'alimentation, sur les liens entre alimentation et développement durable et sur l'intérêt de consommer des produits locaux et de saison,
- un atelier « cuisine bio et locale »,
- un atelier quizz et jeux sur la consommation responsable et l'alimentation
- des visites chez des producteurs et fermiers et dans une AMAP,
- la création d'un jardin qui sera régulièrement entretenu par le groupe,
- une journée d'animation (exposition sur le projet, visites du jardin, dégustation) correspondant à la restitution du projet.

Un bilan individuel et collectif sera réalisé.

Le budget global du projet est de 7.000 € pris en charge en intégralité par la délégation Santé, sur le budget 2011 dans le cadre du Plan nutrition – enfance – familles – modes de vie.

....

En accord avec la Commission de la Solidarité et Projet Educatif, réunie le 15 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 7.000 € à l'association Léo Lagrange Nord pour le projet « de la graine à l'assiette » (SIREN : 434315701);
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 512 - Opération ASCTS n° 557 « plan nutrition appel à projets» - code service ABD.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **- 1 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à la Santé,



Marielle RENGOT



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/285

OBJET

Risques de déstabilisation des carrières souterraines sur Lille, Hellemmes et Lomme - Marché d'inspection, de surveillance et d'intervention en cas de sinistre et de Prospection de cavités.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Sur le territoire lillois, hellemmois et lommois, les surfaces sous-minées par d'anciennes carrières souterraines abandonnées représentent plusieurs centaines d'hectares et constituent un risque de mouvement de terrain important.

Ainsi, un peu plus de **175 hectares et 15 % de la population** sont concernés par le risque « mouvement de terrain » sur ce territoire. De telles cavités peuvent être à l'origine d'effondrements du sol. C'est pourquoi en 1990, l'Etat a institué deux Plans de Prévention Risque Naturel liés au risque mouvement de terrain sur les secteurs de Lille-Sud/Moulins et sur le secteur du Pavé aux Moulins à Hellemmes. Ces documents réglementent l'urbanisation sur ces zonages et s'imposent au Plan Local d'Urbanisme.

Depuis 2003, la compétence en termes de prévention et gestion du risque, jusqu'alors pilotée par les services de l'Etat, incombe aux mairies (loi 2003-699 du 30 juillet 2003). Une convention, établie le 3 novembre 1983 entre l'Etat et le SDICS, a persisté jusqu'en 2006. Suite à la dissolution de cette convention, les services communaux doivent reprendre les compétences en matière de prévention et gestion des risques. **Les principales missions à réaliser** sont ainsi **d'élaborer et actualiser les cartes de localisation** des cavités souterraines sur son territoire, **d'assurer leur surveillance**, de prévenir le risque et **d'édicter des mesures préventives ou curatives** adaptées pour réduire le risque.

Dans ce contexte et pour assurer la reprise de ces missions, il est nécessaire que les services municipaux et notamment le Service Risques Urbains et Sanitaires soient assistés d'un bureau d'études techniques spécialisé dans l'inspection et l'expertise géotechnique des cavités souterraines. Le caractère urbanisé et donc vulnérable des secteurs concernés nécessite également la mise en place de procédures d'urgence et de mise en sécurité d'un site en cas de sinistre et/ou de risque imminent de déstabilisation.

En conséquence, il est nécessaire de lancer un appel d'offres auprès de sociétés d'expertise géotechnique. Ce marché sera segmenté en 2 lots et permettra de répondre aux objets suivants :

- l'inspection des carrières souterraines, leur cartographie et l'évaluation de leur niveau de stabilité ainsi que l'appui (conseil) de la collectivité dans le cadre de la mise en œuvre éventuelle de confortements (lot 1),
- la mise à disposition permanente d'experts pour intervenir sur un site en cas de risque imminent d'effondrement ou de sinistre avéré, dans le but de procéder à une expertise géotechnique et d'accompagner les services de la Ville de Lille dans la mise en place des premières mesures de mise en sécurité (lot 2).
- la prospection de carrières souterraines dans les secteurs non connus, non investigués (notamment en cas de découverte de carrières), hors domaine public, et la caractérisation des exploitations : étendue, cartographie, typologie, etc. (lot 3).

Le marché sera proposé pour 1 an renouvelable 1 fois, pour un montant total estimatif de 240.000 € H.T.

C'est pourquoi, en accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 17 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le lancement d'un appel d'offres pour la réalisation des prestations ;
- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu déléguée à signer les documents à intervenir, après avis de la Commission d'Appel d'Offres ;
- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu déléguée à solliciter toutes subventions et financements auprès des partenaires concernés ainsi qu'à signer tous documents et conventions y afférant ;
- ♦ **IMPUTER** les dépenses d'investissement correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 20, article 2031, fonction 830 - Opération QRHAB n° 1276 « réduction des nuisances et des risques urbains - Investissement » - AP QSECUANUPG ;
- ♦ **IMPUTER** les dépenses de fonctionnement correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 011, article 6288, fonction 12 - Opération QRHAB n° 1629 « réduction des nuisances et des risques urbains AE ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **- 1 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée aux Risques
Urbains,


Marielle RENGOT



Séance du **28 mars 2011**
N° **11/286**

OBJET

Primes à l'habitat durable -
Ravalement de façades.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Les arrêtés n° 30 983 du 17 juin 1988, 5 105 du 7 février 1990, 13 680 du 19 juillet 1991, 25 056 du 9 juillet 1993, 31 152 du 11 août 1994, 10 974 du 17 octobre 1997 et 17 068 du 17 mai 1999, 1 227 du 28 mars 2002, 1 228 du 28 mars 2002, 1 229 du 28 mars 2002, 1 230 du 28 mars 2002, pris en application de la délibération n° 88/103 du 11 mars 1988, ont prescrit des secteurs de ravalement obligatoire des façades d'immeubles.

Les particuliers qui réalisent des travaux de ravalement de la totalité de la façade peuvent recevoir, sous conditions, une aide de la Ville, conformément à la délibération n° 01/427 du 9 juillet 2001. La subvention aux ravalements est de 9,15 € / m² de surface traitée limitée à 20 % du montant H.T des travaux et une aide supplémentaire est également accordée aux ravalements groupés d'au moins deux immeubles contigus et qui appartiennent à des propriétaires différents, portant ainsi l'aide à 11,43 €/m² de surface traitée, limitée à 25 % du montant H.T. des travaux avec un plafonnement de 30.489,60 €. Dans tous les cas, ceux-ci sont exonérés des droits de voirie (échafaudages uniquement).

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 17 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le versement des primes spéciales d'aide au ravalement des façades suivantes sollicitées par les propriétaires figurant ci-après :

COPROPRIETE	40, rue de la Barre
RESIDENCE VAN DE MERGELE	
40, rue de la Barre – 59800 LILLE	
Montant hors taxe des travaux	17 155 €
Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée.	549 €
SCI MARIE MADELEINE	19, rue de Bourgogne
Représentée par Madame Alain DHEE	
19, rue de Bourgogne - 59800 LILLE	
Montant hors taxe des travaux	7 385 €
Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée.	1 052 €
SCI FRIMON II représentée par	16, rue du Ducourouble
Monsieur François MONPAYS	
514, avenue de la République	
59700 MARCQ EN BAROEUL	
Montant hors taxe des travaux	5 687 €
Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée.	549 €

SCI 27 Durnerin Représentée par Monsieur Marcel CHRISTMANN 6, rue de Wettringen – 59273 FRETIN Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée.	27, rue Durnerin 5 363 € 549 €
Monsieur Etienne WESTELYNCK Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée.	39, rue Godefroy Cavaignac 15 477 € 275 €
Monsieur Jean-Louis BIREMBAUX Association Pole Santé Travail Métropole Nord 13, rue Jeanne d'Arc BP28 - 59008 LILLE-CEDEX Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention représentant 20 % du montant hors taxes des travaux exécutés.	13, rue Jeanne d'Arc 28 735 € 5 747 €
Monsieur Patrick CONTART Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée.	27, rue de Lannoy 17 913 € 3 165 €
Monsieur Henri DUCOULOMBIER Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée.	21, rue de la Louvière 9 363 € 1 410 €
Monsieur Ludovic VERBEKE Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée.	157, rue Mattéotti 2 266 € 226 €
Madame Denise PARMENTIER Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée.	15, rue Mexico 3 780 € 503 €
Monsieur Sébastien FUGER Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée.	94 et 94 bis Bd Montebello 15 185 € 1 649 €
SARL DU 25 RUE DU NOUVEAU SIECLE Représentée par le Cabinet MAES 7, rue Courtrai – 59009 LILLE CEDEX Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée.	25, rue du Nouveau Siècle 21 191 € 2 187 €
S.A.R.L. CABINET MAES Représenté par Monsieur François HERBAUX 7, rue de Courtrai BP.48 Q- 59009 LILLE CEDEX Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée.	49, rue Princesse 10 859 € 384 €
Monsieur Bruno JOB Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée.	664, avenue de la République 5 493 € 732 €

.../...

CABINET DESCAMPIAUX-DUDICOURT
Représenté par Madame Florence MACAIGNE
307, rue Léon Gambetta - 59000 LILLE
Montant hors taxe des travaux
Montant de la subvention 9,15 €/m² de façade rénovée.

121, rue des Stations

14 005 €
1.766 €

- ♦ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 204, article 2042, fonction 824 - Opération n° 1258 « qualité urbaine et architecturale »
Autorisation de programme « QAMENAGURB ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

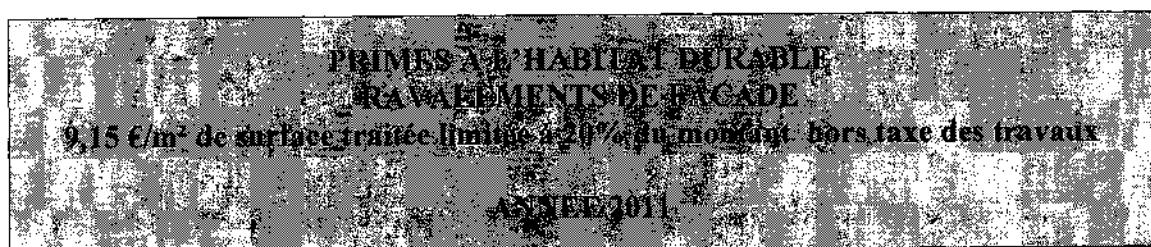
Affiché en Mairie le **29 mars 2011**
Réception en Préfecture le **31 MARS 2011**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué aux Ravalements
de façades,



Stanislas DENDIEVEL





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU	NOMBRE DE DOSSIERS		MONTANT SUBVENTIONS		MONTANT DES TRAVAUX (hors-taxes)	
		CUMULE		CUMULE		CUMULE
28 mars 2011	15		20 743 €		179 857 €	
TOTAL		15		20 743 €		179 857 €

Séance du 28 mars 2011

N° 11/287

OBJET

Lancement d'une étude de programmation pour le renouvellement et l'insertion du Port de Lille dans le tissu urbain lillois - Groupement de commande avec Ports de Lille / CCI Grand Lille.

(Retrait de la délibération n° 10/1100 du 26 novembre 2010).

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les emprises occupées par les activités du Port Fluvial de Lille sur le territoire lillois doivent connaître des mutations afin de les intégrer à la ville et d'ouvrir la ville sur l'eau.

La première partie du port, située entre l'avenue Léon Jouhaux et l'avenue de Dunkerque, pourrait ainsi accueillir des logements, des immeubles d'activité et des équipements publics et être parcourue par des itinéraires de promenades en bord de canal et de circulation douces.

La seconde partie du port, située entre l'avenue de Dunkerque et le rond-point du port fluvial, pourrait concilier les objectifs d'ouverture sur la ville, notamment d'accessibilité aux berges et le maintien des activités portuaires.

La troisième partie du port, située entre le rond-point du port fluvial et la rue Kuhlmann, doit se réorganiser autour d'une 3^{ème} et d'une 4^{ème} avenues ouvertes largement à la circulation publique et supports pour l'implantation d'activités économiques ou commerciales connectées à l'espace public, la voie d'eau et la voie ferrée.

Afin de construire un projet partagé d'évolution de ce territoire, Ports de Lille / CCIGL et la Ville de Lille se sont engagés à entamer un travail commun en vue de l'insertion du Port de Lille dans le tissu urbain lillois en travaillant, dans un premier temps, sur les éléments de programme.

Cette étude déterminera, notamment, les activités à conserver et celles à reloger dans le cadre du projet, les programmes complémentaires potentiels à accueillir (logements, bureaux, activités économiques, équipements, tourisme...), les modalités d'accès aux berges de la Deûle et les continuités à créer avec les quartiers des Bois-Blancs et de Vauban-Esquermes avec la Citadelle, et clarifiera les enjeux d'accessibilité de l'Ouest lillois.

Le périmètre de cette étude comprend l'emprise actuelle de la concession portuaire, des espaces publics attenants et des franges bâties. Elle est estimée à 300.000 € HT dont 40 % à la charge de la Ville et 60 % à la charge de Ports de Lille / CCIGL.

A l'issue de cette mission, la production d'une esquisse de projet urbain sera conduite par les collectivités compétentes, sur la base des conclusions de ce premier travail de programmation.

La durée de la mission de programmation est portée à 24 mois à compter de la notification du marché, comprenant les temps de validation.

.../...

Compte tenu de la multiplicité des questionnements, le comité de pilotage de cette étude, coprésidé par Ports de Lille / CCIGL et la Ville de Lille, associera les représentants de LMCU, du Département du Nord, de la Région Nord/Pas-de-Calais et VNF.

Après validation des intentions définies par l'étude, chaque maître d'ouvrage pourra poursuivre les études sur son domaine de compétence.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 17 mars 2011 et suite à l'avis favorable des Conseils de quartier de Vauban-Esquermes et des Bois-Blancs, respectivement réunis les 10 et 16 novembre 2010, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **RETRIRE** la délibération n° 10/1100 du 26 novembre 2010 ;
- ◆ **APPROUVER** le lancement d'une mission de programmation sur le renouvellement et l'insertion du Port de Lille dans le tissu urbain lillois ;
- ◆ **ACCEPTER** que la Ville se joigne en groupement de commande avec Ports de Lille / CCI Grand Lille pour engager un marché selon une procédure d'appel d'offres restreint afin de désigner une équipe en charge de la mission de programmation ;
- ◆ **ACCEPTER** que Ports de Lille / CCI Grand Lille soit désigné comme coordonnateur du groupement de commande ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention de groupement de commande avec Ports de Lille / CCI Grand Lille ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 20, article 824, fonction 2031 - Opération n° 1848 ;
- ◆ **PROCEDER** à l'élection des membres représentant la Ville de Lille à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande parmi les membres de sa Commission d'Appel d'Offres qui ont voix délibérative.

Ont été élus :

Madame FILLEUL, membre titulaire
Monsieur DENDIEVEL, membre suppléant

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Suivi des
Projets Urbains,


Stanislas DENDIEVEL

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **31 MARS 2011**

Séance du 28 mars 2011
N° 11/288

OBJET

Lancement d'un marché négocié à bons de commande pour la mise en place d'une télérelève des compteurs d'eau sur les bâtiments communaux de la Ville de Lille, de ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme et du CCAS de Lille.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Les dépenses liées aux consommations d'eau de la Ville de Lille se sont élevées en 2009 à 890.000 €. L'amélioration du suivi des factures, la mise en place systématique de systèmes économies et l'amélioration des réseaux de certains sites vétustes ont déjà permis de diminuer les consommations de plus de 12 % par rapport à 2007.

Malgré cette amélioration des techniques, des surconsommations d'eau sont identifiées chaque année tardivement. Celles-ci sont souvent liées à des fuites non visibles telles que des canalisations enterrées ou en vide sanitaire de bâtiment. Les factures d'eau reçues chaque trimestre et parfois basées sur des estimations ne permettent pas d'agir suffisamment rapidement.

Aussi, il est proposé la mise en place d'un système de télérelève en temps réel des compteurs d'eau qui permettrait d'être alerté :

- en cas de consommation importante,
- en cas de consommation continue anormale (dans le cas d'une fuite d'équipement par exemple).

In fine, ce système d'alerte permettra d'intervenir rapidement sur le site, évitant ainsi un gaspillage d'eau et des dépenses inutiles.

Le système de télérelève évite donc un gaspillage important de la ressource en eau.

Il est proposé d'acquérir ce système par un marché négocié à bons de commande d'une durée de 4 ans pour la Ville de Lille, ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes et le CCAS de Lille.

Le budget estimatif est de 170.000 € HT sur la durée du marché.

Il est également proposé de mener une recherche de financement auprès de la Région et de l'Agence de l'eau.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 17 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le lancement du marché négocié relatif à la mise en place d'une télérelève des compteurs d'eau ;

.../...

- ◆ **AUTORISER** la signature du marché à intervenir, après décision de la Commission d'Appel d'Offres, par Madame le Maire ou l'élu délégué ;
- ◆ **AUTORISER** la signature de la convention de groupement de commande entre la Ville de Lille et le CCAS de Lille, par Madame le Maire ou l'élu délégué ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits aux :
 - chapitre 21, article 21318, fonction 822 - Opération 1266 QVEAU -AP QPLANBLEU (pour la Ville de Lille)
 - chapitre 21, article 2188, fonction 830 - Opération 1266 et chapitre 21, article 21318, fonction 020 - Opération 1522 (pour la commune associée d'Hellemmes)
 - chapitre 011, article 6156, fonction 020 - Opération 1100 (Pour la commune associée de Lomme)
- ◆ **AUTORISER** la recherche de financement.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

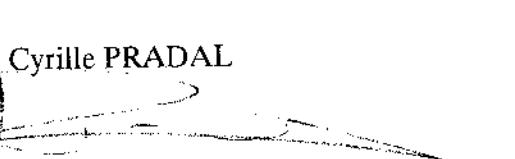
Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué aux Economies
d'Eau,

Réception en Préfecture le **- 1 AVR 2011**



Cyrille PRADAL



Séance du 28 mars 2011

N° 11/289

OBJET

Primes Habitat Durable - Attribution de l'aide à l'installation de systèmes de récupération d'eau pluviale à destination d'une Lilloise.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

A travers l'Agenda 21, la Ville de Lille s'engage à :

- ⇒ favoriser la récupération d'eau pluviale pour limiter les prélèvements en eau potable et en rationaliser la consommation ;
- ⇒ assurer la qualité et la sécurité de l'eau potable.

Par délibération n° 06/491 du 3 juillet 2006, le Conseil Municipal a autorisé la mise en place d'une aide à l'installation de systèmes de récupération d'eau pluviale à destination des Lillois. L'action a été renouvelée de 2007 à 2011 par délibérations. Le dispositif d'aide a été harmonisé et étendu aux Hellemmois et aux Lommois lors du Conseil Municipal du 28 juin 2010.

Pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs (logement individuel), la subvention s'élève à :

- 200 € par m³ d'installation (jusqu'à 5 m³), dans la limite du coût réel de l'installation
- 20 % du coût de la main d'œuvre pour le raccordement du réseau des eaux pluviales par un installateur pour un usage interne au logement suivant la réglementation en vigueur (autorisé par arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments).

La prime est limitée à un financement par foyer lillois, hellemmois, lommois ou local associatif par an et peut également être attribuée à une copropriété (après accord de la copropriété en assemblée générale) et à un propriétaire bailleur. Elle sera versée sur présentation de justificatifs des dépenses (facture acquittée) et du contrôle préalable de la réalité de l'installation.

Madame Julie VANPOUILLE, demeurant à Lille, 178 rue Barthélémy Delespaul (parcelle lot n° 2), a souhaité installer un système de récupération d'eau pluviale ayant les caractéristiques suivantes :

- volume de la cuve : 3,61 m³ (3610 l) x 200 € = 722 €
- coût de la main d'œuvre pour le raccordement au réseau d'eau intérieur : 1.273,09 € TTC x 20 % = 254,62 €

Le montant total de l'aide eau pluviale est de 976,62 € TTC.

Cette installation répondant à l'ensemble des critères retenus par la Ville de Lille, cette Lilloise peut prétendre à l'aide municipale pour la récupération d'eau pluviale.

Le bilan des subventions accordées aux Lillois, Hellemmois et Lommois depuis 2007 est joint en annexe.

.../...

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 17 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

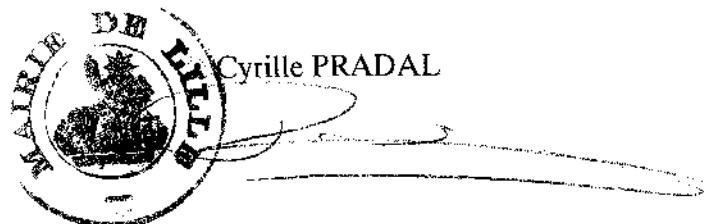
- ◆ **AUTORISER** l'attribution d'une aide pour l'installation d'un système de récupération d'eau pluviale de 976,62 € TTC à Madame VANPOUILLE ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 204, article 2042, fonction 830 - Opération n° 1753 - Code QPAEA, libellé "Aide Eau investissement" - AP référencée QPLANACTPG.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **- 1 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué aux Economies
d'Eau,



Subventions eaux de pluie et végétalisation de toitures accordées - Villes de Lille, Hellemmes et Lomme

Année	CM	Nom du particulier, local associatif ou professionnel	Adresse du logement ou local	Récupération d'eau de pluie	Végétalisation de toitures	Quartier	Ville	Capacité (en m3)	Montant de la prime pour la couve (en euros)	20% du coût de la main d'œuvre si nécessaire au remplacement (en euros)	Montant total de la subvention attribuée	Année de mandatement
2007	21-mai	Jean-François DUAUTOIS	11 rue du Chafour	X	Wazemmes	Lille	1,03	100,00 €	100,00 €	100,00 €	2007	
	25-juin	Michèle MIELLET	43 rue Duphie	X	St Maurice Pellevoisin	Lille	0,20	20,00 €	20,00 €	20,00 €	2007	
	08-oct	Regine TURBERT	15 rue Ste Catherine	X	Vieux - Lille	Lille	0,35	30,00 €	30,00 €	30,00 €	2007	
	17-dec	Claude KIRSCH	37 rue du Chafour	X	Wazemmes	Lille	0,30	30,00 €	30,00 €	30,00 €	2008	
		WANTEZ	71 rue Fénelon	X	Hellemmes	3,00	240,00 €	240,00 €	240,00 €			
		CHRIBOT	10 allée Gaston Debordie	X	Hellemmes	0,36	30,00 €	30,00 €	30,00 €			
		POUFAERT	86 rue Marœu	X	Hellemmes	0,24	23,50 €	23,50 €	23,50 €			
		GOZE	47 rue Denise Condorier	X	Hellemmes	0,30	30,00 €	30,00 €	30,00 €			
		TOURNEMANE	5 allée de la Chabotterie	X	Hellemmes	4,00	400,00 €	400,00 €	400,00 €			
Sous-Totaux												
	9		X					9,06	903,50 €	903,50 €	903,50 €	
2008	23-juin	David AGUILAR	11 rue Fontaine des Saux	X	Centre	Lille	0,30	30,00 €	30,00 €	30,00 €	2008	
		Anne TRASSAERT	14 rue Sabatine	X	Five	Lille	0,35	30,00 €	30,00 €	30,00 €	2008	
	08-oct	Laurent NORD	45 rue Kent	X	Bois-Blancs	Lille	0,30	30,00 €	30,00 €	30,00 €	2008	
		Patricia GOLABEK	5 rue Fleming	X	Five	Lille	0,365	30,00 €	30,00 €	30,00 €	2008	
		LOIRE	18 rue Charles Gide	X	Hellemmes	1,000	200,00 €	200,00 €	200,00 €			
		LESAFFRE	43 rue des Acacias	X	Hellemmes	2,500	250,00 €	250,00 €	250,00 €			
		MONTEL	45 rue des Acacias	X	Hellemmes	1,000	100,00 €	100,00 €	100,00 €			
		3 demandes	X		Lomme	8,920	892,00 €	892,00 €	892,00 €			
Sous-Totaux												
	10		X					14,675	1 567,50 €	1 567,50 €	1 567,50 €	
2009	16-mai	Rose Marie MANGIZZ	32 rue Gaspard	X	Wazemmes	Lille	0,45	144,00 €	144,00 €	144,00 €	2009	
	25-juin	Eric QUIQUET	40 rue de Lannoy	X	Five	Lille	10,00	1 188,00 €	1 188,00 €	1 188,00 €	2009	
	01-oct	Pierre ELIA	200 rue du Faubourg du Douai	X	Lille Sud	Lille	1,00	200,00 €	200,00 €	200,00 €	2009	
	01-oct	Thomée LOIEZ	24 bis rue de Canteloup	X	Vauban - Enghemmes	Lille	15,00	1 100,50 €	1 100,50 €	1 100,50 €	2009	
		DEMOLIN	66 rue Philippe Lebon	X	Hellemmes	1,00	100,00 €	100,00 €	100,00 €			
		MONCHAUX	84 rue Jeanne D'Arc	X	Hellemmes	0,50	50,00 €	50,00 €	50,00 €			
Sous-Totaux												
	6		X					27,90	2 792,50 €	2 792,50 €	2 792,50 €	
		GHEQUERES	47 rue Emile Zola	X	Hellemmes	0,30	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	2010	
		HELIN	3 rue Féner	X	Hellemmes	0,30	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	2010	
	26-nov	Sébastien LIEBART	36 rue de la Bruyère	X	Bois-Blancs	Lille	0,30	90,00 €	90,00 €	90,00 €	2011	
	28-nov	Blandine DENTELLA	41 rue de la Louvière	X	St Maurice Pellevoisin	Lille	18,00	540,00 €	540,00 €	540,00 €	2011	
Sous-Totaux												
	4							18,90	690,00 €	690,00 €	690,00 €	
2011	17-avr	DUBUSSON	160 avenue Arthur Notebert	X	Lomme	0,50	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	2011	
	17-avr	PICART	23 rue Gustave Delory	X	Lomme	0,30	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €	2011	
	17-avr	DEQUEKER	27 rue Gustave Delory	X	Centre	Lille	3,61	722,00 €	722,00 €	722,00 €	722,00 €	2011
	26-mars	Julie VANPOUILLE	178 rue Barthélémy Delory	X				4,71	220,00 €	220,00 €	220,00 €	
Sous-Totaux												
	3							7,32	1 133,00 €	1 133,00 €	1 133,00 €	
		TOTALX	22								7 110,12	

Séance du 28 mars 2011

N° 11/290

OBJET

Semaine de Pleine Nature, Trail des
Remparts Lillois et Lill'Raid Nature –
Attribution de subventions.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Devant l'engouement pour les activités de pleine nature, la délégation Sport a la volonté de répondre à une demande de plus en plus forte des habitants et des associations lilloises.

C'est dans cette dynamique que s'inscrit la 11^{ème} édition de la Semaine de Pleine Nature, le Trail des Remparts Lillois et le Lill'Raid Nature. Au travers de ces trois événementiels, un programme d'activités a été élaboré afin de permettre au plus grand nombre de pouvoir s'adonner à différentes disciplines.

Afin de réaliser ce programme, la Direction des Sports sera présente pour apporter son concours à certaines associations lilloises dans l'encadrement technique de cette manifestation.

1) LA SEMAINE DE PLEINE NATURE

Cette sensibilisation aux activités de pleine nature se déroulera du 8 au 16 avril 2011 dans le Bois de la Citadelle et aux abords de la Deûle.

Du 8 au 15 avril, ce sont les scolaires (grande section de maternelle à la 6^{ème}) qui seront conviés à venir découvrir différentes disciplines.

Ainsi, comme les éditions précédentes, le raid terrestre, la grimpe dans les arbres, le roller, les chiens de traîneau, la randonnée pédestre, les cross, l'équitation, la pêche à la ligne, le tir à l'arc et le canoë sont au programme.

Plus de 4 000 scolaires sont attendus pour participer à cette manifestation.

Enfin, le samedi 16 avril 2011 sera consacré à la journée famille durant laquelle il sera possible aux parents de pratiquer les activités découvertes par leurs enfants pendant la semaine. Une tarification d'un euro par famille est proposée pour cette journée.

En plus de l'encadrement technique et sportif du Service des Sports, des associations apportent leur expérience et leur maîtrise de l'activité pour accompagner le public scolaire ou non dans la découverte des activités de pleine nature. Il s'agit de :

- la Compagnie d'Arc Jeanne Maillotte
- le Canoë Club Lillois
- l'Union des Randonneurs Flandres Artois
- l'association la Deûle

2) LE TRAIL DES REMPARTS LILLOIS

Le Trail des Remparts Lillois 2011 a eu lieu le 18 mars. Organisé en partenariat avec les associations SEVEN Sport Extrême pour Tous et l'A.S.P.T.T. Lille Métropole section Athlétisme, cette épreuve de course à pied nature s'est déroulée en nocturne sur 8 km, 14 km ou 22 km dans le Bois de la Citadelle. Il s'agissait de faire découvrir le poumon vert de Lille.

.../...

3) LE LILL'RAID NATURE

Organisé par l'association Seven Sport Extrême Pour Tous, le Lill'Raid Nature 2011 s'est déroulé les 12 et 13 mars. Plusieurs raids multisports ont été proposés avec une formule extrême de 24 h d'efforts ou encore des formules de 18 h et 19 h d'efforts continus.

Cette épreuve s'adressait également aux familles avec un raid de 5 h et un baby raid de 3 h.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il est proposé d'attribuer des subventions aux associations qui participent au bon déroulement de ces trois manifestations très appréciées des Lillois.

Les actions de ces clubs ainsi que les subventions soumises à l'approbation du Conseil Municipal sont reprises dans le tableau ci-joint.

Les subventions ainsi attribuées seront versées aux associations de la façon suivante :

- un acompte de 70 % sera versé à l'issue du Conseil Municipal ;
- le solde sera mandaté après réception et conformément à l'évaluation des rapports d'activité et des pièces justifiant des dépenses réellement engagées.

Par ailleurs, conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, une convention régit les relations entre la Ville et l'A.S.P.T.T. Lille Métropole et le Canoë Club Lillois dont le montant total des subventions versées par la Ville, pour l'exercice 2011, dépasse 23.000 €.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 11 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions proposées dans le tableau ci-annexé ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 415 – Opération n° 335 « Aides aux associations ».

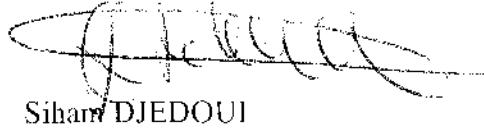
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le



Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée aux Activités
Sportives,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Siham DJEDOUI".

SUBVENTIONS D'ORGANISATION - DÉLEGATION AU SPORT - VILLE DE LILLE
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2011

Nom et Prénom de l'Association	Code de l'association	Budget total	Demande de subvention		Budget total	Budget total
			2010	2011		
Compagnie d'Arc de Lille 1227, rue des Bois Blancs 59 000 LILLE N° SIRET : 448001370 - 00031	TIR A L'ARC OLYMPIQUE	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
Canoë Club Lillois 38, avenue Marx Dormoy 59 000 LILLE N° SIRET : 783708126 - 00025	ENCOURAGER ET DEVELOPPER LA PRATIQUE DU CANOE KAYAK COMME ACTIVITE SOCIO-EDUCATIVE DE PLEIN AIR	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
Union des Randonneurs Flandres Artois 23, rue Gosselot 59 000 LILLE N° SIRET : 447582115 - 00013	Semaine de Pleine Nature 2011 La Compagnie d'Arc de Lille participera à la Semaine de Pleine par l'encadrement du public et des scolaires pour la découverte et la pratique du Tir à l'arc	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
Association La Deûle 108, quai Géry Legrand 59 000 LILLE N° SIRET : 330337585 - 00021	Semaine de Pleine Nature 2011 L'Association La Deûle participera à la Semaine de Pleine par l'encadrement du public et des scolaires pour la découverte et la pratique du V.T.T.	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
Seven Sport Extrême Pour Tous Rue du Long Pot 59 800 LILLE N° SIRET : 489319624 - 00016	Semaine de Pleine Nature 2011 L'Union des Randonneurs Flandres Artois participera à la Semaine de Pleine par l'encadrement du public et des scolaires pour la découverte et la pratique du V.T.T.	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
A.S.P.T.T. Lille Métropole section Athlétisme 37, rue de Wazemmes 59 000 LILLE N° SIRET : 783708092 - 00029	Semaine de Pleine Nature 2011 L'Association La Deûle participera à la Semaine de Pleine par l'encadrement du public et des scolaires pour la découverte et la pratique de différentes disciplines dite de pleine nature telles que la Course d'Orientation, l'escalade, ...	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
PRATIQUE DE L'ATHLETISME ORGANISATION DE MANIFESTATION ET ANIMATIONS SPORTIVES PARTICIPATION AUX COMPETITIONS	Trail des Remparts Lillois 2011 Ces courses de 22 km, 14 km ou 8 km se sont déroulées en nocturne le 18 mars 2011 et ont emprunté près de 90% des chemins et sous-bois du Bois de la Citadelle. Plus de 1000 participants ont répondu présents à cet événement nature qui permet de découvrir la Ville de Lille sous un autre angle.	27 900 €	5 000 €	7 000 €	7 000 €	25%
	Trail des Remparts Lillois 2011 Ces courses de 22 km, 14 km ou 8 km se sont déroulées en nocturne le 18 mars 2011 et ont emprunté près de 90% des chemins et sous-bois du Bois de la Citadelle. Plus de 1000 participants ont répondu présents à cet événement nature qui permet de découvrir la Ville de Lille sous un autre angle.	27 900 €	7 500 €	7 500 €	7 000 €	25%
	Lil'Raid Nature 2011 Il s'est déroulé les 12 et 13 mars 2011. Les organisateurs proposent des épreuves de différentes durées allant de 3h pour les plus jeunes à 24h pour les plus endurants. Course à pied, tir à l'arc, canoë, escalade mais aussi épreuves de réflexion ont été programmées.	18 250 €	5 000 €	3 500 €	4 000 €	22%
Seven Sport Extrême Pour Tous Rue du Long Pot 59 800 LILLE N° SIRET : 489319624 - 00016	Seven Sport Extrême Pour Tous Rue du Long Pot 59 800 LILLE N° SIRET : 489319624 - 00016	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	22%

Séance du **28 mars 2011**N° **11/291**

OBJET

**Subventions à l'association Droit
au Vélo pour sa contribution à
la promotion du vélo – Convention.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'Association Droit au Vélo (ADAV), association régie par la loi 1901, dont le siège social est situé à Lille, 23 rue Gosselet, représentée par son Président, Monsieur Benoît Cousin, est une association très active pour la promotion du vélo dans la Métropole Lilloise. Elle bénéficie d'un partenariat avec la Ville de Lille depuis 2003 afin de promouvoir l'usage du vélo en ville.

Afin de poursuivre son action en faveur du développement de l'usage du vélo en ville, l'association Droit Au Vélo sollicite la Ville en vue de reconduire et développer le partenariat autour des missions suivantes :

- Participer aux réunions de concertation et de développement du réseau cyclable,
- Mettre en place un système de cyclofiches,
- Contribuer à la promotion du vélo dans la ville,
- Contribuer au développement des vélobus, pédibus,
- Mettre en œuvre un atelier réparation vélo dans un but pédagogique d'accompagnement des cyclistes dans leur démarche d'entretien et de réparation de vélos.

A ce titre, et pour permettre de conduire convenablement l'ensemble de ces missions, il est proposé de conclure, pour une durée de trois ans, une convention de partenariat avec l'association Droit au Vélo, conformément à la loi 2000-321 du 12 avril 2000, et de lui verser une subvention de 36.000 €.

Par ailleurs, afin de soutenir l'association dans l'organisation et la promotion de l'édition 2011 de la fête du vélo, il est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 10.000 €.

En accord, avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 17 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 36.000 €, au titre de la subvention annuelle, et d'une subvention exceptionnelle de 10.000 € à l'ADAV (N° SIRET : 380360248) ;
- ◆ **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'élue déléguée de la convention de partenariat entre la Ville et l'ADAV, ci-annexée ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 822 – Opération « QPVEL » n°693 – Plan vélo.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en préfecture le

- 5 AVR. 2011

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée au Plan Vélo,

Vinciane FABER

Séance du 28 mars 2011

N° 11/292

OBJET

Contrat de cession de droit d'auteur
portant sur un modèle d'abri à vélo.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le designer Franck Dardé a conçu un modèle d'abri vélo intitulé « Lill'o-Vélo » qui a été distingué dans le cadre du projet « Abrite mon Vélo », ouvert aux designers professionnels et amateurs en vue de la réalisation de l'abri à vélos le plus novateur, esthétique et éco-conçu tout en assurant la protection des vélos contre le vol, le vandalisme et les intempéries, organisé en 2010 par l'association Kraft.

Le concept de « Lill'o-Vélo » repose sur la réalisation d'un élément de base destiné à accueillir un vélo. Le volume de cette unité est calculé en fonction de l'encombrement d'un vélo (hauteur : 1200 mm / longueur : 1700 mm / largeur : 800 mm). Le projet « Lill'o-vélo » se construit à partir de l'utilisation et la répétition de l'unité de base, ce qui permet de disposer d'une structure légère et modulable.

Le module se compose d'une structure en grille (acier inox) soutenue par une armature tubulaire en aluminium. Le sommet de l'abri accueille un espace végétalisé.

A l'intérieur du module, le vélo repose sur ses roues guidées par une gorge et maintenues par deux arceaux. Les parois métalliques peuvent également soutenir le guidon du vélo. La fermeture de l'unité est assurée par une porte escamotable en demi cercle maintenue par verrou et ressort.

Or, pour développer une politique cyclable efficace et ambitieuse, la Ville de Lille s'est engagée à mener des actions conjointes sur un ensemble de thématiques défini dans son plan vélo et ainsi promouvoir l'usage du vélo comme mode de déplacement à part entière.

La Collectivité considère, en effet, les modes doux et l'intermodalité comme des éléments indispensables à une meilleure protection de l'environnement et à l'amélioration de la santé et du bien être des habitants.

Ainsi, la Ville de Lille mène une politique cyclable qui participe à :

- développer des cheminements cyclables sécurisés et confortables ;
- offrir des possibilités de stationnements adaptés aux usages ;
- promouvoir les services dédiés aux vélos ;
- accompagner la pratique par des campagnes de communication, de sensibilisation et des événements.

Aussi, dans le cadre de son Plan Vélo, la Ville de Lille souhaite acquérir les droits d'auteur de Monsieur Dardé, en vue de fabriquer un certain nombre d'exemplaires de ces abris vélos et d'offrir une nouvelle solution de stationnement pour les cyclistes.

.../...

Le projet prévoit la réalisation de 350 modules répartis sur l'ensemble de la ville.

Il y a lieu également de prendre en charge les frais de transport et de séjour dans la limite de deux déplacements du designer sur le lieu de réalisation du prototype d'abri.

Le coût total est du projet est estimé à 10.000 € TTC.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 17 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** les termes du contrat de cession de droit d'auteur portant sur un modèle d'abri à vélo ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer le contrat de cession de droit d'auteur portant sur un modèle d'abri vélo ;
- ◆ **AUTORISER** la prise en charge des frais de transport et de séjour de Monsieur Franck Dardé dans la limite de deux déplacements à Lille ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 20, article 205, fonction 822 — Opération « QPVEL » n°1839 – Plan vélo.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en préfecture le



Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée au Plan Vélo,

Vinciane FABER

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Vinciane FABER".

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/293

OBJET

Projets Jeunesse – Subventions au soutien
à l'initiative de Projets de Jeunes au titre
de l'année 2011.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée par l'Association de Documentation et d'Information Jeunesse de Wazemmes (ADIJ) et les Eclaireuses et Eclaireurs de France.

Association, Activités Générales et Nature du Projet	Budget prévisionnel 2011	Subvention proposée par la délégation Jeunesse
<p>Association A.D.IJ. (Association de Documentation et d'Information Jeunesse) 27, rue du Chauffour 59000 Lille</p> <p>➤ N° Déclaration en préfecture : W595009221 du 28/11/1998 ➤ N° SIRET : 421 187 568 000 17</p> <p>➤ Objet : Informer la jeunesse wazemmoise ayant pour but de regrouper des jeunes autour d'actions d'information, de documentations, de formations, d'animations destinées à une meilleure compréhension des droits et des devoirs des jeunes lillois.</p> <p>➤ Le projet : «Accès au droit des jeunes, à l'information et l'orientation et à l'accompagnement juridique» Par ce projet d'action, il s'agit de permettre à 60 jeunes âgés de 18 à 25 ans (25 filles et 35 garçons) de favoriser leur accès au droit des jeunes, d'offrir un accueil de proximité dans le quartier de Wazemmes, d'informer et orienter les jeunes dans des démarches d'insertion et/ou d'accompagnement juridique au sein du local d'accueil situé au 90, rue Racine à Wazemmes et d'assurer également des permanences au local, rue des meuniers au Centre social Marcel Bertrand. A la demande, l'association assurera également des actions de sensibilisation en faveur de l'accompagnement juridique des jeunes dans les différents quartiers de la ville.</p>	42.000 €	4.000 €

.....

Association, Activités Générales et Nature du Projet	Budget prévisionnel 2010	Subvention proposée par la délégation Jeunesse
<p>Association LES ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE France Délégation Régionale Nord/Pas-de-Calais, 8 rue du Faison 59000 LILLE</p> <p>➤ N° Déclaration en préfecture : 20060011 du 20 février 1996</p> <p>➤ N° SIRET : 489 736 801 000 15</p> <p>➤ Objet : Mouvement de scoutisme laïque affilié à la Fédération du scoutisme français, elle a pour but de contribuer à l'éducation des jeunes pour former des citoyens autonomes, libres et responsables, solidaires et engagés, en les aidant pleinement à développer leurs potentiels physiques, intellectuels et sociaux.</p> <p>➤ Le projet : «LES ECLES : 100 ANS DE LIENS POUR LA JEUNESSE» - Grand Rassemblement national à Lille Les Eclaireuses, Eclaireurs de France sont un mouvement de scoutisme laïque, fort de 31 000 adhérents, qui fait vivre et anime la proposition éducative du scoutisme : engagement personnel, prise en charge de son propre développement, possibilité de vivre la responsabilité et conduire sa relation aux autres au travers de la vie en équipe, l'éducation par l'action et le jeu. Ils partagent également des valeurs telles que la notion de respect, l'auto-gestion, la prise d'initiatives, l'autonomie et le soin apporté au développement à la fois individuel et collectif. Les 11, 12 et 13 juin 2011, l'association célébrera le centenaire des Eclés, la naissance du scoutisme laïque en France. Pour ce faire, ce centenaire sera célébré partout en France. Un Grand rassemblement est proposé à Lille durant ce week-end qui associera, en sus, 100 jeunes des Centres sociaux de la Ville, un investissement durant tout le week-end autour d'un campement basé sur la Plaine Winston Churchill, des « brigades de solidarité » avec les services municipaux et les jeunes éclés de 12-15 ans, un fête ouverte à tous sur la place François Mitterrand à Euralille.</p>	165.000 €	5.000 €

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 11 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement de la subvention aux associations précitées ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 422, opération n° 555 intitulée « Subvention au Soutien à l'Initiative Projets Jeunes » pour la première demande et Opération intitulée "Centenaire Eclaireuses et Eclaireurs de France" pour la seconde demande.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le

- 6 AVR. 2011

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à la Jeunesse,

Magalie HERLEM



Séance du 28 mars 2011

N° 11/294

OBJET

Projets Jeunesse – Subventions 2011
aux associations de jeunesse et équipements
de proximité - 2^{ème} acompte.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Un Lillois sur quatre est un jeune âgé de 16 à 25 ans. Ils sont 57 280 jeunes lillois pour 225 789 habitants au dernier recensement INSEE de 2007. Est-il besoin de rappeler que la jeunesse représente pour la Ville un atout important et un facteur de dynamisme essentiel. C'est pourquoi, depuis fort longtemps, la Ville a investi le champ des questions relatives à la jeunesse en mettant notamment l'accent sur la participation des jeunes « 16-25 ans » à la vie de la cité, que ce soit dans les domaines éducatifs, périscolaires, culturels, sportifs, de loisirs ou encore les actions de citoyenneté ou de solidarité locale.

Si la conjoncture démographique est avantageuse pour la Ville, il n'en demeure pas moins que le contexte des situations sociales des jeunes âgés de 16 à 30 ans est, aujourd'hui, marqué par une plus grande précarité que par le passé et justifie une mobilisation forte de tous, pour et avec les jeunes. Une politique de jeunesse ne se fait pas seule mais ensemble.

C'est dans ce sens que le Conseil Municipal a adopté, le 7 février 2000, une délibération cadre au privilège d'un Plan Local d'Action et de Développement en faveur de la Jeunesse et s'est engagée, par délibération n° 03/1124 du 24 décembre 2003, à accompagner financièrement l'ensemble des équipements de proximité (Centres sociaux - Maisons de quartier) dans le développement de projets socio-éducatifs à destination du public jeune âgé de 16 à 25 ans par l'intermédiaire d'un appel à projets spécifique, lancé chaque année.

Cet appel à projet concerne 18 associations agréées : 13 Centres sociaux, 1 Maison de quartier, 2 associations agréées « Projet d'Animation Locale » par la CAF de Lille et 2 associations de jeunesse sur les quartiers des Bois-Blancs et du Vieux-Lille.

Cet appel à projets « Jeunesse » a été étendu à 4 associations de jeunesse avec l'association du Chalet des Bois-Blancs, l'association La Espéranza au Vieux-Lille, l'association du Petit Maroc sur le quartier de Fives et l'association Les Francas du Nord pour le quartier de Lille-Sud (Sud du Sud).

Le septième appel à projets « Jeunesse » a été lancé, pour l'année 2011, conjointement avec la Direction de la Petite Enfance et la Direction des Actions Educatives et de l'Animation Globale aux Centres sociaux, fin de l'année 2010.

Les 18 associations des 10 quartiers lillois concernés ont répondu à l'appel à projets 2011 autour de huit thématiques prioritaires retenues pour l'année 2011 :

- La lutte contre l'échec scolaire : parce que la réussite scolaire reste primordial pour les jeunes d'autant plus que 8 % d'une génération sort du système scolaire sans qualification ;

.../...

- Politique éducative territorialisée et cohésion sociale : en participant aux différents travaux de diagnostic concerté, de coordination mise en œuvre dans les quartiers, en prévenant au mieux la marginalisation des situations et des conduites à risques chez les jeunes, en développant des actions de lutte contre les discriminations et en faveur des Droits de l'Homme et l'Egalité des Chances, en développant des partenariats de projets avec les collèges et les lycées et également en lien étroit avec la Mission Locale de Lille pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et leur entrée dans le milieu du travail ;
- Accueil autour des loisirs éducatifs et accès à la culture : parce qu'il ne s'agit plus aujourd'hui d'offrir simplement un espace de détente et de loisirs autour d'un simple programme d'activités mais bien d'accompagner et aider les jeunes dans leur recherche d'autonomie ;
- Développer auprès des jeunes l'aptitude à la mobilité : les mutations économiques et technologiques nécessitent une aptitude à la mobilité. Les jeunes seront peut-être conduits à changer à plusieurs reprises d'emploi ou de lieux de vie au cours de leur carrière. Il convient de créer des interactions entre les formations étrangères et les formations françaises, d'ouvrir les jeunes à d'autres modes de pensée, à l'apprentissage des langues et leur permettre d'acquérir des outils pour faire des démarches et investir le marché du travail européen, voire international tout en affirmant leur solidarité en prenant conscience des enjeux qui traversent notre monde ;
- L'accueil, l'information, l'orientation des jeunes et l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication : parce que l'accueil, l'information et l'orientation sont au cœur même des enjeux de la sécurisation des parcours des jeunes, de la réduction des inégalités et de la prévention des discriminations ;
- Citoyenneté et engagement des jeunes : même s'ils sont moins présents que leurs aînés, 43 % des 15-30 ans, selon une enquête de l'INSEE, sont adhérents d'au moins une association contre 45 % de l'ensemble des Français. De même, la Ville promeut l'initiative locale au sein du Conseil Lillois de la Jeunesse, permettant à des jeunes d'être acteur de la démocratie participative. Il y a donc toujours lieu de les encourager à participer à la vie de la cité pour favoriser le renouveau démocratique ;
- L'éducation à la santé : parce que l'éducation à la santé doit être une préoccupation précoce, il y a lieu de veiller à leur apporter une information permanente et spécifique sur l'ensemble des enjeux liés à la santé des jeunes ;
- L'implication des familles : accompagner et soutenir les parents : parce que la dépendance familiale est induite par l'allongement du temps des études et de l'insertion professionnelle des jeunes, elle se heurte parfois aux revendications d'autonomie des jeunes générations. Ce maintien prolongé s'inscrit dans une période d'entre-deux : il est donc indispensable de privilégier le dialogue avec les parents, en particulier lorsque les jeunes connaissent des difficultés.

Afin de faire face aux dépenses de fonctionnement de l'appel à projets de l'exercice 2011, une première répartition de subvention a été octroyée aux 18 associations, par délibération n° 10/1194 du 17 décembre 2010 et portant la participation de la Ville à 6/12ième des crédits alloués en 2010.

.../...

Une deuxième répartition de subvention est donc proposée aux 4 associations de jeunesse selon le tableau ci-après, ce qui, de façon cumulée, représente 80 % du montant de la subvention qui est accordée pour l'année 2011. Le solde, égal à 20 %, sera attribué par le Conseil Municipal du mois d'octobre. La deuxième répartition concernant les Maisons de quartier et Centres sociaux sera proposée au Conseil Municipal du 23 mai 2011.

Toutes les associations qui ont répondu à cet appel à projets ont remis également des dossiers comportant l'évaluation de leurs actions menées en 2010 ainsi que leurs comptes de résultats et de bilan et de rapport d'Assemblée Générale statutaire de 2009. La présentation de celles envisagées pour l'exercice 2011 est résumée succinctement dans le tableau suivant :

Associations, Activités générales et nature du projet	Budget prévisionnel 2011 de l'association	Subvention (2 ^{ème} acompte) proposée par la délégation Jeunesse
<p>Association du CHALET DES BOIS-BLANCS (ACBB) 60, bis rue Mermoz 59000 Lille - N° SIREN : 493 049 040 00 15</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ N° Déclaration en préfecture : 20060011 du 20 février 2006 ➤ Objet : Promouvoir, développer et gérer les activités destinées aux jeunes de 16 à 26 ans dans le quartier des Bois-Blancs. ➤ Le projet : "APPEL A PROJET 2011 – PROJET D'ANNEE 16-25 ans" <p>Les objectifs du projet pédagogique du Chalet visent 165 jeunes dont 72 mineurs du quartier sur 251 journées d'ouverture et sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer et favoriser l'autonomie et le sens des responsabilités ; - développer la notion de respect de soi et de respect des autres et de l'environnement ; - favoriser le "vivre ensemble" et la socialisation ; - l'apprentissage de la citoyenneté ; - favoriser l'insertion professionnelle, l'ouverture au monde et l'accès aux sports et à la culture. 	135.394 €	6.400 €
<p>ASSOCIATION LA ESPERANZA 18, rue Paul Ramadier - BP 50144 - 59009 Lille Cédex</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ N° SIRET : 450 210 679 000 12 ➤ N° Déclaration en préfecture : 20050036 du 8 juillet 2005 ➤ Objet : Accueillir, mettre en lien, animer et représenter les jeunes et leurs familles afin de favoriser leur insertion sociale, professionnelle et culturelle dans le quartier du Vieux-Lille. ➤ Le projet : "APPEL A PROJET JEUNESSE 2011 - PROJET D'ANNEE 16-25 ans" <p>L'action concernera environ 70 jeunes dont 18 jeunes mineurs et 23 jeunes encore scolarisés pour 239 journées d'ouverture. Le public est originaire des îlots d'habitation du Vieux-Lille : Churchil, Pont Neuf, Pont à Raimes et Jean-Jacques Rousseau. L'objectif sera, cette année, de consolider leur parcours socio-professionnel et de leur offrir également des activités de loisirs, culturels et sportifs, sur l'année. Des permanences d'accueil autour de l'insertion sont également organisées pour les jeunes qui ne suivent plus de scolarité. Un accompagnement est effectué en lien avec d'autres partenaires comme la Mission Locale ou l'équipe éducative d'Itinéraire, le Local Collectif Résidentiel de la rue Paul Ramadier servant de lieu d'accueil.</p>	55.999 €	3.400 €

....

<p>ASSOCIATION DU PETIT MAROC 11, rue Gay Lussac 59000 Lille ➤ N° SIRET : 333 518 959 000 23 ➤ N° Déclaration en préfecture : N° 20010039 du 06/09/2001 ➤ Objet : Animation du quartier du Petit Maroc, animation des jeunes, action sociale auprès des habitants du quartier. ➤ Le projet : " APPEL A PROJET JEUNESSE 2011 - PROJET D'ANNEE 16-25 ans"</p> <p>L'action concerne 79 jeunes dont 33 mineurs pour 184 journées d'ouverture. Il vise à un programme d'actions qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un petit espace multimédia réalisé pour l'aide à la réalisation de CV et des ateliers de formation au multimédia. Un accompagnement scolaire pour collégiens et lycéens (20 jeunes concernés) est proposé ; - des ateliers sportifs et culturels notamment un atelier « danse du monde » pour des adolescentes et également en faveur de l'accès aux dispositifs « Tribunes Jeunes », Crédits-Loisirs et BIL ; - une aide aux projets pour développer des échanges européens en faveur des jeunes, pour la création de chantiers de jeunes en lien avec le Service Civil International et l'appui pour l'accès à des dispositifs favorisant la prise d'initiatives « Jeunes » (défi-jeunes, séjours autonomes, Bourses Initiatives Loisirs...). 	60.200 €	4.000 €
<p>ASSOCIATION LES FRANCAS DU NORD 24, rue Malsence 59000 Lille ➤ N° SIRET : 344 009 493 000 18 ➤ N° déclaration en préfecture : 19980040 du 3 octobre 1998 ➤ Objet : Mouvement d'éducation regroupant les personnes souhaitant agir pour améliorer l'action éducative auprès des enfants et des jeunes dans le respect des principes de Laïcité Internationale et de la Convention des Droits de l'Enfant. ➤ Le projet : "APPEL A PROJET JEUNESSE 2011- PROJET D'ANNEE 16-25 ans"</p> <p>L'action concerne 93 jeunes dont 22 mineurs pour 292 journées d'ouverture. Il vise à un programme d'actions qui comprend un accompagnement de 40 jeunes dans une démarche de formation s'appuyant sur la formation de Base BAFA et sur l'engagement citoyen (5 jeunes ont rejoint les travaux du CLJ). L'association participe également à des semaines sur l'engagement citoyen autour des thèmes des Droits de l'Enfant, l'Education à la Paix, Journée mondiale du refus de la misère, la semaine de lutte contre le racisme. Des points rencontres Jeunes sont organisés également autour du multimédia, remise en forme et musculation ainsi que des accompagnements individualisés en lien avec la Mission Locale, des Forums Métiers, la participation au Groupe Recherche de Logement, le dispositif « Ingeus », « Crédits-Loisirs ». Un conventionnement de partenariat a été signé avec l'association du Centre social de l'Arbrisseau autour de l'Espace-Ressources Jeunes de Lille-Sud sur l'année 2011.</p>	80.010 €	10.268 €

.../...

Des conventions et avenants reprennent l'ensemble de ces subventions liées aux associations agréées « Projet d'Animation locale » CAF, Les Francas du Nord, association d'Animation du Petit Maroc et associations de jeunesse La Espéranza et association du Chalet des Bois-Blancs.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 11 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement du deuxième acompte des subventions Jeunesse à chacune des associations selon la répartition proposée ci-dessus ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 422 - Action : Soutien aux initiatives projets jeunes - Opération n° 552 : Subvention Equipements de Proximité.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le

- 6 AVR. 2011

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à la Jeunesse,

Magalie HERLEM



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/295

OBJET

Convention 2011 entre la Ville et la SNCF dans le cadre de l'action « Tous en Vacances ».

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille souhaite faciliter l'accès aux vacances aux familles, jeunes et seniors de Lille, Lomme et Hellemmes.

En effet, partant du constat que plus de la moitié des enfants de Lille, Lomme et Hellemmes n'ont pas la chance de profiter d'un départ en vacances et pour remplir ces objectifs, le service Lille, Ville de la Solidarité a mis en place l'action « Tous en Vacances » qui permet de faire bénéficier aux familles des offres de séjours à tarif avantageux.

Pour remplir ces objectifs, la SNCF souhaite participer à la réduction du coût du transport des familles bénéficiaires de ces dispositifs.

La SNCF, représentée par sa Direction Régionale Nord/Pas-de-Calais, affirme ici son engagement solidaire et citoyen aux côtés de la Ville de Lille en apportant son soutien et s'engage à délivrer aux familles concernées des réductions tarifaires dans la limite d'un montant de subvention globale maximale de 10.000 € (dix mille euros). Elle propose ainsi pour l'année 2011 :

- 100 cartes enfant +, d'une valeur unitaire de 70 € (soixante dix euros), soit 7.000 €
- 60 cartes 12/25 ans, d'une valeur unitaire de 50 € (cinquante euros), soit 3.000 €

En échange la Ville de Lille s'engage à :

- utiliser les cartes délivrées par la SNCF dans le seul cadre des actions référencées dans le préambule de la convention ci-jointe ;
- fournir les pièces et éléments justificatifs nécessaires à l'édition des cartes enfant + et des cartes 12/25ans ;
- afficher son partenariat avec la SNCF dans les différents supports de communication prévus dans le cadre de ces deux actions.

La convention ci-jointe est le renouvellement d'un partenariat existant depuis 2008 entre la Ville et la SNCF sur cette thématique.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 15 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ AUTORISER Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention entre la Ville et la SNCF, représentée par sa Direction Régionale Nord/Pas-de-Calais, ci-annexée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 29 mars 2011

Réception en Préfecture le - 6 AVR. 2011

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à l'Accès aux
vacances et aux loisirs pour tous,

Michel IFRI



Séance du 28 mars 2011

N° 11/296

OBJET

Convention 2011 entre la Ville et
Air France dans le cadre de l'action
« Tous en Vacances ».

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille souhaite faciliter l'accès aux vacances aux familles, jeunes et seniors de Lille, Lomme et Hellemmes.

En effet, partant du constat que plus de la moitié des enfants de Lille, Lomme et Hellemmes n'ont pas la chance de profiter d'un départ en vacances et pour remplir cet objectif, le service Lille, Ville de la Solidarité a mis en place l'action « Tous en Vacances » qui permet de faire bénéficier aux familles des offres de séjours à tarifs avantageux.

Outre le fait de proposer des séjours, la Ville de Lille souhaite agir sur le coût du transport et initie ainsi un partenariat avec Air France.

Ainsi, Air France affirme ici son engagement solidaire et citoyen aux côtés de la Ville de Lille en s'engageant à offrir aux familles concernées par les dispositifs vacances de Lille, Ville de la Solidarité, la gratuité des billets d'avion (taxes d'aéroport exclues et dans le cadre du trafic aérien national).

En échange, la Ville de Lille s'engage à :

- utiliser la gratuité de ces billets d'avion dans le seul cadre du dispositif « Tous en vacances »,
- fournir les pièces et éléments justificatifs nécessaires à l'édition des billets d'avion,
- afficher son partenariat avec Air France dans les différents supports de communication prévus dans le cadre de ses actions Vacances.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 15 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention entre la Ville et Air France, ci-annexée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 29 mars 2011

Réception en Préfecture le - 6 AVR. 2011

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à l'Accès aux
vacances et aux loisirs pour tous,



Michel IFRI

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2011

N° 11/297

OBJET

Adhésion au dispositif « Bourse Solidarité Vacances » - Convention 2011 entre la Ville et l'ANCV dans le cadre de l'action « Tous en Vacances ».

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille souhaite faciliter l'accès aux vacances aux familles, jeunes et seniors de Lille, Lomme et Hellemmes.

En effet, partant du constat que plus de la moitié des enfants de Lille, Lomme et Hellemmes n'ont pas la chance de profiter d'un départ en vacances et pour remplir cet objectif, le service Lille, Ville de la Solidarité a mis en place l'action « Tous en Vacances » qui permet de faire bénéficier aux familles des offres de séjours à tarif avantageux.

Lille, Ville de la Solidarité souhaite diversifier les dispositifs proposés et ainsi avoir recours à un nouveau partenaire dans le champ des vacances sociales et solidaires, l'ANCV.

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances est un établissement public placé sous la tutelle du Secrétariat d'Etat chargé du Tourisme. Le programme « Bourse Solidarité Vacances », mis en œuvre par l'ANCV, a pour objectif de permettre le départ en vacances de familles, jeunes adultes, personnes handicapées à revenus modestes et autonomes.

Le programme « Bourse Solidarité Vacances » propose ainsi une large gamme de séjours :

- mer, montagne, campagne,
- pension complète, demie pension, hébergement simple,
- colonies, centres adaptés aux personnes à mobilité réduite, etc.

Par ailleurs, il est possible via ce dispositif de bénéficier de billets de trains aller / retour au tarif unique de 30 €, partout en France.

Ces séjours seraient ainsi proposés aux familles de Lille, Lomme et Hellemmes souhaitant partir en vacances à moindre coût. L'ANCV impose les critères d'attribution suivants :

- Personnes pouvant attester d'un niveau de revenus modestes, dans le respect d'un des critères suivants :
 - quotient familial CAF inférieur ou égal à 800 € sur l'année n-1,
 - bénéfice du Revenu de Solidarité Active (RSA) sur l'année en cours,
 - bénéfice de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) sur l'année en cours,
 - revenu fiscal de référence inférieur aux plafonds ci dessous :

Nbr de parts fiscales	RFR plafond en €
1	18.000
1.5	22.500
2	27.000
2.5	31.500
3	36.000
3.5	40.500
4	45.000
4.5	49.500
5	54.000

- Un seul départ par famille et par an
- Le nombre de départs au même moment et sur un même site est limité à quelques familles

L'ANCV, via son programme « Bourse Solidarité Vacances », s'engage à :

- proposer des offres de séjours de qualité en France métropolitaine à la mer, à la montagne ou à la campagne (plus de 400 destinations) ;
- proposer des offres de loisirs et de courts séjours (parcs d'attractions, événements sportifs, lieux culturels...) ;
- proposer des offres de transport valables pour toutes destinations en France (billets de train aller/retour au tarif unique de 30 € + 17,50 € la couchette par trajet).

En échange la Ville de Lille s'engage à :

- proposer des offres de séjours, de loisirs et de transports à des publics fragilisés, dans le respect des conditions générales d'utilisation du programme ;
- attribuer ces offres à des personnes ou des familles exclues de l'accès aux vacances en raison de difficultés économiques et/ou sociales ;
- accompagner les bénéficiaires dans toutes les étapes du projet, avec le soutien d'un référent ;
- afficher son partenariat avec l'ANCV dans les différents supports de communication prévus dans le cadre de ses actions Vacances.

Pour disposer du dispositif « Bourses Solidarité Vacances », il convient d'adhérer à l'ANCV. Cette adhésion est gratuite.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 15 mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention entre la Ville et l'ANCV, ci-annexée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **29 mars 2011**

Réception en Préfecture le **- 6 AVR. 2011**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à l'Accès aux
vacances et aux loisirs pour tous,

Michel IFRI



Impression : avril 2011
Service Reprographie - Ville de Lille
Place Roger Salengro - BP 667 - 59033 Lille cedex
Dépôt légal : 2011
N° ISSN : 1241-6274